# C'est à huis clos que se joue l'avenir du Commonwealth

SINGAPOUR, (AFP, PA, Reuter, UPI) — L'avenir du Commonwealth que d'aucuns déclarent sérieusement menacé par la décision du gouvernement Heath de vendre des armes à l'Afrique du Sud, est en train de se jouer à Singapour, mais à "huis clos". Un huis clos hermétique excluant même les ministres des Affaires étrangères des 30 gouvernements rassemblés à Singapour.

C'est le premier ministre de Songapour, M. Lee Kuan Yew, qui, dans un ultime effort pour tirer la Conférence du Commonwealth de l'impasse, a fait adopter ce matin ce qu'il a appelé une "procédure de crise", c'est-à-dire des entretiens à huis clos, dernière chance selon lui de parvenir, sinon à un compromis, du moins à un "arrangement" qui sauverait les apparences.

A l'issue du "huis clos" de ce matin, le président Milton Obote, de l'Ouganda, a déclaré: "Nous ne sommes parvenus à aucune conclusion, à aucun compromis".

M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, a estimé quant à lui que tout n'est pas perdu, tant que les participants accepteront de dialoguer. M. Trudeau a toutefois ajouté qu'à la rencontre secrète de ce matin, aucune tentative sérieuse de parvenir à un compromis ne s'était manifestée.

Grâce à une "fuite" vraisemblablement calculée, il a été possible d'apprendre qu'au cours de cette réunion, le premier ministre Heath, de Grande-Bretagne, a soumis une formule de compromis sur la question explosive de la vente d'armes britanniques au régime de Pretoria.

Selon cette formule-compromis, la Grande-Bretagne restreindrait ses ventes d'armes au régime de Pretoria, se contentant de "renouveler et maintenir en bon état" l'arsenal naval de l'Afrique du Sud.

Cette apparente concession du gouvernement Heath n'a pas semble-t-il réussi à entamer les convictions de ses interlocuteurs africains et la Zambie, la Tanzanie et L'Ouganda persistent à réaffirmer catégoriquement le point de vue africain sans l'atténuer par l'ombre d'une concession.

# Le manque de respect aux malades: des peccadilles!

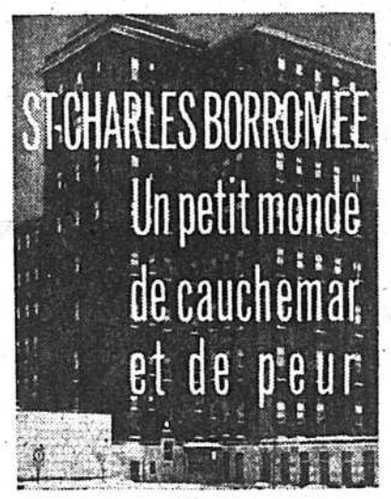


par Claire DUTRISAC

Pour illustrer à la fois la politique du syndicat de l'hôpital Saint-Charles Borromée et celle de l'administration, voici un exemple patent. Il démontre le peu de cas que l'on fait des malades, de l'absence de tout respect du patient.

Quant à l'attitude qu'adopte la direction de l'hôpital quand des faits révoltants lui sont rapportés, elle est pour le moins surprenante.

Le 15 avril dernier, à 13h15, l'aumônier apporte la communion aux patients de l'unité numéro 2. Il entend deux infirmiers, MM. Jocelyn Nadeau et Albert Bouchard, injurier un malade. M. Nadeau se tenait dans l'encadrement de la porte de la chambre, un verre d'eau à la main, dans son dos. En apercevant l'aumônier, M. Nadeau a fait disparaître son verre.

Un patient muet fait signe à l'aumônier d'approcher et lui montre son voisin qui vient de recevoir de l'eau en pleine figure. Une employée a vu le geste de l'infirmier mais supplie l'aumônier de ne pas l'amener à témoigner contre les infirmiers qui la terrorisent. Un autre patient, pas muet celui-là, confirme le fait à l'aumônier, mais lui aussi le supplie de taire son nom. Il ne veut pas être mêlé à cette affaire. Il craint des représailles.

La garde-malade suppléante étant absente, l'aumônier avertit le service du nursing. Le surveillant arrive. M. Nadeau, s'adressant à l'aumônier qui transporte l'Eucharistie, lui crie : "Viens icitte, Valère. Viens icitte que je te parle, mon maudit stool". Les injures pleuvent. Plusieurs patients ont vu le geste, et d'autres plus nombreux encore ont entendu les invectives.

En quittant la chapelle, l'aumônier alla voir l'hospitalière suppléante. Le surveillant se trouvait là, ainsi que M. Nadeau qui gesticulait, hurlait des injures à l'endroit de l'aumônier.

Le représentant du nursing, M. Marc Thibault et l'infirmière disaient à l'infirmier hors de lui que plus il parlait, plus "il se calait". L'aumônier a tenté de voir le directeur général; il était absent. Il a voulu joindre le directeur du nur-

Voir LE MANQUE, page A 6

*DEMAIN : L'administration est impuissante devant les abus du Syndicat.*

# Mme Grissom réclame $10 millions

TITUSVILLE, Floride. (UPI) — La veuve de l'astronaute Virgil "Gus" Grissom a engagé hier des poursuites en dommages de dix millions de dollars contre les constructeurs de la capsule spatiale dans laquelle son époux et deux autres astronautes ont perdu la vie avant même de quitter le sol. Les compagnies en cause, North American Rockwell Corp., Rockwell Standard Corp., Rockwell Standard Co. et North American Aviation Inc., toutes de Delaware, auront à répondre à l'accusation de "négligence flagrante" et de "tromperie sur la marchandise".

Grissom, White et Chaffee sont morts asphyxiés à la suite d'un incendie qui s'est déclaré dans la première capsule de l'"Apollo" auquel ils devaient faire subir une première envolée-test en février 1967. On n'a jamais déterminé avec précision la cause de l'incendie.

Cependant une équipe d'experts a opiné que celui-ci pouvait être attribué à une étincelle produite par un court-circuit dans les fils qui se trouvaient à la partie inférieure, à gauche de la cabine, près des jambes de Grissom.

Selon les accusations portées par Mme Grissom les constructeurs "savaient que la capsule n'offrait pas la sécurité requise et qu'elle ne pouvait pas remplir son rôle de capsule spatiale". Toujours selon la plaignante,

Voir MME GRISSOM en page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, mardi 19 janvier 1971, 87e année, no 15, 52 pages, 4 cahiers ★★★ 10¢

# Le français à l'école anglaise

par Marcel DUPRE
*de notre bureau de Québec*

QUEBEC — Québec a décidé de rendre obligatoire l'enseignement du français à tous les niveaux de écoles anglaises élémentaires et secondaires.

En révélant hier les détails du règlement à cet effet adopté la semaine dernière par le cabinet, le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, a expliqué, au cours d'une conférence de presse, au Parlement, que la mesure avait pour but de donner éventuellement une connaissance d'usage du français à tous les Québécois.

Le ministre a précisé que le règlement constituait "le second volet" du bill 63, adopté par l'Assemblée nationale en 1969, qui permettait aux élèves de suivre les cours dans la langue de leur choix mais qui visait également à promouvoir la langue française au Québec.

Pour la prochaine annee scolaire, l'application du règlement sera limitée à l'enseignement du français comme langue seconde. Possiblement à partir de l'année 1972-1973, d'autres matières comme la géographie et l'histoire devront être enseignées en français. Les

Voir LE FRANÇAIS, page A 6

AUJOURD'HUI

● *Un système de taxation pour lutter contre la pollution* — page C 8

● *Recours aux grèves tournantes en Pologne* — page D 1

● *Photo couleur, le hockeyeur Guy Lafleur* — page B 1

La direction de "LA PRESSE" et le rapport Davey
UN RAPPORT EQUIVOQUE

● Un Conseil de presse au Québec : d'accord ; un "National Press Council" : non — page A 5

# Castonguay: pas comme les autres

par François TREPANIER
*de notre bureau de Québec*

QUEBEC. — La révision constitutionnelle est vouée à un échec si l'on ne veut pas reconnaître que le Québec n'est pas une province comme les autres et que les Québécois constituent un groupe "différent".

A trois semaines de la prochaine conférence fédérale-provinciale sur la constitution, c'est là l'opinion qu'a exprimé, hier, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, dans un deuxième discours depuis la crise d'octobre touchant l'avenir du Québec.

En des termes rappelant étrangement les fameux discours de l'ancien ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie, en faveur d'un statut particulier pour le Québec, M. Castonguay a affirmé, devant les membres du Club Richelieu de Québec, que tant et aussi longtemps que l'on voudra faire du Québec une province comme les autres et qu'on ignorera la réalité sociologique, la révision constitutionnelle, même si elle est menée à terme, ne répondra pas vraiment aux aspirations du Québec.

"Une nouvelle constitution canadienne qui ne reconnaitrait pas clairement et de façon concrète le fait que les Québécois constituent un groupe différent et forment une société distincte qui désire ardemment maintenir son identité sociale et culturelle serait inacceptable, a dit M. Castonguay.

Voir FAIRE DU QUEBEC, page A 6

● *Castonguay : Il n'y a pas de dissension au sein du cabinet* — page A 2

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Dans le cadre de sa tournée montréalaise, M. Robert Stanfield, leader du parti progressiste-conservateur, cause ici avec des "clients" du Centre canadien de la Main d'oeuvre, deux immigrants haïtiens qui cherchent un emploi depuis plusieurs mois.

# Stanfield: c'est un désastre

C'est un véritable désastre national que d'avoir autant de chômeurs au Canada, a déclaré ce matin M. Robert Stanfield sur les ondes du poste CKVL.

C'est un désastre qui doit être combattu par tous les moyens possibles, a-t-il ajouté.

Prenant le départ d'une journée fort chargée à travers Montréal, le leader conservateur a indiqué que le but de sa tournée transcanadienne était de rencontrer le plus de gens possible et de les convaincre de faire pression sur le gouvernement afin d'obtenir un redressement rapide de la situation.

Lundi, à Ottawa, M. Stanfield a pressé le cabinet d'agir immédiatement et de mettre fin aux analyses et aux chassé-croisé de statistiques que les ministres se lancent pour s'impressionner les uns les autres.

Voir STANFIELD en page A 6

● *On ironise sur "la société juste" et les "100,000 emplois" à Ottawa* — page C 1

météo

Généralement nuageux avec des chutes de neige et des bourrasques de vent.

Max. 5° Min. —15° ● Détails à la page A 6

**POLLUTION**

La pollution de l'air à Montréal : 0.07 partie par million d'anhydride sulfureux. Niveau tolérable : 0.10.

# Baie de San Francisco: "marée noire"

San Francisco (PC-UPI-PA) — Près de deux millions de gallons de pétrole se sont répandus, depuis hier soir, dans la baie de San Francisco, à la suite de la collision de deux pétroliers, survenue dans un épais brouillard.

Des écologistes de la région estiment déja que cette nouvelle "marée noire" ctnstitue uune véritable catastrophe pour la faune marine de la baie.

L'abordage s'est produit hier matin, l'Arizona Standard a éperonné l'Oregon Standard, à proximité du pont Golden Gate. Lss deux navires ayant chacun 523 pieds de longueur et 10,500 tonnes de jauge, appartiennent à la Standard Oil of California.

On signalait ce matin que l'huile lourde avait déjà atteint les plages de la baie, notamment celles du pittoresque village de Sausalito.

La nappe de pétrole mesure 12 milles de long et la quantité de polluant déversé par les deux navires dépasserait celle des fuites provoquées par l'explosion d'un puits de pétrole, il y a deux ans, à Santa Barbara.

Le vice-président du Sierra Club (important organisme de préservation de la nature) M. William Sire, a laissé entendre ce matin que la "marée noire" pouvait à tout jamais condamner les efforts déployés pour sauver la faune marine de la baie, déjà dangereusement polluée.

Cette région est, de plus, un des lieux de ponte des oiseaux migrateurs.

Toutefois, des équipes de secours de la Standard Oil se sont mis à l'oeuvre pour tenter de nettoyer le plus possible les eaux de la baie et les plages noircies par le pétrole.

Des tonnes de foin ont été jetées sur les nappes afin d'absorber le pétrole.

# Chrysler: règlement de la 11e heure

DETROIT (PA) — Un accord de principe est intervenu ce matin entre les Travailleurs unis de l'automobile et la société Chrysler sur la plupart des clauses d'un contrat de trois ans touchant 110,000 employés de la production et de l'entretien au Canada et aux Etats-Unis.

Les détails de l'entente n'ont pas été divulgués, mais on a tout lieu de croire qu'ils correspondent sensiblement aux contrats de travail signés par les TUA avec la General Motors et la Ford à la fin de l'année dernière.

La grève devait éclater à 10 h ce matin, mais les succès obtenus dans les dernières négociations ont permis de suspendre indéfiniment le moment d'un arrêt possible de travail. Un porte-parole du syndicat précise qu'il reste deux ou trois jours de négociations avant de compléter l'accord.

sommaire

Annonces classées / D 3 à D 11
Arts et Spectacles / A 10 à A 12
Bandes dessinées / D 2
Cinéma / A 12
Décès, naissances, etc. / D 12
Economie / C 8 à C 11
Editorial / A 4
Etes-vous observateurs ? / D 8
Horoscope / C 6
Informations étrangères / D 1
Informations nationales / A 2 et C 1
La bonne table / C 2
L'auto / B 6 à B 8
Les secrets de polichinelle / C 7
Loisirs et récréation / D 2
Loto-Presse / A 8
Mots croisés / D 6
"Mot-mystère" / D 5
Radio et télévision / A 12
Sports / B 1 à B 4, B 9-B 10
Tribunaux / A 7
Vivre aujourd'hui / C 3 à C 7
Votre médecin / C 6

inter-loto $2
PREMIER PRIX
$125,000.
220 GAGNANTS
$325,000 EN PRIX

# Choquette chahuté à l'Université Sir George

par Gilles RACINE

Le ministre de la Justice Jérôme Choquette a réussi de justesse, hier après-midi, à éviter un coup de poing que lui destinait un étudiant anglophone, privé de l'usage d'une jambe, à l'Université Sir George Williams.

A la fin d'une rencontre très mouvementée que venait d'avoir le ministre avec les étudiants de l'université anglophone, l'étudiant, s'appuyant sur ses béquilles, se dirigea vers le groupe qui entourait le politicien. Déposant une béquille, il s'élança pour frapper le ministre au visage en le traitant de "bastard". Le coup ne porta pas mais fit perdre à M. Choquette le sourire qu'il avait vaille que vaille réussi à garder tout au long de la rencontre avec des étudiants anglophones qui en avaient long à lui reprocher.

Cet incident venait s'ajouter au chahutage systématique d'étudiants qui interrompaient à tout moment M. Choquette soit pour l'insulter en le traitant de fasciste, soit pour le ridiculiser en lui demandant de sortir son pistolet.

La rencontre qu'avait le ministre avec près d'un millier d'étudiants anglophones portait sur les libertés civiles. Dans une brève allocution, M. Choquette a tenté d'expliquer les actes du gouvernement depuis le mois d'octobre.

Selon lui, "aucun gouvernement au monde n'aurait pu utiliser ces pouvoirs (que conféraient la Loi des mesures de guerre et la loi temporaire d'urgence) d'une façon plus juste et pondérée".

Il a expliqué, au milieu de quolibets mais aussi d'applaudissements nourris d'étudiants favorables à l'activité gouvernementale, que les gouvernants ne se sont pas servis des pouvoirs extraordinaires "pour opprimer ou pour réprimer, mais uniquement pour établir un climat propice à la discussion des affaires publiques"...

**Loi permanente: Québec doit avoir l'initiative**

Abordant le projet fédéral d'une législation permanente sur la sécurité de l'Etat, le ministre Choquette a déclaré qu'une telle loi, "exhorbitant des procédures du code criminel et de la Déclaration canadienne des droits de l'homme, ne devait être édictée que conjointement par les deux paliers de gouvernement."

"De plus, le gouvernement du Québec insiste pour que toute dérogation aux lois ordinaires soit d'abord demandée par les autorités provinciales. Ceci est parfaitement conforme au droit constitutionnel qui attribue le droit criminel au gouvernement fédéral et l'administration de la justice aux provinces."

Par ailleurs, en réponse aux nombreuses questions qui lui étaient posées par des étudiants qui lui étaient généralement hostiles, M. Choquette a déclaré que si la population du Québec se prononçait pour l'indépendance du Québec, il n'aurait plus qu'à se rallier à cette volonté.

Pris à partie pour l'affaire des camions Brink's qui auraient transporté, la veille des élections générales d'avril, des valeurs à l'extérieur du Québec, M. Choquette a dit n'être au courant d'aucune tractation qui aurait eu lieu entre son parti et des financiers.

"Ce n'est tout de même pas de ma faute si des décisions sont prises dans certaines entreprises. Il ne faut quand même pas perdre les pédales. J'admets que le Parti québécois est sous-représenté à l'Assemblée nationale, mais il ne faut pas oublier que de 1960 à 1966, M. René Lévesque fut ministre dans le gouvernement. Il lui appartenait alors de procéder à une réforme électorale qui aurait rendu justice aux partis politiques et au vote populaire."

En général, cependant, les étudiants anglophones qui lui étaient hostiles ne donnaient pas l'allure d'être indépendantistes.

Ils s'en prenaient surtout au caractère anti-démocratique de la Loi sur les mesures de guerre et surtout sur la clause de rétroactivité en vertu de laquelle, disaient-ils, plusieurs personnes sont détenues et accusées.

Plusieurs des questions que lui posèrent les étudiants portaient sur des sujets de l'heure et le ministre devait dire généralement qu'il ne pouvait répondre à ces questions sans tomber sous la règle du "sub judice" ou sans craindre de s'ingérer dans l'administration judiciaire.

Pour résumer en bref la séance de quolibets, insultes et attaques dont le ministre fut l'objet de la part des étudiants de Sir George, citons une réflexion d'un membre de son entourage: "Il n'aura pas volé son salaire aujourd'hui."

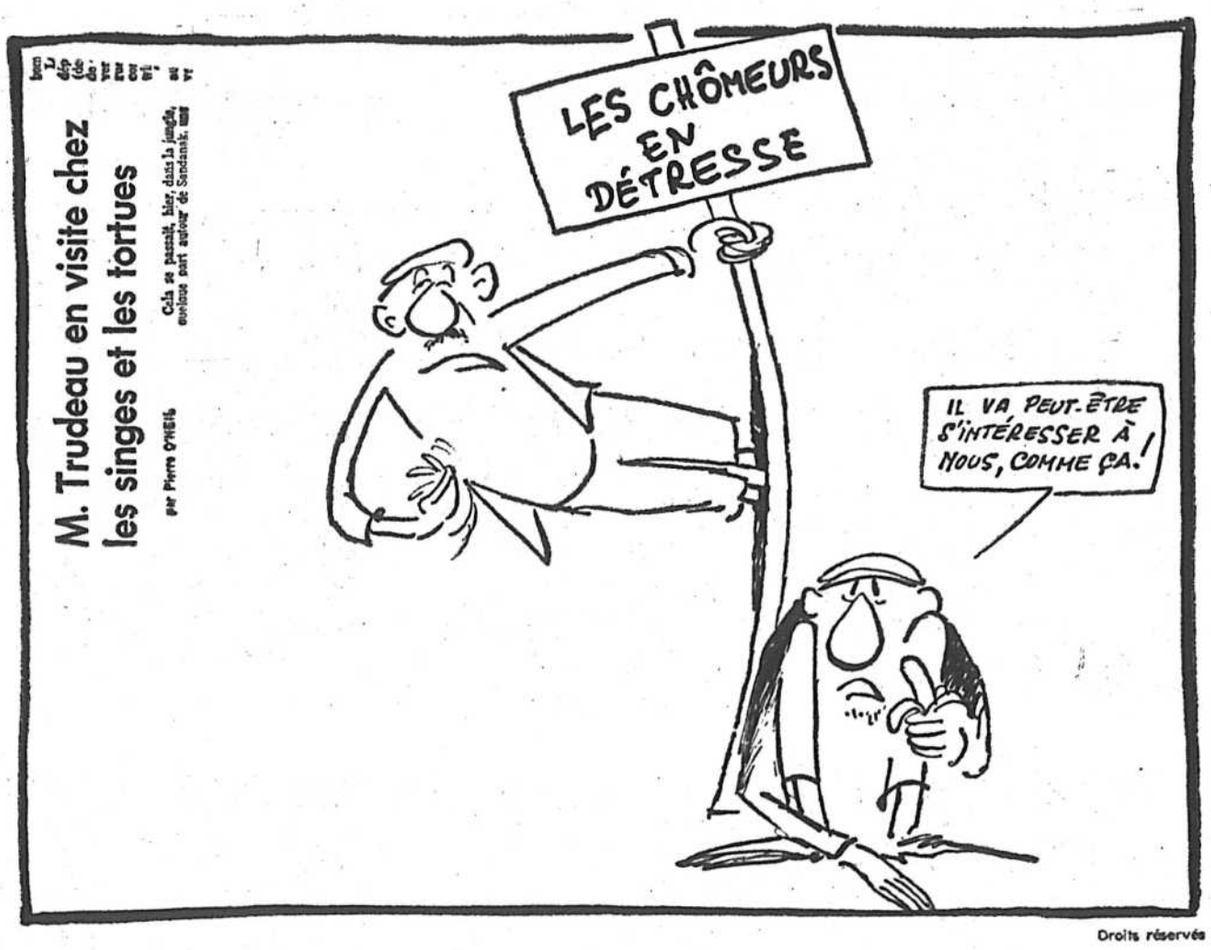


Droits réservés

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Au sortir de la rencontre houleuse qu'il venait d'avoir avec les étudiants de Sir George Williams, le ministre Choquette fut assailli par un unijambiste. Le sourire disparut du visage du ministre.

# Castonguay affirme qu'il n'y a pas de dissension au sein du cabinet

par François TREPANIER
*de notre bureau de Québec*

QUEBEC — Cherchant visiblement à mettre un terme à certaines rumeurs selon lesquelles il serait en désaccord avec son chef, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a affirmé, hier, qu'il n'existe pas de dissension au sein du cabinet de M. Robert Bourassa.

"Je n'a jamais été le genre d'individu qui protège ses arrières en se gardant prudemment en équilibre sur la clôture et je ne le suis pas moins depuis mon entrée en politique, a déclaré, M. Castonguay devant un club social de Québec.

"Si je me suis permis à deux reprises, soit en novembre et aujourd'hui, d'analyser les événements au Québec aussi objectivement que possible, a ajouté M. Castonguay, ceci témoigne non pas de dissension au sein du cabinet ou encore entre le premier ministre et moi, mais plutôt d'un désir de la part de ce dernier que notre gouvernement soit aussi ouvert et démocratique que possible."

**Grande liberté**

D'après M. Castonguay, les déclarations qui ont laissé croire à des dissensions au sein du cabinet sont attribuables uniquement à la grande liberté que M. Bourassa accorderait à ses ministres.

"L'on a reproché dans le passé à certains premiers ministres d'imposer une discipline trop rigide aux membres de leur cabinet, a dit M. Castonguay. Aujourd'hui, je voudrais rendre hommage au premier ministre Robert Bourassa qui a le courage de prendre le risque de voir son cabinet soupçonné de dissension alors que dans les faits il en est tout autrement."

M. Castonguay a rappelé enfin que s'il avait adhéré au parti libéral au printemps 1970, c'est parce qu'il croyait ce parti le plus apte à réaliser certains objectifs et il a dit qu'il considère encore son choix comme heureux.

M. Castonguay faisait allusion par tous ces propos aux rumeurs de dissension au sein du cabinet, rumeurs qui ont pris une nouvelle ampleur depuis quelques semaines par suite de plusieurs déclarations contradictoires de certains ministres.

Les rumeurs touchant M. Castonguay comme tel avaient pris naissance l'automne dernier durant la crise du mois d'octobre.

Au cours du débat sur cette crise, M. Castonguay avait contredit publiquement le chef du gouvernement affirmant que l'action de la police et le développement économique ne seraient pas des moyens suffisants pour régler les problèmes du Québec.

Deux autres ministres avaient également exprimé à la même époque des opinions différentes de celles de M. Bourassa sur les solutions en vue de régler les problèmes du Québec.

Durant les deux dernières semaines, plusieurs ministres s'étaient enfin contredits publiquement soit sur des politiques gouvernementales comme l'assurance-automobile et avaient tenu d'autres propos laissant croire à des divergences d'opinion profondes.

# Congrès du PLC (Q) préparatoire aux élections fédérales de 1972

d'après PC

Le prochain congrès de la section Québec du Parti libéral du Canada aura pour thème les prochaines élections prévues pour 1972.

De 1,000 à 1,200 participants se rendront à Québec, du 5 au 7 février, et se pencheront tout particulièrement sur les événements qui ont marqué le Québec au cours des derniers mois.

"L'Avenir, c'est aujourd'hui", est le thème officiel de ce congrès qui se déroulera sans la présence du premier ministre Trudeau. Celui-ci s'est décommandé en raison de la conférence fédérale-provinciale qui se tient à Ottawa les 8 et 9 février et pour laquelle il sera retenu dans la capitale canadienne.

M. Trudeau a cependant promis d'être présent lors d'un diner-bénéfice qui aura lieu à Montréal le 21 février.

Une série télévisée de treize émissions commanditée par l'aile québécoise du Parti libéral du Canada sera présentée, à compter de mars 1971, à l'antenne des postes privés du Québec. La nouvelle a été communiquée hier, lors d'une conférence de presse, par M. Jean Marchand, ministre de l'Expansion économique régionale. Chaque émission hebdomadaire sera d'une durée de 15 minutes.

M. Marchand a indiqué que ces émissions visent à "fournir une réponse aux questions des citoyens relativement aux politiques et à l'administration du gouvernement Trudeau". Le ministre a affirmé que l'équipe qui dirige actuellement le gouvernement du Canada est "la mieux en mesure de proposer une image réaliste du rôle que le Québec peut jouer dans la fédération canadienne".

"Ce message d'espoir et de confiance qu'il faut apporter à l'ensemble des Québécois est d'autant plus nécessaire, a dit M. Marchand, que les propagandistes de la sécession ont depuis longtemps trouvé les ressources nécessaires pour occuper les écrans de la télévision."

# 325 délégués discutent en catimini du congrès au leadership de l'UN

par Claude MASSON
*de notre bureau de Québec*

QUEBEC — Quelque 325 membres de l'Union nationale, représentants démocratiques de la "base" des militants puisque délégués de chacun des 108 comtés de la province, se réuniront samedi prochain dans la vieille capitale pour décider de la date et des modalités du congrès au leadership en vue de trouver un successeur à M. Jean-Jacques Bertrand.

Dans un effort sans précédent de démocratie, les représentants démocratiquement élus par les associations de comté de l'UN discuteront de la nécessité d'un congrès plus démocratique, permettant une participation plus étroite de la base du parti, en cercle bien fermé, c'est-à-dire sans que les militants, directement ou par l'intermédiaire des journalistes, puissent assister ou être mis au courant du climat des délibérations de leurs propres délégués.

Evidemment, tout a été prévu pour que la réunion du Conseil national ne passe pas inaperçue dans l'opinion publique. Ainsi, l'allocution d'ouverture de M. Jean-Jacques Bertrand sera transmise aux journalistes par l'intermédiaire d'un texte soigné, préparé à l'avance. A la clôture des assises, les volontés du Conseil national démocratique seront communiquées par le chef du parti au cours d'une conférence de presse en bonne et due forme, de façon à profiter de l'attraction publicitaire qui entoure les campagnes au leadership d'un parti.

Le Conseil national est composé de trois délégués de chacun des 108 comtés provinciaux, des 17 députés élus le 29 avril, du chef et de quelques membres permanents du parti. Ces représentants démocratiques tiendront leur journée complète d'études au Centre paroissial de Limoilou, à Québec.

La veille, le Bureau national, qui est formé du chef, de trois délégués pour chacune des dix régions administratives du Québec et de cinq députés, pour un total de 36 membres, préparera la réunion du Conseil national. Puisque les discussions du Conseil national seront à huis clos, il est d'ores et déjà assuré que les délibérations du Bureau national demeureront ultra secrètes.

Les militants devront donc attendre à samedi soir avant d'obtenir la ration d'informations que le chef voudra bien leur donner concernant la tenue du prochain congrès... démocratique du parti.

# Quand les ministres passent par Paris...

par Marcel ADAM
*de notre bureau de Paris*

PARIS — De ce temps-ci plusieurs ministres canadiens en transit hantent occasionnellement Paris et les couloirs gouvernementaux.

Il en est des fédéraux, comme M. Mitchell Sharp, l'automne dernier, et comme M. Gérard Pelletier, ces jours-ci; il en est aussi des provinciaux — dans le sens constitutionnel du terme —, tel que M. Gérard Lévesque et Mme Claire Kirkland-Casgrain, il y a quelque temps, M. Jean-Paul L'Allier ces jours derniers, et M. Guy Saint-Pierre, ces prochains jours.

Le ministre fédéral Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat, et le ministre québécois Jean-Paul L'Allier, ministre de la Fonction publique et des Communications, se sont arrêtés à Paris la semaine dernière, avant de se rendre, samedi, à Lomé, au Togo, assister à la conférence des ministres de la fonction publique des pays membres de l'Agence de coopération (francophone) culturelle et technique, qui a lieu du 18 au 22 janvier.

A cette occasion, le ministre Pelletier a rencontré M. Philippe Mallaud, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et président de la délégation française à Lomé, avec lequel il s'est entretenu de l'objet de la conférence. A cause des contraintes de temps, il n'a pu que s'entretenir par téléphone avec le nouveau ministre français des Affaires culturelles, M. Duhamel; de plus, il a eu un entretien avec M. Jean-Marc Léger, secrétaire général de l'Agence de coopération.

Enfin, M. Pelletier a déjeuné avec le directeur de l'Unesco dont le siège est Paris, pour l'entretenir d'une proposition émise par la délégation canadienne lors des assises de Venise, l'an dernier : la tenue au Canada, peut-être au cours du premier semestre de 1972, d'un colloque sur les problèmes culturels qui se posent dans les pays multilingues ou pluriculturels, et qui pourrait intéresser une vingtaine de pays.

**Entretiens L'Allier-Mallaud**

Quant au ministre Jean-Paul L'Allier, il a aussi rencontré le ministre français Philippe Mallaud en vue de la conférence de Lomé, et M. Joseph Coniti, son homologue à l'Office franco-québécois, avec lequel il a notamment été question du volume des échanges — que l'on veut temporairement stationnaire quant aux effectifs qui restent et de la hausse de 10 p 100 que le Québec se propose d'apporter à sa contribution financière l'an prochain. (Cette année la France a augmenté seule sa participation financière). Il a aussi rencontré M. Robert Galley, ministre des Communications, avec lequel il s'est entretenu de la coopération franco-québécoise en cette matière.

Avant son départ pour le Togo, M. L'Allier a reçu à tour de rôle un certain nombre de journalistes; contrairement au président la délégation canadienne à la Conférence de Lomé, M. Gérard Pelletier, le chef de la délégation québécoise s'est montré moins tempérant que ne l'avait été celui-là lors de sa conférence de presse de la veille.

Alors que M. Pelletier avait répondu sur un ton lénifiant et rassurant aux questions concernant la composition de la délégation canadienne et à celle rappelant les divergences des conférences précédentes, M. L'Allier a clairement laissé entendre avec autant de fermeté que de calme, que la représentation fédérale à cette conférence est "injustifiée" dans la mesure où le gouvernement fédéral affiche ses intentions de diriger ses dépenses. Et de souligner que la délégation canadienne, avec une vingtaine de personnes, est plus imposante qu'est la totalité des délégations africaines et double même celle de la France.

Le ministre québécois s'est peu étendu sur le statut du Québec dans la délégation canadienne, si ce n'est que pour insister sur le fait qu'il a reçu les pleins pouvoirs pour parler et agir au nom du gouvernement québécois et que la délégation québécoise à Lomé a l'intention de marquer sa présence "par la qualité".

**A Lomé**

On sait que lors des dernières conférences de la France, Ottawa détenait la présidence et le Québec la vice-présidence de la délégation canadienne. Mais à la suite de la conférence constitutive de l'Agence, l'an dernier à Niamey, le Québec a réussi à obtenir de participer à l'Agence au titre de membre participant, mais sous le chapeau juridique d'Ottawa, qui, lui, avait signé en tant que membre à part entière. Mais c'est à définir, entre les deux gouvernements, comment opérerait dans la pratique le statut du Québec qui, ne l'oublions pas, avait été établi après une dure lutte, pour permettre au Québec de siéger à l'Agence. Or les négociations n'ont pas encore abouti et tout ce que Québec s'était vu offrir par Ottawa, avant la conférence de Lomé, équivaut au maintien du statue anté, alors qu'il voulait rien de moins que la coprésidence.

Cette négligence était d'autant plus normale, dit M. L'Allier, que le Québec est le seul gouvernement au Canada à posséder un ministère de la Fonction publique, de même qu'une école nationale d'administration. Et le ministre de souligner que le président de la délégation, M. Gérard Pelletier, n'est pas plus que le porte-parole aux Communes de la fonction publique fédérale, ce qui lui paraît être en quelque sorte "une fausse représentation".

Au sujet de sa rencontre avec le ministre français des Communications, M. L'Allier a dit qu'il avait été question du problème général de la coopération en matière de télécommunications, et notamment du projet de construction conjointe de satellites de communications.

A ce propos, le ministre québécois a voulu démentir les rumeurs persistantes des intérêts du Québec à l'endroit de ce projet et souligner qu'il a le dossier en main depuis octobre dernier et qu'à ce jour son ministère ne possède pas suffisamment d'informations lui permettant de prendre une décision valable pour ou contre la participation du Québec à un tel projet. Cela ne sera possible qu'après la détermination détaillée de son utilité et de sa rentabilité éventuelles. Aussi, a-t-il proposé au ministre L'Allier la formation d'une commission d'experts français qui se rendraient au Québec en février ou mars pour y rencontrer les techniciens du ministère en vue de la préparation d'un rapport succeptible de répondre aux interrogations des deux gouvernements.

# Québec collabore à la signature d'une entente canado-marocaine

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Une entente de coopération vient d'être signée par le Canada et le Maroc, a-t-on annoncé hier dans un communiqué émanant de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

On y mentionne avec une certaine insistance que le Canada a accepté "avec la collaboration du gouvernement du Québec" de participer à la réalisation d'un vaste programme marocain de développement économique et rural du Rif occidental dans la province de Tetouan.

Cette entreprise de coopération canado-marocaine vise à la réalisation d'un programme élaboré par le Maroc avec le secours des Nations-Unies, pour assurer en 25 ans, au coût de quelque $300,000,000 le développement économique et rural des six provinces septentrionales du pays. La lutte contre l'érosion des sols et l'appauvrissement de cette région montagneuse de 7,000 milles carrés intéresse vitalement un dixième de la population marocaine. L'aire d'intervention canadienne est située dans les environs de Tetouan, qui était la capitale de l'ancien Maroc espagnol.

la presse

MONTREAL, MARDI 19 JANVIER 1971 — 87e ANNEE — No 15 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 A 3

# Fluoration: Québec aidera les villes intéressées

Selon un communiqué en provenance de l'Office d'information et de publicité du Québec (OIPQ), le ministère des Affaires sociales mettra $50,000, cette année, à la disposition des municipalités voulant s'équiper pour fluorer leur eau potable: le ministère accorde $5,000 pour l'achat de chaque appareil dont il approuve les plans techniques.

Toujours selon ce communiqué, le ministère a jusqu'ici accordé des subventions aux municipalités de Nicolet, Terrebonne et Châteauguay. Il est en train d'étudier les projets de sept autres municipalités. Avant 1970, l'on dénombrait 33 systèmes de fluoration en opération, desservant 654,000 habitants répartis dans 67 municipalités différentes.

L'on sait que la fluoration des eaux a de multiples adversaires, dont le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, qui s'est toujours opposé à ce que l'on force toute une population à boire de l'eau fluorée.

Contre la fluoration des eaux, il n'y a pas que l'argument "moral": il y a aussi des arguments médicaux, scientifiques. Mais, le ministère des Affaires sociales se range à l'avis de la majorité, semble-t-il, puisqu'ils sont fort nombreux les organismes de santé qui, au pays ou à l'étranger, ont recommandé la fluoration des eaux comme un moyen bien efficace de prévenir la carie dentaire.

Et, à défaut d'avoir pu intégrer pleinement les soins dentaires dans le régime d'assurance-santé, le ministère des Affaires sociales a bien l'intention, selon un porte-parole, de mettre l'accent sur la prévention globale, du genre que permet la fluoration de l'eau d'une région.

Selon le ministère, la carie dentaire constitue actuellement l'un des problèmes les plus urgents auxquels ont à faire face les citadins des villes qui ne fluorent pas leur eau potable. Par contre, il est prouvé hors de tout doute, selon le communiqué, que la fluoration de l'eau est une mesure efficace, peu coûteuse et sans danger, qui peut diminuer de 60 à 65 p. 100 l'incidence de la carie dentaire.

Le coût d'opération "per capita" d'un appareil de fluor peut varier entre 8 et 15 cents par année.

### La Communauté urbaine : trop tôt encore

Par ailleurs, le président de l'exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), M. Lucien Saulnier, a laissé entendre, hier après-midi, qu'il était favorable, du moins en principe, à la fluoration des eaux.

Il n'a pas établi clairement ce qu'il en pensait, mais il a dit n'avoir aucune raison d'être insatisfait d'un premier rapport du service de santé de Montréal qui favorisait la fluoration des eaux.

De son côté, le président du comité exécutif de Montréal, M. Gérard Niding, laisse entendre que la question de la fluoration des eaux mérite encore d'être étudiée, mais qu'il y a des questions plus importantes à résoudre et qui ont la priorité au comité exécutif.

## Boisjoly: 15 mois de prison pour 5 outrages au tribunal

Le présumé felquiste Jean Boisjoly s'est permis, hier, en présence du juge Roger Ouimet, deux violentes sorties qui lui ont valu non seulement la remise de son procès au 1er mars, mais aussi une peine de quinze mois de prison pour cinq outrages au tribunal.

En effet, hier matin, Boisjoly qui doit subir son procès sous quatre chefs d'accusation dont celui d'appartenance au FLQ, commençait à plaider plusieurs requêtes, dont le droit de choisir son avocat.

En moins d'une heure, il devait être trouvé coupable des deux premiers outrages.

Sur le libre choix d'un avocat, Boisjoly a réclamé la présence, lors de son procès, de Me Robert Lemieux, en tant que procureur de la défense.

"La Déclaration des droits de l'homme, qui prévaut sur toutes les lois existantes... m'assure ce droit sans la moindre équivoque", a plaidé l'accusé.

Puis il a ajouté: "Il suffirait M. le juge que vous émettiez une ordonnance pour que Me Lemieux soit présent... si on allait refuser d'émettre une telle ordonnance, on ferait alors preuve de mauvaise foi..."

Le juge Ouimet devait alors mettre l'accusé en garde contre les écarts de langage en rappelant qu'il ne pouvait pas faire venir Me Lemieux pour des raisons administratives.

Boisjoly reprit ses invectives en rappelant que le juge Ouimet avait lui-même refusé de libérer Lemieux sur caution et il devait finalement lancer: "Vous avez peur de Me Lemieux, M. le juge!"

Le dialogue se termina sur une première condamnation d'outrage à la magistrature.

Vingt minutes plus tard, l'accusé se rendait coupable d'un second outrage alors qu'il était question des procédures à suivre pour le choix des jurés.

Le juge Ouimet expliqua à l'accusé qu'il désirait limiter au minimum les questions aux jurés, en appliquant rigoureusement la loi.

"Vous jouez avec la justice . . . c'est injuste !", s'exclama Boisjoly.

Le juge rétorqua : "Vous n'avez pas le droit de dire à un juge qu'il est injuste !"

L'accusé parla encore d'injustice malgré une mise en garde du juge Ouimet, ce qui amena la seconde condamnation pour outrage au tribunal.

Deux heures plus tard, à la reprise de l'audience, Boisjoly passa une nouvelle fois à l'attaque en tentant de faire accepter une requête visant à annuler des accusations portées contre lui. Elle fut rejetée.

Puis les conversations devaient reprendre sur le choix des jurés: "J'ai étudié la procédure que vous voulez m'imposer lança l'accusé, et je la trouve inacceptable. Je ne veux pas de cette censure impitoyable !"

Le juge expliqua alors à Boisjoly qu'il ne le censurait pas, mais qu'il voulait éviter les questions inutiles.

"Et si je voulais savoir ce que pensent les candidats-jurés de l'indépendance du Québec?" demanda l'accusé.

Le juge répondit que l'indépendance n'avait rien à voir avec le procès, sur quoi Boisjoly lança:

"Je refuse cette procédure, De plus je vous demande de vous récuser comme président du tribunal de mon procès. Il est notoire que vous êtes un fédéraliste inconditionnel et un adversaire acharné du séparatisme. Vous êtes un matraqueur en robe, un défroqué de la justice, un faux juge qui me prive de mon procureur."

Le juge Ouimet trouva alors Boisjoly coupable de trois autres outrages au tribunal, le condamnant à 15 mois de prison.

Sur la demande du procureur de la couronne, Me Gabriel Lapointe, le procès de Boisjoly fut remis au 1er mars.

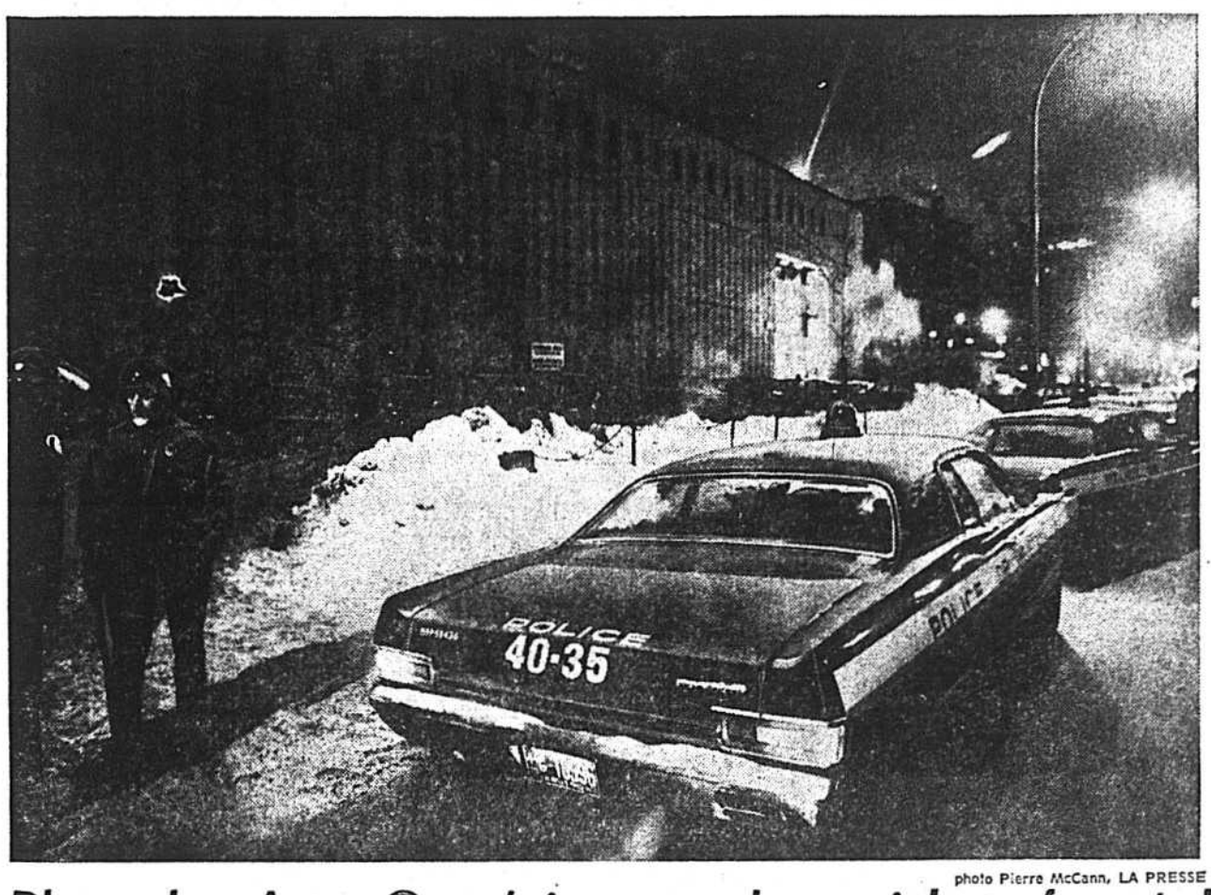


photo Pierre McCann, LA PRESSE

## Place des Arts: On n'aime pas les guichets fermés!

Place des Arts, hier soir, Johnny Winter et son groupe "pop" jouaient à guichets fermés, ce qui a déplu, et c'est peu dire, à quelque 200 admirateurs du fameux guitariste, massés devant l'entrée de la Place des Arts, par une température de 7 degrés sous zéro. La colère grondait dans le coeur des jeunes et la situation s'envenimant, on a dû faire appel à l'escouade mobile de la police de Montréal. Les manifestants ont vivement été dispersés et les policiers ont pénétré à l'intérieur de la salle, où l'on craignait que certains spectateurs sèment la pagaille à la fin du spectacle. En fin de compte, 12 manifestants ont été appréhendés par les policiers, pour être relâchés quelques heures plus tard sans qu'aucune accusation ne soit portée contre eux.

## Le feu ravage un petit centre commercial

Une quarantaine de pompiers de Saint-Hubert et de Longueuil ont lutté pendant plus de six heures ce matin pour enrayer un incendie qui faisait rage dans un petit centre commercial du Chemin Chambly, à Saint-Hubert.

Les flammes, d'origine inconnue, ont pris naissance peu avant 5 h. 40 ce matin dans l'immeuble de deux étages, abritant le Centre Daneault Enrg, au 4200 Chemin Chambly.

L'incendie s'est rapidement propagé à tout l'édifice, ravageant une quincaillerie, une pharmacie, une salle de billard, une clinique médicale, un entrepôt de produits chimiques et de nombreux bureaux situés à l'étage.

A 11 h. 30 ce matin, la bâtisse était littéralement transformée en château de glace que les pompiers continuaient toujours d'arroser copieusement pour empêcher les flammes de reprendre de plus belle.

Un pompier s'est gelé les mains alors que la température se situait à 5 ou 10 degrés sous zéro et il a dû être transporté à l'hôpital Charles-Lemoyne de Greenfield Park.

La circulation a été interrompue durant toute la matinée sur cette artère habituellement très fréquentée.

Aucune évaluation des dégâts n'a encore été fournie mais ceux-ci dépasseraient largement le quart de million.

## Un policier se plaint du Conseil de sécurité

par Florian BERNARD

Le directeur du service de police de Pointe-aux-Trembles, M. Pierre Gariépy, a sévèrement pris à partie le Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal, hier soir, en l'accusant de boycotter délibérément les services municipaux de police dans l'île de Montréal et en particulier celui de sa ville.

S'adressant aux membres du conseil, le directeur Gariépy a déclaré que les délais apportés par la CUM dans la ratification des nominations de policiers dans l'île de Montréal sont absolument injustifiables. Il a de plus déclaré que l'élimination massive des candidats a rendu la vie impossible aux services municipaux de police, notamment à Pointe-aux-Trembles. Ces délais et ces chinoiseries administratives privent certaines villes de policiers dont elles ont un besoin urgent.

Pour illustrer ce qu'il a qualifié de 'boycottage", le directeur Gariépy a déclaré que sur 167 candidats soumis par Pointe-aux-Trembles, 3 seulement ont été retenus, et ceci après six mois ! L'un des trois candidats retenus, Maurice Piché, a été engagé hier soir par le conseil. Un deuxième candidat, Claude Roy, est récemment entré en fonction. Enfin, le troisième candidat, une femme policier, Francine Monette, a récemment été engagée.

Or, depuis six mois, Pointe-aux-Trembles a besoin de dix policiers. Il en reste sept à trouver. Au rythme où le Conseil de sécurité de la CUM les examine, a dit le directeur, et si l'on se base sur leurs critères de sélection, il nous faudra leur fournir au moins 300 candidats pour obtenir enfin les policiers dont nous avons besoin . . .

### Candidats déjà sélectionnés

Le directeur Gariépy a expliqué que les 167 candidats présentés au Conseil de sécurité de la Communauté urbaine avaient déjà répondu à un questionnaire préparé selon des questionnaires en usage au service de la police de Montréal et de la Sûreté du Québec. De plus, le service de police de Pointe-aux-Trembles avait ajouté ses propres questions au formulaire. Ainsi, les candidats présentés au Conseil de sécurité répondaient déjà, du moins après examen sommaire, à un certain nombre de critères de base. Pourtant, en six mois, la CUM n'a retenu que trois noms.

Le maire Bernard Benoit a ajouté ses propres doléances à celles exprimées par son directeur de police. "La situation que vous décrivez est vraiment difficile et vous n'hésitez pas à parler de boycottage".

"Je maintiens ce mot de boycottage", devait répondre le directeur Gariépy, en ajoutant: "Et je ne crains pas d'utiliser ce mot que je suis prêt à répéter devant quiconque".

## Langevin libéré sous caution

par Léopold Lizotte

Au moment où l'un de ses compagnons allait lui-même subir son procès sous des accusations généralement identiques à celles qui pèsent encore contre lui, Robert Langevin, le premier présumé felquiste à être traduit devant ses pairs à Montréal, et à être acquitté, a été remis en liberté sous cautionnement.

Et ce par le même juge qui avait présidé son procès la semaine dernière, le juge Roger Ouimet.

A la requête de Me Michel Lamarre, ce dernier a en effet permis l'élargissement du jeune étudiant de vingt et un ans sous un dépôt de mille dollars ou deux cautionnements de $950.

Au début de l'après-midi, hier par ailleurs, le juge Antonio Lamer a ajourné au 25 janvier le prononcé de sa sentence dans deux cas d'outrage au tribunal et accordé une remise de peine à un troisième prévenu, trouvé coupable du même délit.

Celui qui a bénéficié de la clémence de la Cour, c'est Martin Bracey, un étudiant du Sir Georges Williams, qui avait causé tout un émoi à l'ouverture des assises, le 7 janvier, en énonçant à haute et intelligible voix ses opinions sur... bien des choses.

"Dans votre cas, a dit le juge Lamer au prévenu que représentait Me Gaétan Robert, je reconnais que vos propos ne s'adressaient pas directement au tribunal, et que tout ce que vous avez fait a simplement causé un arrêt momentané des procédures. Vous avez troublé la paix, c'est tout. Temps en prison."

Puis on a appelé François Lanctôt, qui a demandé à voir Me Robert Lemieux, après que le juge lui eut lui-même demandé s'il avait un avocat.

Dans ce cas, dit-il je vais vous faire fournir, ainsi qu'à Me Lemieux, une copie sténographiée des notes.

— Une copie de . . . l'outrage ? demanda alors le prévenu, narquoisement.

"Au 25", trancha le juge.

C'est alors que l'accusé ajouta:

"Si ça vous arrange, vous pouvez bien remettre ça au 25 janvier 1972 ou 1973, car moi je ne passe pas l'hiver aux Antilles ou dans le Nord. Je suis sur la rue Parthenais".

"Bon, eh bien nous sommes tous au Québec, de ce temps-ci, et vous reviendrez devant moi le 25".

Peu après, Jacques Rose, toujours l'air gouailleur, fit son entrée dans le box en criant:

"Gloire au peuple et aux travailleurs québécois".

Son cri n'eut toutefois que peu d'écho chez les cinq personnes qui se trouvaient dans la cour, à ce moment-là.

## Hausse des taxes de 10 cents à Montréal-Est

par Florian BERNARD

Le conseil municipal de Montréal-Est a dû décréter une hausse des taxes de 10 cents par $100 d'évaluation foncière, hier après-midi, en vue de défrayer la quote-part de cette municipalité dans le partage du coût des services de police de la Communauté urbaine.

Le total des divers taux de taxe, l'an dernier, se chiffrait à $1.14 par $100 d'évaluation. Cette année, ce même total atteint $1.22 à cause des frais accrus des services de police de la CUM. La répartition des différents taux de taxes de Montréal-Est se répartit donc comme suit, pour 1971 : taxe générale 54.9 cents, taxe foncière spéciale, 40.1 cents, taxe du métro, 9 cents, et taxe de la police de la CUM, 20 cents, pour un total de $1.24.

### Un surplus symbolique

Le budget adopté hier après-midi prévoit des dépenses de l'ordre de $3,671,633 contre des revenus de $3,673,390, soit un surplus "symbolique" de $1,757 à la fin de l'exercice.

C'est le service de la dette qui absorbera la part la plus importante du budget, soit $637,883, dont $269,603 pour les rachats d'obligations à long terme.

L'administration générale de Montréal-Est entraînera un déboursé de $626,700. Le service de la police coûtera $351,500 et celui des incendies, $131,250. Par ailleurs, une prévision a été faite en vue de la construction d'une caserne commune entre Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles. La construction de cette caserne centrale devrait débuter sous peu.

La voirie exigera des déboursés de $625,300 durant le prochain exercice, tandis qu'il faudra dépenser un peu plus de $100,000 pour l'enlèvement de la neige.

### La CUM coûte cher

La Communauté urbaine ira chercher une part importante du budget de Montréal-Est, soit près de un demi million. La quote-part de Montréal-Est pour le métro sera de $110,000 tandis que le partage des coûts de la police nécessitera un déboursé de $256,000. A ces dépenses "communautaires", il faut ajouter une somme de $52,500 en répartition du coût des voies latérales du boulevard Métropolitain.

Compte tenu des dépenses additionnelles occasionnées par la CUM, le maire Edouard Rivest s'est dit enchanté de ces prévisions budgétaires qui reflètent, selon lui, l'excellente situation financière de sa ville.

## Menace de conflit au service social de Québec

par Pierre VENNAT

Les agences de service social du Québec risquent d'être privées de personnel d'ici peu, si les longues négociations avec le cartel patronal n'aboutissent pas dans un avenir très rapproché.

Quelque 400 salariés syndiqués d'agences de service social, allant de la simple secrétaire jusqu'au travailleur social diplômé, incluant les psychologues, des criminologues, etc., se sont réunis en fin de semaine dans la métropole et ont confié à leur comité de négociation le mandat d'utiliser tous les moyens de pression à sa disposition, y compris la tenue d'un vote de grève, en vue de débloquer les négociations qui durent depuis plus d'un an.

Ils ont également, du même coup, rejeté les dernières offres patronales.

L'unité de négociation des salariés syndiqués d'agence de service social comprend quelque 1,000 personnes.

Celles-ci sont toutes affiliées à la Confédération des syndicats nationaux, la plupart par le truchement de la Fédération nationale des services et un certain nombre par le truchement de la Fédération des ingénieurs et cadres, lesquelles ont formé un cartel syndical pour fins de négociation.

Du côté patronal, outre le gouvernement, il y a un cartel patronal qui ressemble à celui qui a négocié avec les syndiqués lors du conflit des hôpitaux privés.

D'ailleurs, le conflit des travailleurs sociaux offre plusieurs ressemblances avec celui des hôpitaux privés.

Les points encore en suspens touchent la sécurité d'emploi, les classifications, l'ancienneté et la plupart des clauses de bénéfices marginaux en plus de la question salariale.

Les négociations s'éternisent, le projet de convention syndical, au complet, ayant été déposé en décembre 1969.

Les syndiqués des agences de service social considèrent que plusieurs de leurs demandes sont semblables à celles qui ont fait l'objet du conflit dans les hôpitaux privés et autres institutions de bien-être et qui ont été réglées à la satisfaction des syndiqués.

Le mandat du conciliateur dans ce conflit est expiré depuis le 13 janvier et il est probable qu'un vote de grève sera pris d'ici quelques jours à moins d'une reprise accélérée des négociations.

Paul E. TALBOT O.D. OPTOMÉTRISTE
6741, rue SAINT-HUBERT
HEURES DE BUREAU :
Lundi au Jeudi : 9 h à 6 h
Vendredi : 9 h à 9 h
Samedi : 9 h à 1 h
272-7611 • 7616

AVIS PUBLIC (2)

Depuis quelques dizaines d'années, la pharmacie a changé d'aspect, personne ne peut le nier. La formation et le rôle du pharmacien ont aussi évolué. Le rôle du pharmacien d'aujourd'hui est beaucoup plus important que celui d'il y a quelques années. Jadis préoccupé par la préparation des médicaments, le pharmacien s'intéresse aujourd'hui beaucoup plus à l'interprétation de l'ordonnance et des dangers qui en découlent.

On accole souvent au pharmacien le terme de spécialiste du médicament. Cette affirmation est facile à prouver, et il suffit simplement de jeter un coup d'oeil rapide sur les programmes d'études des faculté et école de pharmacie des universités de Montréal et Laval et sur ceux des autres facultés de la santé pour se rendre à l'évidence.

Pour être admis à l'étude de la pharmacie, le candidat doit entre autres être titulaire du diplôme de bachelier ès arts ou ès sciences ou du certificat d'études du CEGEP "option chimie et biologie".

Pour devenir pharmacien, le candidat doit détenir un diplôme universitaire (baccalauréat en pharmacie) garantissant sa compétence dans la délivrance des médicaments. De plus, le candidat doit compléter un stage d'une année après avoir terminé ses quatre années universitaires. Seule le pharmacien reçoit la formation nécessaire (7,000 heures) pour connaître à fond les différentes substances de l'arsenal thérapeutique et pour comprendre l'action des médicaments sur l'organisme humain.

Collège des Pharmaciens du Québec
1074 ouest, avenue Laurier, Montréal 153, Qué.

# La CSN veut faire étendre la Régie des loyers à toutes les municipalités

par Pierre VENNAT

"Le Québec est un pays de locataires."

C'est pourquoi la Confédération des syndicats nationaux, son président Marcel Pépin en tête, a lancé hier matin une campagne ayant les objectifs suivants:

- l'extension de la juridiction de la Régie des loyers à toutes les municipalités du Québec et non pas, comme c'est le cas présentement, aux seules municipalités qui en font la demande;
- une réforme de la Régie pour lui donner avant tout un rôle de protection et d'information du locataire, "le propriétaire disposant ordinairement des ressources requises pour faire appel aux avocats, notaires et cours de justice";
- une augmentation du personnel de la Régie afin qu'elle puisse mettre des bureaux et des avocats salariés à la disposition des locataires dans toutes les municipalités du Québec;
- la rédaction d'un bail type qui régirait tous les logements, au Québec, bail qui devrait être inclus dans le code civil ou la nouvelle loi promise par le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, le 10 décembre dernier;

Ce bail type, selon la CSN, devrait être conforme à celui rendu public ce matin par M. Pepin lors d'une conférence de presse et préparé par MM. Jacques Desmarais et Pierre Jauvin à la suite d'une initiative conjointe du Conseil central de Montréal, du Secrétariat d'action politique de la CSN et du Conseil de développement social du Montréal métropolitain, organismes qui lançaient une brochure sur la question.

D'ailleurs le Conseil central de Montréal doit entreprendre une campagne pour que ledit projet de bail type soit distribué partout, y compris les restaurants et les places publiques.

Donc, de dire M. Pepin, la CSN entreprend une campagne provinciale pour que les droits des locataires soient défendus, à quelques semaines de l'échéance de la plupart des baux.

**Une province de locataires**

Une partie importante des propriétaires du Québec, que l'on retrouve surtout dans les comtés ruraux, n'occupent qu'une modeste résidence.

Ailleurs, les locataires forment la majorité. Ainsi, 81 p. 100 des Montréalais sont locataires. A Québec, la proportion est de 78 p. 100.

C'est pourquoi la centrale croit plus que jamais à la nécessité d'une nouvelle loi qui refondrait la législation existante concernant les locataires et abolirait le bail annuel prolongeant l'existence de la Régie des loyers, laquelle ne devait avoir qu'une existence temporaire.

La nécessité d'une loi permanente, qui refondrait en un seul texte autonome aussi bien les dispositions du contrat de louage du Code civil que la loi d'exception à caractère "temporaire-permanent" est ressentie de façon aiguë par tous les locataires, affirme-t-on.

La législation envisagée s'appliquerait à toutes les municipalités et réglementerait l'augmentation des loyers.

**Le bail-type**

Le bail type proposé a surtout comme particularité principale d'insister sur les responsabilités du locateur, et non surtout du locataire.

Le propriétaire, notamment, devrait chauffer les lieux loués à une température raisonnable qui de devrait pas être inférieure à 72 degrés, payer toutes les taxes concernant le logement loué, y compris la taxe d'eau, se charger lui-même d'enlever la neige et la glace des entrées de garage, fournir une cuisinière et un réfrigérateur au locataire, etc.

M. Pepin a admis lui-même que cela pourrait, là où ces services ne sont pas assumés par le propriétaire actuellement, amener une hausse du loyer.

Mais le nouveau bail, croit-on, régulariserait les situations partout et serait nettement à l'avantage des locataires, comparativement à la situation actuelle, sans pour autant spolier les droits des propriétaires honnêtes.

## le TEMPS qu'il fera

### *Et ça va continuer jusqu'à vendredi!*

Etant donné que la vague de froid va se poursuivre jusqu'à vendredi (selon M. Alcide Ouellet), la section des fait d'hiver vous présente aujourd'hui quelques recettes pour faire démarrer votre automobile.

1—Asseyez-vous calmement devant votre volant, mettez le contact et poussez le démarreur.

2—Si vous entendez un bruit (tel un gémissement ou un clic . . . clic . . clic . . .) assurez-vous que vous êtes seul dans votre auto.

3—Si vous n'entendez rien, c'est que vous êtes seul. Dans ce cas, vous pouvez jurer (mais en silence car la buée peut obstruer votre pare-brise).

4—Relâchez votre démarreur, vérifiez que personne ne regarde de votre côté, mettez-vous debout, près de votre voiture et . . . donnez-lui un grand coup de pied dans la portière gauche (en général, ça vous décharge au même titre que votre accumulateur).

5—Remontez chez vous, réveillez doucement (très doucement) votre femme et dites lui avec amour et tendresse: "Bonjour chérie . . . je te laisse la voiture aujourd'hui, pour tes courses. Il fait tellement froid et je ne voudrais pas que tu attrapes un rhume . . . fais attention, hein, ça glisse".

**Maximum 5, Minimum —20**

**Les prévisions de la météo selon l'observatoire de Dorval**

**Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides, Cantons de l'Est et Québec :** généralement nuageux avec quelques périodes de neige et venteux par moments. Le ciel se dégagera cette nuit. Mercredi généralement ensoleillé. Maximum aujourd'hui et mercredi zéro à 5 au-dessus. Minimum cette nuit 10 à 20 sous zéro.

**Régions du St-Maurice et Lac St-Jean :** généralement nuageux avec période de neige. Venteux par moment. Cette nuit et mercredi, temps clair avc quelques périodes nuageuses. Maximum aujourd'hui et mercredi zéro et 5 au-dessus. Minimum cette nuit 10 à 20 sous zéro.

**Régions de Baie-Comeau et Sept-Iles:** nuageux avec périodes de neige. Mercredi nuageux avc quelques périodes ensoleillées. Maximum 10 à 20 au-dessus. Minimum cette nuit zéro à 10 sous zéro. Maximum mercredi 5 à 15 au-dessus.

**Régions de Rimsouski et Gaspé :** ciel variable avec quelques périodes de neige généralisées ou chutes de neige locales aujourd'hui et mercredi. Maximum aujourd'hui et mercredi zéro à 10 au-dessus. Minimum cette nuit 5 à 10 sous zéro.

**Pour vos vacances**

Acapulco 86, 72, nuageux; Barbade 84, 72, nuageux; Bermude 58, 40, clair; Bogota 64, 48, nuageux; Cullacan 84, 55, clair; Havane 77, 59, nuageux; Hermosillo 86, 48, clair; Kingston 86, 72, nuageux; Los Mochis 84, 43, clair; Mazatlan 77, 57, clair; Mexico 71, 43, brumeux; Monterrey 68, 63, nuageux; Nassau 75, 64, clair; San Juan 84, 72, nuageux; St- Kitts 82, 72, nuageux; Vera Cruz 77, 63, clair.

**Dans le monde**

Rome min. 43, max. 59; Paris 32, 71; Londres 43, 48; Berlin 28, 35; Amsterdam 32, 45; Bruxelles 33, 48; Madrid 32, 37; Moscou 21, 26; Stockholm 25, 43; Tokyo 41, 56.

## LE MANQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

sing; il était aussi absent. Il demanda le directeur du personnel; ce dernier était également absent.

La directrice adjointe du personnel, Mlle M. Pratt, a écouté poliment le récit de l'aumônier et a imposé une sanction au surveillant qui n'avait pas fait rapport.

**Des peccadilles !**

Le 21 avril, Mlle Pratt recevait une lettre du directeur du nursing, le Frère Roland Bernard, o.h., la blâmant d'avoir "osé endosser à l'endroit d'un membre de notre service dans l'exercice de ses fonctions les plus élémentaires" des sanctions que le Frère Bernard déclarait "nul (sic) et sans valeur".

Le Frère Bernard, dans une lettre au français douteux, et que nous respecterons, écrivait: "Le Service des soins infirmiers tente de plus en plus de s'unifier à l'intérieur de ses cadres, malheureusement en combattant certaines âmes charitables qui ne savent que mettre le trouble et la discorde."

Le directeur du service du nursing, dans cette épître, affirme qu'en son absence, "chacun des membres de la direction du Service des soins infirmiers jouit de l'immunité administrative dans l'exercice de ses fonctions. Personne, sauf le directeur des soins infirmiers peut admonester ou punir un des membres de la direction après avoir entendu les parties en cause".

Il continue par le syllogisme (?) suivant: "Le Directeur général peut intervenir s'il le juge bon. Le jugeant bon, sa présence sera donc nécessaire puisque le cas devra être très important".

Si l'on comprend bien, ce n'est pas la nature des faits qui détermine leur gravité mais la présence du Directeur général. Par conséquent, rien de grave ne peut se produire en son absence.

Le Frère Bernard écrit: "Une tempête dans un ou par un verre d'eau à éclater (sic) mettant en cause un malade, l'aumônier, un infirmier cl.8 et un membre de la direction des soins infirmiers. Personnellement, nous étions absent: des décisions très fâcheuses ont été prises sur lesquelles il est de notre devoir de revenir.

"Dans notre service, poursuit-il, les peccadilles, les enfantillages et les conflits de troisième, quatrième ou cinquième importance ne dépassent pas ou ne doivent pas dépasser le seuil de chaque unité. L'information est donnée au directeur et le sujet est clos par lui-même." Et voilà ! Tout est en ordre.

**La hiérarchie est lésée**

Le Frère Bernard se réjouit de ce que le surveillant ait attendu son retour avant de prendre une décision mais il déplore l'initiative de Mlle Pratt, directrice adjointe du service du personnel. La hiérarchie n'a pas été respectée. Le malade non plus, mais le directeur du nursing dit qu'il s'agit d'une peccadille.

De plus, péché impardonnable, c'est un membre du clergé local qui a osé protester contre le comportement d'un infirmier. L'aumônier, selon le Frère Bernard, qui était pourtant absent, "a raconté avec parti-pris" ce qui s'est passé. Il considère que c'est "une insulte" envers son service en général... Le verre d'eau en pleine figure au patient qui réclamait son bain n'est pas une insulte. C'est une tempête dans un verre d'eau.

En conséquence, avec une désinvolture dont on ne sait s'il faut en pleurer ou en rire, le Frère Bernard invite l'aumônier "à s'occuper de son domaine premièrement et avant tout".

Il menace implicitement celui que les malades appellent avec admiration et affection le Père Valère de faire mention au conseil d'administration "des fausses manoeuvres administratives utilisées qui ne sont certainement pas pour le plus grand bien de l'hôpital".

**Se taire et rester... ou partir !**

Cet incident, où éclate l'irrespect que la majorité des employés (pas tous) et la direction même de l'hôpital professent à l'égard des patients, démontre que l'institution existe pour l'institution et non pour les patients. Quant au sens de l'humain, s'il est rare à Saint-Charles-Borromée, on le rencontre quand même de temps à autre, comme on l'a vu d'ailleurs. Certaines femmes de ménage sont extrêmement bonnes et gentilles pour les malades, se chargeant de leurs courses, à l'occasion, travaillant silencieusement, la nuit, pour ne point troubler le repos des patients. Les infirmières sont généralement appréciées aussi.

Certaines d'entre elles se sont émues de cette situation. Elles ont fait des rapports qui ont disparu, dans de nombreux cas, du dossier de l'employé. Les infirmières et les employés qui ont tenté de changer cet état de choses ont vite compris leur impuissance. Ils se taisent ou ils partent.

## L'OTAN lancera son deuxième satellite de communications

BRUXELLES. (AFP) — Le deuxième satellite de communications de l'OTAN sera lancé le 27 janvier du Cap Kennedy et assurera de façon continue les liaisons par satellite qui sont indispensables à l'OTAN, annonce un communiqué du secrétariat de l'alliance atlantique.

Le premier satellite avait été lancé le 20 mars 1970.

Le projet de satellite, dont le coût est évalué à 50 millions de dollars, est financé par les pays membres de l'OTAN à l'exception de la France.

Les satellites de l'OTAN, construits aux Etats-Unis, doivent permettre non seulement de faciliter les communications dans le domaine militaire mais aussi la transmission des consultations politiques et des mesures à prendre en temps de crise.

## LE FRANÇAIS

SUITE DE LA PAGE A 1

cours donnés en langue française ne dépasseront pas toutefois un maximum de 40 pour cent, qui ne sera d'ailleurs atteint que progressivement et dans un très grand nombre d'années.

**A l'élémentaire**

Le nouveau programme de l'enseignement du français comme langue seconde à tous les niveaux des écoles élémentaires devra être entrepris normalement dès septembre prochain, de façon à ce que son implantation soit terminée dès 1977 et que les élèves passant alors au secondaire en aient atteint les objectifs.

Les commissions scolaires qui ne seront pas en mesure d'appliquer le programme au début de la prochaine année scolaire pourront le faire seulement en 1972, mais à condition de se rattraper en rajustant l'horaire au cours des années subséquentes.

A la fin de leurs études élémentaires, les élèves concernés subiront un examen dont les résultats ne les empêcheront pas d'être promus au secondaire, mais qui pourront les classer dans un groupe particulier dont les options seront limitées. Le test portera essentiellement sur la compréhension auditive, l'expression orale et la lecture, et servira à évaluer l'efficacité des programmes et des méthodes.

Actuellement, en théorie, les écoles protestantes de langue anglaise ne commencent pas à enseigner le français avant la troisième année, et les écoles catholiques de langue anglaise, avant la quatrième année. En pratique, toutefois, plusieurs écoles commencent à enseigner le français avant les moments exigés.

Le nouveau règlement signifie, pour les commissions scolaires s'en tenant aux normes, une augmentation moyenne de 20 pour cent à l'horaire consacré à la langue française, soit 12 pour cent dans les écoles protestantes et 29 pour cent dans les écoles catholiques.

**Au secondaire**

Au niveau secondaire, la grande différence réside dans le fait que les étudiants, pour obtenir leur certificat de fin d'études, devront réussir une épreuve orale et écrite sur le programme de français, comme les élèves des écoles françaises doivent le faire pour l'anglais.

Les exigences des examens de français comme langue seconde seront augmentées et modifiées progressivement, c'est-à-dire parallèlement à l'introduction des mesures prévues aux six années du cours élémentaire, à l'obligation de suivre d'autres cours en langue française et aux tests subis à la fin de l'élémentaire.

Depuis 1968, l'enseignement du français comme langue seconde est facultatif en 5e secondaire, mais il redeviendra obligatoire à partir de septembre prochain. L'enseignement de l'anglais comme langue seconde restera toutefois facultatif dans les écoles françaises.

**Conséquences**

En parlant des conséquences du nouveau règlement, le ministre de l'Education n'a pas caché que son imposition nécessiterait peut-être une révision du système des bourses aux étudiants qui se destinent à l'enseignement.

M. Saint-Pierre a par exemple expliqué que les bourses pourraient être réservées aux étudiants francophones qui consentiraient à aller enseigner dans les écoles anglophones, et vice-versa.

Le ministre ne croit pas toutefois que le nouveau règlement obligera les commissions scolaires à augmenter leurs budgets, car, si elles donneront plus de cours de langue française, elles seront nécessairement appelées à couper certains autres cours.

A plus long terme, M. Saint-Pierre croit que le nouveau règlement créera une saine compétition entre les écoles de langue anglaise et celles de langue française. Celles-ci devront faire des efforts pour conserver leur clientèle, car autrement une certaine partie de la population leur préférera peut-être celles où elle pourra obtenir une formation réellement bilingue.

## Distribution garantie du courrier

M. Jean-Pierre Côté, ministre responsable des Postes, a annoncé hier le lancement d'un programme unique en son genre, soit "le service de distribution garantie du courrier", dans un délai donné. Ce service sera d'abord inauguré à Toronto, le 1er février, puis il sera assuré progressivement dans d'autres villes canadiennes au cours de 1971 et de 1972.

Le directeur du district Montréal métropolitain, M. Hector Cormier a fait savoir que la poste garantie entrera en vigueur à Montréal, le 1er juillet 1971. Selon ce programme connu sous le nom de "Poste garantie", les Postes Canadiennes s'engagent à distribuer dans un délai donné, le courrier de première classe déposé avant certaines heures limites. Ce service se limitera au régime intérieur et ne visera pas les lettres destinées aux Etats-Unis ou aux autres pays.

"Ce service sera offert au tarif ordinaire des objets de première classe, de dire M. Côté, et les objets de correspondance déposés à des heures autres que celles qui sont prévues par le système de distribution garantie recevront le même traitement que par le passé".

Au début, le nouveau service ne visera que le courrier déposé à Toronto. Etant donné, toutefois, que 60% du courrier déposé dans cette ville est destiné à d'autres localités, les avantages du système de distribution garantie auront tôt fait de se faire sentir dans la plupart des régions du Canada.

Le programme se fonde sur deux heures limites de dépôt; l'une pour le courrier destiné à tous les endroits du Canada, et l'autre pour le courrier destiné aux localités du centre du pays.

## FAIRE DU QUEBEC

SUITE DE LA PAGE A 1

"J'ai la conviction, a ajouté M. Castonguay, que le processus de révision constitutionnelle ainsi que les négociations relatives aux divers problèmes d'ordre concret sont vouées à un échec tant et aussi longtemps que l'on ne reconnaitra pas ces attitudes fondamentales, et que l'on voudra faire en sorte que chaque province soit exactement pareille aux autres; peu importe que le français soit ou non introduit dans l'appareil gouvernemental fédéral dans les autres provinces."

M. Castonguay parlait des écueils qui guettent le processus de révision de la constitution, processus qui, à son avis, n'a donné aucun résultat concret jusqu'à maintenant.

D'après M. Castonguay, qui considère la révision de la constitution comme l'un des éléments essentiels en vue de solutionner les problèmes du Québec, l'attitude des Québécois francophones n'est pas différente de celle des anglophones résidant au Québec qui ont clairement montré leur désir de conserver leur identité.

"Demander que soit reconnue la réalité sociologique différente du Québec, a précisé M. Castonguay, ne signifie pas que nous soyons moins bons Canadiens ou que nous voulons détruire le Canada. A mon avis, au contraire, je crois simplement qu'il s'agit là d'une marque évidente de vitalité de la part des Québécois, d'un désir et d'une fierté courageuse d'être vraiment nous-mêmes à l'intérieur d'un Canada où il est clair que nous continuerons d'être une minorité."

Parmi les autres écueils qui retardent la révision de la constitution, M. Castonguay a évoqué les initiatives que le gouvernement fédéral continue de prendre, initiatives qui, à son avis, placent trop souvent le Québec sur la défensive.

M. Castonguay a ajouté que des accords sur les aspects fondamentaux de la révision constitutionnelle ne pourraient dans les circonstances que faciliter la voie à la poursuite de l'examen des aspects particuliers de la constitution et, à cet égard, il a dit que la politique sociale lui apparait comme l'un des aspects fondamentaux sur lesquels un accord devrait être obtenu.

"Etant donné que la politique sociale a pour objet l'homme, elle présente un caractère d'unicité qui s'apparente mal avec un chevauchement de juridiction susceptible de donner lieu à la poursuite d'objectifs différents, a dit le ministre.

"Egalement, nous avons atteint le moment de reviser en profondeur un des aspects les plus importants de la politique sociale, soit celui de la sécurité du revenu, car l'on ne saurait l'ignorer, la pauvreté susbsiste à un niveau difficilement acceptable et la dépendance sociale est loin de régresser."

M. Castonguay a affirmé, par ailleurs, qu'au plan de l'appareil administratif québécois, il importe au plus haut point de prendre tous les moyens possibles pour valoriser les diverses composantes et les divers personnels aussi bien politiques, qu'exécutifs et administratifs.

De l'avis de M. Castonguay, de tels objectifs devraient être atteints dans un effort en vue de définir de nouvelles valeurs propres à répondre aux aspirations des Québécois et nécessaires pour faire disparaître le climat de tension créé par l'évolution de la société.

**Nouvelles valeurs**

"Il m'apparait essentiel que nous définissions de nouvelles valeurs qui soient vraiment nôtres et qui répondent à nos aspirations et que nous retrouvions à tous les plans le dynamisme nécessaire et que nous formulions des projets collectifs qui attirent suffisamment l'adhésion pour faire en sorte que le climat de menace au maintien de notre identité devienne moins aigu et constitue un stimulant plutôt qu'un frein à notre épanouissement", a dit M. Castonguay.

Pour faire disparaître les causes qui sont à la base des tensions que connait le Québec, M. Castonguay a insisté sur la nécessité d'une approche globale plutôt qu'une action limitée à un objectif comme celui d'atteindre le même niveau économique que l'Ontario.

Cet approche, d'après M. Castonguay, devrait comprendre des mesures comme la révision constitutionnelle et des efforts en vue de favoriser une plus grande participation des Québécois à la définition des objectifs et des valeurs de la société.

De l'avis de M. Castonguay, il existe actuellement au Québec un vide créé par l'absence de mécanismes adéquats d'expression de l'opinion, vide qui fait qu'à grand renfort de "l'opinion publique" on est en voie de radicaliser sans nuance les positions et ainsi identifier dans des blocs distincts, comme étant synonymes entre eux, d'une part les concepts du fédéralisme, de droite et de réaction et d'autre part, ceux d'indépendance et de souveraineté, de gauche, de liberté individuelle et collective, de progrès alors que dans la réalité rien n'est plus faux.

M. Castonguay a ajouté que cette absence de nuance ne pourra conduire qu'à des affrontements de plus en plus sérieux et il a mis en garde la population contre les dangers que présentent les concepts du fédéralisme, d'indépendance, de souveraineté, les principaux agents catalyseurs dans ce processus.

D'après M. Castonguay, à l'intérieur d'un système fédéral qui maintiendrait le statu quo, l'évolution ne saurait que continuer vers la droite, alors qu'avec la souveraineté, compte tenu du caractère très conservateur de la société québécoise, on assisterait à des conflits qui opposeraient les générations en plus de vivre dans un climat d'instabilité attribuable à des réactions négatives comme celles du Canada anglais et des Etats-Unis.

Toujours au sujet de l'indépendance, M. Castonguay s'est également demandé si l'on assisterait pas à un revirement vers la droite à cause de la présence parmi ceux qui s'identifient au mouvement d'une large part de la bourgeoisie québécoise et des élites qui traditionnellement ont fait preuve de conservatisme.

"Est-ce que le pouvoir dans de telles conditions ne leur donnerait pas toutes les justifications de revenir à leurs attitudes premières et que ce n'est pas la population en général qui encore une fois en fera les frais, a demandé M. Castonguay. En d'autres termes, est-ce que la souveraineté ne nous conduirait pas encore plus rapidement que le statu quo à une situation où l'Etat serait contrôlée par la réaction et la droite ?"

## Le BFS expliquera comment il calcule

OTTAWA (PC) — Le Bureau fédéral de la statistique annonce aujourd'hui qu'il publiera un nouveau rapport sur les statistiques tenant compte des corrections sur les variations saisonnières sur la main-d'oeuvre afin d'expliquer comment les corrections sont calculées.

Le plus récent rapport publié par le BFS révélait que 538,000 personnes étaient sans travail à la mi-décembre, sur une main-d'oeuvre totale de 8,239,000 personnes. Cela signifiait que 6.5 pour cent de la main-d'oeuvre totale était en chômage en décembre, comparativement à 5.7 pour cent en novembre et 4.7 en décembre 1969.

Toutefois, selon le Bureau fédéral de la statistique, en se basant sur un taux saisonnier corrigé, le chômage était de 6.6 pour cent, à comparer à 6.5 en novembre. Le taux saisonnier corrigé était de 6.9 pour cent en novembre dernier et aussi élevé que 7.6 pour cent, à la fin de 1960 et au début de 1961, alors que le taux réel a varié de 5 à 11 pour cent.

Le Bureau fédéral de la statistique a rendu public une annexe spéciale à ses rapports sur l'emploi aujourd'hui afin d'expliquer la philosophie qui est à la base des corrections des données sur l'emploi et le chômage.

A ce propos, le communiqué du BFS soutient que "les fluctuations des données économiques pour une période donnée, comme les taux de chômage, sont occasionnées pard es mouvements saisonniers, cycliques et irréguliers".

Le Bureau doit publier sous peu un rapport sur les statistiques saisonnières corrigées de la main-d'oeuvre, pour la période de 1954 à 1970.

Ce rapport contiendra à la fois les données corrigées et non corrigées, les facteurs utilisés annuellement pour calculer les corrections, ainsi que les facteurs de prévision pour une année.

## Les anglophones s'inquiètent de leur sort — *Springate*

Les Québécois de langue anglaise, au nombre de plus de 1,000,000, s'interrogent avec inquiétude sur les répercussions de l'établissement du français comme "langue de travail" au Québec. Jusqu'à présent, les mille et une questions qu'ils se posent sur leur avenir en tant qu'anglophones au Québec n'ont à peu près pas reçu de réponses de la part de ceux qui prônent cette réforme et tout particulièrement de la part du gouvernement actuel pour lequel les anglophones québécois ont voté massivement aux dernières élections.

M. George Springate, député libéral de Montréal-Ste-Anne à l'Assemblée nationale, s'est fait le porte-parole de cette "minorité silencieuse" au cours d'une causerie intitulée: "Où va le Québec" qu'il prononçait hier devant les membres du Canadian Club de Montréal.

## STANFIELD

SUITE DE LA PAGE A 1

Les ministres devraient descendre dans la rue a-t-il insinué, pour voir l'état de "ceux qui souffrent".

Selon le chef conservateur, le nombre des chômeurs grossira encore de quelque 200,000 avant la fin de l'hiver, à moins que le gouvernement ne modifie sa politique. Il atteint maintenant 588,000.

"Ma détermination à poursuivre le combat, sur le thème du chômage, a été renforcée par mes visistes de la semaine dernière", a-t-il déclaré aux Communes, dans une intervention à la reprise du débat sur le budget.

M. Stanfield rencontre, aujourd'hui, à Montréal, d'autres chômeurs et représentants syndicaux, après avoir confronté en matinée le public, sur la "ligne ouverte" d'une station française de radio (CKVL) de la métropole.

Lundi, M. Stanfield a repris, en leur donnant plus de mordant, ses accusations contre le gouvernement, responsable, selon lui, de la présente crise de chômage.

"L'industrie n'a pas créé le chômage, a-t-il dit. Ce n'est pas les syndicats qui l'ont créé: c'est le gouvernement."

Le chef de l'Opposition aux Communes a fait part des sentiments qu'il a rencontrés, à Vancouver et dans l'Ouest, la semaine dernière, lors de la première partie de son voyage à travers le Canada.

Les gens sont outragés, a-t-il dit. Le temps n'est pas loin où tous les chômeurs lanceront des invectives à tous les députés siégeant à la Chambre. Des individus souffrent dans leur fierté.

"Plus d'un demi-million de Canadiens paient un prix élevé pour l'arrogance et l'incompétence du gouvernement

M. Stanfield a demandé au gouvernement de résilier la politique annoncée par le ministre des Finances, M. Edgar Benson, dans son budget spécial du 8 décembre. Cette politique, selon M. Stanfield, a déjà créé plus de mal que de bien. Ses résultats seront insignifiants d'ici la fin de l'hiver.

Selon le chef conservateur, le seul remède immédiat que le gouvernement Trudeau pourrait apporter au chômage et aux souffrances des chômeurs, serait de réduire les impôts.

Il en a de nouveau adressé la demande au gouvernement, qui a refusé de le faire.

M. Stanfield intervenait, lundi, à l'appui de la motion de son collègue conservateur, M. Marcel Lambert, PC Edmonton-Ouest, reprochant au gouvernement Trudeau de n'avoir apporté dans son dernier budget aucun remède au chômage. Le débat se poursuit aujourd'hui. La reprise de ce débat sur le budget avait été précipitée par la publication, jeudi, de statistiques faisant état d'une nouvelle hausse de 0.1 pour cent et de 62,000 du nombre des chômeurs au Canada.

Au Québec, le taux de chômage — le plus élevé — s'établit à 8.8 pour cent.

## MME GRISSOM

SUITE DE LA PAGE A 1

les mêmes constructeurs auraient dissimulé ces faits à la NASA (National Aeronautics and Space Administration).

Mme Grissom, qui habite Houston, Texas, demande cinq millions de dollars dans une première poursuite, en tant que veuve, et un montant égal dans une seconde poursuite, en tant qu'exécutrice de la succession de Virgil Grissom.

Mme White, une autre des trois veuves, qui habite également Houston, a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention d'imiter Mme Grissom, tout en refusant de faire tout commentaire sur l'initiative de celle-ci. Mme Chaffee n'a pu être interrogée.

# La tragédie aérienne de Toronto: une erreur des enquêteurs

HAMPTON, Ontario. (PC) — On s'attend à des rebondissements sensationnels aujourd'hui, à l'enquête du coroner présidée par le Dr H. B. Cotman, sur l'écrasement d'un DC-8 d'air Canada, à Toronto, le 5 juillet dernier, causant la mort de 109 personnes. Tout indique que l'on révélera une "erreur de taille" commise par les experts chargés d'enquêter sur cette tragédie aérienne. Cette révélation serait faite par le Dr Ian Anderson, un spécialiste en médecine aérienne.

Un informateur bien renseigné sur le déroulement de l'enquête a révélé, hier, qu'un rapport préparé par les inspecteurs médicaux a accidentellement mêlé le nom du pilote et celui du copilote. Il s'agit là du rapport sur la peinture jaune de la manette de contrôle du poste de pilotage qui aurait été retrouvée sur la main du premier officier de bord Donald Rowland.

Le mois dernier une commission fédérale d'enquête a appris que les traces de peinture étaient la preuve principale permettant de conclure que c'était le copilote Rowland qui avait prématurément actionné la manette des aéro-freins, forçant ainsi l'aérobus à descendre subitement sur la piste d'atterrissage avant d'aller s'écraser, quelques minutes plus tard, dans un champ, malgré les efforts désespérés du capitaine Peter Hamilton.

Un représentant de l'association des pilotes a témoigné, hier, à l'enquête du coroner, que la manette était une des trois peintes en jaune dans le poste de pilotage de l'appareil.

A première vue les nouvelles preuves présentées à l'enquête porteraient à croire que le capitaine et son premier officier auraient changé de siège avant l'accident. Toutefois, le Dr Anderson a soutenu, dans son témoignage d'hier que toutes les preuves, médicales et techniques, plus la localisation des débris, indiquent que les deux hommes étaient assis dans leur siège respectif au moment de l'écrasement du réacté.

De plus, selon cet expert, leurs corps et celui du second officier Harry Hill furent arrachés de leurs sièges et projetés ensemble. Le Dr Anderson a ajouté, à ce propos, que le mélange dans les noms n'était qu'une "légère erreur" qui devrait être corrigée. Ce à quoi le coroner Cotnam a déclaré sans ambages, qu'il s'agissait plutôt d'une "grossière erreur".

VACANCES-SKI
AUBERGE DU P'TIT BONHEUR
• CUISINE
• ECOLE DE SKI
• SOIREES DANS L'VENT
PRIX SPECIAUX FINS DE SEMAINE
Directement Mtl
861-8113
Signalez sans frais

# 52 personnes perdent la vie dans deux tragédies en Suisse

ZURICH, Suisse (Reuter) — Une double tragédie s'est abattue lundi sur la région de Zurich où 46 personnes ont perdu la vie dans l'écrasement d'un avion bulgare et six autres ont péri dans une collision ferroviaire qui n'avait toutefois aucune relation avec la première catastrophe.

Ce matin, 25 corps étaient encore emprisonnés dans les débris calcinés de la carlingue de l'aérobus Ilyouchine-18 de la Société aérienne bulgare qui s'est écrasé sur la piste en effectuant un atterrissage guidé par radio à cause d'un épais brouillard. Le pilote de l'appareil et un passager ont échappé à la mort mais ils ont été grièvement blessés. Un troisième rescapé, une femme, a succombé à ses blessures.

Les constatations faites par les enquêteurs montrent que deux détonations entendues par les témoins n'avaient pas pour origine une explosion, mais le bruit de l'impact de l'appareil qui a heurté à toute vitesse la piste de béton avec un angle de 25 degrés. Sous le choc, l'appareil s'est brisé perdant son aile droite et un de ses moteurs tandis que la carlingue se retournant a glissé sur 700 mètres à travers un terrain pourtant accidenté.

Arrivée en bout de course, la carlingue a pris feu et a brûlé pendant plus de deux heures.

**Tragédie ferroviaire**

Pour ce qui est de la tragédie ferroviaire, il s'agit de deux trains de banlieue qui se sont heurtées de plein fouet près de Feldmeilen, sur la rive nord du lac Zurich. Selon le rapport de la gendarmerie, six corps ont été retirés des débris. Les secouristes ont travaillé toute la nuit à la lueur de réflecteurs. Neuf passagers ont été hospitalisés souffrant de blessures plus ou moins graves tandis qu'une dizaine d'autres ont pu réintégré leur demeure après avoir été pansés.

Environ 200 passagers se trouvaient à bord de deux trains quand la collision s'est produite. Selon un porte-parole des chemins de fer, la tragédie serait due à une défectuosité d'aiguillage.

OPTOMETRISTE
ROBERT HETU
410 est, Jean-Talon — 277-3409
(angle St-Denis)
*Station métro Jean-Talon

Evadez-vous pour un weekend d'insouciance dans un décor champêtre en plein coeur de Montréal
Hotel Bonaventure
le seul hôtel belvédère avec jardin au monde.
$39.50 le couple
• 3 jours, 2 nuits à profiter d'un service hôtelier impeccable.
• Arrivez le vendredi; repartez le dimanche.
• Le petit déjeuner continental servi dans votre chambre ou au restaurant La Bourgade est inclus.
• Piscine extérieure chauffée, ouverte à l'année longue.
• Patinoire extérieure durant l'hiver.
• Vous pouvez vous délecter de la cuisine raffinée du restaurant Le Castillon.
• Le bar-cabaret Le Portage présente toujours des spectacles de grande qualité.
Réservez en composant (514) 878-2332 (poste 614)
En vedette au: LE PORTAGE jusqu'au 6 FÉVRIER les STRAIGHT A'S présentent leur étourdissante revue "Go-Go"
Au même programme: LES EXUBÉRANTS PASTOR BROTHERS
HOTELS WESTERN INTERNATIONAL

maxi-mini
le concours le plus facile jamais vu
maxi-mini, c'est 100 billets de mini-loto offerts à 50 gagnants chaque semaine.
maxi-mini, 10 gagnants par jour qui méritent non pas un, mais deux billets de la mini-loto de la semaine suivante.
En plus, un MAXI-GAGNANT tous les jours du lundi au vendredi, qui méritera un billet de l'Inter-Loto de janvier.
DU NOUVEAU
Vous pouvez participer par courrier, écrivez à: Concours Maxi-Mini, a/s CKAC, 1400 rue Metcalfe, Montréal, en ayant soin d'inscrire lisiblement vos nom, adresse et numéro de téléphone.
RÈGLEMENT: Il s'agit du concours le plus facile jamais vu.
Tous les jours du lundi au vendredi CKAC choisit au hasard 10 noms, 5 dans le courrier accumulé, 5 dans l'annuaire téléphonique.
CKAC appelle ces auditeurs et leur demande d'identifier l'émission en cours et pour une bonne reponse ils méritent une double chance à la mini-loto.
Le MAXI-GAGNANT est soumis aux memes conditions.
VOUS VOULEZ GAGNER, RESTEZ AU 73, CAR CKAC C'EST LA STATION DES MAXI-CHANCES.
CKAC 73

PHARMACIES SARRAZIN & CHOQUETTE
J.-P. LAMY et A. LAJEUNESSE, L.Ph., props.
4 SUCCURSALES
921 est, Ste-Catherine, 842-9622 • 6511, St-Hubert, 272-8233
Chez Dupuis, 842-5151 • Pharmacie Roussin, 2823 Masson, 727-2808
LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE — OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE — FACILITÉS DE CRÉDIT
NOS PRIX SONT INCOMPARABLES!
LIVRAISON EN BANLIEUE par la pharmacie SARRAZIN & CHOQUETTE située dans le grand magasin DUPUIS
Téléphonez et économisez 842-5151
Facilités de crédit
"ACTIFED" SIROP 4 oz Prix suggéré: 1.74 SPEC. 99¢
"ACTIFED" Comprimés 24 Prix suggéré: 1.74 SPEC. 99¢
842-9622
ENO grand format SPEC. .87
FACELLE ROYALE Essuie-tout format super SPEC. .39
TAME Crème-rince de Toni 8 oz SPEC. .97
ADORN Fixatif 7 oz Bleu, rouge ou non parfumé SPEC. 1.27
COLGATE Pâte à dents Format économique Sugg. .99 SPEC. .67
NOXZEMA 8 oz deux pots 4 oz Sugg. 1.69 SPEC. 1.39
NOXZEMA Crème barbe Médi-Foam 12 oz Sugg. 1.09 SPEC. .83
CREST pâte à dents Format super Sugg. 1.69 SPEC. 1.09
LISTERINE rince-bouche 20 oz SPEC. .99
KLEENEX papier mouchoir boite large SPEC. 3 pour .89
Q-TIPS en 180 SPEC. .67
ANTIPHLOGISTINE RUB tube 2 oz A-535 SPEC. .79
DELSEY TISSU Hygiénique SPEC. 6 roul. pour .89
F.D.S. Désodorisant Hygiénique 3 oz SPEC. 1.27
VICKS Sirop Formule 44 Sugg. 1.79 SPEC. 1.59
VICKS VAPORUB 3 oz SPEC. .98
ANACIN en 100 SPEC. .99
DRISTAN Comprimés 24 SPEC. .98
ASPERGUM en 36 SPEC. .98
FEEN-A-MINT en 36 SPEC. .87
GERITOL 24 oz ou 80 comprimés Sugg. 5.19 SPEC. 3.47
VASELINE Gelée de pétrole blanche 16 oz Sugg. 1.19 SPEC. .79
ONE-A-DAY avec Fer en 100 Sugg. 4.75 SPEC. 3.39
CORICIDIN régulier 25 comprimés Sugg. 1.49 SPEC. 0.97
CONTAC C en 24 Sugg. 3.29 SPEC. 1.99
TONIQUE WAMPOLE 16 oz SPEC. 1.29
Désodorisant, désinfectant LYSOL en aérosol Sugg. 1.79 SPEC. 1.29
AGAROL 22 oz Laxatif doux pour la famille SPEC. 1.19
CEPACOL 22 oz Sugg. 1.59 SPEC. 1.19
MODESS boite 48 SPEC 1.49
POUDRE POUR BÉBÉ JOHNSON 14 oz SPEC. 0.77
BAS élastiques pour VARICES Ord. 18.85 SPÉCIAL $11.50
COLLETS CERVICAUX $6.50 à $12.25
Corset sacro-lombaire de haute qualité de marques CAMP ou O.F.C. Baleines rigides ou semi-rigides, confortable, durable, se lavant facilement. Souvent prescrit par les médecins pour hernie discale.
Pour hommes $25.00
Pour femmes $15.50 à $25.00
OUBLIEZ VOTRE HERNIE
Grâce aux 3 créations de Mioplastic KLEBER
• RILSAN
• SUPER CONFORT
• RELAN
GARANTIE DE 2 ANS — Les gammes exclusives renforcent votre paroi et maintiennent les organes en place sans ressort ni coussin. COMME VOS MAINS. Flexibles, légères et lavables. MYOPLASTIC est ajustée dans 4 pays. CONSULTATION GRATUITE.

# Le juge libère sous un cautionnement de $1,000 un présumé terroriste

Agé de 22 ans et marié depuis sept mois seulement, Jean-Raymond Langlois, du 3665 boulevard Pie IX, app 302, a comparu, hier après-midi, en chambre 1 de la correctionnelle, pour répondre à cinq accusations de conspiration pour dépôt de bombe, cinq autres accusations pour dépôt de bombe, une inculpation de fabrication de bombe et deux de vols de dynamite.

L'inculpé, qui est à l'emploi de l'Hydro-Québec, aurait présumément commis tous ces délits criminels entre le 29 septembre 1968 et le 19 novembre de la même année.

Le présumé terroriste de la vague felquiste 1968 a pu recouvrer provisoirement sa liberté, moyennant un cautionnement personnel de $1,000 signé par son père.

"Depuis deux ans, a déclaré le procureur de l'accusé, Jean-Raymond Langlois, qui n'a pas de dossier judiciaire, travaille et mène une vie absolument normale. I' a été appréhendé vers 4 h 30, vendredi dernier, à son bureau de l'Hydro-Québec. Son père et son épouse sont présentement dans cette cour. Mon client, qui a un emploi régulier, suit également des cours à l'Ecole des haute études commerciales dans le but de devenir comptable. Je crois, Votre Seigneurie, qu'un cautionnement sérieux..."

Le juge Gérard P. Laganière, qui préside aux comparutions, cette semaine, interrompt alors le procureur de l'accusé pour dire: "Le cautionnement le plus sérieux est bien, je pense, la présence, ici, cet après-midi, du père et de l'épouse de l'accusé."

Le procureur de la couronne, Me Gilbert Morier, ne s'objecte pas au cautionnement, mais il déclare qu'il laisse au président du tribunal la tâche "de calibrer ce cautionnement sérieux."

Interrogée par le juge Laganière, l'épouse de Langlois avoue en pleurant qu'elle savait tout, il y a sept mois, quand elle a épousé Jean-Raymond.


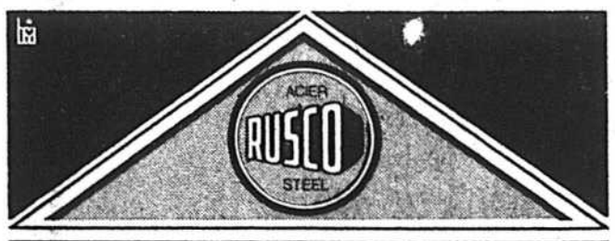


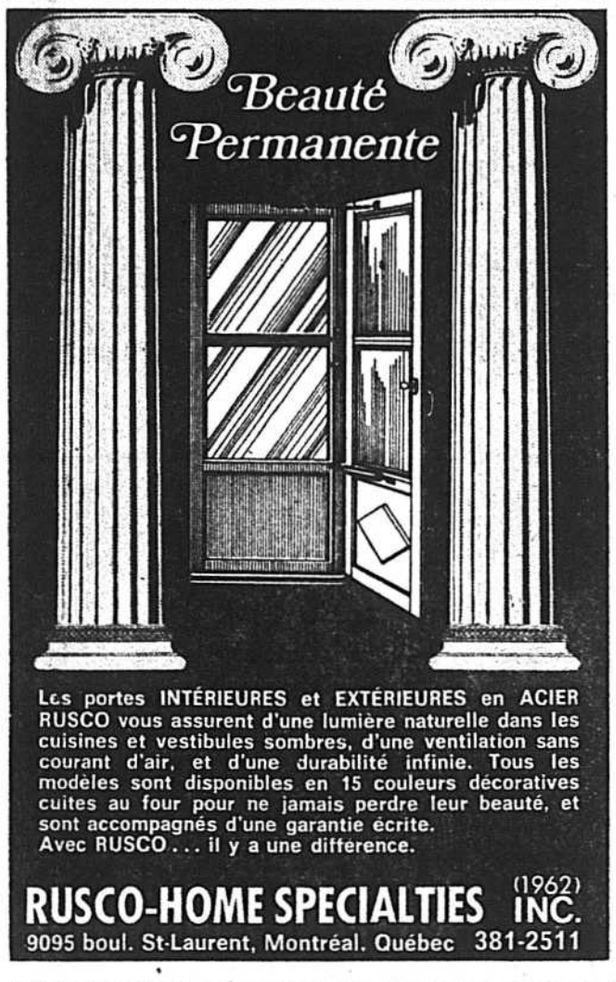


Les portes INTÉRIEURES et EXTÉRIEURES en ACIER RUSCO vous assurent d'une lumière naturelle dans les cuisines et vestibules sombres, d'une ventilation sans courant d'air, et d'une durabilité infinie. Tous les modèles sont disponibles en 15 couleurs décoratives cuites au four pour ne jamais perdre leur beauté, et sont accompagnés d'une garantie écrite.
Avec RUSCO . . . il y a une difference.

RUSCO-HOME SPECIALTIES (1962) INC.
9095 boul. St-Laurent, Montréal. Québec 381-2511


# Chartrand et Vallières: nouvelles plaintes contre Marchand et Choquette

par Léopold LIZOTTE

Michel Chartrand et Pierre Vallières, qui veulent respectivement accuser d'outrage au tribunal le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Jean Marchand, et le ministre québécois de la Justice, Me Jérôme Choquette, seront amenés devant un juge de paix pour déposer leurs plaintes, ce matin.

Tel est le résultat d'une décision rendue en fin d'après-midi, hier, par le juge Jean-Paul Bergeron, de la cour du banc de la reine.

Ce dernier avait été saisi jeudi d'une requête en certiorari contre un jugement du juge en chef André Fabien de la cour des sessions de la paix, jugement dans lequel il soutenait que ce tribunal n'avait pas juridiction pour émettre des accusations dans de tels cas.

Le juge Bergeron a toutefois souligné que tel n'était pas l'objet fondamental de la demande des deux prisonniers

Ceux-ci ont tout simplement demandé qu'une ordonnance soit émise à l'adresse de leurs geôliers pour être amenés devant un juge de paix, où ils auraient le loisir d'assermenter leurs dénonciations.

Or, dit-il, il est exact que la cour des sessions de la paix n'a pas le droit de donner un tel ordre, parce que les deux accusés sont présentement sous la juridiction exclusive de la cour du banc de la reine, et qu'ils ne sont pas requis en cour pour leur enquête, leur procès, ou pour servir de témoin.

La demande de certiorari est donc rejetée, de dire le tribunal.

Mais le tribunal se tournant immédiatement vers les deux hommes leur demanda alors:

— Vous êtes ici devant la cour du banc de la reine. Avez-vous quelque chose à me demander?

Chartrand et Vallières s'empressèrent alors de répéter la demande antérieurement faite au juge Fabien.

Et, aussi rapidement, le juge Bergeron répondit; "Ordre est donné à vos gardiens de vous amener au palais de justice demain matin, à 10 h., devant un juge de paix".

Cette visite au palais des deux prévenus qui veulent devenir plaignants ne signifie cependant pas que leur demande de sommation ou de... mandat contre les deux hommes politiques va être accordée.

Car, lorsqu'il s'agit de personnages connus, ou d'affaires très importantes, le juge en chef peut désigner un juge pour instruire une pré-enquête, afin de déterminer si l'accusation que l'on eut porter est réellement fondée.

Cette pré-enquête se fait toutefois, dans le cours ordinaire des choses, ex-parte.

C'est-à-dire que seuls les dénonciateurs et leurs témoins pour appuyer leur re- ou à faire entendre des témoins pour appuyet leur requête.

Si les deux demandes formulées par Chartrand et Vallières étaient accordées, il va sans dire que cela constituerait le plus percutant rebondissement à se produire dans cette affaire, depuis la mi-octobre.

En fin d'après-midi, hier, la cour d'appel ne s'était toujours pas prononcée sur la requête de Me Robert Lemieux pour lui permettre d'occuper pour ses clients, en défit du fait qu'il est toujours emprisonné.

Cette requête, on le sait, prend la forme d'une demande de jugement déclaratoire pour amoindrir, sinon annihiler l'effet d'une interdiction de plaider, dans de telles circonstances, faite par le juge Roger Ouimet.

# Exposition des oeuvres de Lise Rose

Une exposition des peintures de Lise Rose, présentement emprisonnée pour outrage au tribunal après avoir été arrêtée en vertu de la Loi des mesures de guerre, se tiendra, jeudi et vendredi, à la boutique Soleil, dans le Vieux Montréal.

Organisée par le Comité Lise Rose pour la défense des prisonniers politiques, l'exposition a pour but de recueillir des fonds pour assurer la défense de l'artiste.

Dans le communiqué de presse émis hier, le Comité Lise-Rose pour la défense des prisonniers politiques, en plus de dénoncer l'arrestation de l'artiste, se demande pour quelles raisons "les divers codes criminels et les lois ne protègent pas davantage les gens pour qu'ils n'aient pas à témoigner contre eux-mêmes ou contre les membres de leur famille".


DERNIER APPEL!
LA VENTE PREND FIN LE SAMEDI, 23 JANVIER

Ben Berke Ltd.
PROBABLEMENT JAMAIS PLUS À CE BAS PRIX IMBATTABLE!
CHOIX DE TOUS NOS TISSUS
COMPLETS SUR MESURE
Plus de 1,000 tissus, sans aucune restriction
1 COMPLET... $60
Vous épargnez $9
2 COMPLETS.. $115
Vous épargnez $23

Ben Berke Ltd.
Maitres-tailleurs depuis 1910
2010 DE LA MONTAGNE angle de Maisonneuve
350 OUEST, RUE CRAIG angle Bleury
6290 ST-HUBERT sur la plaza
1423 RUE PAPINEAU angle Ste-Catherine
5615 AVE. DU PARC près Bernard
1877 CURÉ LABELLE Cité de Laval
3986 WELLINGTON Verdun
993 BOUL. DÉCARIE Ville St-Laurent



loto-presse
la presse

Les abonnés de LA PRESSE dont le nom et l'adresse apparaissent ci-dessous gagnent chacun un billet de l'INTER-LOTO (loterie mensuelle) de janvier, tirage du 11 février 1971. Tous les jours, du lundi au vendredi, la liste s'allonge de 50 abonnés gagnants. Parmi ces 250 abonnés gagnants d'un billet de l'INTER-LOTO (loterie mensuelle) de janvier se trouve aussi le gagnant d'un prix de $1,000 en argent, donné par LA PRESSE, toutes les semaines. Voyez le nom du gagnant du prix de $1,000 de cette semaine dans LA PRESSE de samedi.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6119019 | MME AHERN C. | 7525 MARQUETTE | MONTREAL 329 |
| 6118976 | M. AUDET | 3527 JEANNE-MANCE #10 | MONTREAL 130 |
| 6119099 | M. BEAULIEU | 1820 51EME-AVENUE | PTE-AUX-TREMBLES |
| 6119056 | M. BERGERON | 219 BROOKHAVEN | DORVAL 780 |
| 6118954 | M. BERUBE B. | 8345 RENE-PARE | ST-LEONARD 458 |
| 6119020 | M. BOUCHER | 3685 LAVAL | MONTREAL 130 |
| 6119133 | MME CARDIN E. | 7161 BL.LASALLE | MONTREAL 204 |
| 6119033 | M. CARRIER I. | 6667 HURTEAU | MONTREAL 206 |
| 6119105 | M. CHAMPAGNE J.M. | 316 CHAMPAGNE | ST-EUSTACHE |
| 6118905 | M. CLOUTIER | 163 41EME-AVENUE | RIV. DES PRAIRIES |
| 6119012 | MME COUILLARD | 555 LAURENTIEN #105 | ST-LAURENT 379 |
| 6119111 | M. CROTEAU J.S. | 515 38EME-AVENUE | LASALLE 680 |
| 6119148 | M. DECARIE J.G. | 11620 GUERTIN | MONTREAL 390 |
| 6118994 | M. DENHEZE C. | 1508 GALT | MONTREAL 205 |
| 6119038 | M. DESROCHES | 178 LAVOISIER | LAVAL DES RAPIDES |
| 6119150 | M. DUBUC | 11962 DE-MEULES | MONTREAL 390 |
| 6118928 | M. DUFOUR | 6722 DES-ECORES | MONTREAL 330 |
| 6118918 | M. DUPUIS | 10845 ST-LAURENT | MONTREAL 357 |
| 6118901 | M. FERSCEKE | 11640 LACORDAIRE #1 | MONTREAL 461 |
| 6119069 | M. FORTE | 1885 DECELLES | ST-LAURENT 378 |
| 6118992 | MME GAUCHER B. | 452 FRANCINE | FABREVILLE LAVAL |
| 6119091 | M. GIGNAC | 14305 MONTMATRE #8 | PTE AUX TREMBLES |
| 6118997 | MME GRAVEL | 6354 IBERVILLE | MONTREAL 331 |
| 6119071 | M. HEBERT G. | 761 6EME-AVENUE | LACHINE 640 |
| 6118969 | MME LACHAPELLE | 608 FRANCOIS-LOISEL | BOUCHERVILLE |
| 6119066 | M. LALONDE W. | 83 TURGEON | MONTREAL 207 |
| 6119031 | M. LANDRY R. | 7820 BL.SAUVE | LAVAL OUEST LAVAL |
| 6118933 | M. LARD PAUL | 6528 15EME-AVENUE | MONTREAL 408 |
| 6118935 | M. LAVOIE | 5643 ST-MICHEL | MONTREAL 408 |
| 6118980 | M. LEBRUN S. | 451 DE-PONTINY | LAVAL DES RAPIDES |
| 6118977 | M. LEGAULT A. | 6 PILON | BEACONSFIELD 870 |
| 6118912 | MME LEMIRE | 10855 TANGUAY | AHUNTSIC 357 |
| 6118908 | M. LONGPRE N. | 34 67EME-AVENUE | PTE-AUX-TREMBLES |
| 6118993 | M. MARENGE | 13241 MAPLEWOOD | PIERREFONDS 920 |
| 6119137 | M. MASSON | 11404 FRIGON | MONTREAL 356 |
| 6119128 | M. MICHALUCK J. | 10585 HOTEL-DE-VILLE | MONTREAL-NORD 459 |
| 6119097 | M. NADEAU R. | 11770 DEMONTIGNY | PTE-AUX-TREMBLES |
| 6118914 | M. OGILVY | 9251 CHATEAUBRIAND | AHUNTSIC 354 |
| 6119076 | M. PELLAND | 5850 MADORE | MONTREAL 431 |
| 6118910 | M. PION | 12035 SALK | MONTREAL-NORD 461 |
| 6118975 | M. PROVENCAL L. | 5307 DELORIMIER | MONTREAL 178 |
| 6118931 | M. RACINE H. | 6636 1ERE-AVENUE | MONTREAL 408 |
| 6119016 | M. ROBERGE | 3223 MERCIER | MONTREAL 429 |
| 6118941 | M. RONDEAU | 8277 STE-CLAIRE | MONTREAL 429 |
| 6118951 | M. SANSREGRET | 8001 19EME-AVENUE | V. ST-MICHEL 456 |
| 6119039 | M. SPIONEC | 212 GIROUX | LAVAL DES RAPIDES |
| 6119117 | M. TAILLEFER | 5520 BL.ST-MARTIN | CHOMEDEY |
| 6119015 | M. THOUIN D. | 462 IBERVILLE | REPENTIGNY |
| 6119119 | M. TRUDEL | 1983 LAPLANTE | CHOMEDEY |
| 6119027 | M. VALLIERE | 6352 CHATEAUBRIAND | MONTREAL 326 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6119139 | M. ACOUETTE M. | 805 12EME-AVENUE | PTE-AUX-TREMBLES |
| 6118948 | M. ASSELIN E. | 460 LAFRAMBOISE | STE-GENEVIEVE 990 |
| 6119050 | M. BEAUDOIN | 82 DONK | LAVAL DES RAPIDES |
| 6119005 | MME BENDIN | 385 LA-KEAVE | DORVAL 780 |
| 6118956 | M. BERNIER | 5440 DE-BERNIERES | ST-LEONARD 301 |
| 6118940 | M. BOUCHARD | 4193 DORE | ST-HUBERT |
| 6118974 | M. CAILLE | 5322 DELORIMIER | MONTREAL 178 |
| 6119086 | M. CARON | 5038 ADAM | MONTREAL 404 |
| 6118921 | M. CHAGNON | 10180 BERRI #3 | MONTREAL 357 |
| 6119074 | M. CLAUDE W. | 1137 DESMARCHAIS | VERDUN 204 |
| 6119084 | M. COTE G. | 351 EVELINE | FABREVILLE, LAVAL |
| 6118920 | M. COUSINEAU | 10182 D@AUTEUIL | AHUNTSIC 357 |
| 6119080 | M. DE-VALERIE | 1961 POUPART | MONTREAL 134 |
| 6119121 | M. DENEAULT | 315 LOUIS-VEUILLOT | CHOMEDEY |
| 6118988 | M. DESROCHES | 36 CHAMPLAIN | STE-ROSE LAVAL |
| 6118996 | M. DUBOIS | 11973 DE-JUBINVILLE | MONTREAL-NORD 462 |
| 6119096 | M. DUFORT | 680 26EME-AVENUE #11 | PTE-AUX-TREMBLES |
| 6119002 | M. DUPONT | 7320 HARLEY #47 | MONTREAL 262 |
| 6118965 | M. FAVREAU | 27 ST-ANDRE | LONGUEUIL |
| 6119113 | M. FORGET R. | 620 81EME-AVENUE #3 | CHOMEDEY |
| 6119058 | M. GALARNEAU | 10122 ST-MICHEL #2 | MONTREAL-NORD 459 |
| 6118943 | M. GERVAIS | 2828 LACORDAIRE | MONTREAL 426 |
| 6119024 | M. GOUPIL | 6624 24EME-AVENUE | MONTREAL 409 |
| 6118983 | M. GUIBEAULT D. | 6562 PIERRE-MAGNAN | ROSEMONT 431 |
| 6119018 | M. LABROSSE | 260 90EME-AVENUE | LASALLE 650 |
| 6119123 | M. LALIBERTE | 200 PROVENCE | AUTEUIL |
| 6119014 | M. LANDRY | 3283 BOUGAINVILLE | STE-THERESE OUEST |
| 6118939 | M. LAPOINTE | 4948 ORLEANS | PIERREFONDS 910 |
| 6119008 | M. LAVIOLETTE | 6384 CHAMBORD | MONTREAL 331 |
| 6119063 | MME LEBLANC H. | 10190 HAMEL | MONTREAL 359 |
| 6119078 | M. LEGARE | 6360 43EME-AVENUE #1 | MONTREAL 410 |
| 6118967 | M. LEMAY | 293 ST-THOMAS | LONGUEUIL |
| 6119104 | M. LOCAS | 116 1ERE-AVENUE | ST-EUSTACHE |
| 6119138 | M. MARCIL R. | 11380 PHILIPPE-HEBERT | MONTREAL 356 |
| 6119072 | M. MASSE | 7441 ST-JACQUES | MONTREAL 262 |
| 6118945 | M. MERCIER | 2955 DE-REPENTIGNY #4 | MONTREAL 427 |
| 6118946 | M. MORRISSETTE | 230 ST-SIMON | ST-HYACINTHE |
| 6119106 | M. NOEL | 148 VIAU | REPENTIGNY |
| 6119068 | M. PAYETTE | 1292 GUERTIN | ST-LAURENT 381 |
| 6119045 | MME PIGEON | 275 QUINTAL | LAVAL DES RAPIDES |
| 6119051 | M. PROVENCAL | 1177 LEGENDRE | MONTREAL 354 |
| 6119082 | M. RACICOT | 1002 6EME-AVENUE | PTE-AUX-TREMBLES |
| 6118919 | M. RIVEST | 10830 GRANDE-ALLEE | MONTREAL 357 |
| 6119025 | M. ROLLAN P. | 5231 BRILLON | MONTREAL 260 |
| 6119110 | M. SACCHITELLE | 8917 TOLHURST | MONTREAL 354 |
| 6118982 | M. SIMARD | 3232 BL.LAPOINTE | MONTREAL 429 |
| 6119087 | M. TAILLEFER | 8420 YVES-PREVOST | ANJOU 434 |
| 6119026 | M. THIFAULT | 25 CHAMPLAIN | STE-THERESE |
| 6118990 | M. TRUDEAU | 1000 PRATT #401 | MONTREAL 154 |
| 6118903 | M. VALIQUETTE | 11264 ARTHUR-BUIES | MONTREAL-NORD 461 |

Les noms énumérés ici ont été tirés au hasard par l'ordinateur de LA PRESSE parmi les listes d'abonnés par porteur, par courrier ou par exemplaire réservé chez un dépositaire. Pour recevoir LA PRESSE chez vous et avoir la chance de gagner au tirage LOTO-PRESSE **téléphonez à 874-6911**.

**250 gagnants par semaine d'ici le 30 janvier 1971**

la presse

# Poste important pour Martin à Winnipeg...

Une conférence de nouvelles aura lieu à Winnipeg, probablement jeudi, pour annoncer la nomination de Lou Martin à un poste important avec les Whips.

C'est ce que nous avons appris hier de la bouche même de Jim Fanning, qui n'a pas voulu nous dire exactement quel serait ce poste.

Il nous a toutefois mis sur une bonne piste en nous expliquant:

"Toute équipe de calibre "AAA" a besoin de plus d'un homme pour opérer. Actuellement, Terry Hynes fait tout le travail. Il est gérant général, responsable des relations publiques etc. Nous avons voulu donner à l'équipe un autre homme qui possédait l'expérience nécessaire du triple "A".

Martin était directeur des opérations depuis l'avènement des Expos.

**Britton et Brand ont signé**

D'autre part, les Expos ont fait savoir hier que Jim Britton et Ron Brand ont signé leur contrat pour l'année qui vient.

On se rappellera que Britton, acquis du Atlanta au début de la saison dernière, n'a pu disputer un seul match avec l'équipe locale à cause d'un malaise au coude qui a nécessité une opération.

Quant à Brand, un réserviste, favori des foules, il a joué à presque toutes les positions la saison dernière et s'avère fort utile à l'équipe.

Ailleurs, dans les ligues majeures, quatre joueurs ont signé un contrat avec les Cardinals de Saint-Louis. Il s'agit du lanceur Frank Linzy, de l'intérieur Milt Ramirez et des voltigeurs Jim Beauchamp et Jose Cruz.

Pour leur part, les Pirates de Pittsburgh sont parvenus à faire signer le jeune Robert Miller, 18 ans, acquis lors de la récente séance de repêchage. Il s'agit d'un voltigeur qui peut frapper des deux côtés du marbre.

# Le cas des Pingouins n'est pas encore réglé

BOSTON (PC) — On devait prendre, ce matin, une décision sur l'avenir des Pingouins de Pittsburgh, dans la ligue Nationale de hockey.

Le président Clarence Campbell, arrivé à Boston pour le 24e match d'étoiles, a révélé que le comité des finances et le bureau des gouverneurs avaient étudié le cas hier, sans en arriver à une conclusion définitive.

Campbell a ajouté que trop de gens impliqués dans l'affaire pourraient subir des contre-temps à la suite d'un rapport qui pourrait être mal interprété en étant pris hors texte.

Il a d'ailleurs précisé que la ligue Nationale continuera d'administrer l'équipe pendans le reste de la saison.

L'ancienne direction des Pingouins étaient en dette de $5.7 millions au début de la saison 1970-71.

Par ailleurs, Campbell a aussi précisé qu'il n'était pas question pour le moment de déménager le club dans une autre ville, ajoutant que l'équipe rencontrait ses obligations cette saison, grâce à une augmentation de 57.7 pour cent dans les assistances, en comparaison de la même période l'an dernier.

Admettant que la ligue Nationale n'avait pas encore reçu d'offres détaillées" pour l'équipe, Campbell a dit que le bureau de direction étudiait quatre ou cinq soumissions pour faire administrer quipe à Pittsburgh par des gens de Pittsburgh, avec ou sans associé de l'extérieur".

**La télévision**

Dans un autre ordre d'idées, Campbell a révélé que le match d'étoiles de ce soir sera le plus diffusé de l'histoire, soit par 51 stations de télévision et 400 stations de radio au Canada et aux USA, en plus d'être radiodiffusé outre-mer aux forces armées des deux pays.

Parmi les autres sujets discutés hier, on notait le banquet du trophée Lester Patrick à New York, le 9 mars; la présentation du match d'étoiles 1974 à Chicago; l'offre de Sports Magazine de donner une voiture au joueur le plus utile dans les séries de la coupe Stanley, récompense qui existe déjà dans le baseball et le football professionnels aux USA.

# Du baseball sénior, enfin, à Montréal

La nouvelle ligue de baseball sénior montréalaise, que Fred Spada tentait de mettre sur pied depuis un bon moment déjà, a vu officiellement le jour aujourd'hui.

En effet, lors d'une conférence de nouvelles convoquée à ce sujet ce midi, on a annoncé la création d'une ligue senior de quatre équipes qui disputera ses matches au parc Ahuntsic.

La ligue sera aidée financièrement par le Club des Amis du baseball, dont tous les joueurs devront être membres après avoir payé leur cotisation.

# Le Rosemont triomphe; Peloffy revient de Boston

par François BELIVEAU

"Nous n'avons aucune protection. Nous investissons des milliers de dollars dans une équipe de hockey de calibre junior et quand un de nos joueurs vient à se signaler particulièrement, comme l'a fait notre meilleur compteur, André Peloffy, une université américaine vient nous le soutirer, au beau milieu de la saison, en exigeant même de nous que nous signions une formule mensongère."

Jean Rougeau, président du National de Rosemont, et Paul Larivée, vice-président, étaient unanimes hier pour considérer que la lumière devrait être faite au sujet de l'émigration des joueurs de hockey canadiens vers les universités américaines.

"Dans son contrat, a révélé Rougeau, Peloffy a accepté, au début de la saison, les conditions suivantes: $40 par semaine; $25 de pension, et les dépenses de ses études payées ainsi que la promesse formelle que s'il n'était pas repêché par une équipe de hockey professionnelle à la fin de la saison, nous lui paierions un cours universitaire.

"Ce cours universitaire en Education physique, dans l'université de son choix, dure un minimum de 4 ans. Tout ce qui pourrait nous libérer de cette promesse serait le fait qu'il ne soit pas repêché en juin.

"Donc, qu'est-ce que l'Université de Boston offre de plus? Rien! Et en venant nous arracher Peloffy, ils ont poussé l'intransigeance jusqu'à nous demander de signer une formule sur laquelle il était écrit que Peloffy ne gagnait pas plus de $20 par semaine, ce qui est faux. Allions-nous mentir pour leur faire plaisir?"

Donc, André Peloffy, qui s'est rendu quand même à Boston dimanche, afin de se joindre à l'équipe universitaire de l'endroit, est revenu très dépité hier. On n'a pu l'accepter à cause de l'absence de cette formule signée qu'exige maintenant la NCCA, organisme qui régit les normes du hockey collégial aux Etats-Unis.

Peloffy est revenu, mais consentira-t-il à endosser de nouveau l'uniforme du Rosemont? Rougeau ne le sait pas encore.

Paul Larivée a par ailleurs déclaré qu'il avait eu, hier matin, une conversation téléphonique orageuse avec l'instructeur de l'équipe de l'Université de Boston, Jack Kelley. "Il nous a demandé pourquoi nous n'avions pas fait de difficulté dans le cas de Chuck Lambert et que nous en faisions pour Peloffy. Lambert est un Américain de Boston. Nous l'avons laissé aller étudier chez lui. C'est pas plus compliqué."

Quant au salaire de $40 soulignons que la ligue Majeure du Québec permet aux joueurs des salaires allant jusqu'à $60 ou $65 afin de payer leurs petites dépenses qu'entraîne le fait d'être des porte-couleurs d'équipes reconnues: frais de représentation, etc...

On sait que le joueur-étoile des Maple Leafs de Verdun, Serge Martel, et plusieurs autres vedettes de la ligue du Québec, songent sérieusement à accepter des bourses d'études des universités américaines.

Mais pourquoi, quand ils peuvent obtenir la même chose au Québec? On ne nous fera pas avaler, comme l'ont dit les représentants américains, qu'un cours d'Education physique dure neuf ans au Québec et seulement quatre aux Etats-Unis.

Les deux matches au programme ce soir, le Shawinigan à Québec et le Sherbrooke à St-Jérôme, ont été remis à demain en raison de la télédiffusion du match d'étoiles de la ligue Nationale de hockey.

Yves Locas débutera alors comme assistant du nouvel instructeur des Alouettes, Yves Nadon. On sait que le St-Jérôme a perdu les services de Richard Bergeron, obtenu récemment dans l'échange avec les Remparts. Il a tout simplement décidé de se retirer du hockey.

# McGill conserve son équipe de hockey

L'université McGill aura son équipe de hockey en 1971-72.

En effet, la fondation Martlett, un groupe d'anciens, a ramassé assez d'argent pour permettre aux Redmen de poursuivre leurs activités en dépit des mesures restrictives déjà annoncées par la direction de l'université en ce qui a trait au sport interuniversitaire.

Les Redmen seront une des neuf formations qui feront partie de la ligue de hockey de la nouvelle Association sportive interuniversitaire du Québec, a-t-on annoncé hier à Montréal.

Des ligues de football, de basket-ball, de soccer et de volley-ball seront également mises sur pied.

La nouvelle Association a également fait connaître son nouvel exécutif.

Gérald Simond, directeur athlétique à l'Université de Montréal, a été élu président, tandis que le vice-président sera Gaston Marcotte, de l'université Laval. Le poste de secrétaire-trésorier a été confié à Yvon Lamarche, de l'Université de Sherbrooke.

Al Grazys, de l'université Bishop's, a été nommé président du comité technique masculin et Francine Germain, de l'Université de Montréal, remplira le même rôle pour les jeunes filles.

# Nette domination de Russel en slalom géant

ADELBODEN (AFP) — Le Français Patrick Russel, 24 ans, a confirmé hier à Adelboden sa maîtrise absolue en slalom géant. Sur deux parcours sensiblement différents, l'un faisant appel à la condition athlétique, l'autre tracé plus en finesse, il a réalisé le meilleur temps dans chacune des deux manches, battant son grand rival, l'Italien Gustavo Thoeni, de 1.48 seconde, et le Français Henri Duvillard, de 1.96 seconde.

Déjà vainqueur cette saison du slalom géant de Val d'Isère, deuxième dans la même spécialité à Berchtesgaden et à Madonna du Campiglio, Russel est actuellement le maître incontesté dans cette spécialité.

*Patrick Russel*

Cette domination lui a d'ailleurs valu ne marquer hier que cinq points au classement général du trophée Evian (seuls les trois meilleurs résultats par spécialité, obtenus au cours de la saison, comptent pour le classement général), et d'être dépassé en tête du trophée par Thoeni. L'Italien totalise 90 points, menant avec un point d'avance sur Duvillard et cinq points sur Russel.

Russel a pris hier tous les risques et ne s'est pas laissé déconcentrer en fin de parcours comme dimanche dans le slalom spécial de St-Moritz. Sa victoire a été totale.

Ce slalom géant d'Adelboden a été un succès pour les Français qui ont classé quatre représentants dans les 10 premiers: Russel (1er), Duvillard (3e), Augert (6e) et Penz (8e), contre trois Autrichiens, Josef Loidl (4e), Werner Bleiner (7e) et David Zwilling (10e), un Italien, Thoeni (2e), un Allemand de l'Ouest, Sepp Heckelmiller (5e) et un Polonais, Bachleda (9e).

**Revanche**

Largement battus à St-Moritz, en descente comme en slalom, les Français se sont donc réhabilités dans le "géant" d'Adelboden, tandis que les Suisses qui avaient plané dans la descente du Lauberhorn ont dû hier se contenter de glisser leur premier représentant à la 11e place, le jeune Heini Hemmi.

Les Américains ont eux aussi marqué le pas: Eric Poulsen, leur premier représentant, est 20e.

Quant aux Autrichiens, sans leur champion Karl Schranz, blessé, ils n'ont pu à Adelboden endiguer le furieux assaut des Français qui voulaient oublier le plus vite possible leur déconvenue de St-Moritz.

# Delage remplace Bisson à Sorel, mais pourquoi?

François Béliveau

Les Eperviers de Sorel ont mis la main sur l'un des meilleurs instructeurs de hockey du Québec et ils n'ont pas négligé les sacrifices.

Afin d'obtenir Ghyslain Delage, qui vient de démissionner de son poste avec les Alouettes de St-Jérôme, les Eperviers ont dû congédier Pete Bisson, un instructeur qui faisait tout de même de l'excellent travail à Sorel, et ils ont offert un contrat de professionnel au nouveau venu... qui n'est pas le premier venu.

Delage, qui a déclaré hier soir être infiniment satisfait des conditions de travail qu'on lui a offertes, admet qu'il devra relever un défi de taille puisque Bisson, un ancien joueur de hockey de calibre senior, était en voie de conduire son équipe jusqu'à la quatrième position, selon les récents succès.

Les Eperviers, qui sont en pleine période de reconstruction, ne semblaient pas suffisamment solides, au début de la saison, pour espérer une meilleure position au classement que la 9e ou la 10e place, et ils sont présentement au 6e rang, à 3 points du 4e.

Les amateurs de hockey, en général, rendaient grâce à Bisson pour ces succès inespérés, surtout après la victoire des Eperviers contre les Remparts de Québec. Ils ont donc été vraiment surpris d'apprendre son congédiement alors que tous croyaient sa position assurée jusqu'à la fin de la saison. D'ailleurs personne n'aurait été surpris de voir Delage hériter du poste de pilote à Drummondville, où rien ne va plus...

Donc, Delage sera à la barre de l'équipe jeudi soir alors que les Eperviers recevront la visite des Alouettes de St-Jérôme. Un revers de sa nouvelle équipe contre son ancienne permettrait aux dénigreurs du gérant général des Eperviers, Rodrigue Lemoyne, de commencer déjà à contester cette décision.

Lemoyne, qui avait congédié l'entraîneur Richard Patenaude dès sa nomination au poste de gérant général, avant la période des Fêtes, n'a pas voulu commenter ce nouveau congédiement.

"Il n'a pas été complètement congédié, s'est-il limité à dire, hier soir. Nous en discuterons aujourd'hui." Bisson, il faut le mentionner, avait abandonné son travail dans une usine de Sorel, au début de la saison, pour se consacrer à son équipe.

Bien que Lemoyne n'aime pas généralement voir personne s'opposer à ses décisions, celle-ci semble des plus discutables... à moins qu'il consente à donner quelques explications.

Ghyslain Delage, qui n'est toutefois pas responsable de cette situation, a déclaré: "C'est vrai que Bisson a fait de l'excellent travail. Mais on attend de moi que je consacre mon temps à préparer une équipe et même une organisation complète pour l'avenir. Pour cette saison, je continue à enseigner à Montréal tout en visant une place dans les séries éliminatoires. Mais la saison prochaine, puisque nous ne perdrons que trois joueurs qui atteindront l'âge limite, nous devrions espérer davantage. Je consacrerai alors 18 heures par jour, s'il le faut, à cette équipe."

Delage a tenu à souligner que son école de hockey demeurera quand même à St-Jérôme et que les inscriptions commencent déjà à affluer. Enfin, il a dit qu'il n'est pas parti de St-Jérôme en claquant la porte ni à cause de l'échange de Jacques Locas aux Remparts.

*Ghyslain Delage*

# Curling féminin: égalité en tête

QUEBEC (PC) — Deux équipes sont sur un pied d'égalité au premier rang du classement après quatre rondes des championnats québécois de curling féminin, qui se déroulent à Québec.

Le quatuor de Nicole Janelle, de Port Alfred, a infligé un revers de 9-6 à celui de Mavis Weismiller, de Ste-Anne-de-Bellevue, dans la quatrième ronde, hier soir, pour rejoindre cette dernière équipe au sommet du classement. Les deux ont remporté trois victoires et subi une défaite jusqu'à maintenant.

Dans les autres matches en quatrième ronde, Thérèse Gauthier, de Granby, a eu raison de Marie Descoteaux, de Shawinigan 9-6; Lee Tobin, du Club Caledonia de Montréal, a disposé de Dorothy Crowe, du Mont-Bruno, 10-6, et Rita Proulx, du club hôte, le Winter Club, a battu Leona McKinnie, de Lachute, 9-5.

Le rink dirigé par Mme Weismiller s'était hissé en tête à l'issue de la troisième ronde en battant Marie Descoteaux par 10-3. Dans la deuxième ronde, elle avait eu raison de Thérèse Gauthier, de Granby, par 12-6.

Les vainqueurs de ce tournoi-rotation opposant huit équipes représenteront le Québec au tournoi national à St-Jean, Terre-Neuve, le 23 février.

CLASSEMENT

| | PJ | G | P |
|---|---|---|---|
| Ste-Anne-de-Bellevue | 4 | 3 | 1 |
| Port-Aldred | 4 | 3 | 1 |
| Lachute | 4 | 2 | 2 |
| Mont-Bruno | 4 | 2 | 2 |
| Montréal (Caledonia) | 4 | 2 | 2 |
| Québec (Winter Club) | 4 | 2 | 2 |
| Granby | 4 | 2 | 2 |
| Shawinigan | 4 | 0 | 4 |

# Du nouveau à Wimbledon!

LONDRES (AFP) — Un nouveau système, en cas d'égalité dans un match de tennis, sera introduit dans les tournois britanniques y compris les championnats de Wimbledon cette saison, a annoncé, hier, à Londres, Herman David, président du All England Club.

La nouvelle méthode différera du système utilisé jusqu'ici en commençant seulement à partir de 8-8 au lieu de 6-6.

Selon le nouveau système, à partir de huit jeux partout, les joueurs disputeront 12 points en servant alternativement deux fois de suite, la victoire allant au premier qui aura deux points d'avance.

S'ils sont toujours à égalité au bout des 12 points, soit à 6-6 points partout, les joueurs continueront la partie, mais en servant alternativement, jusqu'à ce que l'un ou l'autre obtienne une avance de deux points.

Enfin, les joueurs ne changeront de côté que tous les six points.

# Accord de principe

NEW YORK (AFP) — Le match Amérique-Europe d'athlétisme aura définitivement lieu cet été, aux Etats-Unis, mais la date — en principe les 20 et 21 août — et le lieu, qui pourrait être Bakersfield, Californie, sont encore incertains.

"Nous n'abandonnerons pas cette rencontre, mais son organisation, sur le plan financier, est des plus laborieuses", a avoué Dan Ferris, secrétaire honoraire de l'Amateur Athletic Union.

Les éventuels organisateurs de Bakersfield, où eurent lieu les championnats nationaux en 1967 et 1970, ont demandé jusqu'au 28 janvier pour faire savoir s'ils se chargent de la rencontre.

# conditions de neige

A = Qualité de la neige ; surface/base
B = Date de la dernière chute de neige
C = Epaisseur de la dernière chute de neige
D = Précipitation totale de la semaine
E = Numéro de la piste intermédiaire considérée
F = Epaisseur moyenne de la neige damée
G = Remontées

Abréviations utilisées :
artif. = artificielle
f.d. = fond dur
gran. = granuleuse
poud. = poudreuse
op. = opérant
part. = partiël
P.O. = pistes ouvertes
S.-D. = sam./dim.

## *Région des Laurentides*

**TEMPERATURE —20 — CLAIR ET FROID**

**PREVISIONS :** ensoleillé et périodes nuageuses et neige légère et moins froid demain. Max. et min. 15/20 et 0/—10.

| STATIONS | A | B | C | D | E | F | G |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gray Rocks | art./f.d. | 14 | 4 | 0 | 3 | 18/36 | op. |
| Belle-Neige | art./f.d. | 14 | 4 | 0 | 2 | 11/20 | op. |
| Mont Ste-Agathe | trav./f.d. | 14 | 4 | 0 | 1 | 8/9 | op. |
| Mont Garceau | trav./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 8/9 | op. |
| Mont Plante | trav./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 7/8 | op. |
| La Sapinière | gran./f.d. | 14 | 3 | 0 | — | 7/8 | op. |
| Mont-Gabriel | art./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 11/20 | op. |
| Côte 40-80 | trav./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 8/9 | op. |
| La Réserve | trav./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 8/9 | op. |
| Mont-Habitant | art./f.d. | 14 | 4 | 0 | — | 12/15 | op. |
| Mt-Trem. (v.-s.) | art./f.d. | 14 | 4 | 0 | — | 14/30 | op. |
| Mt-Trem. (v.-n.) | gran./f.d. | 14 | 4 | 0 | — | 8/9 | op. |
| La Marquise | gran./f.d. | 14 | 4 | 0 | 1 | 8/9 | op. |
| Up Hill 69 à 72 | art./f.d. | 14 | 4 | 0 | 1 | 10/15 | op. |
| Chantecler | art./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 7/24 | op. |
| Ayers Ski Centre | fermé du lundi au vendredi inclus. | | | | | | |
| Mont Castor | fermé du lundi au vendredi inclus. | | | | | | |
| Mont Avalanche | fermé du lundi au vendredi inclus. | | | | | | |

**SKI LE SOIR**

| | |
|---|---|
| Mont-Gabriel | tous les soirs, dimanche excepté. |
| Mont-Habitant | tous les soirs, dimanche excepté. |
| Up Hill 69 à 72 | du mercredi au vendredi inclus. |

## *Région des Deux-Montagnes*

| | |
|---|---|
| Mont Boisclair | fermé du lundi au vendredi inclus. |

## *Région des Cantons de l'Est*

**TEMPERATURE : —28**

**PREVISIONS :** ensoleillé et froid, devenant nuageux avec des chutes de neige. Min. —10, max. 0.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Indian Valley | pou./f.d. | 15 | 5 | 0 | 1 | 14 | op. |
| Mont Pinacle | pou./f.d. | 15 | 6 | 0 | 1 | 14 | op. |
| Mont St-Bruno | pou./f.d. | 15 | 3 | 0 | — | 15 | op. |
| Mont Gleason | pou./f.d. | 15 | 5 | 0 | 1 | 13 | op. |
| Mont Bellevue | pou./f.d. | 15 | 2 | 0 | 1 | 9 | op. |
| Mont Joye | pou./f.d. | 15 | 2 | 0 | 1 | 13 | op. |
| Shefford Valley | pou./f.d. | 15 | 6 | 0 | — | 11 | op. |
| Bromont | pou./f.d. | 15 | 6 | 0 | 6 | 14 | op. |
| Mont Orford | pou./f.d. | 15 | 8 | 0 | 4 | 16/20 | op. |
| Mont Elan | pou./f.d. | 15 | 4 | 0 | 2 | 14 | op. |
| Mont Echo | pou./f.d. | 15 | 5 | 0 | — | 12 | op. |
| Sutton | pou./f.d. | 15 | 5 | 0 | 8 | 8/20 | op. |

**SKI LE SOIR**

| | |
|---|---|
| Mont St-Bruno | tous les soirs. |
| Mont Bellevue | tous les soirs. |
| Bromont | tous les soirs. |
| Indian Valley | tous les soirs. |
| Mont Pinacle | mardi au vendredi inclusivement. |
| Mont Elan | mardi au vendredi inclusivement. |
| Shefford Valley | mardi, mercredi et samedi. |
| Mont Gleason | mardi, mercredi et samedi. |

# Beltoise a comparu

BUENOS AIRES (AFP) — Le pilote français Jean-Pierre Beltoise a déposé durant plus de deux heures devant le juge d'instruction, pour l'accident au cours duquel, le 10 janvier dernier, périt le pilote italien Ignazio Giunti.

Au terme de cette audience, le juge Estebban Vergara a déclaré que Beltoise restait en liberté, mais qu'il devrait comparaître une nouvelle fois devant les autorités d'ici quelques jours, pour élargir l'instruction du procès poursuivi par la Justice argentine.

VEGA-PINTO-GREMLIN
$6 par jour 6¢ le mille
BÉLAIR
Rent-A-Car-System
277-1133
4 succursales pour vous servir.

GENERAL TIRE
AVIS IMPORTANT
ORGANISATEUR DE CLUBS SOCIAUX ET GROUPEMENTS DIVERS,
FAITES ÉCONOMISER VOS MEMBRES SUR L'ENTRETIEN COMPLET DE LEUR VOITURE:
Prix spéciaux sur • pneus • pièces mécaniques • main-d'oeuvre • alignement et balancement des roues, etc.
INFORMEZ-VOUS DE NOTRE "PLAN D'ACHAT GROUPE" à 384-6120
DENIS PELLETIER

les épargnes de janvier vous attendent à la PLACE VICTORIA

ATTENTION
845-9231
274-9341
POUR HOMMES SEULEMENT

INVITATION À TOUS LES ACHETEURS AVISÉS
PROCUREZ-VOUS UNE GARDE-ROBE DE GRANDE DISTINCTION DURANT LE SOLDE DE JANVIER CHEZ
Max Beauvais de la rue st-jacques
385 RUE ST-JACQUES — 288-9261
(A quelques pas de la station de métro Place Victoria
Stationnement gratuit: coin des rues Notre-Dame et St-Pierre)

PARLEZ EN PUBLIC
RAPIDEMENT ET AISEMENT
N'IMPORTE QUI PEUT :
• Parler avec aisance • Faire accepter ses idées.
• Développer la confiance en soi • Augmenter ses revenus.
ASSISTEZ A LA PREMIERE SEANCE GRATUITE
EN FRANÇAIS MERC. — JEUDI LES 20—21 JANV. A 7 H 30 P.M.
Le fameux cours
DALE CARNEGIE
HOTEL SHERATON
1455 rue Peel (métro Peel), Mezzanine, suite M 21
Présenté par E. J. Glowka & Associés Inc., 845-5264

Dale Carnegie
auteur du livre "Comment se faire des amis et influencer les gens"

# LE CENTRE D'ACHATS DE L'AUTO

## résultats sportifs

### hockey majeur

**AUJOURD'HUI**

**Ligue Nationale**
(match des Etoiles)
Ouest vs Est (à Boston 20 h. 30)
**Ligue Américaine**
Providence à Baltimore

**DEMAIN**

**Ligue Nationale**
Toronto à Vancouver
Philadelphie à New York
Pittsburgh à Californie
**Ligue Américaine**
Cleveland à Hershey
Rochester à Providence

**HIER**

Aucun match à l'affiche

**LIGUE NATIONALE**

(Division Est)

| | PJ | G | P | N | BP | BC | Pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Boston | 44 | 31 | 8 | 5 | 215 | 118 | 67 |
| New York | 44 | 29 | 9 | 6 | 145 | 95 | 64 |
| Canadien | 43 | 20 | 13 | 10 | 150 | 119 | 50 |
| Toronto | 45 | 21 | 21 | 3 | 154 | 131 | 45 |
| Vancouver | 44 | 15 | 24 | 4 | 122 | 157 | 34 |
| Detroit | 43 | 13 | 25 | 5 | 119 | 172 | 31 |
| Buffalo | 43 | 10 | 25 | 8 | 98 | 163 | 28 |

(Division Ouest)

| | PJ | G | P | N | BP | BC | Pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chicago | 43 | 29 | 9 | 5 | 165 | 98 | 63 |
| St-Louis | 43 | 20 | 11 | 12 | 118 | 106 | 52 |
| Philadelphie | 43 | 17 | 20 | 6 | 107 | 120 | 40 |
| Minnesota | 44 | 15 | 20 | 9 | 96 | 120 | 39 |
| Pittsburgh | 44 | 12 | 20 | 12 | 121 | 127 | 36 |
| Los Angeles | 43 | 12 | 23 | 8 | 127 | 164 | 32 |
| Californie | 44 | 13 | 28 | 3 | 108 | 155 | 29 |

**LIGUE AMERICAINE**

(Division Est)

| | J | G | P | N | BP | BC | Pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Québec | 41 | 18 | 17 | 6 | 129 | 137 | 42 |
| Springfield | 40 | 16 | 19 | 5 | 177 | 155 | 37 |
| Providence | 39 | 13 | 18 | 8 | 12 | 154 | 34 |
| Voyageurs | 41 | 14 | 21 | 6 | 28 | 149 | 34 |

(Division Ouest)

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Baltimore | 38 | 24 | 9 | 5 | 147 | 120 | 53 |
| Cleveland | 38 | 19 | 14 | 5 | 143 | 108 | 43 |
| Rochester | 39 | 15 | 17 | 7 | 141 | 136 | 37 |
| Hershey | 38 | 14 | 18 | 6 | 113 | 113 | 34 |

### compteurs de la ligue Nationale

| | B | A | Pts |
|---|---|---|---|
| Esposito, Boston | 42 | 45 | 87 |
| Orr, Boston | 18 | 55 | 73 |
| Hodge, Boston | 26 | 36 | 62 |
| Bucyk, Boston | 27 | 33 | 60 |
| B. Hull, Chicago | 25 | 32 | 57 |
| Ullman, Toronto | 25 | 32 | 57 |
| McKenzie, Boston | 18 | 32 | 50 |
| Keon, Toronto | 23 | 26 | 49 |
| Cashman, Boston | 12 | 34 | 46 |
| Ratelle, New York | 20 | 25 | 45 |
| Martin, Chicago | 18 | 25 | 43 |
| **Cournoyer, Canadien** | **23** | **19** | **42** |
| Tkaczuk, New York | 13 | 29 | 42 |
| Mikita, Chicago | 12 | 30 | 42 |
| Stanfield, Boston | 17 | 24 | 41 |
| Maki, Vancouver | 16 | 24 | 40 |
| Delvecchio, Detroit | 12 | 27 | 39 |
| Ellis, Toronto | 18 | 20 | 38 |
| **Béliveau, Canadien** | **10** | **28** | **38** |
| Balon, New York | 25 | 12 | 37 |
| Henderson, Toronto | 17 | 20 | 37 |
| Kurtenbach, Vancouver | 14 | 23 | 37 |
| Boudrias, Vancouver | 17 | 19 | 36 |
| **F. Mahovlich, Canadien** | **16** | **20** | **36** |
| Berenson, St-Louis | 16 | 20 | 36 |
| Sanderson, Boston | 16 | 20 | 36 |
| **Tremblay, Canadien** | **3** | **33** | **36** |
| **P. Mahovlich, Canadien** | **18** | **17** | **35** |
| Webster, Detroit | 17 | 7 | 24 |
| D. Hull, Chicago | 18 | 15 | 33 |
| Perreault, Buffalo | 17 | 16 | 33 |
| Bernier, Philadelphie | 16 | 17 | 33 |
| Campbell, Chicago | 12 | 21 | 33 |
| **Lemaire, Canadien** | **16** | **16** | **32** |
| Widing, Los Angeles | 12 | 20 | 32 |
| Clarke, Philadelphie | 14 | 17 | 31 |
| Ecclestone, St-Louis | 12 | 19 | 31 |
| Redmond, Detroit | 14 | 16 | 30 |
| Gilbert, New York | 12 | 18 | 30 |
| St-Marseille, St-Louis | 9 | 21 | 30 |
| Maki, Chicago | 15 | 14 | 29 |
| Berry, Los Angeles | 14 | 15 | 29 |
| Pulford, Los Angeles | 13 | 16 | 29 |
| Hall, Vancouver | 11 | 18 | 29 |
| Bordeleau, St-Louis | 11 | 18 | 29 |
| Tallon, Vancouver | 10 | 19 | 29 |
| Stemkowski, New York | 10 | 19 | 29 |
| Bathgate, Pittsburgh | 9 | 20 | 29 |

**Gardiens de but**

| | MJ | BC | BL | Moy. |
|---|---|---|---|---|
| Villemure, New York | 1,139 | 34 | 3 | 1,79 |
| Giacomin, New York | 1,501 | 58 | 4 | 2,31 |
| New York 3 | 2,640 | 95 | 7 | 2,15 |
| Desjardins, Chicago | 960 | 35 | 0 | 2,18 |
| Esposito, Chicago | 1,620 | 61 | 3 | 2,25 |
| Chicago 2 | 2,580 | 98 | 3 | 2,27 |
| Wakely, St. Louis | 1,611 | 65 | 3 | 2,42 |
| Hall, St-Louis | 969 | 41 | 1 | 2,55 |
| St. Louis | 2,580 | 106 | 5 | 2,46 |
| Johnston, Boston | 1,200 | 50 | 1 | 2,50 |
| Cheevers, Boston | 1,440 | 67 | 2 | 2,79 |
| Boston 1 | 2,640 | 113 | 3 | 2,68 |
| Worsley, Minnesota | 840 | 33 | 0 | 2,35 |
| Maniago, Minnesota | 1,240 | 53 | 3 | 2,56 |
| Gilbert, Minnesota | 560 | 24 | 0 | 2,64 |
| Minnesota | 2,640 | 120 | 3 | 2,72 |
| Favell, Philadelphie | 1,066 | 51 | 1 | 2,53 |
| Parent, Philadelphie | 1,394 | 64 | 2 | 2,75 |
| Philadelphie 5 | 2,650 | 120 | 3 | 2,76 |
| Myre, Canadien | 1,292 | 58 | 1 | 2,68 |
| Vachon, Canadien | 1,200 | 60 | 1 | 2,80 |
| Canadien 1 | 2,520 | 119 | 2 | 2,76 |
| A. Smith, Pittsburgh | 1,445 | 66 | 1 | 2,74 |
| Binkley, Pittsburgh | 1,195 | 62 | 1 | 3,11 |
| Pittsburgh | 2,640 | | 2 | 2,90 |
| Plante, Toronto | 1,449 | 46 | 3 | 1,90 |
| Gamble, Toronto | 1,226 | 73 | 2 | 3,81 |
| McLachlan, Toronto | 25 | 4 | 0 | 9,60 |
| Toronto 1 | 2,700 | 131 | 6 | 2,91 |
| G. Smith, Californie | 2,386 | 120 | 2 | 3,26 |
| Sneddon, Californie | 225 | 21 | 0 | 5,60 |
| Worthy, Californie | 29 | 3 | 0 | 6,20 |
| Californie 1 | 2,640 | 155 | 2 | 3,52 |
| Hodge, Vancouver | 1,227 | 61 | 0 | 2,98 |
| Wilson, Vancouver | 931 | 61 | 0 | 3,93 |
| Gardner, Vancouver | 422 | 34 | 0 | 4,23 |
| Vancouver 1 | 2,640 | 157 | 0 | 3,56 |
| Dryden, Buffalo | 140 | 8 | 0 | 3,42 |
| Crozier, Buffalo | 1,389 | 80 | 1 | 3,45 |
| Daley, Buffalo | 1,051 | 72 | 0 | 4,11 |
| Buffalo 1 | 2,580 | 163 | 1 | 3,79 |
| DeJordy, Los Angeles | 1,977 | 120 | 0 | 3,64 |
| Norris, Los Angeles | 603 | 42 | 0 | 4,17 |
| Los Angeles 2 | 2,580 | 164 | 0 | 3,81 |
| R. Edwards, Detroit | 1,436 | 80 | 0 | 3,33 |
| Rutherford, Detroit | 504 | 36 | 0 | 4,28 |
| McLeod, Detroit | 628 | 54 | 0 | 5,07 |
| Detroit 2 | 2,580 | 172 | 0 | 4,00 |

### hockey mineur

**AUJOURD'HUI**

**Ligue Majeure du Québec**
Aucun match à l'affiche
**Ligue Majeure de l'Ontario**
Canadien Jr à Ottawa
St-Catharines à Hamilton
**Ligue Montréal Jr**
Boucherville à St-Victor
Mtl-Est à St-Léonard
St-Hyacinthe à Lachine
**Ligue Ontario-Québec**
MacDonald à Sir George
**Ligue Interuniversitaire**
Carleton à Ottawa

**DEMAIN**

**Ligue Majeure du Québec**
Shawinigan à Québec
Sherbrooke à St-Jérôme
**Ligue Jr Richelieu**
Laprairie à Châteauguay

**HIER**

**Ligue Jr Richelieu**
Longueuil 4 Valleyfield 2

**LIGUE MAJEURE DU QUEBEC**

| | J | G | P | N | BP | BC | Pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Québec | 39 | 36 | 3 | 0 | 283 | 121 | 72 |
| Trois-Rivières | 39 | 24 | 14 | 1 | 190 | 146 | 49 |
| Shawinigan | 37 | 24 | 13 | 0 | 177 | 165 | 48 |
| Sherbrooke | 40 | 18 | 21 | 0 | 171 | 184 | 37 |
| Verdun | 38 | 15 | 22 | 1 | 158 | 193 | 34 |
| Drummville | 38 | 15 | 20 | 3 | 162 | 183 | 33 |
| Sorel | 39 | 16 | 22 | 1 | 141 | 157 | 33 |
| St-Jérôme | 38 | 15 | 22 | 1 | 157 | 185 | 31 |
| Rosemont | 40 | 15 | 24 | 1 | 174 | 202 | 31 |
| Cornwall | 36 | 8 | 28 | 0 | 120 | 209 | 16 |

**LIGUE MAJEURE DE L'ONTARIO**

| | J | G | P | N | BP | BC | Pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Peterborough | 38 | 25 | 8 | 5 | 172 | 116 | 55 |
| Ottawa | 36 | 23 | 8 | 5 | 192 | 125 | 51 |
| St. Catharines | 36 | 23 | 10 | 3 | 193 | 134 | 49 |
| Canadien Jr | 35 | 21 | 10 | 4 | 177 | 132 | 46 |
| Toronto | 37 | 15 | 16 | 6 | 205 | 189 | 36 |
| London | 36 | 13 | 19 | 4 | 132 | 153 | 30 |
| Hamilton | 35 | 14 | 20 | 1 | 136 | 183 | 29 |
| Kitchener | 34 | 13 | 19 | 2 | 145 | 149 | 28 |
| Oshawa | 37 | 8 | 24 | 5 | 134 | 198 | 21 |
| Niagara Falls | 36 | 6 | 27 | 3 | 122 | 229 | 15 |

**LIGUE MONTREAL Jr**

| | J | G | P | N | BP | BC | Pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| St-Michel | 31 | 21 | 3 | 7 | 188 | 112 | 49 |
| Lachine | 31 | 20 | 8 | 3 | 181 | 120 | 43 |
| St-Jean | 30 | 18 | 9 | 3 | 189 | 122 | 39 |
| Boucherville | 31 | 15 | 11 | 5 | 169 | 144 | 35 |
| St-Victor | 31 | 15 | 14 | 2 | 138 | 148 | 32 |
| Montréal-Est | 30 | 13 | 13 | 4 | 144 | 153 | 31 |
| Roussin | 31 | 12 | 16 | 3 | 113 | 152 | 27 |
| St-Hyacinthe | 31 | 9 | 20 | 2 | 159 | 183 | 20 |
| St-Léonard | 29 | 7 | 18 | 4 | 94 | 149 | 18 |
| Doryal | 31 | 7 | 22 | 1 | 133 | 207 | 15 |

**LIGUE Jr RICHELIEU**

| | J | G | P | N | BP | BC | Pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Laprairie | 32 | 18 | 12 | 2 | 129 | 127 | 38 |
| Chateauguay | 31 | 16 | 10 | 4 | 163 | 108 | 36 |
| Longueuil | 32 | 17 | 13 | 2 | 147 | 120 | 36 |
| Valleyfield | 25 | 14 | 7 | 4 | 136 | 101 | 32 |
| Iberville | 28 | 3 | 25 | 0 | 92 | 203 | 6 |

**LIGUE QUEBEC-ONTARIO**

| | J | G | P | N | BP | BC | Pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Loyola | 11 | 8 | 2 | 1 | 63 | 17 | 17 |
| Trois-Rivières | 8 | 6 | 2 | 0 | 56 | 33 | 12 |
| Sherbrooke | 7 | 5 | 1 | 1 | 39 | 24 | 11 |
| Bishop's | 7 | 3 | 2 | 2 | 27 | 28 | 8 |
| RMC | 8 | 2 | 6 | 0 | 22 | 39 | 4 |
| Sir George | 6 | 1 | 5 | 0 | 24 | 29 | 2 |
| MacDonald | 7 | 0 | 7 | 0 | 5 | 63 | 0 |

**LIGUE INTERUNIVERSITAIRE**

(Division Est)

| | J | G | P | N | BP | BC | Pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Carleton | 7 | 4 | 1 | 2 | 44 | 32 | 10 |
| Carabins | 7 | 4 | 1 | 2 | 30 | 22 | 10 |
| Laval | 9 | 3 | 4 | 2 | 43 | 43 | 8 |
| Queen's | 6 | 1 | 2 | 3 | 31 | 31 | 5 |
| McGill | 7 | 2 | 4 | 1 | 27 | 36 | 5 |
| Ottawa | 6 | 2 | 4 | 0 | 18 | 29 | 4 |

(Division Ouest)

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Toronto | 8 | 7 | 1 | 0 | 53 | 23 | 14 |
| Waterloo | 6 | 5 | 1 | 0 | 31 | 13 | 10 |
| Guelph | 8 | 3 | 4 | 1 | 33 | 31 | 7 |
| McMaster | 8 | 2 | 4 | 2 | 25 | 34 | 6 |
| Windsor | 8 | 2 | 4 | 2 | 26 | 46 | 6 |
| Western | 8 | 0 | 5 | 3 | 20 | 50 | 3 |

### classement des étoiles

**Ligue Majeure du Québec**

(Chaque joueur obtient un point chaque fois qu'il est choisi le joueur le plus utile d'un match, à l'offensive ou à la défensive)

**OFFENSIVE**

| | Pts |
|---|---|
| Guy Lafleur (Québec) | 17 |
| Normand Dubé (Sherbrooke) | 14 |
| Richard Leduc (T. Rivières) | 9 |
| André Pétoffy (Rosemont) | 7 |
| Jacques Richard (Québec) | 7 |
| Pierre Plante (Drummond.) | 7 |
| Jacques Locas (Québec) | 6 |
| Robert Richer (T. Rivières) | 5 |
| Yves Bergeron (Shawinigan) | 5 |
| Claude Lambert (Shawinigan) | 5 |
| Richard Campeau (Sorel) | 4 |
| Pierre Duguay (Québec) | 4 |
| André Savard (Québec) | 4 |
| Gilbert Smith (Rosemont) | 4 |
| Daniel Boiclair (Rosemont) | 3 |
| Richard Lalonde (Sorel) | 3 |
| Michel Létourneau (Shaw.) | 3 |
| Normand Cournoyer (Verdun) | 3 |
| Gilles Rampré (T. Rivières) | 3 |
| Denis Meloche (Drummond.) | 3 |
| René Doré (Verdun) | 3 |
| Serge Martel (Verdun) | 3 |
| Michel Plante (Drumm.) | 3 |
| Jules Boivin (Verdun) | 3 |
| Denis Desgagnés (Sorel) | 3 |
| Bob Murphy (Cornwall) | 3 |
| Gaston Boulanger (Sherbrooke) | 3 |
| Laurent Viens (Sorel) | 3 |

...et 38 autres joueurs ont obtenu une ou deux étoiles chacun.

**DEFENSIVE**

| | Pts |
|---|---|
| Michel Deguise (Sorel) | 14 |
| Richard Coutu (Rosemont) | 10 |
| Reynald Bélanger (Shawinigan) | 10 |
| Yves Archambault (St-Jérôme) | 9 |
| Pierre Hamel (Verdun) | 9 |
| Michel Ruest (Cornwall) | 9 |
| Michel Laurendeau (T. Rivières) | 7 |
| Yves Bélanger (Sherbrooke) | 7 |
| Michel Robert (St-Jérôme) | 7 |
| Denis Gingras (Sherbrooke) | 7 |
| Brian Bowles (Verdun) | 6 |
| Jean Landry (Québec) | 5 |
| Reynald Fortier (Québec) | 5 |
| Guy Provost (Drumm.) | 4 |
| Richard Campeau (Sorel) | 4 |
| Luc Potvin (Rosemont) | 4 |
| Jean Lemieux (Sherbrooke) | 4 |
| Yves Gosselin (T. Rivières) | 4 |
| Pierre Henry (Drumm.) | 4 |
| Jean Hamel (Drumm.) | 3 |
| Louis Laliberte (Drumm.) | 3 |
| Rene Levesque (Shawinigan) | 3 |
| Richard Brodeur (Cornwall) | 3 |
| Richard Perron (Québec) | 3 |

...et 33 autres joueurs ont obtenu une ou deux étoiles chacun.

### compteurs du hockey junior

**Ligue Majeure du Québec**

| | B | A | Pts |
|---|---|---|---|
| Guy Lafleur (Québec) | 81 | 52 | 133 |
| Michel Brière (Québec) | 31 | 56 | 87 |
| Normand Dubé (Sherbrooke) | 46 | 40 | 86 |
| Richard Leduc (T. Rivières) | 38 | 44 | 82 |
| Jacques Richard (Québec) | 32 | 48 | 80 |
| Richard Grenier (Québec) | 17 | 63 | 80 |
| André Péloffy (Rosemont) | 33 | 42 | 75 |
| André Savard (Québec) | 27 | 42 | 69 |
| Serge Martel (Verdun) | 31 | 36 | 67 |
| Claude St-Sauveur (Sherb.) | 24 | 43 | 67 |
| Robert Richer (T. Rivières) | 26 | 31 | 57 |
| M. Desfossé (St-Jérôme) | 26 | 30 | 56 |
| Pierre Plante (Drumm.) | 24 | 31 | 55 |
| Michel Létourneau (Shaw.) | 28 | 26 | 54 |
| Serge Roch (St-Jérôme) | 19 | 35 | 54 |
| Daniel Dubuc (T. Rivières) | 23 | 28 | 51 |
| Gaston Boulanger (Sherb.) | 17 | 34 | 51 |
| Bob Murphy (Cornwall) | 32 | 18 | 50 |
| Yves Bergeron (Shawinigan) | 20 | 30 | 50 |
| Jules Boivin (Verdun) | 24 | 25 | 49 |
| Michel Plante (Drumm.) | 22 | 27 | 49 |
| Gilles Rampré (T. Rivières) | 16 | 33 | 49 |
| Rowry McKay (St-Jérôme) | 18 | 30 | 48 |
| Jean-Paul Martin (Shaw.) | 18 | 30 | 48 |
| Réjean Giroux (Québec) | 22 | 25 | 47 |
| Yvan Rolando (Rosemont) | 20 | 27 | 47 |
| Pierre Duguay (Québec) | 17 | 30 | 47 |
| Normand Cournoyer (Verdun) | 16 | 31 | 47 |
| Claude Lambert (Shawinigan) | 27 | 19 | 46 |
| Jacques Locas (Québec) | 20 | 25 | 45 |
| Gilbert Smith (Rosemont) | 22 | 22 | 44 |
| Dave Johnson (Verdun) | 21 | 23 | 44 |
| Denis Meloche (Drumm.) | 15 | 29 | 44 |
| René Villemure (Shawinigan) | 16 | 27 | 43 |
| Michel Relihan (Rosemont) | 13 | 30 | 43 |
| Yves Lacroix (Québec) | 23 | 19 | 42 |
| Pierre Francoeur (Drumm.) | 19 | 23 | 42 |
| Denis Gingras (Sherbrooke) | 9 | 33 | 42 |
| Laurent Viens (Sorel) | 14 | 27 | 41 |
| René Doré (Verdun) | 11 | 28 | 39 |
| Robert Sirois (Rosemont) | 16 | 22 | 38 |
| Richard Campeau (Sorel) | 14 | 24 | 38 |
| Ghyslain Boisvert (Shaw.) | 5 | 33 | 38 |
| Michel Paiement (Shaw.) | 18 | 19 | 37 |
| Jean Landry (Québec) | 6 | 30 | 36 |
| Michel Ruest (Cornwall) | 11 | 24 | 35 |
| Daniel Bousclair (Rosemont) | 21 | 13 | 34 |
| Alain Daigle (T.-Rivieres) | 18 | 16 | 34 |
| Jean Lemieux (Sherbrooke) | 13 | 21 | 34 |
| C. Rocheleau (St-Jérôme) | 14 | 19 | 33 |
| Pierre Henry (Drumm.) | 8 | 25 | 33 |
| Michel Déziel (Sorel) | 18 | 14 | 32 |
| Richard Lalonde (Sorel) | 17 | 15 | 32 |
| Bob McMillan (St-Jérôme) | 14 | 18 | 32 |
| Luc Hébert (Trois-Rivières) | 11 | 21 | 32 |
| Noël Desfossés (Sorel) | 11 | 21 | 32 |
| René Levasseur (Shawinigan) | 6 | 26 | 32 |
| Gilles Bouchard (St-Jérôme) | 16 | 15 | 31 |

### ski

**SKI INTERNATIONAL**
**Slalom géant d'Adelboden**

1. Patrick Russel (France) 2:23.47; 2. Gustavo Thoeni (Italie) 2:24.95; 3. Henri Duvillard (France) 2:25.43; 4. Josef Loidl (Autriche) 2:27.00; 5. Sepp Heckmiller (Allemagne de l'Ouest) 2:27.05; 6. Jean-Noël Augert (France) 2:27.14; 7. Werner Bleiner (Autriche) 2:27.24; 8. Alain Penz (France) 2:27.46; 9. Andrzej Bachleda (Pologne) 2:27.78; 10. David Zwilling (Autriche) 2:27.86; 11. Hemmi Heini (Suisse) 2:27.95; 12. Edmund Bruggmann (Suisse) 2:28.26; 13. Willie Tresch (Suisse) 2:28.38; 14. Christian Neureuther (Allemagne de l'Ouest) 2:28.47; 15. Georges Mauduit (France) 2:28.69.

**Coupe du Monde**
(descente)

1. Bernhard Russi (Suisse) 42; 2. Bernard Orcel (France) 40; 3. Duvillard, 37; 4. Karl Cordin (Autriche) 36; 5. Tresch, 31.

(slalom géant)

1. Russel, 70; 2. Duvillard, 51; 3. Thoeni, 50; 4. Bruggmann, 33; 5. Augert, 32.

(slalom)

1. Augert, 45; 2. Thoeni, 40; 3. Tyler Palmer (USA) 36; 4. Adolf Rofner (Suisse) 31; 5. Heini Messner (Autriche) 20.

(total)

1. Thoeni, 90; 2. Duvillard, 89; 3. Russel, 80; 4. Augert, 77; 5. Bruggmann, 51; 6. Karl Schranz (Autriche) 49; 7. Russi, 42; 8. Orcel, 40; 9. Cordin et Palmer, 36; 11. Rofner, 33; 12. Tresch, 31; 13. Zwilling, 30; 14. Messner, 25; 15. Loidl, 24; 16. Andreas Sprecher (Suisse) 23; 17. Heckelmiller, 20; 18. Mas Rieger (Allemagne de l'Ouest) 19; 19. Penz, 15; 20. Bleiner, 14.

| | Dames | Mess. | Total |
|---|---|---|---|
| 1. France | 415 | 313 | 728 |
| 2. Autriche | 204 | 226 | 430 |
| 3. Suisse | 0 | 177 | 177 |
| 4. Etats-Unis | 54 | 62 | 116 |
| 5. Italie | 3 | 90 | 93 |
| 6. All. de l'Ouest | 20 | 56 | 76 |
| 7. Canada | 38 | 0 | 38 |
| 8. Grande-Bretagne | 19 | 0 | 19 |
| 9. Espagne | 7 | 8 | 15 |
| 10. Pologne | 0 | 2 | 2 |

## Cher Monsieur Duval...

(Suite de la page B 7)

ler non plus de construction à la main.

Enfin, la 504 de Peugeot a une traction assez médiocre dans la neige et le train arrière a tendance à déraper plus que de raison. C'est aussi l'avis de plusieurs propriétaires de ce modèle.

**Q. Les voitures japonaises connaissent ces temps-ci une grande vogue. Ceci au détriment des américaines et européennes dont la Renault. Je m'explique mal ce phénomène. Je possède une Renault 8 qui me donne un excellent rendement. Je voudrais savoir si j'ai raison d'affirmer qu'en comparaison avec les autres voitures de sa catégorie (moins de $2,000 : 1) les freins de la R-8, freins à disques sur les quatre roues, munis d'un répartiteur de charge, sont les meilleurs offerts; 2) ses pneus d'origine, des Michelin X radiaux, sont les meilleurs offerts; 3) sa suspension indépendante sur les quatre roues offre le meilleur alliage de douceur et de tenue de route; 4) ses sièges sont plus moelleux et enveloppants; 5) son moteur est éprouvé et s'il est bien entretenu, il donnera un excellent rendement pour des dizaines de milliers de milles; 6) avec son démarrage immédiat à -30; son excellent système de chauffage, son excellente traction en hiver; 7) avec les 37 milles au gallon que je lui ai comptés, elle est la plus économique; 8) elle constitue donc à $1,800 un achat particulièrement pertinent pour quiconque désire une auto neuve pour moins de $2,000. Je ne travaille pas pour la Cie Renault et n'ai aucunement été payé pour écrire cette lettre.**
**A. Dumas, 225 Ile-de-France, Longueuil, P.Q.**

R. Je veux bien croire que vous ne travaillez pas pour Renault mais après une telle lettre on pourrait certainement vous offrir un emploi dans le département de la publicité. De toute façon, la lettre qui suit fait entendre un son de cloche différent.

**Q. A quelques reprises dans votre chronique, des personnes se sont plaintes du service Renault. J'aimerais vous faire part de ma petite expérience. Ayant possédé une Renault 16 jusqu'au mois de mars dernier, je fus victime d'un accident avec cette voiture sur l'Autoroute des Laurentides. Je fis remorquer ma voiture chez le concessionnaire Renault le plus proche qui me fit une estimation des frais se montant à environ $1,000.**
**Ce vendeur me conseilla aussi d'acheter une voiture neuve plutôt que de faire réparer la voiture accidentée. Pour l'achat d'une R-8, il m'offrait $450 de reprise. Trouvant ce montant assez bas, je me renseignai chez d'autres vendeurs dont le garage principal de la Côte-de-Liesse où un vendeur m'offrit une reprise de $700 après être venu voir la voiture avec moi. Le concessionnaire où se trouvait l'auto accidentée, furieux, téléphona à St-Bruno et réussit à empêcher la transaction. Dégoûté, je fis affaire avec un troisième vendeur indépendant, qui me racheta mon auto pour $650. J'ai écrit au directeur des ventes à St-Bruno, lui exprimant mon avis au sujet de ces pratiques. Je n'ai jamais eu de réponse... bien sûr. Il est certain que de toute ceci, rien n'a été écrit et que rien par conséquent ne pourrait être prouvé. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas cité de nom mais j'espère que cette expérience profitera à d'autres.**

Par ailleurs, ayant acheté une R-8 assemblée à Saint-Bruno, j'eus l'heureuse surprise, lors de la première averse, d'offrir à mes passagers un bain de pieds à l'arrière de l'auto. Rendu au garage, je dus insister pour qu'on m'explique que l'emboutissage des ailes avait été mal achevé. Enfin, lors de la première vérification, je signalai une perte d'huile anormale et des bruits bizarres dans la direction. J'ai eu droit à la vidange d'huile et au graissage. Après ceci, vous devinez sans peine quels sont mes sentiments vis-à-vis de la compagnie Renault. J'aime cette voiture qui est économique et agréable à piloter mais je déplore le fait que la demande de service soit de trop loin supérieure à l'offre tout au moins en ce qui concerne le service d'après-vente ici au Québec.
**Jacques De Brie, 3717 Dupuis, appt 13, Montréal 249.**

R. Bien que je sympathise avec vous au sujet de l'échec de votre transaction, je dois vous avouer que la situation est très facile à comprendre. Renault a été confronté avec un petit problème de conscience dont les deux solutions risquaient de faire des mécontents. Le garage de la Côte de Liesse fait partie de l'organisation de Renault Canada et on ne peut se permettre de couper les prix au détriment d'un concessionnaire. Renault a d'abord pensé à protéger un détaillant au risque de déplaire à un client. La prochaine fois, il faudra tout simplement être plus direct.

## en bref

### Nouveau stade à Buffalo ?

BUFFALO (PA) — M. **John Tukusta,** un officiel de la ville de Buffalo, a annoncé, hier, qu'il avait espoir qu'un nouveau stade recouvert soit construit à Buffalo... cette déclaration vient moins d'une semaine après celle de **Ralph Wilson,** propriétaire des Bills, qui a annoncé qu'il avait l'intention de déménager son équipe.

### Un ex-policier se bat...

L'ex-policier Al Stankie, maintenant boxeur, a remporté la 18e victoire de sa carrière hier à Los Angeles, quand il a défait le Mexico-Américain Victor Basilio au terme d'un combat de 10 rounds. Stankie a abandonné ses fonctions de policier pour se consacrer uniquement à la boxe.

### St. Michael au bar...

TORONTO (PC) — Seize joueurs de l'équipe Buzzers de St. Michael's juniors "B" se sont vu infliger des suspensions allant d'un match à plusieurs et même jusqu'à la fin de la saison, après avoir été trouvés dans un bar à Ithaca, New York. Le club était allé jouer un match hors série à Ithaca contre un club de l'Université Cornell. La rencontre fut annulée. Huit des joueurs avaient 18 ans, cinq 17 ans et trois n'avaient que 16 ans.

### La luge à Innsbruck ?

INNSBRUCK (AFP) — La ville autrichienne d'Innsbruck, qui avait déjà organisé les Jeux olympiques d'hiver de 1964, posera sa candidature pour l'organisation des championnats du monde de luge en 1973.

Cette décision a été prise, le 15 janvier, par la municipalité de la ville qui en informera officiellement la FIL à l'occasion de son 19e congrès, qui débutera le 29 janvier, à Olang, dans le Tyrol du Sud.

### Du hockey de ...fantaisie !

Danielle Ouimet, Dany Aubé, Claudette Delorimier, Claudine Chatel, La Poune et plusieurs autres artistes et secrétaires du Canal 10 affronteront, au hockey, Pierrette Roy, Miss As de Québec, Ginette Poulin et d'autres jolies représentantes du Canal 4, à 2 h., le 24 janvier prochain. En fait, les dames ne disputeront que la première et la troisième période de ce match, au Colisée de Québec. La deuxième sera consacrée à un court match de ballon-balai entre des représentants masculins de ces deux stations de télévision, dont les Marc Hamilton, Jacques Desrosiers, Joël Denis, Johnny Farago, Jen Roger, etc.

### *Nomination à l'association de plongeon*

Le docteur **Léopold Vigeant,** détenteur d'une médaille d'or pour ses essais en plongeon aux Jeux olympiques de 1952, a été nommé directeur de l'Association canadienne du plongeon amateur... il devient ainsi le premier Québécois à mériter cet honneur... le docteur **Vigeant** se rendra donc à Cali, en juin, où il sera le chef de mission de l'équipe canadienne de plongeon lors des Jeux Panaméricains.

### L'équipe d'Apollo II honorée

L'Association des instructeurs de football des Etats-Unis a choisi de décerner à l'équipe d'Apollo II le trophée McLaughry comme signe de la plus haute distinction d'hommes qui se sont mis à la disposition d'autres hommes. Parmi les précédents récipiendaires de cet honneur, on note le général Douglas McArthur, le directeur du F.B.I. J. Edgar Hoover, le prédicateur Billy Graham, le comédien Bob Hope, et les présidents Dwight Eisenhower, Lyndon Johnson et Richard Nixon.

### *Equipe japonaise de rugby au Canada*

TOKYO (PA) — Une équipe de rugby d'un high school de Tokyo visitera le Canada, en mars et disputera cinq matches hors-concours... il s'agit des joueurs du high school Morioka, de Tokyo.

# R.P.M. ou l'histoire du sport automobile du Québec

Même si le sport automobile est relativement jeune au Québec, il n'en a pas moins sa petite mais glorieuse histoire. Celle-ci a été marquée de moments tantôt pénibles, tantôt exaltants mais sans doute jamais ennuyeux. A mon sens, cette histoire méritait d'être racontée, ne serait-ce que pour faire connaître toute l'ardeur et la détermination dont ont dû faire preuve ses principaux personnages ou les points tournants de son développement.

Je crois qu'aucun autre sport n'a connu au Québec une évolution aussi rapide et, quand on regarde derrière et que l'on constate ce qui a été fait en si peu de temps, il n'est pas exagéré de dire que la course automobile s'apprête à connaître chez nous une vogue aussi bien ancrée qu'en Europe.

Grâce au chroniqueur automobile Pierre Luc, le sport automobile au Québec vient de faire un autre pas en avant. Son histoire entre en librairie sous le titre de RPM, un volume de 256 pages d'un format agréable et abondamment illustré.

**Plus de 400 photos**

Sous forme de reportage et à l'aide de plus de 400 photos, Pierre Luc évoque les plus beaux moments de la course automobile au Québec depuis la piste de Saint-Eugène jusqu'au circuit du Mont-Tremblant.

Sa documentation est précise et fort complète car Luc est l'un de ceux qui n'ont jamais lâché malgré les difficultés. Que ce soit au volant de sa Datsun ou dans la tour de presse, il a toujours été "dans la course" et il peut en parler avec autorité. Son volume publié aux Editions de la Table Ronde et vendu $4.00 rappellera d'heureux souvenirs à plusieurs et apprendra aux autres la petite mais glorieuse épopée d'un sport fascinant.

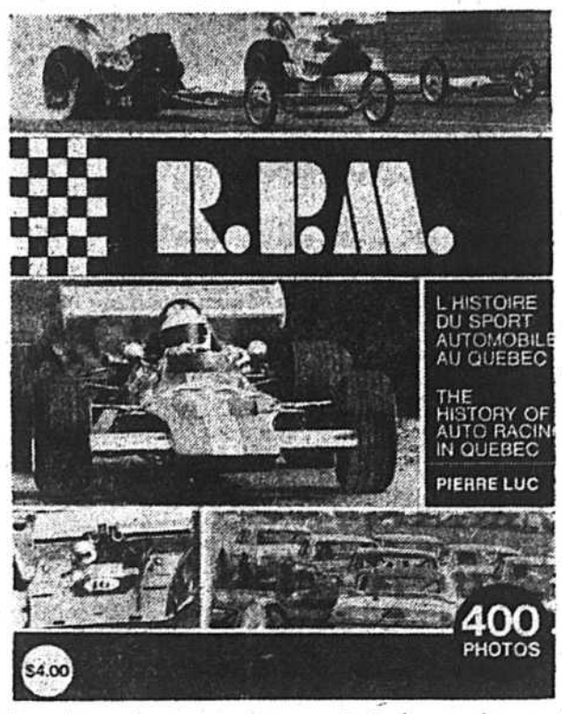


*Monoplaces, dragsters, voitures sport, stock-cars... le nouvel ouvrage de Pierre Luc, RPM, couvre toutes les facettes de l'histoire du sport automobile au Québec.*


VOLKS AGEN

'66 COMET, "Cahente G.T.", 2 portes, hardtop, moteur V-8 "390", equipee, avec un magnetophone à cassettes. Radio $895

'68 VOLKSWAGEN, autobus 9 passagers, bas millage, avec pneus à neige. Garantie de 3 mois. $1975

'69 VOLKSWAGEN, custom, bas millage, très propre. $1250

'62 CHEVROLET, 4 portes, hardtop, V-8, radio $125

'65 VOLKSWAGEN, de luxe, très bonne mecanique, en parfait etat sur toute la ligne. $325

'67 VOLKSWAGEN, fast-back, peinture neuve. Pneus à neige. Radio, état de neuve. $1095

'68 VOLKSWAGEN, de luxe, bonne mecanique, pneus à neige, parfaite 2ème voiture. $895

'69 VOLKSWAGEN, de luxe, automatique. Pneus à neige. Excellente voiture. Nous consentons un vrai spécial $1450

Nordest Volkswagen

10,395 boul. PIE-IX
MONTRÉAL-NORD
325-3422



CENTRE D'ÉCONOMIE CHRYSLER

PRIX RÉDUITS sur tous nos MODÈLES 1970 bas millage

1970 CHALLENGER toit rigide — moteur 318 p.c., servo-freins, servo-direction, sièges baquets, console — $3195

1970 PLYMOUTH FURY-I — 4 portes, moteur 8 cylindres, automatique, servo-freins, servo-direction, radio. — $2450

1970 CHRYSLER Newport — 4 portes, transmission automatique, servo-freins, servo-direction, radio, suspension renforcée. — $3195

1970 DODGE toit rigide — Moteur 318 p.c., transmission automatique, Polara Custom. — $2650

BALANCE DE GARANTI

la presse

CAHIER C — BONNE TABLE / ALIMENTATION / VIVRE AUJOURD'HUI
FINANCE / CARRIERES ET PROFESSIONS

MONTREAL, MARDI 19 JANVIER 1971 — 87e ANNEE — No 11

# On ironise sur "la société juste" et les "100,000 emplois" à Ottawa

par Marcel DESJARDINS
*de notre bureau d'Ottawa*

OTTAWA — Les forces conjuguées de l'Opposition ont réduit en charpie, lundi, "les cent milles emplois" de M. Robert Bourassa' et "la société juste" de M. Pierre Elliott Trudeau, deux slogans que l'on évoque maintenant avec beaucoup d'ironie, à la Chambre des Communes, pour mieux illustrer "l'échec" des politiques économiques libérales.

Intervenant lors de la reprise du débat sur le budget, deux jours de séances qui porteront principalement sur le chômage, le chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, a dit qu'il fallait désormais parler de "cent mille renvois" au Québec et non plus de "cent milles emplois".

Le député conservateur de Charlevoix, M. Martial Asselin, a conclu sa sortie contre le gouvernement Trudeau en expliquant que "la société juste" n'avait été qu'un slogan vide et que les libéraux qui l'utilisèrent durant la campagne électorale de 1968 n'étaient pas prêts à l'appliquer pour soulager la misère des 538,000 chômeurs canadiens.

Ceta près-midi, le mnistre des Finances, M. Edgar Benson, prendra la parole lors de la reprise des débats pour défendre son budget du 3 décembre dernier et les politiques économiques adoptées par le gouvernement pour combattre l'inflation.

M. Benson en aura d'ailleurs plein les bras s'il entend relever toutes les critiques dirigées contre lui tantôt par une Opposition qui a fait preuve d'une virulence inaccoutumée, tantôt par certains députés de son parti, comme M. Robert Kaplan.

Le jeune député torontois de Don Valley ne s'est pas gêné pour expliquer aux journalistes que le gouvernement avait trop attendu avant de relâcher les contraintes de sa politique anti-inflationniste et qu'il n'avait tout simplement pas eu "le culot" d'imposer certains contrôles sur les prix et les salaires.

**Réponse de MacKasey**

C'est le ministre du Travail, M. Bryce MacKasey, qui a donné la réplique à l'Opposition. Il s'est notamment inquiété de l'attitude de cette dernière qui, par "ses propos sombres et ténébreux" contribue, selon le ministre, à la détérioration du climat psychologique de confiance dont le Canada a tant besoin pour attirer des capitaux étrangers et pour encourager les entreprises qui sont déjà installées au pays à prendre del 'expansion.

M. MacKasey a avoué bien candidement à l'extérieur des Communes que l'indice du chômage risque de grimper de nouveau au cours des deux ou trois prochains mois.

Quant au chômage, l'administration libérale de M. Trudeau n'en détient pas le monopole ni tous les records, selon M. Mackasey. Pour le démontrer, il a évoqué les années de 1958-62 alors que le régime conservateur fut relégué dans l'opposition pour avoir laissé le chômage grimper à 6.3 pour cent. A cette époque il était lui aussi occupé à lutter contre l'inflation.

Le député de Verdun a souligné qu'en prenant le pouvoir en 1963, les libéraux ont réussi à créer de l'emploi et qu'ils feront de même cette fois encore.

Mais, selon M. Mackasey, les chômeurs libéraux se retrouvent dansu ne situation relativement meilleure que les chômeurs de l'époque conservatrice. Ils ne sont pas complètement laissés à eux-mêmes. Ils bénéficient de mesures sociales comme l'assurance-santé, l'assurance-hospitalisation, les programmes de recyclage et des prestations accrues d'assurance-chômage, adoptées par les libéraux.

Le ministre du Travail a constaté, non sans un certain regret, et dans un esprit qu'il a voulu dépouillé de toute partisanerie, "l'absence d'idées nouvelles" de la part des partis de l'opposition qui, selon M. Mackasey, n'ont fait que répéter leurs vieilles réngaines.

**L'opposition**

M. Mackasey renvoyait ainsi la balle à l'opposition qui, tantôt par la bouche de M. Robert Stanfield, reprochait au gouvernement de s'entêter dans ses politiques économiques "attentistes", tantôt par l'entremise du leader adjoint du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, accusait les ministériels de maintenir des mesures "cruelles et sans coeur" et de sacrifier le bien-être des Canadiens "sur l'autel de politiques économiques dépassées, qui s'inscrivent mal dans une société industrielle moderne".

MM. Stanfield et Lewis, tout comme M. Caouette, ont invité le gouvernement à sortir du cadre de ses présentes politiques pour adopter de nouvelles mesures qu'ils jugent beaucoup plus énergiques et dont l'effet se ferait immédiatement sentir sur l'emploi.

**M. Stanfield**

Ainsi, le chef conservateur, qui a fait escale à Ottawa, hier, pour participer au débat sur le chômage, et qui se trouve à Montréal, mardi, dans le cadre de sa tournée pancanadienne sur le chômage, a repris quelques-unes des suggestions formulées dans le passé.

Il a invité M. Benson à accorder des diminutions d'impôt de l'ordre de six pour cent sur le revenu des particuliers et à abolir la taxe de vente sur les matériaux de construction.

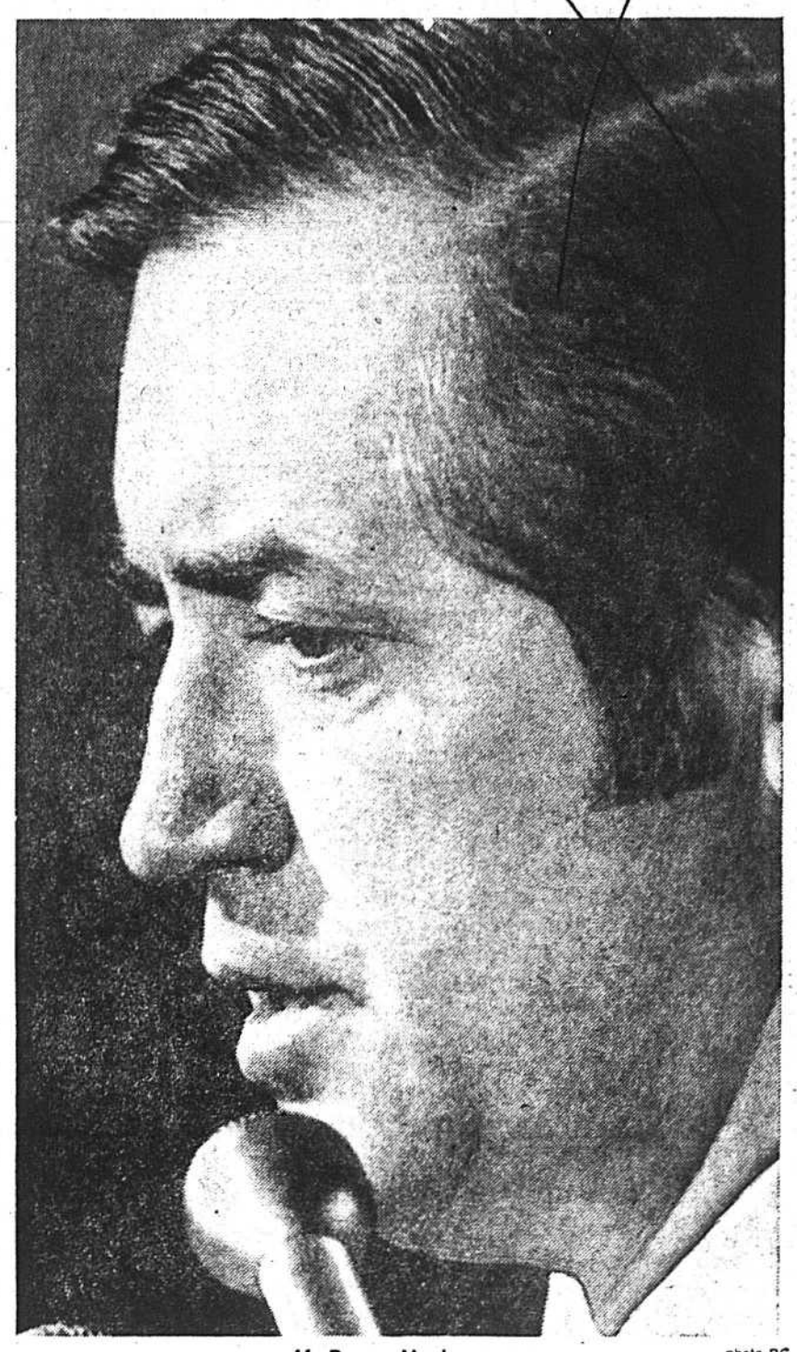

M. Bryce Mackasey — photo PC

# Selon Cadieux, les chances sont égales pour tous les Canadiens

PARIS (AFP) — "C'est à tort qu'on a cru voir des problèmes entre le Québec et le reste du Canada. Il existe bien sûr des différences, mais il n'est d'autre voie imaginable que celle de l'entente et de la collaboration", a déclaré lundi soir au Palais du Luxembourg le nouvel ambassadeur du Canada à Paris, M. Léo Cadieux, qui était l'hôte à diner de l'Association nationale France-Canada.

L'ambassadeur, abandonnant complètement le texte du discours qu'il avait préparé, a d'abord longuement évoqué avec lyrisme la présence française au Canada établie depuis plus de 400 ans, et plus particulièrement ses liens personnels, son "appartenance charnelle" à la communauté française, lui dont les aïeux, coureurs des bois, venaient de la Sarthe, et qui fut élevé dans un séminaire en tous points semblable, a-t-il assuré, à celui où Stendhal fait vivre l'adolescence de Julien Sorel, à Besançon.

**Coexistence**

L'orateur a fait également état des difficultés de cohabitation qui ont pu surgir entre les deux races fondatrices: française et anglaise. Elle engendre sans doute "une certaine confusion dans nos esprits et peut-être dans nos explications". Mais la population canadienne est constituée par une mosaïque de races qui veulent affirmer leurs aspirations légitimes.

La constitution prévoit d'ailleurs un partage des responsabilités entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux. "Le groupe francophone, l'une des deux principales ethnies, aspire, a observé M. Cadieux, à une égalité qu'il obtient de plus en plus grâce aux mesures prises par le gouvernement fédéral et qui favorisent son épanouissement."

A ce propos, l'ambassadeur a fait état de la récente loi sur les langues officielles qui consacre l'égalité des langues française et anglaise au Parlement, dans l'administration fédérale et devant les tribunaux.

Ainsi, a-t-il estimé, les chances sont-elles devenues égales pour les Canadiens tant de langue française que de langue anglaise. Et M. Cadieux d'ajouter: "Nous, les Canadiens français, sommes parvenus à faire entendre nos justes revendications".

# La réforme électorale doit être non partisane — *Robert Boily*

"La nécessité et l'urgence d'une large réforme de la loi électorale tiennent au fait que devant les résultats de la dernière élection, une perte de confiance à l'égard de nos institutions et surtout des règles du jeu a commencé à se manifester."

Tel est le principe de base d'un ouvrage publié récemment aux Editions du Jour par le professeur Robert Boily, du département des sciences politiques de l'Université de Montréal.

M. Boily insiste tout particulièrement sur la nécessité d'une réforme "non partisane". Ce travail, à son avis, doit toucher en même temps tous les aspects du problème : carte électorale, mode de scrutin, financement des partis.

# Il faut créer 65,000 emplois par an d'ici 1975 — *Loubier*

*par Pierre ST-GERMAIN*

Sans faire de promesses, M. Gabriel Loubier — qui annoncera mardi prochain, a-t-il dit, s'il sera candidat à la direction de l'Union nationale — soutient que le Québec doit relever ce "défi impressionnant":

1—D'ici 1975, créer 65,000 nouveaux emplois par an si nous voulons avoir "un taux de chômage décent, soit quatre pour cent".
2—Pour atteindre cet objectif, il faudra investir $5.7 milliards par an (alors que le budget annuel du Québec est actuellement de $3.5 milliards).
3—Le taux annuel de croissance économique devra être de cinq pour cent

Le député de Bellechasse, qui était hier soir le conférencier au diner de l'Association des hommes d'affaires du Nord de Montréal, au restaurant Bobino, à Ville Saint-Laurent, a fait état de ce défi en exposant le troisième thème — les problèmes économiques — de la thèse qu'il présente à la population du Québec.

**Pour éviter le chaos**

Estimant que la santé économique d'un peuple provoque le chaos — allusion à la présente situation — si elle est anémique, M. Loubier considère que le développement du Québec exige une nouvelle constitution qui ferait des provinces des Etats autonomes dotés des pouvoirs nécessaires. Actuellement, c'est Ottawa qui "a l'argent et oblige le Québec à s'orienter selon le plan du gouvernement central". Il faut fixer "un échéancier de deux ans" pour résoudre ce problème constitutionnel, sans quoi le peuple devrait être consulté par voie de référendum.

Pour le relever le "défi" auquel fait face le Québec, il importe de mobiliser les capitaux (épargnes individuelles, Caisses populaires, Banque d'entraide économique régionale, compagnie d'assurance, participation de l'Etat sous formes de subventions, assistance technique, dégrèvements fiscaux, et avec le concours de la SGF, de Soquem, du Crédit industriel, etc.), sans compter les capitaux étrangers.

**Structures régionales**

Par ailleurs, selon M. Loubier, on doit doter chacune des régions du Québec de structures politiques (gouvernement régional qui pourrait être électif), sociales (participation des corps intermédiaires, syndicats, coopératives) et financières (banques économiques, Caisses populaires, banques coopératives).

M. Loubier propose également les réformes suivantes:

- Education: système moderne et fonctionnel attirant les jeunes vers les carrières économiques ("à peine 25 p.c. se dirigent présentement vers ces carrières").
- Exploitation des richesses naturelles et développement rationnel du tourisme, "qui peut être une source fantastique d'emplois et de revenu".
- Réseau d'entreprises industrielles pour la transformation de nos richesses en produits finis et création d'usines de biens de consommation.
- Mise en marché par l'action concertée de l'entreprise privée et des gouvernements.

Quel que soit le système, fédéralisme ou séparatisme, capitalisme ou socialisme, a soutenu M. Loubier, il ne permettra pas au Québec de maîtriser son avenir économique "si nous oublions d'évaluer nos forces" et s'il n'y a pas "une participation positive de toute la population dans le cadre d'une planification de tout le territoire".

**Il sera candidat si ...**

Avant le diner, auquel n'assistaient — à cause du froid sibérien — qu'une quarantaine de personnes, l'ex-ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a répondu aux questions des journalistes sur sa candidature éventuelle, le congrès de l'UN et la politique québecoise.

— M. Loubier ne sera candidat, a-t-il rappelé, que s'il constate que sa thèse reçoit un accueil favorable. Il fera part de sa décision après la réunion du Conseil supérieur de l'UN qui aura lieu à Québec le 23 et au cours duquel seront arrêtées les modalités du congrès pour l'élection du chef.
— Il ne sera pas candidat si le congrès ne se déroule pas le plus tôt possible. Après septembre par exemple, il sera trop tard, car le futur chef doit avoir le temps d'inspirer l'UN dans son orientation et ses structures, et des élections peuvent avoir lieu d'ici 1972.
— Par ailleurs, la décision de M. Loubier dépendra du "genre" de congrès qui sera tenu. Si cette manifestation ne lui semble pas devoir respecter les règles démocratiques, notamment en ce qpui concerne le choix des délégués ayant droit de vote, s'il faut que les candidats parcourent les circonscriptions électorales, ce sera non.
— M. Loubier ne sait pas s'il aurait l'appui de la "machine" et de la "caisse" du parti. "Je n'ai ni caisse électorale, ni secrétariat", a-t-il assuré, ajoutant que seulement deux personnes sont à son service.
— Il estime avoir l'appui de "plusieurs députés et anciens ministres", qui l'ont sollicité — a-t-il dit — pour qu'il soit candidat.
— Il est en bons termes avec M. Jean-Jacques Bertrand, mais il n'hésiterait pas à reformuler les critiques qu'il lui avait adressées, l'été dernier, après que le chef démissionnaire eut pris à partie MM. Mario Beaulieu, Marcel Masse et Jean-Guy Cardinal à la suite de leurs déclarations durant la campagne électorale. (Jusqu'ici, M. Beaulieu est le seul candidat déclaré à la direction de l'UN, mais on s'attend que M. Masse entre en lice.)
— Au sujet du "non" de M. Claude Wagner à ceux qui voulaient qu'il soit candidat à la direction de l'UN, M. Loubier — qui était hostile à cette campagne — a dit:

"Cette tentative ne m'a jamais causé de panique". Si M. Wagner voulait être candidat, il n'avait qu'à descendre du banc et à se présenter au congrès, a-t-il indiqué.

soirée de mode
MARDI LE 19 JANVIER à 20:30 heures
SUÈDES ET CUIRS
SÉDUISANTS
DE LA
BOUTIQUE REMI
121, MORIN — SAINTE-ADÈLE-EN-HAUT

RUBY FOO'S
RESTAURANT ET MOTOR HOTEL
où la qualité est une tradition
BLACK SHEEP BAR
du lundi au vendredi de 5.30 à 8.30 p.m. le trio PERRY CARMEN et les chansons de Dino Vale
A compter de 9.00 p.m. le Trio Tony Dickson prend la vedette avec les chansons de Chris Archer
à 10 minutes de l'aérogare
Tél. (514) 731-7701
7815 Boul. Décarie, Mtl P.Q.
Telex 012 703 — Stationnement gratuit

PROPRIÉTAIRES !
CONDITIONS ET PRIX SPÉCIAUX
PENDANT L'HIVER. POURQUOI ATTENDRE AU
PRINTEMPS ET PAYER PLUS CHER.
ACHETEZ MAINTENANT !
FENÊTRES ET PORTES PERMANENTES EN ALUMINIUM
AUVENTS-REVÊTEMENTS EN ALUMINIUM
ESTIMATION GRATUITE
279-8551
ALSCO
1530, est, Beaubien, Montréal, P.Q.
SUCCURSALES:
•Québec: 2070 Branly — 681-6009 •Trois-Rivières: 429 Laviolette — 375-7321
•Sherbrooke: 815 Short — 567-5122 •Ottawa: 206, rue Main — 236-0734
ACHETEZ DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER !

VENTE de JANVIER
TECK

MOBILIER DE SALON
2 mcx, en véritable wetlook
Rég. $789.00
SPÉCIAL $549

SET DE SALON
2 mcx, choix de tissus.
Rég. $399.00
SPÉCIAL $319

MOBILIER DE CUISINE
3 mcx, 1 table, 27½ x 39
2 chaises, $149.00
SPÉCIAL $109

MOBILIER DE CUISINE
5 mcx, 1 table de 44" diamètre.
4 chaises. Rég. $219.00
SPÉCIAL $159

MOBILIER DE CHAMBRE
8 mcx
Rég. $799
SPÉCIAL $599

PEINTURES
Fait à la main, 24 x 24.
Rég. $69.95
SPÉCIAL $39.95

Tables à café
Tables de bout
Tables de coin
Rég. $59.00
SPÉCIAL $39

TAPIS
100% pure laine
3 x 6. Rég. $69.00
SPÉCIAL $49

A. FORGET INC
6725 boul. st-laurent, tél.: 274-5568
stationnement gratuit à l'arrière du magasin.

**PLACE BONAVENTURE INC. NOMINATION**

Murray B. BLACK

M. Léo Golfarb, président de Place Bonaventure Inc., annonce la nomination de M. Murray B. Black au poste de vice-président — développement.

Depuis l'ouverture de la Place Bonaventure, M. Black y a assumé différentes fonctions, et a contribué dans une large mesure au succès des services de location et de mise en marché.

M. Black apporte à son nouveau poste une expérience commerciale considérable qui contribuera largement au développement et à l'expansion futurs de la Place Bonaventure.

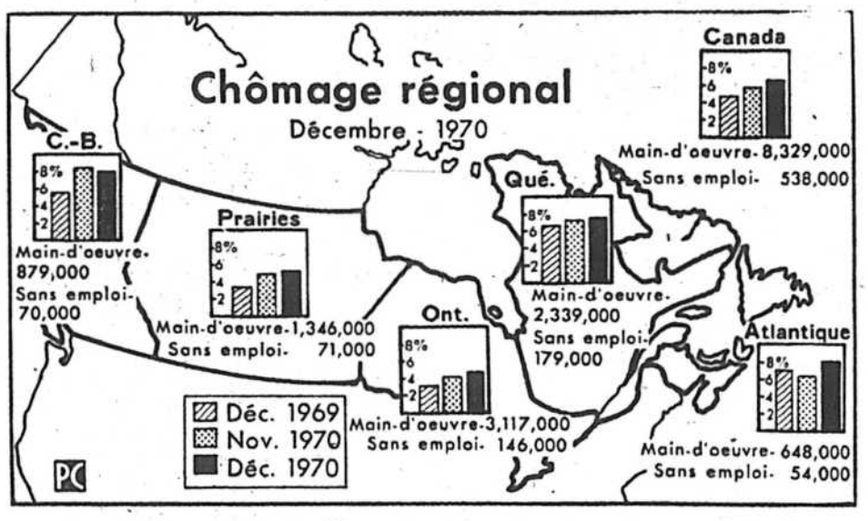


## *Le tableau du chômage au Canada*

Le chômage a augmenté dans la région atlantique, en décembre. Le taux de chômage, qui était d'un peu plus de six pour cent en novembre 1970, a augmenté à 8.3 pour cent en décembre. Le chômage au Québec, en Ontario et dans les Prairies a également subi une hausse par rapport au taux de novembre, tout comme le taux national. Seule la Colombie-Britannique a bénéficié d'une amélioration. Dans cette province, le taux de chômage a baissé à huit pour cent de l'effectif ouvrier. Ce graphique indique les taux de chômage dans tout le Canada et dans ces cinq régions, pour décembre et novembre 1970, ainsi que pour décembre 1969. (Graphique PC)

# Manifestations jeudi contre la fermeture de Sogefor à Maniwaki

MANIWAKI — Deux cents citoyens de Maniwaki s'insurgent contre la décision de Sogefor Ltée de fermer l'usine locale de contre-plaqué le 5 mars et veulent manifester leur opposition jeudi en formant une barricade humaine qui empêcherait tout train ou camion d'expédier du bois à l'extérieur.

Le noeud du problème c'est que l'industrie du bois, notamment celle du contre-plaqué, traverse une crise internationale et que Sogefor, filiale à 50 p. cent de la Société générale de financement, a accusé un déficit de $4 millions ces deux dernières années. La SGF a décidé de se retirer complètement de ce champ d'activité et Sogefor se voit forcée de fermer non seulement l'usine de Maniwaki, seule industrie locale, mais également ses installations du Lac des Iles et de Shawinigan.

A Maniwaki, cette décision priverait 170 employés réguliers et quelque 200 bûcherons de leur principal moyen de subsistance.

M. Louis-Philippe Desrosiers, vice-président de Sogefor, croit possible que l'usine soit vendue avant le 5 mars, ce qui permettrait de relancer la production de l'entreprise.

"D'aucuns m'ont téléphoné, a-t-il informé LA PRESSE, pour m'aviser de leur projet de manifester jeudi et à d'autres occasions d'ici la fin du mois. Je leur ai dit qu'ils pouvaient agir comme bon leur semblait mais de bien réfléchir aux conséquences de leur geste. Si, plus tard, ils désirent inviter d'autes industries chez eux, beaucoup dépendra de leur prise de position actuelle".

M. Desrosiers ajoute que des Américains, comme aussi des Québécois, ont visité l'usine de Maniwaki et ont exprimé l'intention d'engager prochainement des discussions d'affaires.

"Mais je tiens à souligner, a-t-il ajouté, que si je reçois des offres c'est la SGF qui, en fin de compte, décidera sur ces propositions".

Il a été impossible hier de connaître le point de vue de la SGF sur la vente possible de Sogefor à des intérêts américains.

"M. Deschamps (président de la SGF) est présentement en voyage, nous a-t-on dit, et il est seul habilité à commenter la situation."

**Des mises à pied**

La dépression dans l'industrie du bois en Amérique du nord s'est également manifestée à Gatineau, où la compagnie Canadian International Paper a mis à pied 71 de ses 282 employés "pour une période de temps indéterminée".

Attribuant ces mises à pied à la baisse sensible de la demande pour le veneer de bouleau, un porte-parole de la compagnie a déclaré qu'il y avait toujours une légère baisse des affaires à cette période-ci de l'année mais que ce ralentissement était encore accentué par toute la conjoncture économique actuelle.

Il a ajouté qu'il doutait qu'il y aurait d'autres licenciements dans un avenir rapproché mais qu'il ne pouvait en jurer. "Nous avons dû réduire les quarts de travail de deux à un", a-t-il dit.

## Le 'rapport Shooner suscite un congrès de réorientation

**par Rhéal BERCIER**

Le prochain congrès de la Chambre de Commerce du district de Montréal en sera un d'orientation.

Ainsi en ont décidé les membres du Conseil d'administration de cet organisme métropolitain, au cours de leur dernière réunion.

C'est pour donner suite au rapport Shooner sur le mouvement Chambre de Commerce, souligne-t-on, sur la côte du Beaver Hall.

C'est une suite logique des politiques mises en oeuvre par le corps intermédiaire au cours des dernières années, soutiennent par contre d'autres hommes d'affaires.

En fait, selon des porte-parole du mouvement interrogés par LA PRESSE, cette décision a été prise à la suite de la publication du rapport Shoner et s'inscrit dans le dénouement logique des travaux entrepris par la Chambre de Montréal depuis les deux dernières années.

Un fait demeure cependant et qui a été confirmé par les personnes proches du mouvement que nous avons interrogées le document-choc a accéléré la mise sur pied de cette initiative.

Et c'est pour cette raison que le prochain congrès de la Chambre de commerce de Montréal, qui doit avoir lieu à La Malbaie, en juin prochain, sera peut-être le plus important de son histoire et même le plus décisif quant à son avenir.

Car tout sera mis en oeuvre pour faire de ce rassemblement un congrès où le point de vue des membres sera étudié et analysé. En effet, on y prévoit la tenue de colloques, de séminaires et de panels.

## Le prime rate tombe à 6% aux USA

NEW YORK (AFP) — La baisse des taux d'intérêt s'accélère aux Etats-Unis au moment même où un nombre croissant de banquiers affirme qu'elle a atteint son plancher.

La Morgan Guaranty Trust, quatrième banque des Etats-Unis, a ramené hier matin son "prime rate", le taux d'intérêt qu'elle accorde à ses meilleurs clients, de 6.25 a 6 pour cent. C'est le troisième abaissement de ce taux depuis le début du mois. Il avait été ramené de 6.75 à 6.50 p. cent durant la première semaine de l'année puis à 6.25 pour cent vendredi dernier.

# Acme Screw propose trois ans sans haussse salariale

TORONTO. (PC) — Un ultimatum posé par une filiale de Seaway Multi-Corp. Ltd. selon lequel une de ses usines fermerait et 1,000 travailleurs perdraient ainsi leur emploi si le syndicat n'accepte par de prolonger l'actuel contrat de travail pour une période de trois ans sans réclamer d'augmentation de salaire, doit faire l'objet d'une offre de compromis aujourd'hui.

Les négociateurs pour Canadian Acme Screw & Gear, une division de Levy Industries, elle-même filiale de Seaway Multi-Corp., et les représentants du syndicat des travailleurs unis de l'automobile doivent se rencontrer pour discuter d'une déclaration émise par la compagnie voulant qu'une usine de pièces d'automobile soit fermée dans trois mois si le contrat de travail n'est pas prolongé.

Le président du local 984 du syndicat, M. Gord Rivett, a indiqué que le salaire horaire actuel s'échelonne entre $3.50 et $3.90 pour la plupart des travailleurs.

M. Andrew Sutherland, un représentant du syndicat international des TUA a déclaré que le syndica ne peut accepter un gel des salaires pour une période de trois ans mais qu'il est prêt à négocier en vue d'obtenir des conditions raisonnables et honorables. Le syndicat doit tenir une assemblée de ses membres mercredi matin afin qu'ils se prononcent sur une grève qui a été prévue pour midi.

"Nous déploierons tous nos efforts pour éviter un arrêt de travail; il y a un tel nombre d'employés mis en jeu, a dit M. Sutherland. "Nous comptons parmi nos membres un nombre important d'employés plus âgés qui ont beaucoup d'ancienneté et pour cette raison nos demandes seront raisonnables."

M. Sutherland a fait savoir que le vice-président des relations industrielles, M. Chester Hooper, lui avait indiqué avoir reçu des instructions du conseil d'administration de la compagnie.

Les raisons invoquées ont été la position de la compagnie, les demandes déraisonnables du syndicat et la prévision d'une grève de même. L'importante commande provenant des Etats-Unis pour construire les transmissions des Jeeps, que la compagnie a perdue, a également été mentionnée comme un facteur en cause.

## Le capitalisme noir à Wall St.

NEW YORK (PA) — La Johnson Products Co., distributrice de produits capillaires, a fait son entrée à la Bourse de New York. C'est la première fois qu'une firme appartenant à des Noirs est inscrite à Wall Street. Fondateur de la compagnie en 1954, M. George Johnson en détient avec sa famille quelque 83 pour cent des actions.


**Woods, Gordon & Cie**
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
500, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL 126, QUÉ.
ASSOCIÉS RÉSIDENTS
H. M. CARÓN L. G. DAIGNAULT G. A. GAGNON
C. LEMIEUX R. J. SHIRLEY
OTTAWA TORONTO HAMILTON KITCHENER LONDON
WINNIPEG EDMONTON CALGARY VANCOUVER
Membres de: l'Association Canadienne des Conseillers en Administration
l'Association de Normalisation et de Recherche M.T.M.

CIGARES IMPORTÉS!
• De CUBA (y compris Montecristo)
• De la JAMAIQUE
en vente chez
Simpsons
dunhill humidor
Entrée rue Metcalfe, Montréal
Entrée rue Bay, Toronto

"DÉTAILLANTS"
Kmart
4 MAILS INTÉRIEURS
PRÉSENTEMENT EN CONSTRUCTION
OUVERTURE PRÉVUE PRINTEMPS 1971
Grand magasin à escompte de 85,000 pieds carrés
Supermarché de 20,000 pieds carrés
plus approximativement 20 autres magasins dans chaque centre
VILLE LASALLE — Boulevard Newman et Lapierre
LONGUEUIL — Chemin Chambly et Jacques-Cartier
ST-LÉONARD — Lacordaire et des Grandes-Prairies
VALLEYFIELD — Mgr Langlois et Sauvé
Renseignements — Location: 876-2515
Appelez Doug Cook ou Frank Charmatz
Agents exclusifs de location
TRUST ROYAL
630, ouest, Boulevard Dorchester



# 124e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

## LA BANQUE D'ÉPARGNE
## DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

E. D. GRAY-DONALD

### RÉSUMÉ DE L'ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

La Banque a continué à progresser durant l'année écoulée.

Depuis notre dernière assemblée annuelle nous avons ajouté trois nouvelles succursales à notre réseau. Les succès qu'elles connaissent nous encouragent à continuer notre expansion dans le Montréal Métropolitain et nous sommes constamment à la recherche de sites propices à l'érection de nouveaux bureaux de la Banque.

Un grand soin est apporté à notre administration interne de façon à former un personnel compétent à tous les échelons assurant ainsi une relève constante. C'est pourquoi nous encourageons notre personnel à profiter des cours donnés par l'École des Hautes Études Commerciales, l'Institut des Banquiers Canadiens, l'Université du Québec, etc. en plus de nos programmes de formation internes.

Nous considérons la formation professionnelle de notre personnel comme essentielle au progrès de la Banque.

L'installation du système électronique en direct dans nos succursales se continue tel que prévu et devrait se terminer vers la fin de l'année 1972 alors que chaque déposant pourra transiger dans toutes nos succursales exactement de la même façon que dans sa propre succursale.

La Banque fonctionnera alors comme une seule unité couvrant tout le district de Montréal.

La baisse des taux d'intérêt survenue progressivement depuis quelques mois, de même que les réductions annoncées ces jours derniers, devraient stimuler les affaires à l'avantage de la population montréalaise. Il est bien entendu que nos taux d'intérêt seront toujours concurrentiels.

Il est à espérer que des gouvernements forts à tous les échelons réussiront à ranimer la confiance dans la Province. La mise en chantier des nouveaux projets annoncés tels le prolongement du Métro et de la Route Trans-Canadienne dans le secteur montréalais et certains développements immobiliers sans oublier l'aéroport de Sainte-Scholastique devraient contribuer à diminuer le chômage. Ces projets et les activités qu'ils entraîneront nous incitent à voir l'avenir avec optimisme.

J'espère que nous verrons bientôt la Province de Québec participer dans une proportion juste et équitable à l'activité économique du pays afin que sa population et ses institutions récoltent leur part des profits dérivés de l'exploitation des ressources canadiennes.

Pour conclure, soyez assurés que nous continuerons de faire notre possible afin de promouvoir les affaires de la Banque.

F.-X. GUÉRARD

### ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### RELEVÉ DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Au 31 octobre 1970 l'actif global de la Banque atteignait un sommet de $559,574,169. représentant une augmentation de $20,887,651. ou 3.88% sur le total de $538,686,518. en fin d'année précédente.

L'encaisse liquide, comprenant les argents dans nos tiroirs-caisse et les dépôts à la Banque du Canada et les autres Banques, se totalisait à $46,705,127. soit 8.83% du passif-dépôts.

Le portefeuille de placements reflétait une augmentation de $1,997,886. sur le total du 31 octobre 1969 pour se chiffrer à $159,846,003., l'actif rapidement réalisable était donc de $206,551,130. soit 39.1% du passif-dépôts de la Banque.

Au cours de l'exercice écoulé, les prêts hypothécaires passaient de $270,238,017. à $303,222,445. pour accuser une augmentation de $32,984,428.

Les prêts sur nantissement de valeurs atteignaient $14,326,443. augmentant de $3,279,812. au cours de l'exercice, tandis que les prêts sans garantie diminuaient de $2,292,623. pour se chiffrer à $22,173,830.

Au cours de l'exercice financier les dépôts du public sont passés de $504,644,437. à $528,161,170., une augmentation de $23,516,733. ou 4.66%.

#### REVENUS, DÉPENSES ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Les revenus des prêts, des valeurs et d'autres sources, pour l'année fiscale écoulée se totalisaient à $42,334,719. pour accuser une augmentation de $6,560,949. sur l'année précédente.

Les dépenses, comprenant l'intérêt payé aux déposants, les salaires et autres prestations au personnel, les dépréciations et frais relatifs aux immobilisations et toutes les autres dépenses ont augmenté de $6,788,115. au cours de l'exercice, pour se chiffrer à $37,457,808. et laisser un solde des revenus pour l'année écoulée de $4,876,911.

A même ce montant nous avons viré aux réserves pour pertes une somme de $934,400. et créé une provision pour impôt sur le revenu de $1,641,281. laissant un solde des bénéfices de l'exercice de $2,301,230. qui, comparé au solde des bénéfices de l'exercice précédent de $2,191,306., représente une augmentation de $109,924. ou 5%.

Le gain par action est donc $1.15 pour l'année financière comparé à $1.10 pour l'an dernier.

Des dividendes se totalisant à $0.63 par action ont été payés durant l'année soit: trois dividendes trimestriels de $0.15 et un de $0.16 auxquels est venu s'ajouter un boni de $0.02.

Déduction faite des dividendes dont le total s'établit à $1,260,000. il reste un montant de $1,041,230. qui ajouté au solde des bénéfices non répartis au début de l'exercice, soit $251,720., forme un total de $1,292,950. duquel nous avons viré $1,000,000. au Fonds de Réserve pour laisser un solde de bénéfices non répartis au 31 octobre 1970, de $292,950.

Le Fonds de Réserve est donc passé de $17,500,000. à $18,500,000.

#### RÉSERVES POUR PERTES

Les Réserves pour pertes s'élevaient à $8,456,462. au début de l'exercice.

Après y avoir viré à même les revenus de l'année un montant de $934,400. puis déduit les montants prévus au bilan pour la moins-value des prêts et de certaines valeurs de notre portefeuille ainsi que le montant requis pour le paiement des impôts sur le revenu il résulte que les dites réserves pour pertes sont réduites de $517,094. et se totalisent à $7,939,368.

#### L'EXPANSION DE LA BANQUE

Depuis la dernière assemblée annuelle, la Banque a procédé à l'érection de trois nouvelles succursales et, récemment, celles-ci ouvraient leurs portes au public.

L'une d'elles, située à l'angle de la rue Sherbrooke Est et du Boulevard Saint-Jean-Baptiste, est notre première succursale dans la Cité de la Pointe-aux-Trembles.

La seconde, située à l'angle du Boulevard Viau et de la rue Jarry, est notre troisième succursale en la Cité de St-Léonard.

La dernière, située à l'angle des Boulevards des Laurentides et de la Concorde dans le District de Pont-Viau, est notre quatrième succursale en la Ville de Laval.

Aujourd'hui, 81 succursales sont au service de notre nombreuse clientèle.

De plus, nous avons terminé les travaux de rénovation au Siège Social, de sorte que nos différents services sont logés dans des bureaux à la fois attrayants et fonctionnels.

Nous continuons l'installation de notre système en direct du traitement des données. 27 succursales, incluant les succursales inaugurées récemment, sont maintenant dotées de ce système de télécommunications et forment un réseau moderne à la mesure de la technologie d'aujourd'hui.

Au cours de l'année 1971 une vingtaine de succursales seront reliées au réseau. Nous projetons terminer l'installation de ce système électronique du traitement des données dans toutes nos succursales, vers la fin de l'année 1972.

#### NOTRE PERSONNEL

Durant l'année écoulée, nous inaugurions un programme de formation des cadres administratifs afin de donner à notre personnel de gérance l'opportunité de profiter de toutes les techniques modernes de gestion et pour fournir à nos employés destinés à la gérance, l'occasion de se familiariser avec les principes de l'administration.

Des membres de notre personnel de gérance ont participé avec enthousiasme aux sessions initiales et nous continuerons ce programme de formation au cours des prochaines années dans le but de mieux servir notre clientèle toujours grandissante.

En terminant, je remercie sincèrement, au nom de la Direction de la Banque, le Conseil d'administration pour son appui constant et généreux ainsi que tous les membres du personnel pour l'effort soutenu qu'ils fournissent et pour le dévouement et la loyauté qu'ils ont démontrés tout au cours de l'année.

# MONTRÉAL

## Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

| Valeurs | Ventes | Haut | Bas | 11:40 | Ch. Net |
|---|---|---|---|---|---|
| **Stock** | **Sales** | **High** | **Low** | **a.m.** | **Ch'ge** |
| Abitibi | 150 | $8¼ | 8¼ | 8¼ | — ⅛ |
| Algoma Stl | 4770 | $16⅜ | 16⅛ | 16¼ | + ¼ |
| Aquitaine | 200 | $26¼ | 26⅛ | 26⅛ | + ⅛ |
| Asbestos | 100 | $33⅞ | 33⅞ | 33⅞ | + ⅜ |
| Bank Mtl | 675 | $14½ | 14⅜ | 14⅜ | |
| Banq CN | 1546 | $13¾ | 13⅜ | 13⅜ | + ⅛ |
| Banq PC | 2200 | $10 | 10 | 10 | |
| Bell Can | 1572 | $47¾ | 47½ | 47¾ | + ¼ |
| Bell A pr | 420 | $54¾ | 54¾ | 54¾ | + ⅛ |
| BP Oil Gas | 00 | 585 | 585 | 585 | |
| Brascan | 735 | $16½ | 16⅜ | 16⅜ | — ¾ |
| Brinco | 500 | $5⅜ | 5⅜ | 5⅜ | — ⅛ |
| Calgary P | 500 | $27⅜ | 27⅜ | 27⅜ | — ⅝ |
| Campeau | 100 | 470 | 470 | 470 | —5 |
| Can Cem L | 142 | $39⅛ | 39¾ | 39¾ | + ⅜ |
| C Arena | 900 | $9½ | 9½ | 9½ | |
| C Int Pw | 301 | $24⅛ | 24½ | 24½ | — ¼ |
| CPI Pr | 1170 | $27⅜ | 27¼ | 27⅜ | + ⅛ |
| CP Inv w | 1900 | 500 | 490 | 490 | —5 |
| CPR | 550 | $69⅞ | 69¾ | 69⅞ | |
| Canron | 1900 | $15⅝ | 15½ | 15⅝ | + ½ |
| Cent Del | 215 | $12½ | 12½ | 12½ | + ⅛ |
| Cent Dyn | 1000 | 70 | 70 | 70 | +9 |
| Charter Ind | 100 | 105 | 105 | 105 | |
| Con Bath | 100 | $12 | 12 | 12 | |
| Cons Gas | 1905 | $20⅛ | 20 | 20⅛ | + ⅛ |
| Crush Int | 200 | $15 | 15 | 15 | |
| Cummings | 100 | $14⅞ | 14⅞ | 14⅞ | |
| Denison | 180 | $26⅜ | 26⅜ | 26⅜ | — ⅜ |
| Dome Pete | 100 | $81 | 81 | 81 | +1 |
| Dom Bridge | 245 | $19½ | 19½ | 19½ | — ⅛ |
| Dofasco | 1000 | $24⅜ | 24¼ | 24⅜ | + ⅛ |
| Dom Store | 400 | $11¼ | 11⅛ | 11⅛ | |
| Domtar | 140 | $14¾ | 14¾ | 14¾ | |
| Dupont | 100 | $16½ | 16½ | 16½ | + ⅛ |
| Falcon | 115 | $140⅞ | 140⅞ | 140⅞ | + ⅞ |
| Gaz Metro | 925 | $5 | 5 | 5 | |
| Genstar L | 277 | $11½ | 11½ | 11½ | — ⅛ |
| Greyhound | 100 | 160 | 160 | 160 | —10 |
| Gulf Can | 100 | $20¼ | 20¼ | 20¼ | + ⅛ |
| Hawker S | 400 | 255 | 255 | 255 | |
| Hollinger | 700 | $37½ | 37½ | 37½ | + ¼ |
| H Bay Co | 200 | $16 | 16 | 16 | |
| Hunter D | 100 | $10 | 10 | 10 | + ½ |
| Husky Oil | 2650 | $16⅛ | 16½ | 16⅝ | + ¼ |
| Imp Oil | 2666 | $19⅜ | 19⅛ | 19¼ | — ⅛ |
| Imasco | 1600 | $17 | 17 | 17 | |
| Ind Accept | 4350 | $17¾ | 17⅝ | 17¾ | + ⅛ |
| Int Nickel | 1825 | $46⅞ | 46½ | 46⅞ | + ¼ |
| Int Util | 600 | $36¾ | 36¾ | 36¾ | — ¼ |
| Int Pipe | 900 | $27⅛ | 27⅛ | 27⅛ | — ⅛ |
| Ivaco | 60 | $9 | 8⅞ | 9 | + ⅛ |
| Jamaica | 960 | 33 | 33 | 33 | |
| Labatt | 590 | $22⅞ | 22⅝ | 22⅞ | + ⅜ |
| LobCo B | 300 | $5⅝ | 5⅝ | 5⅝ | + ⅛ |
| MB Ltd | 2100 | $27¾ | 27⅝ | 27¾ | + ⅛ |
| Magnason | 200 | $7¼ | 7¼ | 7¼ | — ⅛ |
| Mass Fer | 1585 | $11⅜ | 11⅜ | 11½ | + ⅛ |
| Melchers | 100 | $11¾ | 11¾ | 11¾ | — ¼ |
| Molson A | 1600 | $16½ | 16½ | 16½ | + ⅛ |
| Moore Cp | 365 | $34⅜ | 34⅜ | 34⅜ | |
| MSN Ind | 187 | 400 | 400 | 400 | |
| Nfld LP | 300 | $9 | 9 | 9 | |
| Noranda | 1423 | $30¾ | 30⅜ | 30¾ | + ¼ |
| NorCll G | 1325 | $15⅞ | 15¾ | 15⅞ | |
| Pac Pete | 400 | $29 | 29 | 29 | |
| Placer | 500 | $34 | 34 | 34 | +1⅛ |
| Popular | 500 | 170 | 170 | 170 | |
| Pow Corp | 500 | $6⅛ | 6⅛ | 6⅛ | |
| Price Com | 225 | $9 | 9 | 9 | |
| Provigo | 125 | 415 | 415 | 415 | +15 |
| QSP Ltd | 110 | $15½ | 15½ | 15½ | — ¼ |
| Rap Data | 1000 | 240 | 235 | 235 | —25 |
| Rio Algom | 5 0 | $17⅜ | 17¼ | 17⅜ | ¢ ⅛ |
| Roth B p | 100 | $18½ | 18½ | 18½ | |
| Royal Bk | 175 | $23⅛ | 23¼ | 23¼ | |
| STL Cem A | 100 | $29 | 29 | 29 | |
| Shell Can | 570 | $35¼ | 351 | 35⅛ | —⅛ |
| Shell In p | 100 | $35⅛ | 35⅛ | 35⅛ | — ⅜ |
| Simpsons | 4700 | $18⅛ | 18 | 18⅛ | + ⅛ |
| Southam | 400 | $56 | 56 | 56 | — ½ |
| Steel Can | 3450 | $27½ | 27¼ | 27½ | |
| Tr Can PL | 670 | $34¼ | 34¼ | 34¼ | + ⅛ |
| Trizec Cp | 300 | 125 | 125 | 125 | |
| Un Carbid | 400 | $16½ | 16½ | 16½ | + ¼ |
| Velcro | 500 | $20½ | 2 ½ | 20½ | |
| Walk GW | 700 | $40 | 39⅞ | 40 | + ⅛ |
| Zellers | 100 | $13¾ | 13¾ | 13¾ | + ⅛ |

## dividendes

| Taux | Paiement | Enrg. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Blue bonnets | | | $0.04 | fr | 01-02-71 | 15-01-71 |
| GAF Corp. | | (X) | $0.10 | fr | 20-02-71 | 22-01-71 |
| GAF Corp. Priv. | | (X1 | $0.30 | | 20-02-71 | 22-01-71 |
| Hollinger Mines | | | $0.40 | fr | 26-02-71 | 29-01-71 |
| Labrador Mining | | | $0.45 | fr | 23-02-71 | 02-02-71 |
| Reichhold Chemicals | | | $0.06 | fr | 17-02-71 | 03-02-71 |
| United Corps 5'B" | | | $0.12-0.02 | fr | 15-02-71 | 20-01-71 |

(X1 Payable en dollars U.S.

## newyork

par la PRESSE CANADIENNE

| Valeurs | Ventes | Haut | Bas | 10.30 | Ch. net |
|---|---|---|---|---|---|
| **A-B** | | | | | |
| AbbtLb 1.10 | 1 | 76 | 76 | 76 | — ¼ |
| Adrs-.15g | 10 | 25¼ | 25 | 25 | — ⅛ |
| Admirl | 2 | 9⅛ | 9⅛ | 9⅛ | — ¼ |
| AirRed .80e | 37 | 21¼ | 21⅛ | 21¼ | |
| Alcan 1.20 | 1 | 24½ | 24½ | 24½ | |
| AllegC .20e | 11 | 11⅜ | 11⅜ | 11⅜ | |
| Alld C 1.20 | 76 | 25 | 24¾ | 24¾ | — ¼ |
| AllisC .5g | 9 | 16⅞ | 16⅞ | 16⅞ | |
| AHess .30r | 84 | 46⅞ | 46⅜ | 46⅞ | ¢ ⅛ |
| AAirlin .80 | 17 | 26⅜ | 26¼ | 26⅜ | — ⅜ |
| ABrnd 2.10 | 4 | 44½ | 44½ | 44½ | — ⅛ |
| ABC 1.20 | 21 | 27⅜ | 27½ | 27⅜ | + ⅛ |
| AmCan 2.20 | 27 | 40½ | 40½ | 40½ | |
| ACyan 1.25 | 30 | 34¼ | 34 | 34 | — ¼ |
| AmElP 1.70 | 34 | 32 | 31¾ | 31¾ | — ¼ |
| AHome 1.60 | 15 | 73 | 72⅝ | 72⅝ | — ⅜ |
| AHosp .26 | 23 | 35⅝ | 35⅛ | 35⅜ | — ¼ |
| AmMot | 38 | 7⅛ | 7 | 7 | |
| AmPhot .16 | 21 | 11 | 10¾ | 10¾ | — ⅛ |
| AmSjd 1 | 4 | 29¾ | 29½ | 29½ | — ¼ |
| AT T 2.60 | 213 | 53 | 52¾ | 52⅞ | |
| AmZinc | 5 | 8⅛ | 8¼ | 8¼ | — ⅜ |
| Anacon 1.90 | 64 | 21⅛ | 21 | 21⅛ | + ⅛ |
| ApacheCp .25 | 7 | 15 | 15 | 15 | |
| Arlans | 16 | 11 | 10⅞ | 11 | |
| Armco 1.60 | 13 | 22⅞ | 22¾ | 22¾ | |
| ArmC .80 | 10 | 32⅜ | 32⅛ | 32⅜ | — ⅛ |
| AtlRich 2 | 49 | 65¾ | 65½ | 65¾ | — ¾ |
| Avco | 12 | 15¾ | 15¾ | 15¾ | |
| Avon 1.10 | 18 | 85¼ | 85¼ | 85¼ | + ½ |
| Babck .5 | 11 | 24¾ | 24⅜ | 24¾ | |
| Bathl .05e | 62 | 24 | 24 | 24 | |
| Baxtr .11 | 93 | 26¾ | 26¼ | 26¼ | |
| Beckmn .50 | 8 | 28¼ | 28 | 28 | + ⅛ |
| BeechA .75 | 5 | 16½ | 16¼ | 16¼ | — ⅜ |
| BellH .60 | 12 | 33¼ | 33 | 33¼ | — ¼ |
| Bndix 1.60 | 12 | 30¼ | 30 | 30 | — ¼ |
| BenF 1.60 | 38 | 54 | 53½ | 54 | + ¾ |
| BethSt 1.80 | 47 | 23⅝ | 23¼ | 23⅜ | — ⅛ |
| BlackD .88 | 29 | 58¼ | 58¼ | 58¼ | — ⅝ |
| BlissL 1 | 2 | 23½ | 23¼ | 23¼ | |
| Boeing .40 | 90 | 18 | 17⅝ | 17¾ | — ⅜ |
| Borg 1.25 | 14 | 28½ | 28¼ | 28⅜ | |
| BristMy 1.20 | 28 | 67⅜ | 67 | 67 | |
| Brown | 4 | 8½ | 8½ | 8½ | |
| Brnswk .12 | 21 | 21⅜ | 21⅜ | 21⅜ | — ⅛ |
| BucyEr 1.20 | 2 | 28⅜ | 28⅜ | 28⅜ | + ½ |
| Budd | 5 | 12⅝ | 12⅝ | 12⅝ | |
| Bulova .60 | 6 | 24¾ | 24¾ | 24¾ | |
| Burlin 1.40 | 1 | 43⅞ | 43⅞ | 43⅞ | + ¼ |
| Burndy .70 | 6 | 20⅞ | 20⅞ | 20⅞ | + ¼ |
| Burrghs .60 | 13 | 1 5 | 105 | 105 | + ¼ |
| **C** | | | | | |
| CampS 1.10 | 10 | 32⅝ | 32⅜ | 32⅝ | + ⅛ |
| CPR 3.30 | 4 | 69¼ | 68⅝ | 69¼ | + ¼ |
| Carrier .60 | 4 | 34¾ | 34¼ | 34¾ | + ¼ |
| CartW .40a | 69 | 17⅛ | 17 | 17 | |
| CatTr 1.20 | 33 | 46⅜ | 45⅝ | 45⅝ | + ¼ |
| Celanese 2 | 3 | 65⅛ | 65 | 65⅛ | + ⅛ |
| ChesOh 4 | 7 | 58½ | 58⅜ | 58½ | + ¼ |
| ChocN .25r | 22 | 9¼ | 9 | 9 | — ⅜ |
| ChrisCft | 35 | 8⅞ | 8⅞ | 8⅞ | + ¼ |
| Chryslr .60 | 362 | 25½ | 25½ | 25⅝ | ¢ ⅜ |
| CitFn 1.80 | 14 | 43⅛ | 43⅛ | 43⅞ | |
| CitiesSv 2.20 | 34 | 49⅜ | 48⅞ | 48⅞ | |
| Cluett P .90 | 1 | 24⅝ | 24⅝ | 24⅝ | + 1 |
| CocaC 1.44 | 4 | 84⅜ | 84¼ | 84¾ | |
| ColPal 1.40 | 8 | 48⅛ | 48⅛ | 48⅛ | + ⅜ |
| CollAik 1 | 6 | 40 | 39¾ | 39¾ | — ¼ |
| CollinR | 16 | 15 | 15 | 15 | — ⅛ |
| CBS 1.40b | 10 | 33 | 32½ | 33 | + ⅜ |
| oluGas 1.76 | 32 | 37 | 36¼ | 36¼ | — ½ |
| CmEd 2.20b | 16 | 41⅞ | 41½ | 41½ | + ⅛ |
| COilRef .60 | 5 | 17¾ | 17½ | 17¾ | |
| ConEd 1.80 | 79 | 28⅜ | 28⅛ | 28¼ | |
| CFds 1.20 | 5 | 41¼ | 41 | 41⅛ | + ¼ |
| ConCan 1.60 | 32 | 36¾ | 36½ | 36¾ | — ¼ |
| ConOil 1.5 | 37 | 29⅝ | 29⅜ | 29⅝ | + ⅜ |
| CnrData | 22 | 49⅝ | 49¼ | 49⅝ | |
| CoopIn 1.40 | 1 | 32⅜ | 32⅜ | 32⅜ | — ⅛ |
| CPCIntl 1.70 | 26 | 37 | 36⅜ | 36¾ | — ⅛ |
| Crane 1.60b | 23 | 39⅛ | 38⅝ | 39⅛ | + 1⅜ |
| Cr Zell 1.20 | 20 | 31¾ | 31¾ | 31¾ | + ¼ |
| CurtWr .60 | 2 | 12¼ | 12¼ | 12¼ | — ⅛ |
| Cyprus 1.60 | 3 | 54¾ | 54½ | 54½ | + ¼ |
| **D-G** | | | | | |
| DanR | 6 | 10½ | 10¼ | 10½ | + ¼ |
| Dartl .30b | 9 | 38½ | 38¼ | 38½ | — ¼ |
| Deere 2 | 2 | 41 | 40⅞ | 41 | + ⅜ |
| Dexter .24 | 4 | 19⅛ | 19 | 19 | — ¼ |
| DiaSh 1 | 4 | 21⅜ | 21⅛ | 21¼ | + ⅛ |
| Disney .30b | 6 | 156⅞ | 156⅜ | 156⅜ | — 1 |
| Diversin .36 | 1 | 10⅛ | 10⅛ | 10⅛ | + ⅛ |
| DowC 2.60 | 16 | 75 | 74⅝ | 74⅝ | — ⅜ |
| Dresln 1.40 | 2 | 33⅛ | 33⅛ | 33⅛ | — ⅛ |
| duPon 5e | 21 | 129⅝ | 129⅝ | 129⅝ | — ⅛ |
| DuqLt 1.66 | 26 | 26⅜ | 26⅜ | 26⅜ | + ⅜ |
| EastAir | 24 | 16¾ | 16½ | 16½ | — ⅛ |
| EastK 1a | 26 | 75¼ | 75 | 75 | — ¼ |
| Elect As | 1 | 6⅛ | 6⅛ | 6⅛ | |
| ElPasNG 1 | 21 | 18⅝ | 18½ | 18½ | — ⅛ |
| EmEl 1.16 | 1 | 69¾ | 69¾ | 69¾ | + ⅛ |
| ESB 1.20 | 1 | 23⅛ | 23⅛ | 23⅛ | — ⅛ |
| EthylCp .84 | 20 | 23½ | 23⅜ | 23⅜ | — ⅛ |
| ExCel 1.25 | 51 | 23⅝ | 23½ | 23⅝ | + ½ |
| Fairch | 37 | 24⅝ | 24⅜ | 24½ | |
| FedPac | 2 | 14¾ | 14¾ | 14¾ | — ⅛ |
| Firest 1.60 | 4 | 48½ | 48½ | 48½ | — ⅛ |
| FChart 1.84t | 11 | 43 | 42⅝ | 43 | + ⅜ |
| Flintkote 1 | 6 | 28½ | 28⅜ | 28½ | + ⅜ |
| FlaPw 1.68 | 14 | 55 | 55 | 55 | |
| Ford 2.40 | 31 | 55⅛ | 54⅞ | 55 | — ⅝ |
| Frueh 1.70 | 7 | 32½ | 32¼ | 32½ | |
| GAF .40 | 13 | 12⅞ | 12⅞ | 12⅞ | |
| GenDyn | 6 | 23¼ | 23 | 23 | |
| GenEle 2.60 | 49 | 95½ | 95¼ | 95½ | + ¼ |
| GFds 2.60 | 6 | 88 | 88 | 88 | — ¼ |
| GMC 3.40e | 66 | 78⅛ | 78½ | 78½ | — ¼ |
| GPubU 1.60 | 11 | 25⅛ | 25 | 25 | |
| GTelE 1.52 | 35 | 32⅜ | 32⅛ | 32⅜ | + ¼ |
| GTire 1b | 44 | 24½ | 24⅜ | 24½ | + ⅛ |
| GaPac .80b | 21 | 58¼ | 58¼ | 58¼ | — ⅛ |
| Gillette 1.40 | 24 | 47¾ | 47⅝ | 47¾ | + ⅞ |
| Goodrh 1 | 29 | 29½ | 29⅜ | 29½ | |
| Gdyr .85 | 21 | 31⅝ | 31⅜ | 31⅝ | + ⅛ |
| Grace 1.50 | 34 | 31¾ | 31⅜ | 31¾ | + ⅛ |
| GrndU .80 | x40 | 26⅞ | 26¾ | 26⅞ | + ½ |
| GtA&P 1.30 | 7 | 31¼ | 31⅛ | 31⅛ | — ¼ |
| G W Fin | 16 | 23 | 22¾ | 23 | + ¼ |
| GrnGt .96 | 1 | 26 | 26 | 26 | |
| Greyhnd 1 | 64 | 19⅝ | 19½ | 19⅝ | + ¼ |
| GrumAir 1 | 1 | 23⅜ | 23⅝ | 23⅜ | — ¼ |
| GulfO 1.50 | 146 | 29 | 28¾ | 29 | |
| GulfW .50 | 17 | 21 | 21 | 21 | — ⅛ |
| Gulton | 19 | 9⅛ | 9 | 9⅛ | |
| **H-L** | | | | | |
| Harrisl 1 | 6 | 59¾ | 59¾ | 59¾ | — ¼ |
| Heinz 1 | 3 | 36¼ | 36¼ | 36¼ | — ⅜ |
| HeleneCurt | 17 | 8⅝ | 8½ | 8⅝ | + ⅛ |
| Hmstk .40 | 21 | 24½ | 24⅜ | 24⅜ | + ⅛ |
| Hnywl 1.30 | 18 | 87¼ | 86¼ | 86¼ | —1¼ |
| HFC 1.20 | 29 | 42⅞ | 42⅝ | 42⅝ | + ⅛ |
| Howmet .70 | 14 | 20⅜ | 20 | 20¼ | |
| HuntC .12 | 12 | 16½ | 16½ | 16½ | |
| IllCent 1.1 4 | 15 | 31 | 30½ | 31 | + ¼ |
| INA 1.40 | 24 | 37⅜ | 37¾ | 37¾ | |
| IngRand 2 | 8 | 46 | 45¾ | 45¾ | + ¼ |
| InlandStl 2 | 11 | 28⅜ | 28⅝ | 28⅝ | |
| IBM 4.80 | 58 | 313½ | 313 | 313½ | +1¾ |
| IntFF .60b | 11 | 65½ | 65 | 65 | —1⅜ |
| IntHar 1.80 | 44 | 29¼ | 29 | 29¼ | — ⅛ |
| IntMnr | 3 | 15⅜ | 15¼ | 15⅜ | + ⅛ |
| IPap 1.50 | 17 | 35½ | 35⅜ | 35½ | |
| IntT&T 1.15 | 44 | 52⅞ | 52¾ | 52¾ | + ⅛ |
| Ipco .34 | 4 | 22 | 22 | 22 | — ⅛ |
| ITEC .60 | 2 | 29⅜ | 29⅜ | 29⅜ | + ⅜ |
| JnMan 1.20 | 64 | 40¾ | 40⅜ | 40⅝ | + ¼ |
| JoneL | 8 | 12¼ | 12¼ | 12¼ | — ⅛ |
| Joy 1.40 | 5 | 52⅞ | 52⅜ | 52⅞ | + ¼ |
| KaisrAl T | 2 | 36⅜ | 36⅜ | 36⅜ | |
| Kellogg 1 | 5 | 24 | 23¾ | 24 | + ¼ |
| Kendall .60 | 65 | 32 | 32 | 32 | |
| Kennec 2.60 | 11 | 37⅜ | 37¼ | 37⅜ | + ¼ |
| KerM 1.50 | 11 | 117⅝ | 117 | 117 | + ⅞ |
| KimbC 1.20 | 42 | 32¼ | 32 | 32 | + ⅛ |
| KLM 2.22e | 7 | 55¼ | 55⅛ | 55⅛ | — ⅛ |
| Kraftco 1.70 | 9 | 44⅞ | 44¾ | 44⅞ | + ⅜ |
| Kresge .44 | 25 | 59 | 58¾ | 59 | — ½ |
| Kroehl | 3 | 24½ | 24½ | 24½ | |
| Leasco | 3 | 16⅞ | 16¾ | 16¾ | — ⅛ |
| LehPC .40 | 5 | 14⅜ | 14⅛ | 14⅜ | + ⅛ |
| LiggM 2.50 | 2 | 48 | 48 | 48 | |
| Ling | 10 | 11⅝ | 11½ | 11½ | + ⅜ |
| Litton .5t | 0 | 12423⅜ | 24⅛ | 24⅜ | |
| Lock A | 3 | 10¼ | 10¼ | 10¼ | — ⅛ |
| Loews 1 | 3 | 37⅜ | 37⅜ | 37⅝ | — ⅜ |
| LukensStl 1 | 2 | 21½ | 21½ | 21½ | — ⅜ |
| **M-N** | | | | | |
| Macy | 21 | 36½ | 36 | 36½ | + ⅜ |
| Mgnvx 1.20 | 4 | 39⅜ | 39⅜ | 39⅜ | |
| Manpow .72 | 20 | 36⅛ | 36⅛ | 36⅛ | + ⅛ |
| Marath 1.60 | 11 | 32⅞ | 32⅞ | 32⅞ | + ¼ |
| MartM 1.10 | 20 | 20⅜ | 20⅜ | 20⅜ | |
| MascoCp .28 | 6 | 48¼ | 48¼ | 48¼ | + ⅜ |
| MassF | 29 | 11⅜ | 11⅜ | 11½ | — ⅛ |
| McDnD .40 | 26 | 24½ | 24⅜ | 24½ | |
| McGEd 1.40 | 1 | 35⅝ | 35⅝ | 35⅝ | + ⅛ |
| McGrH .60 | 15 | 19⅞ | 19⅝ | 19⅞ | — ⅛ |
| Memrx | 24 | 57¼ | 57 | 57 | —1⅛ |
| MGM | 3 | 21½ | 21¼ | 21¼ | |
| MMM 1.75 | 16 | 96⅜ | 96 | 96 | |
| Mobil 2.40 | 63 | 51¾ | 51½ | 51¾ | — ¼ |
| Msant 1.80 | 153 | 34⅜ | 34⅛ | 34⅜ | + ⅜ |
| Motrla .60 | 8 | 57⅞ | 57½ | 57½ | + ⅜ |
| NBisc 2.20 | 6 | 48¾ | 48⅝ | 48⅝ | — ½ |
| NatCan .45 | 4 | 25⅞ | 25⅝ | 25⅝ | |
| N Cash .72 | 10 | 39¼ | 39 | 39¼ | |
| NDist .90 | 19 | 17⅛ | 16⅞ | 17 | — ⅛ |
| Nat Genl | 1031 | 21¼ | 21 | 21⅛ | — ⅛ |
| NGyps 1.05 | 7 | 25¼ | 25 | 25⅛ | — ⅛ |
| NLead 1 | 39 | 21¼ | 20¾ | 21¼ | + ⅜ |
| NatTea .80 | 2 | 13¼ | 13¼ | 13¼ | |
| Newmt 1.04 | 8 | 28 | 27¾ | 27¾ | |
| NiaMo 1.10 | 6 | 17⅞ | 17¾ | 17⅞ | + ¼ |
| NoAmR 1.20 | 31 | 22 | 22 | 22 | — ⅛ |
| NwstAir .45 | 94 | 23⅛ | 23½ | 23½ | + ⅛ |
| NortS 1.83t | 11 | 48⅜ | 484 | 48½ | |
| **O-S** | | | | | |
| Occidt 1b | 143 | 17⅞ | 17⅝ | 17⅞ | + ⅛ |
| OlinCp .88 | 64 | 19 | 18¾ | 19 | — ⅜ |
| OutaMar 1 | 30 | 28½ | 28½ | 28½ | |
| OwenC .75 | 26 | 45½ | 45½ | 45½ | + ⅛ |
| PacGE 1.50 | 27 | 36⅛ | 36⅛ | 36⅛ | + ⅛ |
| PanA | 4 | 14⅜ | 14⅜ | 14⅜ | — ⅛ |
| PenCn | 7 | 6⅛ | 6¼ | 6¼ | |
| PennyJC 1 | 15 | 58 | 57½ | 57½ | — ¼ |
| Pennzo .80 | 15 | 31 | 30¾ | 30¾ | — ⅛ |
| PepsiCo 1 | 13 | 54⅜ | 54⅜ | 54⅜ | + ⅛ |
| Pfizer .60a | 20 | 37½ | 37¼ | 37¼ | — ¼ |
| PhelD 2.10 | 21 | 39¾ | 39¾ | 39¾ | + ¼ |
| PhilMr 1.20 | 37 | 48 | 48 | 48 | + ⅜ |
| PhilP 1.30 | 166 | 30¾ | 30½ | 30⅝ | + ¼ |
| PilneyB .68 | 48 | 27⅝ | 27¼ | 27½ | |
| Pitstn .60b | 2 | 45½ | 45½ | 45½ | — ⅛ |
| Polroid .32 | 37 | 85⅝ | 85⅛ | 85¼ | — ⅝ |
| ProcG 1.40 | 2 | 56⅝ | 56½ | 56⅝ | + ⅛ |
| Plmn 2.80 | 4 | 45¼ | 45¼ | 45¼ | — ⅛ |
| Ralst P .70 | 69 | 25½ | 25¼ | 25¼ | — ¼ |
| Raythn .60 | 13 | 30¾ | 30¼ | 30¼ | + ⅛ |
| RCA 1 | 130 | 29 | 28¾ | 29 | + ⅛ |
| Reich .20 | 9 | 11⅜ | 11¼ | 11¾ | — ⅛ |
| RepSt 2.50 | 21 | 31 | 30⅝ | 31 | + ⅛ |
| Revere 1 | 2 | 21⅝ | 21⅝ | 21⅝ | + ⅛ |
| RexCh 1.50 | 2 | 34½ | 34⅜ | 34⅛ | — ⅜ |
| RichM 1 | 6 | 64⅞ | 64⅞ | 64⅞ | — ⅜ |
| Ronsn .25f | 2 | 7 | 7 | 7 | + ⅛ |
| RCCola .54 | 26 | 17¾ | 17⅝ | 17¾ | + ⅛ |
| RoyD 2e | 18 | 40⅝ | 40½ | 40⅝ | |
| Safew 1.30 | 63 | 35½ | 35½ | 35½ | + ¼ |
| StReg 1.60 | 3 | 37¼ | 37¼ | 37¼ | |
| SaFel 1.60 | 8 | 25⅛ | 25¼ | 25⅜ | + ⅛ |
| Schlbg 1.40 | 7 | 90⅜ | 90⅜ | 90⅜ | + ⅜ |
| Scientif | 9 | 3⅜ | 3½ | 3½ | |
| SCM | 21 | 15¾ | 15½ | 15¾ | + ¼ |
| ScottPap 1 | 60 | 27¼ | 27¼ | 27¼ | |
| SrsR 1.20a | 35 | 81½ | 81⅛ | 81⅛ | — ⅛ |
| ShellO 2.40 | 12 | 49⅞ | 49⅝ | 49¾ | |
| Simmn 1.40a | 2 | 64 | 64 | 64 | + ¼ |
| Singer 2.40 | 2 | 65⅞ | 65¾ | 65⅞ | + ⅛ |
| SmitA 1.40 | 1 | 46¼ | 46¼ | 46¼ | |
| Smith KF 2 | 2 | 51¼ | 51 | 51 | — ⅛ |
| SouPac 1.80 | 4 | 38⅛ | 37⅞ | 38⅛ | — ⅛ |
| SouRy 3a | 1 | 68¾ | 68¾ | 68¾ | + ¾ |
| SpryR .12g | 171 | 25⅜ | 25¼ | 25⅜ | + ⅛ |
| StdBr 1.60 | 2 | 48¼ | 48¼ | 48¼ | |
| StOCal 2.80 | 47 | 51⅞ | 51¾ | 51¾ | |
| StdInd 2.30 | 11 | 56½ | 56¼ | 56¼ | — ½ |
| StdNJ 3.75e | 109 | 68 | 67⅞ | 68 | |
| SterlDr .80 | 2 | 40⅛ | 40 | 40 | — ⅜ |
| StewW 1.80 | 1 | 33¼ | 33¼ | 33¼ | |
| StudW 1.20 | 2 | 53¾ | 53¾ | 53¾ | — ¼ |
| SunOil 1b | 2 | 46⅜ | 46⅜ | 46⅜ | |
| Sunbm .80 | 8 | 24⅝ | 24¼ | 24⅝ | + ⅛ |
| SuproO 1.40 | 1 | 174½ | 174½ | 174½ | |
| Swift .70 | 4 | 31¼ | 31 | 31⅛ | — ⅛ |
| **T-Z** | | | | | |
| Teledn .63f | 86 | 24⅞ | 24½ | 24½ | — ⅜ |
| Tenco 1.32 | 130 | 26⅛ | 25⅞ | 25⅞ | |
| Txco 1.60 | 119 | 32¼ | 32 | 32 | — ⅛ |
| TexGS .60 | 98 | 18¼ | 18⅛ | 18⅛ | |
| Textr .90 | 20 | 26⅜ | 26⅛ | 26⅜ | |
| Thiok .40 | 15 | 10⅞ | 10⅞ | 10⅞ | — ⅛ |
| Time 1.90 | 2 | 2 | 44¾ | 44¼ | 44⅜ | + ⅛ |
| Timkn 1.80 | 2 | 33⅞ | 33⅝ | 33⅞ | + ⅛ |
| TWAir | 11 | 15⅞ | 15⅞ | 15⅞ | |
| Transctl | 9 | 7⅞ | 7¾ | 7⅞ | + ⅛ |
| TriC 1.21g | 4 | 30⅞ | 30⅛ | 30⅜ | — ⅛ |
| TRWInc 1a | 26 | 35¼ | 35 | 35 | — ⅛ |
| TwntC | 129 | 10⅞ | 10¾ | 10⅞ | + ⅛ |
| UALInc | 215 | 26¼ | 26 | 26⅛ | + ⅜ |
| UnilNV 1.38e | 3 | 28 | 28 | 28 | + ½ |
| Un Carb 2 | 17 | 43¼ | 43⅛ | 43⅛ | — ⅛ |
| UOilC 1.60 | 11 | 36¾ | 36⅝ | 36¾ | + ¼ |
| UPacif 2 | 7 | 43⅜ | 42⅞ | 43¼ | + ⅜ |
| UAir 1.80 | 8 | 38⅛ | 37¾ | 38 | — ⅜ |
| UnitCp 1.17e | 15 | 10½ | 10½ | 10½ | |
| UnFin Cal | 7 | 11 | 10⅞ | 10⅞ | |
| UnNuclr | 9 | 13⅝ | 13½ | 13⅝ | — ¼ |
| USGyps 3 | 11 | 64 | 63¾ | 63¾ | — ¼ |
| USSmlt 1b | 25 | 27 | 26⅞ | 27 | + ⅜ |
| USStl 2.40 | 24 | 34 | 33⅞ | 33⅞ | — ⅛ |
| Vorna | 2 | 22½ | 22½ | 22½ | |
| WarL 1.20 | 62 | 69⅝ | 69¼ | 69½ | + ½ |
| WnUnion 1.40 | 29 | 44¾ | 44¼ | 44¾ | + 1 |
| WstgEl 1.80 | 68 | 69⅜ | 69 | 69⅜ | + ⅛ |
| WheelPitt Stl | 8 | 14⅜ | 14⅛ | 14⅜ | |
| WhiteC .40 | 50 | 14⅞ | 14¾ | 14¾ | — ⅛ |
| WhteMt | 32 | 20⅞ | 20⅝ | 20⅝ | |
| Wwth 1.20 | 11 | 39⅝ | 39½ | 39½ | — ⅛ |
| Xerox .80 | 168 | 87 | 86¾ | 86¾ | + ⅜ |
| YngsSD 1.20 | 1 | 18⅛ | 18⅜ | 18⅜ | — ⅛ |
| Zenith 1.40 | 165 | 38⅛ | 38¾ | 38⅞ | |

## américaine

par la PRESSE CANADIENNE

| Valeurs | Ventes | Haut | Bas | 10.30 | Ch. net |
|---|---|---|---|---|---|
| AllArt | 1 | 4⅝ | 4⅝ | 4⅝ | |
| Brascan 1b | 16 | 16¼ | 16 | 16 | — ⅜ |
| CampCh | 21 | 6 3-16 | 6⅛ | 6 3-16 | + ⅛ |
| CnCdnF | 7 | 1⅜ | 1 5-16 | 1⅜ | |
| Créole 2.60a | 12 | 26½ | 26¼ | 26½ | + ½ |
| CwnCP 1.22t | 2 | 37¾ | 37½ | 37½ | — ⅜ |
| Dome Pet | 4 | 80⅜ | 8 ¼ | 80⅜ | + ⅜ |
| Dynalec | 18 | 6⅞ | 6⅝ | 6⅝ | — ¼ |
| FiltDyn .01e | 5 | 14¾ | 14⅜ | 14¾ | |
| Hofmind | 1 | 3¼ | 3¼ | 3¼ | |
| Hygrad F | 3 | 26⅝ | 26⅜ | 26⅝ | — ⅜ |
| ImpOil .50a | 2 | 19 | 19 | 19 | |
| MolybdCan | 3 | 4⅜ | 4⅛ | 4⅜ | ¢ ⅛ |
| NewPk | 18 | 4¼ | 4¼ | 4¼ | |
| Nuclear A | 3 | 2⅞ | 2⅞ | 2⅞ | + ⅛ |
| PeelEl | 8 | 17 | 16¾ | 16¾ | — ¼ |
| Plantind | 4 | 13⅞ | 13⅝ | 13⅝ | — ¼ |
| Relil 2.20 | z150 | 36½ | 36½ | 36½ | |
| Syntex .40 | 94 | 38¼ | 37⅞ | 38 | + ⅜ |
| Whelab .05a | 8 | 30 | 30 | 30 | + ½ |
| WoolLtd | | | | | .09e |

1 1 13-16 1 13-16 1 13-16 + ⅛

x—Fonds americains

## Bourse Canadienne

par la PRESSE CANADIENNE

| Valeurs | Ventes | Haut | Bas | 11:40 | Ch. Net |
|---|---|---|---|---|---|
| **INDUSTRIELLES** | | | | | |
| Belgium | 150 | $31½ | 31¼ | 31½ | |
| Berncam | 2900 | 320 | 305 | 310 | —10 |
| Blue Bon | 100 | 250 | 250 | 250 | |
| Casavant A | 180 | 280 | 280 | 280 | —20 |
| Comodor | 100 | 300 | 300 | 300 | —25 |
| Domco | 100 | $5⅛ | 5⅛ | 5⅛ | — ⅛ |
| Drum Die | 100 | 60 | 60 | 60 | —3 |
| OCan I B | 1500 | 30 | 30 | 30 | |
| Profiex | 1000 | 180 | 175 | 180 | —5 |
| Resort Dev | 1200 | 225 | 200 | 200 | —10 |
| Select Fin | 200 | 56 | 6 | 6 | |
| Spart Air | 950 | 82 | 82 | 82 | —8 |
| Wingait | 2965 | $63¼ | 6½ | 6¾ | — ⅛ |
| **MINES** | | | | | |
| **PETROLES** | |

# Un pays arabe accepte en principe les propositions des sociétés pétrolières

BEYROUTH (PA) — L'Arabie séoudite a accepté, en principe, certaines propositions que les grandes compagnies occidentales de pétrole ont formulées pour régler leur différend avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

C'est du moins ce qu'affirmait aujourd'hui un ministre du cabinet de ce pays, M. Yamani, à la radio d'Etat, juste avant son départ pour Téhéran où doivent se poursuivre les négociations avec les sociétés pétrolières.

M. Yamani a ajouté que les propositions occidentales, présumément celles qui concernent l'échelonnement des paiements sur une période de cinq ans, ne seront toutefois définitivement acceptées qu'après amendement. Il n'a pas précisé le genre d'amendement envisagé par son pays.

## Le taux d'escompte à 5.75% au Japon

TOKYO (DJ) — Dès demain, le taux d'escompte de la Banque du Japon sera réduit de 6 à 5.75 p. cent.

Cette réduction est la deuxième en deux jours et suit la décision de la Banque de réserve américaine d'abaisser son taux d'escompte de 5.25 à 5 p. cent.

La Banque du Japon croit nécessaire de réduire également le sien en raison du ralentissement de l'économie nippone ces temps derniers. La production industrielle a fléchi, de date récente, de même que les investissements en usines et équipement.

## Liaison entre Montréal et Tel-Aviv

JERUSALEM (AFP) — Un accord portant sur l'établissement de quatre liaisons aériennes hebdomadaires entre Montréal et Tel Aviv a été nement israélien. Cet accord entrera vraisemblablement en vigueur au printemps prochain après sa ratification par le Canada.

## Interdit sur 3 fonds mutuels canadiens en RFA

BONN (AFP) — Trois fonds d'investissements canadiens, Commonwealth International Ltd, Commonwealth International Leverage Fund Ltd, et IOS International Fund Ltd, n'ont désormais plus le droit de faire de la publicité en RFA et à Berlin-Ouest, a-t-on appris hier.

De même, il n'est plus permis aux établissements financiers de la RFA d'offrir à leurs clients des certificats de ces sociétés canadiennes.

Cette mesure a été prise après enquête de l'Institut fédéral de surveillance du crédit. Diverses sociétés de ce genre ont été frappées au cours des derniers mois, par des mesures analogues.

# CARRIÈRES et PROFESSIONS


IAC

**IAC LIMITÉE**
**AVEC NOUS, ÇA BOUGE!**

Désirez-vous améliorer votre position et vous orienter vers une carrière des plus intéressantes avec une compagnie entièrement canadienne, soit la plus progressive dans son domaine?

Vous pouvez atteindre votre but au sein de notre Division Industrielle (financement et location d'équipement et/ou machinerie) si vous rencontrez les qualifications suivantes:

Etudes post-secondaires en commerce: crédit, vente, ou services bancaires.
24-30 ans, préférablement marié. Parfaitement bilingue (français-anglais). Expérience générale des affaires.
**Salaire et nombreux bénéfices sociaux au-dessus de la moyenne.**

**Sur rendez-vous seulement: 487-1270, J. Harold Dionne ou M. Rochette ou faire parvenir curriculum vitae: C.P. 576, Montréal 248, Québec.**



**COMMISSION SCOLAIRE DE ST-JÉRÔME**
**CONCOURS 71-1**

**PROFESSEUR DEMANDÉ**

Pour prendre charge immédiatement d'une classe de perturbés socio-affectifs.

**QUALIFICATIONS:** Certificat ou licence en psycho-pédagogie ou études équivalentes.
**EXPÉRIENCE:** De préférence avec expérience en milieu scolaire
**SALAIRE:** Selon l'entente provinciale des enseignants.

**Faire parvenir "curriculum vitae" avant le 27 janvier 1971 à:**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTUDES**
**800 BOUL. GRIGNON — ST-JÉRÔME**
**TÉLÉPHONE: 438-4158**



*UNE CARRIÈRE DANS LA*

*fonction publique municipale*

*VOUS INTÉRESSE-T-ELLE?*

**ARCHITECTE-PAYSAGISTE —**
**Devoirs de la fonction:** Préparer des plans en vue de l'aménagement de parcs et de terrains de jeux et de l'embellissement des abords de certains édifices, voies-promenades, etc.
**Qualités requises:** Posséder un baccalauréat en architecture paysagiste d'une université reconnue. L'expérience pratique n'est pas essentielle.
**Traitement:** $8,980-$14,485. selon l'expérience du candidat; augmentation de 6% au 1er mars 1971.

**CHIMISTE — Service de Santé — Division des laboratoires —**
**Devoirs de la fonction:** Effectuer des analyses et des recherches dans le domaine des mesures de contaminants atmosphériques.
**Qualités requises:** Posséder un diplôme universitaire en chimie. De préférence, être membre en règle de la Corporation des chimistes professionnels du Québec. Quelques années d'expérience dans le domaine des analyses de contaminants atmosphériques et, de préférence, avoir travaillé quelques années en chromatographie en phase gazeuse.
**Traitement:** $8,205-$13,485., selon l'expérience du candidat.

**COORDONNATEUR D'ANALYSES (Traitement des données administratives) — Centre d'Informatique**
**Devoirs de la fonction:** Administration entière des projets d'informatique qui lui sont confiés, incluant les phases de planification, de direction, de coordination et de contrôle de tous les travaux relatifs à ces projets. Supervision de tout le personnel impliqué dans le développement et la mise en marche des systèmes en cause.

Contrôle de l'utilisation des ressources mises à sa disposition, en fait de personnel, équipement, matériel et autres ressources.

**Qualités requises:** Facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais. Posséder un grade universitaire compatible avec la fonction. Un certain nombre d'années d'expérience, dont une partie à un niveau de direction, dans des travaux d'analyse en traitement des données administratives. (Toute combinaison d'instruction et d'expérience jugée suffisante sera aussi considérée).

**Traitement:** $14,350-$16,855., selon l'expérience du candidat; augmentation de 6% au 1er mai 1971.

**POLICIER —**
**Qualités requises:** Etre citoyen canadien, avoir au moins 18 ans et demi à la date de l'examen préliminaire et ne pas avoir atteint 30 ans à la date d'entrée en fonctions. Avoir complété avec succès une 11e année d'études. Taille minimum: 5'8", pieds nus; poids minimum: 140 livres, sans vêtement. Vision minimum: 20/30 chaque oeil sans verres.
**Traitement:** $6,565-$9,815. (Le maximum s'atteint après 3 ans de service).

**SURVEILLANT PROFESSIONNEL (Service du Bien-Etre social) —**
**Devoirs de la fonction:** Consultations professionnelles par entrevues individuelles ou de groupe auprès des étudiants stagiaires et du personnel. Formation du personnel.

**Qualités requises:** Au moins 25 ans à la date de la nomination. Détenir une Maîtrise ès arts (service social) d'une université reconnue. Posséder quelque expérience dans le domaine du service social.
**Traitement:** $10,935-$12,475.

**LA VILLE DE MONTREAL OFFRE UNE BONNE SECURITE D'EMPLOI ET DES AVANTAGES SOCIAUX TRES GENEREUX, PARTICULIEREMENT EN CE QUI CONCERNE LE FONDS DE PENSION, LES CONGES EN MALADIE, LES JOURS FERIES, LES VACANCES, L'ASSURANCE-MALADIE, ETC.**

**S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au service du Personnel, bureau 416, à l'Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame et le retourner accompagné des documents requis (originaux). Téléphone: 872-3236 ou 37. Dans tous les cas, les candidats doivent parler et écrire le français et l'anglais, posséder les qualités personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant.**

VILLE DE MONTRÉAL


# cours des obligations

**GOUVERNEMENT DU CANADA**

| | | Achat | Vente |
|---|---|---|---|
| 4¼, 1er sept | 1972 | 99 | 99½ |
| 3¼, 1er juin | 1976 | 89 | 90 |
| 7¼, 1er avril | 1972 | 102¾ | 103¼ |
| 6¼, 1er dec | 1973 | 103¾ | 104¼ |
| 7, 1er avril | 1973 | 104 | 104½ |
| 8, 1er oct. | 1974 | 109¾ | 110¾ |
| 7¼, 1er avril | 1974 | 106 | 107 |
| 5½, 1er oct. | 1975 | 99½ | 100½ |
| 5½, 1er aout | 1980 | 92 | 94 |
| 4½, 1er sept. | 1983 | 84½ | 85½ |
| 5¼, 1er mai | 1990 | 85 | 85½ |
| 5¾, 1er sept. | 1992 | 88 | 90 |
| 6½, 1er oct. | 1995 | 95 | 97 |
| C.N. 4, 1er fev. | 1991 | 80 | 82 |
| C.N. 5½, 15 dec. | 1973 | 100 | 100½ |
| C.N. 5, 1er oct. | 1987 | 80 | 82 |
| C.N., 5¾ | 1985 | 89 | 91 |
| Perpetuel | | 42 | 44 |

**INDUSTRIELLES**

| | | Achat | Vente |
|---|---|---|---|
| Alb Gas 7½ conv | 1990 | 122 | 124 |
| Abitibi 7¼ | 1987 | 86 | 88 |
| Bk NE. | 1987 | 90 | 92 |
| CP 8¾ nov. | 1997 | 104¼ | 106½ |
| Domtar | 1987 | 83 | 85 |
| GMCA 7 | 1986 | 86 | 86 |
| Imp. Oil | | 104½ | 105½ |
| Gulf Oil | | 105 | 106 |
| GMCA 8¼ | 1974 | 100 | 102 |
| Noranda 11¼, 15 oct. | 1970 | 108½ | 109 |
| Raymor, 7½ 1er nov. | 1973 | 96½ | 97½ |
| Raymor, 7¾ 1er nov. | 1973 | 99 | 101 |
| Simpsons 9½ 15 d. | 1989 | 106 | 107 |
| Weston G 6¾ | 1987 | 84 | 86 |

**SERVICES PUBLICS**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Alberta Gas 9¼ | 1990 | 107¼ | 107¾ |
| BC Telephone 9⅛ | 1990 | 106 | 107 |
| Bell 9⅛, 14 aout | 1990 | 110 | 111 |
| Marit Tel 9¼, juin | 1990 | 104½ | 105½ |
| North CG 9½ | 1991 | 104¾ | 105¼ |
| T.C. Pipeline | 1990 | 106 | 106½ |

**CONVERTIBLES**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Tr Pipelin ⅝ | 1989 | 92 | 94 |
| W Coast 5½, 1er av. 78 84 86 | | | 19 |

**MUNICIPALITES**

| | | | |
|---|---|---|---|
| V. M. 9½, 2 dec. | 1990 | 102½ | 104½ |
| Tor. Mt. 8¾, 1 oct. | 1990 | 101½ | 103½ |

**GOUVERNEMENTS DU CANADA**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Alb 8¾, 16 nov. | 1990 | 105½ | 107½ |
| M Hydro 1er avr | 1990 | 108 | 110 |
| N.B. 9, 2 juil. | 1975-94 | 104½ | 105½ |
| NFLD 9¾, 15 nov. | 1990 | 104¾ | 106½ |
| N Scot 9¼, 30 juin | 1990 | 107 | 109 |
| Ont Hyd 8¾, 2 dec. | 1995 | 1076 | 109 |
| Que 9¾, 1 aout | 1977-91 | 103 | 104 |
| P.E.I. 9¼, 1 nov. | 1990 | 102 | 104 |

# COTES de l'or

Le prix de l'once d'or sur le marché de Londres a reculé de 12½ cents à $37.92.

A Zurich, baisse à $38.10 contre $38.15.

A Francfort, baisse de 17 cents à $37.98.

A Paris, baisse de 14 cents à $38.34. Sur ce marché le prix du lingot de 1 kilo a reculé de 7 francs à 6.804 francs.

**COURS DE L'ARGENT**

Le prix de l'once d'argent sur le marché de Londres était fixé ce matin à $1.59 1-10 en baisse de 3.9-10 à 4.4-10 cents.

# cote des grains

**MARCHE A TERME :**
**(Winnipeg)**

| | Ouv. | Haut | Bas | Clot. |
|---|---|---|---|---|
| LIN | | | | |
| Mai | 2.59⅝ | 2.60⅛ | 2.53 | 2.53 |
| Juillet | 2.58⅞ | 2.60 | 2.53⅛ | 2.54 |
| Oct. | 2.59¾ | 2.59¼ | 2.56½ | 2.56½ |
| GRAINE-COLZA (Vancouver) | | | | |
| Jan. | 3.17 | 3.17 | 3.12 | 3.12½ |
| Mars | 3.05⅞ | 3.04¾ | 3.00½ | 3.02¾ |
| Mai | 2.90 | 2.91½ | 2.86½ | 2.88¾ |
| Juillet | 2.82⅛ | 2.82⅛ | 2.80¼ | 2.81 |
| GRAINE-COLZA (Thunder Bay) | | | | |
| Avril | 2.89½ | 2.92¼ | 2.89½ | 2.90 |
| Juin | — | — | — | 2.85⅝ |
| AVOINE : | | | | |
| Mai | 89 | 89 | 88⅞ | 88⅞ |
| Juillet | — | — | — | 88⅛ |
| Oct. | — | — | — | 88 |
| ORGE : | | | | |
| Mai | 1.32¾ | 1.32¾ | 1.32⅝ | 1.32¾ |
| Juillet | — | — | — | 1.31½ |
| Oct. | — | — | — | 1.26 |
| SEIGLE : | | | | |
| Mai | 1.19½ | 1.19¾ | 1.19 | 1.19 |
| Juillet | 1.19 | & | — | 1.19 |
| Oct | — | — | — | 1.20⅛ |

MARCHE AU COMPTANT :

AVOINE : 2 cw 85⅞; ex ⅜ cw 84⅞; 3 cw 84⅝; ex 1 four. 84⅛; 1 four. 83⅜; 2 four 82⅜; 3 four. 77⅜; four. menaigee 54.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang, 1 et 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.28¼; 3 cw 2-rang et 1 four. 1.27¼; 2 four. 1.25¼; 3 four. 1.22¼.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.14¼; 3 cw 1.08¾; 4 cw 92; ergotee 79½; sur vole 1.14¼.

LIN : 1 cw 2.44⅞; 2 cw 2.39⅝; 3 cw 2.15; sur vole 2.44⅞.

GRAINE-COLZA : No. 1 Canadienne 2.83⅞; No. 2 Canadienne 2.68¾.

**(Chicago)**

| | Ouv. | Haut | Bas | Clot. |
|---|---|---|---|---|
| BLE : | | | | |
| Mars | 1.71⅝ | 1.72⅜ | 1.69½ | 1.70¼ |
| Mai | 1.69¼ | 1.70⅛ | 1.67⅛ | 1.67⅞ |
| Juillet | 1.62¾ | 1.64 | 1.61⅝ | 1.61¾ |
| Sept | 1.65 | 1.66 | 1.64 | 1.64 |
| Dec | 1.69⅛ | 1.70⅜ | 1.68⅞ | 1.69 |
| MAIS : | | | | |
| Mars | 1.56¾ | 1.57¾ | 1.56½ | 1.56½ |
| Mai | 1.59¾ | 1.60⅜ | 1.59¼ | 1.59⅜ |
| Juillet | 1.61¾ | 1.62⅛ | 1.60¾ | 1.60¾ |
| Sept | 1.61 | 1.61½ | 1.60½ | 1.60½ |
| Dec | 1.57½ | 1.58⅛ | 1.57½ | 1.57½ |
| Mars | 1.61 | 1.62½ | 1.61¾ | 1.62 |
| AVOINE : | | | | |
| Mars | 78½ | 78⅝ | 77½ | 77½ |
| Mai | 79 | 79⅜ | 78½ | 78½ |
| Juillet | 75½ | 75½ | 74½ | 74⅝ |
| Sept | 75 | 75 | 74¾ | 74¾ |
| Dec | 76⅞ | 78 | 76⅞ | 77½ |
| FEVES SOYA : | | | | |
| Jan. | 3.05 | 3.08¼ | 3.03½ | 3.04¼ |
| Mars | 3.09 | 3.12¼ | 3.07¾ | 3.08 |
| Mai | 3.12 | 3.17 | 3.12 | 3.12½ |
| Juillet | 3.17 | 3.20 | 3.14 | 3.16½ |
| Aout | 3.14 | 3.17½ | 3.12½ | 3.13¾ |
| Sept | 2.99¾ | 3.03½ | 2.98¼ | 2.98¼ |
| Nov. | 2.91 | 2.95½ | 2.90⅛ | 2.90⅜ |
| Jan | 2.94½ | 2.98 | 2.94 | 2.94¼ |

# titres au comptoir

| | | | |
|---|---|---|---|
| Acari | 4000 | 52 | 48 |
| Aurox | 3500 | 49 | 49 |
| Bald Mtn | 500 | 3 | 3 |
| Beauport Hold | 5000 | 10 | 10 |
| Bellex Mns | 2000 | 12 | 10 |
| Bushnell Comm | 300 | 525 | 525 |
| Cambridge | 6000 | 6 | 6 |
| Chibex Mng | 500 | 150 | 150 |
| Chromex Nick | 1000 | 29 | 29 |
| Clearwater | 15500 | 39 | 35 |
| Coleman pr | 7899 | 68 | 68 |
| Cons Computer | 300 | $101¼ | 10 |
| Cons Durham | 2600 | 230 | 215 |
| Creswel Mns | 5500 | 45 | 45 |
| Dasson | 1000 | 10 | 10 |
| Disraeli | 2000 | 37 | 37 |
| D L P Div | 700 | 210 | 200 |
| Dom Jubilee | 2300 | 100 | 95 |
| Elec Assoc Cda | 1000 | 225 | 225 |
| Gaspe Que | 33000 | 47 | 40 |
| Glen Lk Silv | 1500 | 10 | 10 |
| Grt Lk Nick | 1100 | 300 | 275 |
| High Queen Spt | 250 | 275 | 240 |
| Hughes Ind | 100 | 350 | 350 |
| Int Systcoms | 2000 | 101 | 97 |
| Killarney | 9000 | 31 | 28 |
| Kukatush | 2950 | 300 | 238 |
| Lasalle Mng | 1500 | 15 | 15 |
| Lewis Red Lk | 5000 | 22 | 22 |
| London Life | 1500 | $71½ | 71½ |
| Lost River | 1000 | 265 | 260 |
| Main Oka | 6500 | 12 | 11 |
| Maple Leaf | 8750 | 35 | 35 |
| McCoy Lk Mns | 300 | 140 | 125 |
| Medipak | 200 | 153 | 153 |
| Wagosik | 1000 | 84 | 84 |
| Mistassini Ur | 7000 | 50 | 50 |
| Morono | 4000 | 27 | 25 |
| New Assoc | 27000 | 16 | 14 |
| New Miller Pip | 500 | 8 | 8 |
| North Que Exp | 8250 | 80 | 77 |
| Nouvelle Mng | 19000 | 80 | 50 |
| Pac Atl Pfd | 50 | $27 | 27 |
| Proto Expl | 1000 | 30 | 28 |
| Que Antimony | 27000 | 39 | 35 |
| Rand Malartic | 1000 | 2 | 2 |
| Revenue Prop | 1300 | 71 | 71 |
| Silver Mark | 400 | 325 | 315 |
| Sklar | 4350 | 155 | 140 |
| Systems Dim | 2500 | 800 | 800 |
| Tara Exp | 500 | 615 | 615 |
| Toronado Mns | 4000 | 33 | 31 |
| Troilus | 1000 | 45 | 45 |
| Unigesco B | 260 | 225 | 200 |
| Unigesco A | 1700 | 238 | 200 |
| Vict Algoma | 5000 | 8 | 8 |
| White Star | 1000 | $15½ | 15½ |
| C C Yachts | 400 | 200 | 200 |
| Zodiac A | 1000 | 70 | 70 |

## *Devises étrangères*

**par la PRESSE CANADIENNE**

| | | |
|---|---|---|
| Afrique du S. | Rand | 1.4153 |
| Allemagne | Deutsche M. | .2786 |
| Angleterre | Livre | 2.4379 |
| Argentine | Peso | .2553 |
| Australie | Dollar | 1.1377 |
| Autriche | Schilling | .0393 |
| Belgique | Franc | .0204 |
| Brésil | Cruzeiro N | .2079 |
| Danemark | Couronne | .1354 |
| Espagne | Peseta | .0147 |
| France | Franc | .1836 |
| Hollande | Florin | .2821 |
| Italie | Lire | .001628 |
| Japon | Yen | .002828 |
| Mexique | Peso | .0811 |
| Etats-Unis | Dollar | 1.01 11-32 |
| Norvège | Couronne | .1419 |
| Nouv.-Zélande | Dollar | 1.1367 |
| Suède | Couronne | .1963 |
| Suisse | Franc | .2355 |


**DIRECTEUR DE LA COMMERCIALISATION ET DES COMMUNICATIONS D'UN IMPORTANT ORGANISME DE LOISIRS**

Un groupe d'investisseurs très sérieux est en train de fonder une compagnie canadienne pour la mise au point et la commercialisation d'un nouveau concept dans le domaine des loisirs, au Canada. La mise de fonds et les ressources nécessaires à une société d'assez grande envergure ont déjà été engagées.

Nous sommes à la recherche d'un directeur dynamique, qui assurera la réalisation de ces projets.

Le directeur que nous cherchons devra avoir fait ses preuves comme administrateur dans la commercialisation et la mise au point de services au consommateur, et surtout dans les communications avec le public et avec l'industrie. Un homme à l'esprit souple, ouvert, et d'une grande vitalité, peut espérer une rémunération et des avantages exceptionnellement intéressants, comme il s'en trouve peu.

Cette personne doit être bilingue, et jouir d'une excellente réputation dans le domaine des relations publiques.

Ce poste de responsabilité offre au candidat une occasion de se faire valoir en tant que directeur d'une des plus importantes organisations au Canada.

Veuillez téléphoner (frais virés) ou écrire en toute confiance, Projet 111, 50 Prince Arthur Avenue, Toronto 180. Téléphone: 416-920-7702

Recrutement des cadres

**Smith, Caldwell, Hickling Limited**



**DIRECTEURS DES VENTES ET DE LA COMMERCIALISATION**

.GREEN GIANT, cette importante société de produits alimentaires dont les divisions canadiennes et américaines sont des plus variées, offre les postes suivants comme résultat de son programme d'expansion:

**DIRECTEUR DES SERVICES PUBLICITAIRES**

Le candidat choisi assumera la responsabilité de la direction et de la coordination de la publicité nationale, ainsi que des programmes d'annonce auprès des consommateurs canadiens, en ce qui a trait aux marques et aux groupes de produits de la société. Il est essentiel d'avoir une solide expérience auprès d'une agence de publicité ainsi qu'une certaine expérience en administration. Un diplôme universitaire serait un avantage. Celui qui occupera ce poste répondra au directeur de la commercialisation et travaillera au siège social canadien, à Windsor.

**ADJOINT AU DIRECTEUR RÉGIONAL DES VENTES — QUÉBEC**

Le candidat choisi répondra au directeur regional des ventes, à Montréal. Il le secondera dans l'administration et la mise au point de programmes de vente pour les marques et produits de la société dans la province de Québec. Les candidats doivent être bilingues, doivent avoir fait leurs preuves dans la vente et posséder au moins 5 ans d'expérience comme surveillant de représentants.

Green Giant verse d'attrayants salaires et d'interessants plans de protection pour la famille. Si nécessaire, on aidera à défrayer les frais de déménagement. Pour entrevue, veuillez répondre en toute confiance en fournissant tous les détails relatifs à l'éducation, à l'expérience, aux salaires, à:

**SERVICE DU PERSONNEL**
**GREEN GIANT OF CANADA LIMITED**
**KENT TRUST BUILDING**
**500 AVENUE OUELLETTE**
**WINDSOR, ONTARIO**



**NOUS RECHERCHONS DES VENDEURS POUR OFFRIR UNE GAMME COMPLÈTE DE SERVICES FINANCIERS MODERNES**

Candidats avec expérience dans la vente ou pensant pouvoir devenir des vendeurs qualifiés à la fois dans le domaine des fonds mutuels ET de l'assurance-vie. Doivent être bilingues, avec de préférence une langue autre que l'anglais ou le français. Nous offrons une excellente formation, des commissions intéressantes, ainsi que des bonis en actions de la compagnie.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae ou téléphoner à:

**Ed Boileau**
**Directeur de succursale**
**931-1331, Poste 34**

IOS

**I.O.S. OF CANADA LTD.**
**4141 ouest, rue Sherbrooke**



**COMMIS DE SUPERVISION**

**Une firme internationale recherche pour son service de production:**
**UN COMMIS DE SUPERVISION.**

Il faut, de préférence, avoir plusieurs années d'expérience dans l'administration industrielle — expérience dans la programmation et la comptabilité.
Le candidat devra avoir une formation éducative afin de pouvoir transiger au niveau exécutif et afin de pouvoir accéder à la direction.
Le candidat devra également posséder une maîtrise excellente du français et de l'anglais parlé et écrit.
Le salaire offert sera en fonction des qualifications et de l'expérience.
***Faire parvenir résumé à:***

**CASE 11,716 LA PRESSE**



**GÉRANT DU CRÉDIT**

Une compagnie dynamique de produits manufacturés avec bureaux de ventes partout au Canada requiert les services d'un gérant bilingue pour son département du crédit.
Le candidat doit posséder une certaine expérience dans le domaine de l'administration et être capable de créer des méthodes pour établir et maintenir un juste contrôle du crédit, sans influencer le volume croissant des ventes. Une connaissance du E.D.P. est désirable mais non essentielle.
Compagnie située à Montréal.

**Salaire: $9,000-$10,000**

**ÉCRIRE À CASE 11,727 LA PRESSE**



**VENDEUR EXPÉRIMENTÉ**
**Centre de distribution de produits d'acier**

Un important centre de distribution de produits d'acier dont le siège social est à Toronto, recherche un vendeur bilingue pour desservir sa clientèle du Québec, et pour accroître son marché dans cette province. Doit être très familier avec les installations pour le traitement des laminés plats. Salaire et commission élevés pouvant assurer un très bon revenu à un vendeur dynamique.

**Faire parvenir curriculum vitae à:**
**CASE 11,705 LA PRESSE**



**GÉRANCE**
**ASSURANCE-VIE ET GÉNÉRALE**

Une compagnie, en plein programme d'expansion, est à la recherche d'un gérant de division pour compléter ses cadres.

**ENDROIT:** Rive Sud (Montréal).
**FONCTION:** Diriger une équipe de représentants exclusifs en assurance-vie et générale et la faire progresser.
**QUALIFICATIONS:** Etre prêt à relever un défi, être âgé de 25 à 35 ans, avoir une expérience à succès en assurance-vie.
**REVENU:** Selon les qualifications et la performance.

**S.V.P. écrire à:**
**CASE 11,713 LA PRESSE**
**en y joignant un bref "curriculum vitae". (Confidentiel).**



**L'HÔPITAL MAISONNEUVE**
**requiert les services immédiats**
**D'INFIRMIÈRES AUTORISÉES**
pour occuper des postes permanents dans ses services généraux de
**MÉDECINE ET CHIRURGIE**
postes réguliers de rotation — de soir — de nuit.
Quelques postes temporaires sont aussi disponibles.
**Se présenter ou appeler pour rendez-vous au:**

**SERVICE DE PLACEMENT,**
**HÔPITAL MAISONNEUVE**
**5415 Boul. L'Assomption, Montreal,**
**254-8341 local 443.**



**DESIGNER SENIOR**

DESIGN INDUSTRIEL ET D'INTÉRIEUR

**ÉCRIRE A:**
**CASE 11,714 LA PRESSE**



**REPRÉSENTANT EN ALIMENTATION**

Manufacturier de produits alimentaires recherche un représentant pour visiter les épiceries et les institutions.

**QUALIFICATIONS REQUISES:** — **Expérience;**
— **Bilingue;**
— **Initiative personnelle;**
— **Ambition.**
**RÉMUNÉRATION:** Salaire, commission, auto fournie, bénéfices sociaux usuels.
**Faire parvenir "curriculum vitae" à:**
**CASE 11,710 LA PRESSE**



**REPRÉSENTANT PUBLICITAIRE**

Pour journal de quartier, expérience, revenu dans les 5 chiffres, occasion d'avenir.

Rendez-vous:
**352-9930**



**PUBLICITAIRE D'EXPÉRIENCE DEMANDÉ**

pour assurer la coordination du service de publicité d'un hebdomadaire solidement établi à Joliette. Aptitudes à diriger. Aura à superviser le travail de 3 publicitaires.
Salaire alléchant, bénéfices sociaux et avantages à discuter.
Faire parvenir "curriculum vitae" à:

**Case postale 250,**
**a/s M. BERTRAND MALO,**
**Joliette Journal.**

la presse

CAHIER D

BANDES DESSINEES / LOISIRS
ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MARDI 19 JANVIER 1971 — 87e ANNEE — No 15

EVIAN
l'eau pure
l'eau des sportifs

### Arrêt des transports à Gdansk

# Nouvelle stratégie des ouvriers polonais: les grèves tournantes

VARSOVIE, (AFP, PA, UPI) — Les ouvriers de Gdansk (ex-Danzig) semblent s'orienter maintenant vers les grèves tournantes pour manifester leur mécontentement.

En effet, après les travailleurs des chantiers navals "Lénine" qui avaient débrayé, hier, c'était aujourd'hui au tour des conducteurs de tramways et d'autobus à interrompre l'ouvrage pour présenter leurs revendications aux autorités.

De plus, diverses assemblées ont été organisées spontanément, ce matin, dans les ateliers des chantiers navals et tout porte à croire que le mouvement de résistance se poursuivra au cours des prochaines journées. Personne ne prévoit cependant que la situation tourne subitement à l'aigre et prenne la forme des manifestations sanglantes qui avaient éclaté, en décembre, lors d'une forte hausse des prix, décrétée par le gouvernement. Les émeutes avaient coûté la vie à plusieurs personnes et le pouvoir à des hauts dirigeants du parti communiste et du gouvernement.

Aujourd'hui, les tramways et les autobus ont été immobilisés par leurs employés durant respectivement quatre et deux heures. Le retard a causé de nouvelles perturbations dans le travail des usines, des chantiers navals et du port de Gdansk.

Environ un millier des 16,000 ouvriers des chantiers "Lénine" avaient manifesté bruyamment, hier, devant l'immeuble de la direction et le calme n'était revenu que lorsque les dirigeants leur ont promis qu'une délégation mixte, patronale-ouvrière se rendrait à Varsovie exposer leurs revendications.

Une délégation est arrivée aujourd'hui à Varsovie mais elle ne comprend que des dirigeants des chantiers navals, venus informer les autorités de la situation qui prévaut à Gdansk.

Les ouvriers ont toutefois obtenu jusqu'ici une des conditions posées pour leur retour au travail : la mention de leur manifestation dans le journal local du parti communiste.

De plus, les ouvriers ont déjà commencé à bénéficier d'une réduction de normes de travail dans certains secteurs où elles étaient trop élevées ainsi que d'une diminution des écarts de salaires. Ces écarts se faisaient sentir selon que les ouvriers travaillaient sur les chantiers de réparation ou de construction.

Il a été impossible d'obtenir des détails précis sur les requêtes des employés des tramways et des autobus mais on croit qu'elles rejoignent celles qui ont été formulées, hier, par des ouvriers des chantiers navals.

**2,000 DEMANDES**

Bien qu'on se refuse à Gdansk à dramatiser la situation, on s'inquiète tout de même de l'effervescence qui y règne dans les milieux ouvriers. Un responsable régional a signalé que 2,000 demandes ont déjà été reçues par les autorités. "C'est de la folie", dit-il, en ajoutant que "nous nous efforçons actuellement d'inviter les travailleurs à s'organiser et à présenter en commun leurs revendications.

Selon certains observateurs, cette déclaration donne clairement à entendre que les syndicats ont perdu tout crédit auprès des ouvriers qui agissent maintenant de leur propre chef. Ces derniers s'expriment de façon désordonnée et les opinions varient beaucoup, notamment en ce qui concerne l'éviction de leurs postes de certains dirigeants du parti et du gouvernement.

La situation demeure confuse à Gdansk où, selon un responsable, on se trouve devant un groupe "s'efforçant par tous les moyens d'arrêter le travail et de causer des désordres".

téléphoto PA

### Wallace fait appel au pouvoir populaire

George C. Wallace prêtait serment hier à Montgomery, capitale de l'Alabama et commençait à assumer pour la deuxième fois la fonction de gouverneur de cet Etat sudiste. Dans un discours inaugural, le nouveau gouverneur a violemment dénoncé "l'oppression" fédérale et lancé un appel au "pouvoir populaire" massif qui, par la voie des urnes, peut seul sauver les Etats-Unis. Wallace, un champion de la ségrégation raciale, a déclaré qu'à son âge, 51 ans, il peut décider d'être un gouverneur "très actif". Ci-dessus, M. Wallace avec sa nouvelle épouse, Cornelia. Sa première femme, Lurleen est morte en 1968 alors qu'elle occupait le poste de gouverneur de l'Alabama.

# Les USA imposent des sanctions à l'Equateur

WASHINGTON (PA, UPI, AFP) — Les Etats-Unis ont suspendu la vente de matériel militaire à l'Equateur et bloqué les crédits pour la réparation des navires de ce pays en guise de représailles contre la saisie de bâtiments de pêche américains dans une zone que Washington considère comme la haute mer.

Le secrétaire d'Etat, M. William Rogers, a informé l'ambassadeur de l'Equateur, M. Carlos Mantilla, que la suspension des ventes et des crédits durera un an. M. Rogers a menacé d'autre part de réduire l'aide économique à l'Equateur, qui s'est élevée à $25,500,000 au cours de la dernière année fiscale.

Ce qui n'a pas empêché le gouvernement équatorien de réaffirmer sa décision d'arraisonner et de saisir les bateaux de pêche opérant sans autorisation dans ses eaux territoriales. Les dirigeants de l'Equateur ont soutenu que la limite de 200 milles est fondée sur une déclaration approuvée "jusqu'à présent par neuf nations latino-américaines".

Auparavant, le porte-parole du secrétariat d'Etat, M. Robert McCloskey, avait dit aux journalistes qu'au cours de la semaine écoulée, quatre chalutiers battant pavillon des Etats-Unis et deux autres navires de pêche américains utilisant des pavillons de complaisance avaient été arraisonnés et saisis par les autorités de l'Equateur. Quatre de ces navires ont été relâchés après paiement d'amendes totalisant plus de $222,000.

M. Rogers a indiqué à son interlocuteur que les Etats-Unis suspendre l'aide ($25,500,000 par année) qu'ils accordent à l'Equateur. Cette éventualité est à l'étude, a dit M. Rogers.

De son côté, M. Robert McCloskey a précisé que les Etats-Unis avaient déjà protesté à deux reprises la semaine dernière contre ces incidents. L'ambassadeur américain en Equateur, M. Findley Burns, a été chargé de souligner au gouvernement de Quito l'importance que les Etats-Unis attachent à ce que les saisies de navires de pêche cessent immédiatement, a dit le porte-parole.

Comme plusieurs autres pays d'Amérique latine, l'Equateur a étendu unilatéralement à 200 milles marins la limite de ses eaux territoriales que le droit international fixe à 3 milles. Les Etats-Unis admettent seulement l'extension des eaux territoriales à 12 milles marins pour le droit de pêche. Ce différend fait depuis deux ans l'objet de négociations intermittentes entre les Etats-Unis, d'une part, le Chili, l'Equateur et le Pérou, d'autre part.

"Nous serions obligés de reconsidérer toutes ces questions si le gouvernement équatorien ne cessait pas de saisir des navires de pêche américains", a dit M. McCloskey.

On apprend, par ailleurs, qu'une des sanctions envisagées par les Etats-Unis serait de déduire de l'aide économique qu'ils apportent à l'Equateur, le montant des amendes que doivent verser les armateurs américains pour obtenir la libération des navires de pêche saisis. Ces amendes sont généralement remboursées aux armateurs par le gouvernement américain.

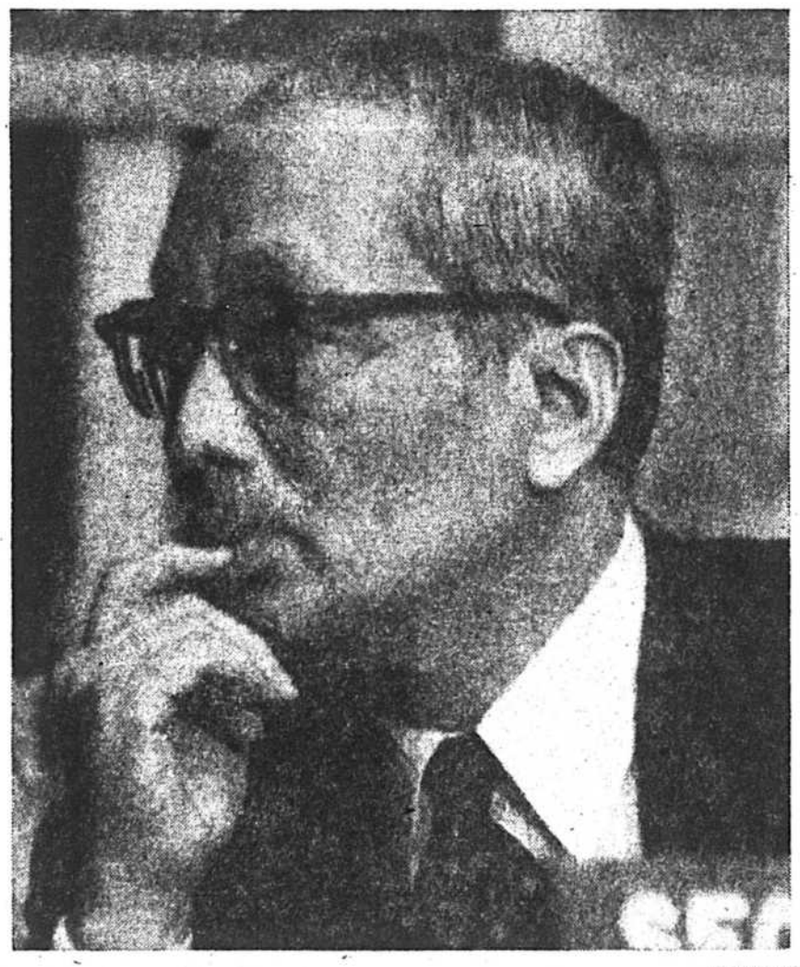

téléphoto UPI

### Thant refuse un nouveau mandat

Après avoir déclaré aux journalistes, présents à sa conférence de presse d'hier, que personne ne devait servir plus de cinq ans comme secrétaire général de l'ONU, U Thant, le titulaire actuel de ce poste, a annoncé qu'il refusait catégoriquement d'accepter la prolongation de son mandat. U Thant exerce ces fonctions depuis dix ans environ. Le secrétaire général a fait quelques commentaires sur des sujets d'actualité : il ne favorise pas la participation des Etats-Unis et de l'Union soviétique à une force de paix au Moyen-Orient, mais verrait d'un bon oeil une telle participation du côté de la Grande-Bretagne et de la France.

# Ultime effort du gouvernement pour éviter la grève des postes en G.-B.

LONDRES. (UPI - AFP) — Pour tenter d'éviter à la Grande-Bretagne une première grève généralisée des services postaux (qui incluent le téléphone et autres télécommunications), le ministre de l'Emploi, M. Robert Carr, reçoit cet après-midi le secrétaire général du syndicat des postiers, M. Tom Jackson. Après quoi le ministre aura un entretien avec les représentants de la direction des Postes.

Ainsi, après avoir semblé vouloir se tenir à l'écart, le gouvernement intervient-il dans le conflit qui oppose 230,000 syndiqués, lesquels réclament une majoration de 15% de leurs salaires à l'administration postale (compagnie de l'Etat) qui a finalement offert une majoration de 8%.

Les postiers, en principe, doivent débrayer à minuit ce soir (18 heures à Montréal).

Le ministre des Postes et Télécommunications, M. Christopher Chataway, a déclaré aux Communes que le gouvernement donnait à l'administration postale le droit d'utiliser des services privés pour briser, dans la mesure du possible, la grève déclenchée par le syndicat à partir de demain matin. Ainsi est suspendue la loi de 1969 qui, tout en donnant à la corporation des postes son autonomie, lui assurait le monopole du courrier et des services de télécommunications.

Ainsi, aussi, est franchement illustrée la philosophie du gouvernement conservateur de M. Edward Heath: celle qui préconise le désengagement de l'Etat du plus grand nombre possible d'activités industrielles, commerciales ou même sociales. C'est ainsi qu'aux appels au dialogue du secrétaire général du Syndicat des postiers, M. Tom Jackson, le gouvernement a répondu par un silence total: pour lui, le dialogue ne doit se faire qu'entre employés et employeurs et le gouvernement n'a pas à intervenir sinon pour conseiller aux patrons de tenir ferme contre les demandes d'augmentation de salaire excessives.

Des Anglais entreprenants s'apprêtent déjà à remplacer les facteurs: une petite organisation improvisée se prépare à distribuer le courrier dans Londres moyennant deux shillings la lettre (prix officiel 5 pence), une autre fera traverser la Manche aux lettres destinées à l'étranger qui seront alors postées soit en France soit en Belgique. Enfin, certaines banques assurent à leurs clients que leurs ordres de paiement ou leurs relevés de comptes leur parviendront.

C'est très exactement cet esprit d'entreprise, ce goût de l'aventure que le nouveau ministère essaye de réveiller dans un pays qui, à ses yeux, s'est endormi dans le bien-être douillet mais anesthésiant de l'Etat-Providence (Welfare State).

L'opinion publique, cependant, aux dires des milieux gouvernementaux, est favorable à la fermeté de M. Edward Heath et de ses collègues à l'égard des syndicats. Elle n'est pas sans admirer ce premier ministre qui, aussi bien à Singapour face aux chefs de gouvernements africains, que chez lui, face aux chefs syndicaux, défend "l'indépendance nationale et l'esprit d'entreprise qui ont jadis fait la grandeur de la Grande-Bretagne".

# Uruguay: la police est sur la piste des ravisseurs

MONTEVIDEO, (AFP) — La police uruguayenne a annoncé hier soir qu'elle suivait "plusieurs pistes" qui pourraient éventuellement lui faire découvrir le lieu où sont détenus l'ambassadeur britannique Geoffrey Jackson, le Brésilien Dias Gomide et l'Américain Claude Fly.

Cette déclaration a été faite quelques heures après l'interrogatoire de la guérillera Lucia Topolansky, qui "sait exactement" où sont cachés les trois personnalités étrangères enlevées par les 'Tupamaros", avait déclaré la police peu de temps auparavant.

Des fonctionnaires de la police ont affirmé que Lucia Topolansky, 26 ans, célibataire, n'a pas seulement préparé l'enlèvement de l'ambassadeur britannique, mais y a participé. Elle aurait utilisé l'automobile volée par les deux Tupamaros arrêtés le jour même de l'enlèvement de l'ambassadeur Jackson et à bord de laquelle celui-ci fut amené.

En même temps que Lucia Topolansky, la police a arrêté six autres guérilleros.

# Archevêque arrêté en Guinée?

ABIDJAN, Côte-d'Ivoire, (UPI) — Des rapports provenant de la république de Guinée signalent que l'archevêque catholique de Conakry a été mis en état d'arrestation pour avoir refusé d'endosser l'attitude prise par le gouvernement du président Sékou Touré, lors de l'invasion de novembre.

Mgr Raymond-Marie Tchidimbo n'a pas accepté d'émettre une lettre pastorale favorable aux vues de Sékou Touré et est actuellement en résidence surveillée.

Radio-Conakry a pour sa part annoncé, aujourd'hui, que l'Assemblée nationale guinéenne a réclamé à l'unanimité la peine de mort pour les mercenaires étrangers qui, selon le gouvernement, ont participé à l'invasion de la Guinée, fin novembre. L'invasion, d'après le Conseil de sécurité de l'ONU, a été le fait du Portugal.

A l'Assemblée nationale de Guinée, tous les orateurs ont parlé dans le sens indiqué par Sékou Touré: "Egorgez l'ennemi, brûlez le mercenaire et rendez compte par la suite."

# Le Chili vit dans la crainte d'un coup d'Etat

SANTIAGO, Chili. (AFP) — L'Union populaire, qui gouverne au Chili depuis le 4 novembre 1969, continue de vivre dans la crainte d'un coup d'Etat.

La découverte, samedi dernier, de quatre cartouches de dynamite dans le jardin de la résidence d'été du président Salvador Allende a ranimé la campagne de la gauche pour dénoncer "les manoeuvres séditieuses de la droite qui n'a pas désarmé".

Le chef de l'Etat a lui-même évoqué à plusieurs reprises, depuis qu'il est au pouvoir, des informations permettant de penser que ses adversaires politiques ne reculeraient pas devant un attentat pour parvenir à leurs fins.

Chaque jour, la presse de gauche révèle que les propriétaires terriens du sud menacés d'expropriation s'arment en vue d'un affrontement avec les petits paysans décidés à occuper les terres de leurs patrons.

L'extrême gauche chilienne se déclare persuadée de l'imminence d'une tentative de coup d'Etat. Au cours d'une conversation avec un représentant de l'AFP, deux responsables locaux du mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) ont déclaré que leur organisation se préparait dès aujourd'hui aux combats de rue "qui ne manqueront pas d'éclater tôt ou tard, car, disent-ils, la droite ne peut pas ne pas tenter de récupérer par la force ce qu'elle a perdu par la voie électorale".

Ce sentiment est partagé par les membres des brigades de la Jeunesse socialiste qui s'organisent en vue d'un conflit armé avec "les éléments réactionnaires".

**Des phénomènes locaux**

Les observateurs tentent vainement jusqu'à présent de vérifier si les craintes de la gauche sont fondées. Beaucoup d'entre eux estiment que les incidents violents qui ont opposé dans la province de Cautin les propriétaires terriens et les ouvriers agricoles sont des phénomènes locaux qui ne reflètent pas un comportement général des courants conservateurs.

La plupart d'entre eux estiment qu'une certaine psychose du coup d'Etat est née au Chili après le premier mouvement de rébellion militaire survenu dans le pays en octobre 1969, lorsque le général en retraite, Roberto Viaux, occupa une caserne du centre de la capitale, avec le régiment le mieux armé du Chili, le "Tanca".

A la fin de la campagne électorale, entre le vote populaire du 4 septembre et celui du parlement le 24 octobre, M. Salvador Allende avait dénoncé publiquement l'organisation d'un complot subversif. Deux jours avant la confirmation de sa victoire par les parlementaires, les événements devaient lui donner raison puisque le commandant en chef des armées, le général René Schneider, était assassiné par un commando d'extrême droite.

Loin de mettre en péril la situation du leader de la gauche, l'attentat avait en quelque sorte fortifié sa position dans la mesure où la réprobation unanime de l'opinion publique envers les auteurs de l'attentat avait provoqué une union nationale autour de celui qui représentait la nouvelle autorité légale.

**Quelques incidents**

Depuis, l'attitude de l'armée, qui n'a jamais montré le moindre goût pour l'aventure subversive, renforçait ce sentiment. On estimait dans les milieux politiques de Santiago que l'attentat contre le général Schneider constituait le "baroud d'honneur" de l'extrême droite et que celle-ci n'était plus en mesure de relever le défi de l'Union populaire.

Les incidents de la province de Cautin, la découverte d'armes et de munitions au domicile de certaines personnalités de droite, les déclarations enflammées de quelques hommes politiques conservateurs comme l'avocat Pablo Rodriguez et le sénateur Raoul Morales Adriasola, la découverte enfin de dynamite dans les jardins de la présidence, ont ranimé les craintes de la gauche.

C'est dans un langage véhément et menaçant que la presse socialiste et communiste s'adresse depuis samedi aux éventuels partisans d'un complot: "Le peuple sait aujourd'hui où se trouvent ses ennemis séculaires... Les forces de la réaction et celles de l'impérialisme international seront écrasées et leurs sinistres plans déjoués", affirme notamment le journal gouvernemental "La Nacion".

Quel est votre quotient de motivation personnelle? ?

Jusqu'à quel point pouvez-vous vous motiver vous-même:
— à vous fixer des buts précis?
— à vous tracer des plans détaillés?
— à agir avec décision et persévérance?
— à entretenir la confiance et l'enthousiasme?
— à cultiver votre mémoire?
— à rechercher un meilleur emploi avec dynamisme et agressivité?
— à retrancher certaines habitudes comme la cigarette et l'alcool?
— à vous présenter partout en inspirant confiance?

Venez assister à une conférence explicative gratuite lundi le 18, mercredi le 20 ou jeudi le 21 janvier 1971 à 8 heures p.m. ou samedi matin à 10 heures a.m. au Palais du Commerce, 1600 rue Berri, suite 219.

l'institut
Jean-guy leboeuf
te révélera à toi-même!
1600 Berri, suite 213, Montréal 132

Demandez notre test pour savoir quel est votre quotient de motivation personnelle. 842-8186.

## 927 Remorques Roulottes

MAISON mobile 60 x 12 neuve, valeur $15,000, aubaine $8,200 financerais. M. Denis 430-3431.

MONTCALM équipée au complet, appareil stéréo AM-FM. Aubaine, 672-5234.

REMORQUE, fermée, 80" long x 42" large x 52 haut, idéale pour transport instruments d'orchestre, $225. 467-6905.

ROULOTTE 17' 70 à vendre tout équipée, particulier, 374-0514.

ROULOTTES UNIQUES
Grand spécial, roulottes et maison mobiles, toutes grandeurs: 387-8152; 435-5940.

## 931 Accessoires d'autos-camions

MOTEURS Volkswagen reconstruits, garantis, $150-$200. Pièces de Porsche. 669-[illegible].

MOTEUR Camaro 1969, 327, 300, 353-3652.

PIECES usagés Renault R-8 et R-10. Bon prix. 453-6175; 524-6983.

TRANSMISSION GM, 63, 622-2835, APPELEZ APRES 6 HEURES.

## 936 Camions à vendre

Vendez votre voiture rapidement
256-9063
Modèles récents préférables...
BOB BARNABE INC.
7575 LEMAN, ST-LEONARD
UNE RUE AU NORD DE JEAN-TALON SUR LACORDAIRE

AUTOS, CAMIONS, TOUTES SORTES DE MATERIAUX. DEMANDES POUR LA SCRAP, 10,171, PELLETIER, MONTREAL-NORD, 321-4020.

A VENDRE, flat de camions, téléphone [illegible] le soir.

CAMION Mercury 1965, pick-up, 1 tonne, 4 vitesses, roues doubles, $750. 676-6372.

CAMION Ford 1970, Econoline 4,000 mil. [illegible] bon ordre, 725-6217.

CHEVROLET 1969, 3 tonnes, tracteur avec van de 40 pieds, 12,000 milles, aubaine $9,500, termes. 430-3434.

## 936 Camions à vendre

CHEVROLET 1965, boite 16 pieds fermée, 3 tonnes. Finance, 667-7311.

CHEVY VAN, 1967, 6 cylindres, standard, BON ETAT, 669-0377.

DUSTER 1971, Chrysler 1970, camion et tracteur Ford 1970, Van Can Car chauffé garantie 50 en bas de zéro isolée, tout doit être liquidé, pour suite, référer 561 fin de liquidation, cause départ pour Floride, 679-4919.

ECONOLINE 1966 gris, 6 cyl., transmission manuelle, couleur rouge, camion de particulier, 522-1412.

FARGO 1962, pick-up 1 tonne, spécial, parfaite condition, $375. 728-2626.

FORD 1969
Econoline van, 6 cyl., manuelle, balance de garantie, $1,795, stock 71-161.
HY ROAD FORD MOTORS LTEE
4901 o., JEAN-TALON, 731-8278

FORD Econoline 1968, vitré, radio, comme neuf, meilleure offre 681-5300.

JEEP DATSUN, 1970, 1 tonne, 2,700 milles, 4 roues motrices, pelle hydraulique de 7 pieds, phares à neige, lumières clignotantes sur le toit, booster, balance de garantie, 1 an, 12,000 milles, 674-8559.

METRO, Station-Wagon, Panel Van, Pick-up, Jeep. 381-5945.

TOWING Chevrolet, tout équipé, en très bon état, 381-5945.

TOWING, GMC, aubaine, parfaite condition, commerce vendu. S'adresser 6275 Casgrain.

TOWING, traction 4 roues, 1½ tonne, 1967 à 1970. 663-6144.

VOLKSWAGEN, fourgon de livraison 1969, 25,000 milles, particulier, faut vendre, $1,275 ou meilleure offre (anglais), 626-8068.

## 938 Autos-Camions demandés

ACHETONS comptant, vendons autos usagées 819, Rachel est, 522-1196.

ACHETONS autos accidentées. Perte totale, de 61 à 71 361-5050.

ACHETONS autos propres de 1965 à 1970, voiture familiale. Payons comptant 10,300 boul. Pie IX, 323-4330, local 60.

ACHETERAIS autos, particuliers, 1960 à 1970, paierais comptant. M. Bourget, 522-7476.

ATTENTION Valiant 1964 à 1967 demandées, bonne condition, 276-5519.

CADILLAC ou Impérial Le Baron. Particulier seulement. Comptant. Soir 672-5234.


RUBRIQUE 940

AUTOS À VENDRE

Voir à la suite des pages sportives

LE CENTRE D'ACHATS DE L'AUTO

PAGE B 6 à B 8

Tous les mardis, la rubrique des petites annonces AUTOS À VENDRE fait partie du Centre d'achats de l'auto, dans le cahier sports. C'est un véritable salon de l'auto neuve et usagée


# La pharmacie Cumberland rouvre ses portes

La pharmacie Cumberland a rouvert hier son centre d'ordonnances, fermé depuis 30 jours à la suite d'une décision du Collège des pharmaciens.

Le Collège a donné suite, samedi, à la demande de l'avocat Stanley Shuster, qui, au nom de son client, M. Morrie Neiss, a demandé de suspendre les effets de la sentence du bureau de discipline de la corporation jusqu'à ce que les tribunaux aient statué sur la demande en appel de M. Neiss, propriétaire de cette pharmacie connue dans tout Montréal pour ses prix coupés.

Le bureau de discipline du Collège a entrepris des procédures contre un bon nombre de ses membres, qui refusent de se plier à un règlement adopté en 1967, règlement qui veut qu'une pharmacie ne vende que des médicaments.

Le règlement contesté ne concerne que les pharmacies ouvertes depuis 1967, mais le Collège a l'intention, d'ici quelques mois, d'élargir ce règlement pour qu'il s'applique à toutes les pharmacies.

En réalité, les pharmacies peuvent s'en tirer à bon compte, en séparant par un mur l'officine du pharmacien du reste du magasin. M. Neiss déclare qu'il lui en coûte $17.53 pour tendre un rideau de polythène qui sauve les apparences et le règlement.

Le président du Collège des pharmaciens, M. Jacques Gagnon, proteste contre l'interprétation largement répandue par M. Neiss, selon laquelle le Collège aurait cédé sur toute la ligne. "A la demande de son avocat, dit-il, nous avons accepté, à condition que M. Neiss se conforme aux règlements du Collège, de suspendre la décision du comité de discipline jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu une décision."

JEAN XXIII

Remerciements à Jean XXIII, pour faveur obtenue avec promesse de publier. J. N. Rivet.


FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 SHERBROOKE E.


POUR FAVEUR OBTENUE

O Marie, Reine des Coeurs, avocate des causes désespérées, Mère si pure, si compatissante, Mère du Divin Amour et pleine de lumière divine, je mets entre vos mains si tendres les faveurs que nous attendons de vous aujourd'hui. Regardez nos misères, nos coeurs, nos larmes, nos peines intérieures, nos souffrances; vous pouvez nous exaucer par les mérites de votre divin Fils Jésus-Christ. Nous promettons, si nous sommes exaucés, de répandre votre gloire et de vous faire connaître sous le titre de "MARIE, REINE DES COEURS", et Reine de l'univers entier. Exaucez-nous près de votre autel, où tous les jours vous donnez tant de preuves de votre puissance et amour pour la guérison de l'âme et du corps.

Nous espérons contre toute espérance; demandez à Jésus notre guérison, notre pardon et notre persévérance finale.

O Marie, Reine des Coeurs, guérissez-nous. Nous avons confiance en vous. (3 fois)

Réciter cette prière 9 jours consécutifs, se confesser et faire la sainte communion.

Recommandée par W. D.

Imprimatur: J.-C. Chaumont, P.A., v.s.

Montréal, 9 mai 1938.

# naissances-décès-remerciements-in memoriam

**Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h**

**ARSENAULT (Eva)** — A Ste-Marthe de Vaudreuil, le 18 janvier 1971, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Gaspard Arsenault, née Eva Besner. Lui survivent ses enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons F. Pilon et Fils, à St-Clet pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Marthe où le service sera célébré à 3 h p.m., et de là au cimetière du même endroit.

**AUBUT (Emile)** — A Longueuil, le 17 janvier 1971, à l'âge de 81 ans, est décédé Emile Aubut, époux de Marie Thibault. Demeurant 169 Louise. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses 12 enfants, leurs conjoints ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche et Fils 1370, chemin Chambly, Longueuil à 1 h. 45 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BABIN (Arsène)** — A Montréal le 18 janvier 1971, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Arsène Babin, époux de feu Yvonne Labranche, demeurant 120 rue Martel, Chambly, père de Jean, grand-père de Mme Jean Lacroix (Francine), Mme Warren Hanna (Diane). Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, angle boul. Décarie et ave Notre-Dame-de-Grâce à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BEAUDRY (Omer)** — A Montréal, le 18 janvier 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Omer Beaudry, chauffeur de Direct Motors Cie, époux de Léanne Beaudry, demeurant rue St-André, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée, 1120, rue Jean-Talon est à 10 h 30 pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BEDARD (Marie-Jeanne)** — A Montréal, le 18 janvier 1971 à l'âge de 77 ans est décédée Mme veuve Emile Bédard, née Marie-Jeanne Richard, autrefois de Rosemont. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Bisson Enrg, 130, boul. Henri-Bourassa est, à 9 h. 30 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Laurent, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BELANGER (Yvonne)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 70 ans, est décédée Yvonne Leduc, épouse de feu Alphonse Bélanger, mère de 1 fils, Paul et son épouse Pauline Labonté. Elle laisse 2 petits-enfants, Lise et Martin. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 2590, rue Rouen à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Ste-Anne-de-Bellevue, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BELISLE (Michel)** — Accidentellement, à Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 20 ans, est décédé Michel Bélisle, fils de Doris Bélisle et de Claire Bédard, demeurant au 1610 Albert, à Brossard, frère de Francine, Ginette, Luc et Linda. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche et Fils Inc., 200, rue St-Louis, Lemoyne à 9 h 15 pour se rendre à l'église St-Sébastien de Boucherville où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BERGERON (Alida)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 80 ans, est décédée Mlle Alida Bergeron, fille de feu Louis Bergeron et de feu Mélina Bergeron. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 745, boul. Crémazie est à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Mathieu, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BERGERON (Napoléon)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Napoléon Bergeron, employé au Bureau des Postes, section Windsor, époux de Léannie Thibault, père de Nicole (Mme veuve Guy Longtin) et 2 petites-filles, Sylvie et Nathalie. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4848, rue Papineau à 8h45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BERNARD (Ovila)** — A Drummondville, au Pavillon Georges-Frédéric, le 18 janvier 1971, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Ovila Bernard, autrefois de St-Césaire, époux de feu Rose-de-Lima Lussier. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-R. Poirier Enrg., à St-Césaire, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BERNIER (Odilon)** — A Montréal, le 17 janvier 1971 à l'âge de 56 ans est décédé M. Odilon Bernier, autrefois de Rimouski. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc. 7100, rue Joseph-Renaud, Ville d'Anjou à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Conrad, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BLONDIN (Aurore)** — A Saint-Lin, le 17 janvier 1971, à l'âge de 85 ans, 10 mois, est décédée Mme Emile Blondin, née Aurore Lefebvre. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Jos Lussier 4733, rue Papineau à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Pierre-Claver où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BRAZEAU (Albert)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Albert Brazeau, époux de Marie-Jeanne Martel. Demeurant à 1841 Desjardins. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons T. Sansregret Ltée 3198 est, rue Ontario à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Nom-de-Jésus de Maisonneuve où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BRISSETTE (Henri)** — A Montréal, le 18 janvier 1971, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Henri Brissette, époux de Yvette Billy, demeurant au 1464, rue Aylwin. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 3472 est rue Ste-Catherine à 9h45 pour se rendre à l'église Très-St-Rédempteur, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**CARDINAL (Gonzague)** — A Montréal, le 18 janvier 1971 à l'âge de 54 ans est décédé M. Gonzague Cardinal, époux de Majella Bédard; père de André et Jacques. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc. 6520, rue St-Denis à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Placide, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P., pas de fleurs.

**CHARBONNEAU (Nativa)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Nativa Laurendeau, épouse de feu Armand Charbonneau de 583, rue William-David. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons Patrick Provencher Inc. 4240, rue Adam pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**COMTOIS (Lucien)** — A Montréal-Nord, le 17 janvier 1971, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Lucien Comtois, époux de Paula Chassay. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giroux et Fils Inc., 11,130, Boul. Pie-IX, Montréal-Nord, à 10 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**COTE (Adrienne)** — A St-Eustache, le 18 janvier 1971, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Arthur Côté, née Adrienne Landry; demeurant 69, 30e Avenue, Ste-Marthe-sur-le-Lac. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Donat Martin et Fils, 1004, Chemin d'Oka, Cité des Deux-Montagnes, à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Marthe-sur-le-Lac, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**COTE (Napoléon)** — A Ville Mont-St-Hilaire, le 17 janvier 1971, à l'âge de 90 ans, est décédé Napoléon Côté, époux de feu Alexandrina Lebrun. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Albany Larivée, 234, boul. Richelieu, Mont-St-Hilaire, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit.

**CROUSSETT (Maria)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée Maria Larivée, épouse de Philippe Croussett; mère de Louis, Marie, Armand, Gilbert, Ronald, Jean et leur épouse, Florence (Mme Gilbert Jean), Jeanne, Mme veuve Romuald Croussett, grand-mère de 25 petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 5805, rue Boileau, angle boul. Lacordaire, à 1 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**DAOUST (Raoul)** — A Notre-Dame, Ile-Perrot, le 18 janvier 1971, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Raoul Daoust, époux de feu Antonia Courtemanche, demeurant 1014 boul. Perrot, Ile Perrot. Il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Clovis Châles (Simone), M. et Mme Paul Germain (Thérèse), Mlles Yolande et Françoise, M. et Mme René Daoust (Lucille Villeneuve), l'abbé Gilles Daoust; ses petits-enfants René jr, Christiane, Micheline, Ghislaine et Josée Daoust. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons Aubry et Trudeau, 12, rue St-Charles, Dorion pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-de-Chantal, Ile-Perrot-Sud, où le service sera célébré à 15 h. (3 h. p.m.) et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**DE LA DURANTAYE (Rosaire)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Rosaire de La Durantaye, fils de feu Emery et Frazie de La Durantaye, demeurant 3987 Drolet. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire, Georges Godin Enrg., 528 rue Rachel est, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**DESROSIERS (Donat)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Donat Desrosiers, époux de feu Maria Latour, 2039 De Villiers. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 1735, rue de l'Eglise à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Paul où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**DESROSIERS (Eugénie)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Emile Desrosiers, née Eugénie Forget, demeurant au 3473 Cuvilliers. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons E. Rajotte, 3635, rue Hochelaga, pour se rendre à l'église Saint-Emile où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Saint-Paul de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

## NECROLOGIE

**M. Ernest GAUTHIER**

(ex-membre de la Sûreté Municipale)

A St-André d'Argenteuil le vingt-deux décembre, mil neuf cent soixante-dix, à l'âge de 84 ans et 9 mois, est décédé Monsieur Ernest Gauthier, ex-capitaine détective de la Sûreté de Montréal où il servit trente-trois ans de loyaux services ayant à son mérite au cours de sa carrière plusieurs causes notoires.

A sa retraite il retournait à "Pointe aux Roches" près de son village natal où il était un des pionniers du centre touristique, et résidentiel existant aujourd'hui, où il s'intéressa activement à la conservation de la faune et de la pollution des eaux.

Le corps fut exposé à la Maison funéraire Bertrand Ladouceur d'où le cortège suivit le cercueil hissé par six porteurs se rendant à l'église St-André-Apôtre où le service funèbre eut lieu à onze heures. La chorale était dirigée par Monsieur Jean-Paul Mallette qui interpréta des hymnes chers au défunt. Mademoiselle M. Rodrigue de Lachute touchait l'orgue. Monsieur Gauthier laisse pour pleurer sa perte sa fille bien-aimée Cécile, deux fils Roger et Héliodore ainsi que son unique soeur Madame J. Rosario Brûlé née Clarinthe Gauthier, une petite-fille Micheline (Madame Gérard Beaulieu) de Québec, ses neveux et nièces Léo et Ruth Gauthier, Viola et Billie ainsi que de nombreux petits et arrière-petits-enfants, neveux et nièces, cousins.

Un nombre imposant d'amis vinrent saluer une dernière fois un fils et doyen de St-André, plusieurs l'accompagnèrent jusqu'à Montréal, pour l'inhumation qui eut lieu au cimetière catholique de l'Est, lieu de la sépulture familial du défunt. De nombreux et magnifiques tributs floraux précédèrent le cortège.

## PADRE PIO

Remerciements à Padre Pio pour faveur obtenue. Berthe C.

**DION (Isoline)** — A Ste-Dorothée, le 18 janvier 1971, à l'âge de 77 ans, est décédée Isoline Dominique, épouse de Patrick Dion, elle laisse dans le deuil outre son époux, ses 8 enfants et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Desjauriers Ltée 627, rue Principale, Ste-Dorothée pour se rendre à l'église Ste-Dorothée, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**FONDROUGE (Gaston)** — A Montréal, le 18 janvier 1971, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Gaston FondRouge, époux de Lucienne Dépatie, demeurant 4698 Lafontaine. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 4955, rue Adam, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Barnabé-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**FONTAINE (Francine et Carole)** — Accidentellement à Laval, le 17 janvier 1971 à l'âge de 18 ans et 15 ans, sont décédées Francine et Carole Fontaine, filles de Conrad Fontaine et de Jeanne-Mance Vallières; elles laissent dans le deuil, 3 frères: Roger, Yves et Luc. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. Ouimet et Fils 3517 boul. Lévesque, Chomedey pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**FOREST (Emile)** — A Montréal, le 18 janvier 1971, à l'âge de 52 ans est décédé M. Emile Forest, fils de feu Valmore Forest et de feu Eudoxie Lapointe; demeurant 756 Irène. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 4505, rue Notre-Dame ouest à 10 h 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**FORTIN (Wilfrid)** — A Montréal, le 18 janvier 1971, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Wilfrid Fortin, époux de feu Alma Belzil, père de Carmen (Mme C. Carbonneau), Jean-Claude et son épouse Fleurette Cayer, Muriel (Mme F. Raby) et Claudette. Grand-père de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 400 est, boul. Henri-Bourassa à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Sainte-Madeleine-Sophie où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Saint-François-du-Lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à l'Institut de Cardiologie.

**LACOMBE (Jacqueline)** — A Montréal, le 16 janvier 1971, à l'âge de 41 ans, est décédée Mme Jean-Pierre Lacombe, née Jacqueline Rouleau. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire, Magnus Poirier Inc., 6520 rue St-Denis, à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAFLECHE (Flore)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme Eugène Lafleche, née Flore Robichaud, mère de Jacques. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Magnus Poirier Inc., 10,526, Boul. Saint-Laurent, à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAFONTAINE (Ozéline)** — A St-Jérôme, le 17 janvier 1971, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Etienne Lafontaine, née Ozéline Gosselin. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Hervé Trudel et Fils, 400, rue Labelle, pour se rendre à la cathédrale où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LALONDE (Jean-Aimé)** — A Montréal, le 19 janvier 1971, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Jean-Aimé Lalonde, ex-courtier en assurances de la Metropolitan Life, époux en 1res noces de feu Vérina Pesant, et en 2es noces d'Alice Fillatrault; père de Jean-Marie, Mme Michel Anfossi (Réjeanne), Mme Raynald Martel (Jacqueline), Mme Aurélien Gauthier (Suzanne). Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 400 est, boul. Henri-Bourassa, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAMONDE (Carole)** — Accidentellement à Bromont, le 16 janvier 1971, à l'âge de 22 ans, est décédée Carole Pelletier, épouse de feu Jacques Lamonde, fille de Rolland Pelletier et de Claire Tremblay, demeurant à Longueuil. Les funérailles collectives auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche et Fils, 527, rue Sainte-Hélène, Longueuil, à 1 h. 40 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAMONDE (Jacques)** — Accidentellement à Bromont, le 16 janvier 1971, à l'âge de 24 ans, est décédé Jacques Lamonde, époux de feu Carole Pelletier, demeurant à Longueuil, fils de Joseph Lamonde et de Thérèse Cléroux, de Chomedey. Les funérailles collectives auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche et Fils, 527, rue Sainte-Hélène, Longueuil, à 1 h. 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce de Longueuil où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAMONTAGNE (Bernard)** — A LaSalle, le 15 janvier 1971, à l'âge de 16 ans, est décédé M. Bernard Lamontagne, fils de Marcel Lamontagne et de Liliane Pellerin. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 9135, rue Airlie, Lasalle, (près de la 80ième av.) à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Télesphore, de LaSalle, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAPERRIERE (Edouard)** — A Longueuil, le 18 janvier 1971, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Edouard Laperrière, époux de Régina Marcil, demeurant au 119, rue Verchères, père de Paul-Emile, époux de Jeannette McKibbon; Fernand, époux de Jeanne-d'Arc Lafond; Wilfrid, époux de Pauline Léonard; Gabriel, époux de Jeannette Désilets; Jeannine, épouse d'Adrien Paradis; Hermel, époux de Georgette Paquin; Réal, époux d'Irène Rivest; Jean, époux de Micheline Daniel. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche & Fils 200, rue St-Louis, LeMoyne pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAUDI (Richard "Rick")** — A Montréal, lundi le 18 janvier 1971, est décédé M. Richard Laudi, fils de Dominique Laudi et de Theresa Gualano, frère de Joey, Ernie et Dora. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la maison funéraire Leather's, 1718, boul. St-Joseph, Lachine, (17e Av.), pour se rendre à l'église Resurrection of Our Lord, Lachine, où le service sera célébré à 10 h. a.m., et de là au cimetière de Lachine.

**LAUZON (Marcel)** A L'Annonciation, le 18 janvier 1971 à l'âge de 49 ans, 3 mois est décédé M. Marcel Lauzon, fils de feu Pierre Lauzon (fils de feu Xavier Lauzon) et de feu Eva Boisvert, domicilié à 133 St-Joseph, Terrebonne. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire St-Louis 939, rue St-Louis, Terrebonne pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LEFEBVRE (Hercule)** — A Montréal, le 17 janvier 1971 à l'âge de 79 ans, est décédé M. Hercule Lefebvre, époux de feu Laura Lussier; père de Mme Guy Martin (Marquise), Mme Jean Joyal (Réjane) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 2095, rue de Salaberry, à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Philippe de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LEGAULT (André)** — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 18 janvier 1971, à l'âge de 55 ans, est décédé M. André (Jack) Legault, époux de feu Simone Dagenais. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Omer Duquette Inc. 1350 est, rue Beaubien à 8h45 pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LEVESQUE (Jean-Maurice)** — Subitement à Montréal, le 16 janvier 1971, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Jean-Maurice Lévesque, époux de Cécile Michaud. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giroux et Fils Inc., 11,130, Boul. Pie-IX, Montréal-Nord, à 10 h. 40, pour se rendre à l'église St-René-Goupil, où le service sera célébré à 11h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LUSSIER (François)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 53 ans, est décédé M. François Lussier, époux d'Irène Fauteux. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Bazinet Inc. 1922, boul. Rosemont à 9h30 pour se rendre à l'église Ste-Gemma, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**MAJOR (Yvonne)** — A Verdun, le 18 janvier 1971 à l'âge de 72 ans est décédée Mme veuve Euclide Major, née Yvonne Biron; demeurant 5500 boul. Lasalle. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 5551, rue Wellington, Verdun à 9 h. 15, pour se rendre à l'église paroissiale Ste-Claire d'Assise de Rivière-Beaudette, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Rivière-Beaudette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**MARCEAU (Léo)** — A Montréal, le 18 janv

# CSN, FTQ et CEQ condamnent Ouimet

par Pierre Vennat

Les trois centrales syndicales du Québec, la FTQ, la CSN et la CEQ, viennent de condamner le jugement rendu par le juge Roger Ouimet à l'endroit du chef syndical Michel Chartrand et d'affirmer que "la décence la plus élémentaire veut qu'à la suite de la sentence excessive rendue à l'endroit de Michel Chartrand, le juge Ouimet se désiste des causes de toutes les personnes emprisonnées en vertu des lois d'urgence".

Autrement, les bureaux des trois centrales syndicales affirment dans leur déclaration conjointe qu'ils devront douter définitivement de l'impartialité de la justice et commencer à croire avec d'autres que l'appareil judiciaire est devenu un instrument de règlement de compte du pouvoir politique.

Les dirigeants syndicaux du Québec ont l'impression jusqu'à présent que le pouvoir politique s'est ingéré d'une façon indue dans l'appareil de la justice depuis octobre dernier et affirment espérer tout de même que les autorités compétentes sauront prendre les décisions qui s'imposent pour enlever tout doute dans leur esprit et dans celui de la population quant à l'impartialité de la justice à l'endroit des personnes détenues en vertu des lois d'exception.

**L'outrage au tribunal**

Pour les trois centrales syndicales, la sentence contre Michel Chartrand constitue un précédent dans nos annales judiciaires et invite à se poser la question suivante: est-ce que la loi d'outrage au

Voir OUIMET en page A 6

# Le manque de respect aux malades : des peccadilles !

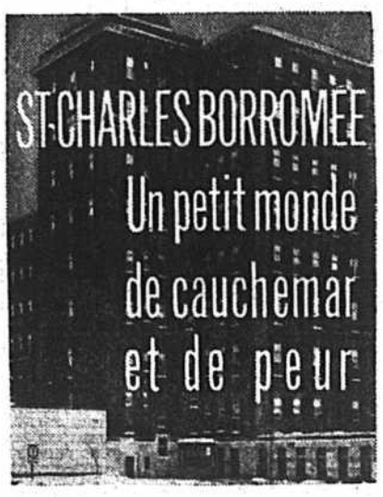


par Claire DUTRISAC

Pour illustrer à la fois la politique du syndicat de l'hôpital Saint-Charles Borromée et celle de l'administration, voici un exemple patent. Il démontre le peu de cas que l'on fait des malades, de l'absence de tout respect du patient.

Quant à l'attitude qu'adopte la direction de l'hôpital quand des faits révoltants lui sont rapportés, elle est pour le moins surprenante.

Le 15 avril dernier, à 13h15, l'aumônier apporte la communion aux patients de l'unité numéro 2. Il entend deux infirmiers, MM. Jocelyn Nadeau et Albert Bouchard, injurier un malade. M. Nadeau se tenait dans l'encadrement de la porte de la chambre, un verre d'eau à la main, dans son dos. En apercevant l'aumônier, M. Nadeau a fait disparaître son verre.

Un patient muet fait signe à l'aumônier d'approcher et lui montre son voisin qui vient de recevoir de l'eau en pleine figure. Une employée a vu le geste de l'infirmier mais supplie l'aumônier de ne pas l'amener à témoigner contre les infirmiers qui la terrorisent. Un autre patient, pas muet celui-là, confirme le fait à l'aumônier, mais lui aussi le supplie de taire son nom. Il ne veut pas être mêlé à cette affaire. Il craint des représailles.

La garde-malade suppléante étant absente, l'aumônier avertit le service du nursing. Le surveillant arrive. M. Nadeau, s'adressant à l'aumônier qui transporte l'Eucharistie, lui crie : "Viens icitte, Valère. Viens icitte que je te parle, mon maudit stool". Les injures pleuvent. Plusieurs patients ont vu le geste, et d'autres plus nombreux encore ont entendu les invectives.

En quittant la chapelle, l'aumônier alla voir l'hospitalière suppléante. Le surveillant se trouvait là, ainsi que M. Nadeau qui gesticulait, hurlait des injures à l'endroit de l'aumônier.

Le représentant du nursing, M. Marc Thibault et l'infirmière disaient à l'infirmier hors de lui que plus il parlait, plus "il se calait". L'aumônier a tenté de voir le directeur général; il était absent. Il a voulu joindre le directeur du nur-

Voir LE MANQUE, page A 6

*DEMAIN : L'administration est impuissante devant les abus du Syndicat.*

# Les policiers rentrent à New York

NEW YORK, (AFP) — Quelque 26,000 agents de police new yorkais, en grève perlée depuis six jours, ont voté aujourd'hui pour la reprise du travail en attendant qu'une décision soit annoncée par une cour supérieure sur la validité de leur demande d'augmentation de leur traitement.

Les rondes et les arrestations étaient assurées par des gradés depuis le début de l'arrêt partiel du travail des agents. Travaillant douze heures par jour et sans jour de repos, ils avaient fait savoir qu'ils ne seraient plus en mesure d'"assurer la sécurité de la ville si la grève se prolongeait.

Les agents ont été soumis à de fortes pressions de la part de leur chef, le commissaire principal Patrick Murphy, nouvellement installé à son poste, qui avait déclaré qu'il était prêt à faire intervenir la garde nationale si ses agents ne retournaient pas à leurs postes.

M. John Lindsay, maire de la ville, avait également menacé de faire appel à la garde nationale et d'appuyer les tribunaux qui avaient décrété que deux jours de salaire d'amende seraient infligés à chaque agent pour chaque jour d'absence du travail.

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, mardi 19 janvier 1971, 87e année, no 15, 52 pages, 4 cahiers

DERNIÈRE ÉDITION 10¢

COTES BOURSIÈRES DE CLÔTURE

# Saulnier propose un front commun du Québec urbain

par Claude GENDRON

Le Québec tout entier doit former un front commun pour faire échouer le projet d'Ottawa de créer un "secrétariat fédéral des affaires urbaines".

Ce cri de ralliement, c'est le président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lucien Saulnier, qui l'a lancé, à midi, dans un important discours prononcé devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal.

Cet appel, M. Saulnier l'a adressé au gouvernement du Québec, aux trois communautés urbaines du Québec et à toutes les municipalités du Québec.

Certes, M. Saulnier invoque l'argument constitutionnel pour appuyer ses dires, mais il fonde davantage ses propos sur les faits que sur les lois, sur les réalités socio-économiques que sur les ressources des gouvernements, appelant ainsi un nouveau partage fiscal.
Copie A

**Collaboration: oui intervention: non**

Avant cependant de procéder à une levée de boucliers contre Ottawa, M. Saulnier est prêt à accorder à celui-ci le bénéfice du doute sur son projet de création d'un "secrétariat des Affaires urbaines". Qualifiant celui-ci d'"équivoque", le conférencier demande au gouvernement fédéral de préciser ses intentions. A son avis, s'il veut collaborer avec les administrations locales, c'est plutôt un "secrétariat des affaires de juridiction fédérale dans les territoires urbains" qu'Ottawa devrait créer.

Quant aux pouvoirs de taxation d'Ottawa, M. Saulnier en reconnait le bienfondé en droit, mais il soutient qu'en matières municipales, le gouvernement fédéral n'a qu'un rôle "supplétif" à jouer et qu'il ne saurait utiliser son droit de taxation ni ses obligations "pour intervenir directement dans l'administration des affaires locales ou provinciales".

A cet égard, le régime de péréquation expérimenté au début des années 60 me semble contenir encore plus de gages d'unité et d'efficacité que le régime conçu en fonction d'une idée interventionniste, si subtile soit-elle", de dire M. Saulnier.

**Les problèmes varient d'une région à l'autre**

Les faits qu'invoque M. Saulnier se regroupent sous trois thèmes principaux : les problèmes ne se posent pas

Voir SAULNIER en page A 6

# Stanfield: c'est un désastre

C'est un véritable désastre national que d'avoir autant de chômeurs au Canada, a déclaré ce matin M. Robert Stanfield sur les ondes du poste CKVL.

C'est un désastre qui doit être combattu par tous les moyens possibles, a-t-il ajouté.

Prenant le départ d'une journée fort chargée à travers Montréal, le leader conservateur a indiqué que le but de sa tournée transcanadienne était de rencontrer le plus de gens possible et de les convaincre de faire pression sur le gouvernement afin d'obtenir un redressement rapide de la situation.

Lundi, à Ottawa, M. Stanfield a pressé le cabinet d'agir immédiatement et de mettre fin aux analyses et aux chassé-croisé de statistiques que les ministres se lancent pour s'impressionner les uns les autres.

Les ministres devraient descendre dans la rue a-t-il insinué, pour voir l'état de "ceux qui souffrent".

Selon le chef conservateur, le nombre des chômeurs grossira encore de quelque 200,000 avant la fin de l'hiver, à moins que le gouvernement ne modifie sa politique. Il atteint maintenant 588,000.

"Ma détermination à poursuivre le combat, sur le thème du chômage, a été renforcée par mes visistes de la

Voir STANFIELD en page A 6

● *On ironise sur "la société juste" et les "100,000 emplois" à Ottawa* — page C 1

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Dans le cadre de sa tournée montréalaise, M. Robert Stanfield, leader du parti progressiste-conservateur, cause ici avec des "clients" du Centre canadien de la Main d'oeuvre, deux immigrants haïtiens qui cherchent un emploi depuis plusieurs mois.

# CUM: aux 29 de décider

Le président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lucien Saulnier, a remis aujourd'hui le sort de son organisme régional entre les mains des 29 municipalités de l'île de Montréal.

Rappelant la vocation de la communauté et les responsabilités de ses membres, c'est en termes non équivoques que M. Saulnier a demandé aux membres du Conseil de la Communauté urbaine de faire savoir s'ils avaient la même conception que lui de leur mandat.

Sans préciser que la question leur sera posée prochainement à l'occasion de l'étude du règlement sur l'intégration des forces policières de l'île de Montréal, M. Saulnier a déclaré : "D'ici quelques jours, quelques semaines tout au plus, les représentants des 29 municipalités de la Communauté devront prendre parti pour ou contre cette conception de leur mandat.

"Et l'avenir même de la Communauté dépend, dans une large mesure, des décisions qu'ils prendront. Je suis, pour ma part, confiant, même si je lis

Voir CUM en page A 6

météo

Généralement nuageux avec des chutes de neige et des bourrasques de vent.

Max. 5° Min. —15° ● Détails à la page A 6

**POLLUTION**

La pollution de l'air à Montréal : 0.07 partie par million d'anhydride sulfureux. Niveau tolérable : 0.10.

# Baie de San Francisco: "marée noire"

San Francisco (PC-UPI-PA) — Près de deux millions de gallons de pétrole se sont répandus, depuis hier soir, dans la baie de San Francisco, à la suite de la collision de deux pétroliers, survenue dans un épais brouillard.

Des écologistes de la région estiment déja que cette nouvelle "marée noire" ctnstitue uune véritable catastrophe pour la faune marine de la baie.

L'abordage s'est produit hier matin, l'Arizona Standard a éperonné l'Oregon Standard, à proximité du pont Golden Gate. Lss deux navires ayant chacun 523 pieds de longueur et 10,500 tonnes de jauge, appartiennent à la Standard Oil of California.

On signalait ce matin que l'huile lourde avait déjà atteint les plages de la baie, notamment celles du pittoresque village de Sausalito.

La nappe de pétrole mesure 12 milles de long et la quantité de polluant déversé par les deux navires dépasserait celle des fuites provoquées par l'explosion d'un puits de pétrole, il y a deux ans, à Santa Barbara.

Le vice-président du Sierra Club (important organisme de préservation de la nature) M. William Sire, a laissé entendre ce matin que la "marée noire" pouvait à tout jamais condamner les efforts déployés pour sauver la faune marine de la baie, déjà dangereusement polluée.

Cette région est, de plus, un des lieux de ponte des oiseaux migrateurs.

Voir "MAREE NOIRE" en page A 6

## sommaire

Annonces classées / D 3 à D 11
Arts et Spectacles / A 10 à A 12
Bandes dessinées / D 2
Cinéma / A 12
Décès, naissances, etc. / D 12
Economie / C 8 à C 11
Editorial / A 4
Etes-vous observateurs ? / D 8
Horoscope / C 6
Informations étrangères / D 1
Informations nationales / A 2 et C 1
La bonne table / C 2
L'auto / B 6 à B 8
Les secrets de polichinelle / C 7
Loisirs et récréation / D 2
Loto-Presse / A 8
Mots croisés / D 6
"Mot-mystère" / D 5
Radio et télévision / A 12
Sports / B 1 à B 4, B 9-B 10
Tribunaux / A 7
Vivre aujourd'hui / C 3 à C 7
Votre médecin / C 6

AUJOURD'HUI

La direction de "LA PRESSE" et le rapport Davey
UN RAPPORT EQUIVOQUE

● Un Conseil de presse au Québec : d'accord ; un "National Press Council" : non — page A 5

● *Castonguay : Québec est différent — Pas de dissension* — page A 2

inter-loto 2
PREMIER PRIX
$125,000.
220 GAGNANTS
$325,000 EN PRIX

# Choquette chahuté à l'Université Sir George

par Gilles RACINE

Le ministre de la Justice Jérôme Choquette a réussi de justesse, hier après-midi, à éviter un coup de poing que lui destinait un étudiant anglophone, privé de l'usage d'une jambe, à l'Université Sir George Williams.

A la fin d'une rencontre très mouvementée que venait d'avoir le ministre avec les étudiants de l'université anglophone, l'étudiant, s'appuyant sur ses béquilles, se dirigea vers le groupe qui entourait le politicien. Déposant une béquille, il s'élança pour frapper le ministre au visage en le traitant de "bastard". Le coup ne porta pas mais fit perdre à M. Choquette le sourire qu'il avait vaille que vaille réussi à garder tout au long de la rencontre avec des étudiants anglophones qui en avaient long à lui reprocher.

Cet incident venait s'ajouter au chahutage systématique d'étudiants qui interrompaient à tout moment M. Choquette soit pour l'insulter en le traitant de fasciste, soit pour le ridiculiser en lui demandant de sortir son pistolet.

La rencontre qu'avait le ministre avec près d'un millier d'étudiants anglophones portait sur les libertés civiles. Dans une brève allocution, M. Choquette a tenté d'expliquer les actes du gouvernement depuis le mois d'octobre.

Selon lui, "aucun gouvernement au monde n'aurait pu utiliser ces pouvoirs (que conféraient la Loi des mesures de guerre et la loi temporaire d'urgence) d'une façon plus juste et pondérée".

Il a expliqué, au milieu de quolibets mais aussi d'applaudissements nourris d'étudiants favorables à l'activité gouvernementale, que les gouvernants ne se sont pas servis des pouvoirs extraordinaires "pour opprimer ou pour réprimer, mais uniquement pour établir un climat propice à la discussion des affaires publiques"...

**Loi permanente: Québec doit avoir l'initiative**

Abordant le projet fédéral d'une législation permanente sur la sécurité de l'Etat, le ministre Choquette a déclaré qu'une telle loi, "exhorbitant des procédures du code criminel et de la Déclaration canadienne des droits de l'homme, ne devait être édictée que conjointement par les deux paliers de gouvernement."

"De plus, le gouvernement du Québec insiste pour que toute dérogation aux lois ordinaires soit d'abord demandée par les autorités provinciales. Ceci est parfaitement conforme au droit constitutionnel qui attribue le droit criminel au gouvernement fédéral et l'administration de la justice aux provinces."

Par ailleurs, en réponse aux nombreuses questions qui lui étaient posées par des étudiants qui lui étaient généralement hostiles, M. Choquette a déclaré que si la population du Québec se prononçait pour l'indépendance du Québec, il n'aurait plus qu'à se rallier à cette volonté.

Pris à partie pour l'affaire des camions Brink's qui auraient transporté, la veille des élections générales d'avril, des valeurs à l'extérieur du Québec, M. Choquette a dit n'être au courant d'aucune tractation qui aurait eu lieu entre son parti et des financiers.

"Ce n'est tout de même pas de ma faute si des décisions sont prises dans certaines entreprises. Il ne faut quand même pas perdre les pédales. J'admets que le Parti québécois est sous-représenté à l'Assemblée nationale, mais il ne faut pas oublier que de 1960 à 1966, M. René Lévesque fut ministre dans le gouvernement. Il lui appartenait alors de procéder à une réforme électorale qui aurait rendu justice aux partis politiques et au vote populaire."

En général, cependant, les étudiants anglophones qui lui étaient hostiles ne donnaient pas l'allure d'être indépendantistes.

Ils s'en prenaient surtout au caractère anti-démocratique de la Loi sur les mesures de guerre et surtout sur la clause de rétroactivité en vertu de laquelle, disaient-ils, plusieurs personnes sont détenues et accusées.

Plusieurs des questions que lui posèrent les étudiants portaient sur des sujets de l'heure et le ministre devait dire généralement qu'il ne pouvait répondre à ces questions sans tomber sous la règle du "sub judice" ou sans craindre de s'ingérer dans l'administration judiciaire.

Pour résumer en bref la séance de quolibets, insultes et attaques dont le ministre fut l'objet de la part des étudiants de Sir George, citons une réflexion d'un membre de son entourage: "Il n'aura pas volé son salaire aujourd'hui."

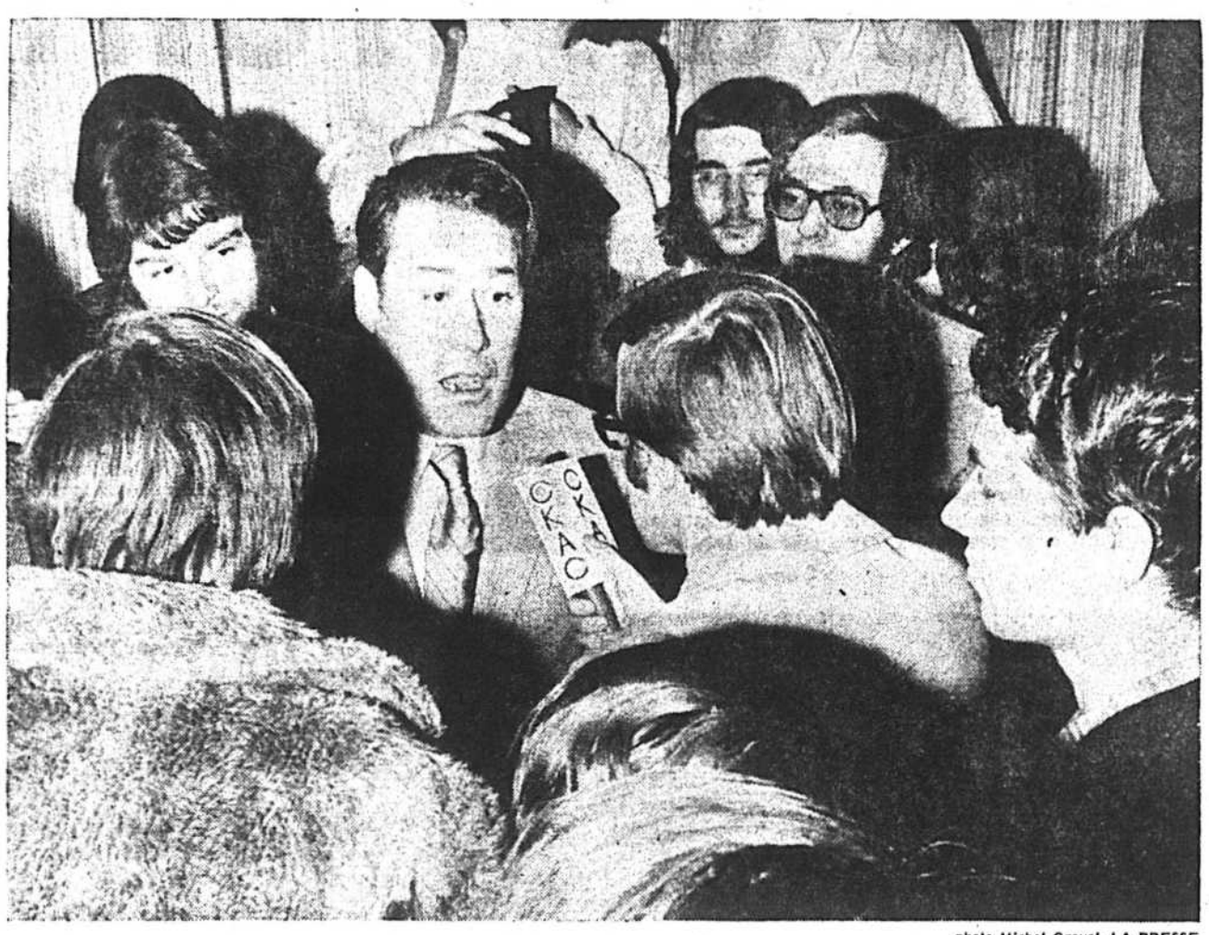

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Au sortir de la rencontre houleuse qu'il venait d'avoir avec les étudiants de Sir George Williams, le ministre Choquette fut assailli par un unijambiste. Le sourire disparut du visage du ministre.

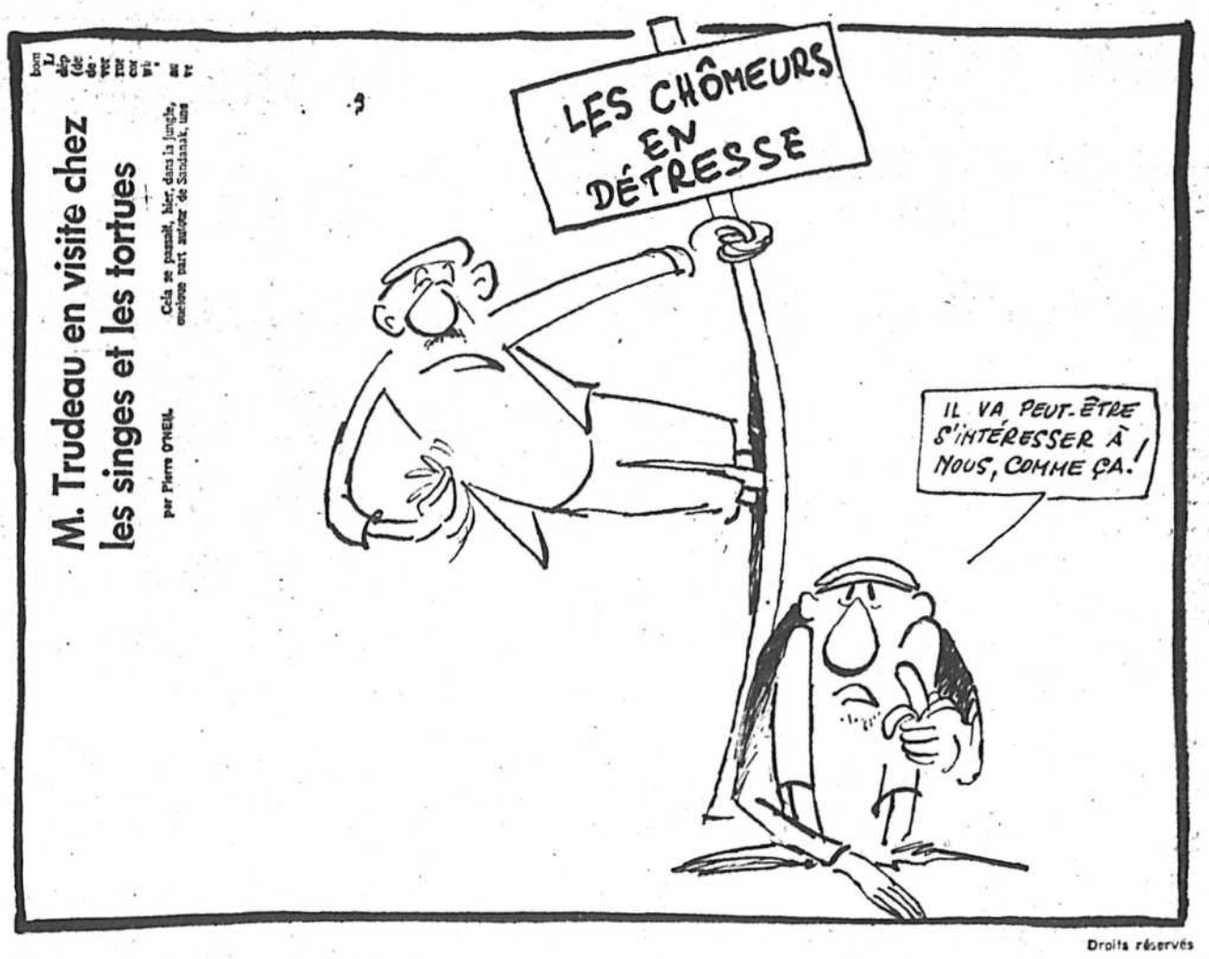


Droits réservés

# Castonguay: Québec est différent

par François TREPANIER
*de notre bureau de Québec*

QUEBEC. — La révision constitutionnelle est vouée à un échec si l'on ne veut pas reconnaître que le Québec n'est pas une province comme les autres et que les Québécois constituent un groupe "différent".

A trois semaines de la prochaine conférence fédérale-provinciale sur la constitution, c'est là l'opinion qu'a exprimé, hier, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, dans un deuxième discours depuis la crise d'octobre touchant l'avenir du Québec.

En des termes rappelant étrangement les fameux discours de l'ancien ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie, en faveur d'un statut particulier pour le Québec, M. Castonguay a affirmé, devant les membres du Club Richelieu de Québec, que tant et aussi longtemps que l'on voudra faire du Québec une province comme les autres et qu'on ignorera la réalité sociologique, la révision constitutionnelle, même si elle est menée à terme, ne répondra pas vraiment aux aspirations du Québec.

"Une nouvelle constitution canadienne qui ne reconnaîtrait pas clairement et de façon concrète le fait que les Québécois constituent un groupe différent et forment une société distincte qui désire ardemment maintenir son identité sociale et culturelle serait inacceptable, a dit M. Castonguay.

"J'ai la conviction, a ajouté M. Castonguay, que le processus de révision constitutionnelle ainsi que les négociations relatives aux divers problèmes d'ordre concret sont vouées à un échec tant et aussi longtemps que l'on ne reconnaitra pas ces attitudes fondamentales, et que l'on voudra faire en sorte que chaque province soit exactement pareille aux autres; peu importe que le français soit ou non introduit dans l'appareil gouvernemental fédéral dans les autres provinces."

M. Castonguay parlait des écueils qui guettent le processus de révision de la constitution, processus qui, à son avis, n'a donné aucun résultat concret jusqu'à maintenant.

D'après M. Castonguay, qui considère la révision de la constitution comme l'un des éléments essentiels en vue de solutionner les problèmes du Québec, l'attitude des Québécois francophones n'est pas différente de celle des anglophones résidant au Québec qui ont clairement montré leur désir de conserver leur identité.

"Demander que soit reconnue la réalité sociologique différente du Québec, a précisé M. Castonguay, ne signifie pas que nous soyons moins bons Canadiens ou que nous voulons détruire le Canada. A mon avis, au contraire, je crois simplement qu'il s'agit là d'une marque évidente de vitalité de la part des Québécois, d'un désir et d'une fierté courageuse d'être vraiment nous-mêmes à l'intérieur d'un Canada où il est clair que nous continuerons d'être une minorité."

Parmi les autres écueils qui retardent la révision de la constitution, M. Castonguay a évoqué les initiatives que le gouvernement fédéral continue de prendre, initiatives qui, à son avis, placent trop souvent le Québec sur la défensive.

M. Castonguay a ajouté que des accords sur les aspects fondamentaux de la révision constitutionnelle ne pourraient dans les circonstances que faciliter la voie à la poursuite de l'examen des aspects particuliers de la constitution et, à cet égard, il a dit que la politique sociale lui apparait comme l'un des aspects fondamentaux sur lesquels un accord devrait être obtenu.

"Etant donné que la politique sociale a pour objet l'homme, elle présente un caractère d'unicité qui s'apparente mal avec un chevauchement de juridiction susceptible de donner lieu à la poursuite d'objectifs différents, a dit le ministre.

"Egalement, nous avons atteint le moment de reviser en profondeur un des aspects les plus importants de la politique sociale, soit celui de la sécurité du revenu, car l'on ne saurait l'ignorer, la pauvreté susbsiste à un niveau difficilement acceptable et la dépendance sociale est loin de régresser."

M. Castonguay a affirmé, par ailleurs, qu'au plan de l'appareil administratif québécois, il importe au plus haut point de prendre tous les moyens possibles pour valoriser les diverses composantes et les divers personnels aussi bien politiques, qu'exécutifs et administratifs.

De l'avis de M. Castonguay, de tels objectifs devraient être atteints dans un effort en vue de définir de nouvelles valeurs propres à répondre aux aspirations des Québécois et nécessaires pour faire disparaître le climat de tension créé par l'évolution de la société.

**Nouvelles valeurs**

"Il m'apparait essentiel que nous définissions de nouvelles valeurs qui soient vraiment nôtres et qui répondent à nos aspirations et que nous retrouvions à tous les plans le dynamisme nécessaire et que nous formulions des projets collectifs qui attirent suffisamment l'adhésion pour faire en sorte que le climat de menace au maintien de notre identité devienne moins aigu et constitue un stimulant plutôt qu'un frein à notre épanouissement", a dit M. Castonguay.

Pour faire disparaitre les causes qui sont à la base des tensions que connait le Québec, M. Castonguay a insisté sur la nécessité d'une approche globale plutôt qu'une action limitée à un objectif comme celui d'atteindre le même niveau économique que l'Ontario.

Cet approche, d'après M. Castonguay, devrait comprendre des mesures comme la révision constitutionnelle et des efforts en vue de favoriser une plus grande participation des Québécois à la définition des objectifs et des valeurs de la société.

De l'avis de M. Castonguay, il existe actuellement au Québec un vide créé par l'absence de mécanismes adéquats d'expression de l'opinion, vide qui fait qu'à grand renfort de "l'opinion publique" on est en voie de radicaliser sans nuance les positions et ainsi identifier dans des blocs distincts, comme étant synonymes entre eux, d'une part les concepts du fédéralisme, de droite et de réaction et d'autre part, ceux d'indépendance et de souveraineté, de gauche, de liberté individuelle et collective, de progrès alors que dans la réalité rien n'est plus faux.

M. Castonguay a ajouté que cette absence de nuance ne pourra conduire qu'à des affrontements de plus en plus sérieux et il a mis en garde la population contre les dangers que présentent les concepts du fédéralisme, d'indépendance, de souveraineté, les principaux agents catalyseurs dans ce processus.

D'après M. Castonguay, à l'intérieur d'un système fédéral qui maintiendrait le statu quo, l'évolution ne saurait que continuer vers la droite, alors qu'avec la souveraineté, compte tenu du caractère très conservateur de la société québécoise, on assisterait à des conflits qui opposeraient les générations en plus de vivre dans un climat d'instabilité attribuable à des réactions négatives comme celles du Canada anglais et des Etats-Unis.

Toujours au sujet de l'indépendance, M. Castonguay s'est également demandé si l'on assisterait pas à un revirement vers la droite à cause de la présence parmi ceux qui s'identifient au mouvement d'une large part de la bourgeoisie québécoise et des élites qui traditionnellement ont fait preuve de conservatisme.

"Est-ce que le pouvoir dans de telles conditions ne leur donnerait pas toutes les justifications de revenir à leurs attitudes premières et que ce n'est pas la population en général qui encore une fois en fera les frais, a demandé M. Castonguay. En d'autres termes, est-ce que la souveraineté ne nous conduirait pas encore plus rapidement que le statu quo à une situation où l'Etat serait contrôlée par la réaction et la droite ?"

# 325 délégués discutent en catimini du congrès au leadership de l'UN

par Claude MASSON
*de notre bureau de Québec*

QUEBEC — Quelque 325 membres de l'Union nationale, représentants démocratiques de la "base" des militants puisque délégués de chacun des 108 comtés de la province, se réuniront samedi prochain dans la vieille capitale pour décider de la date et des modalités du congrès au leadership en vue de trouver un successeur à M. Jean-Jacques Bertrand.

Dans un effort sans précédent de démocratie, les représentants démocratiquement élus par les associations de comté de l'UN discuteront de la nécessité d'un congrès plus démocratique, permettant une participation plus étroite de la base du parti, en cercle bien fermé, c'est-à-dire sans que les militants, directement ou par l'intermédiaire des journalistes, puissent assister ou être mis au courant du climat des délibérations de leurs propres délégués.

Evidemment, tout a été prévu pour que la réunion du Conseil national ne passe pas inaperçue dans l'opinion publique. Ainsi, l'allocution d'ouverture de M. Jean-Jacques Bertrand sera transmise aux journalistes par l'intermédiaire d'un texte soigné, préparé à l'avance. A la clôture des assises, les volontés du Conseil national démocratique seront communiquées par le chef du parti au cours d'une conférence de presse en bonne et due forme, de façon à profiter de l'attraction publicitaire qui entoure les campagnes au leadership d'un parti.

Le Conseil national est composé de trois délégués de chacun des 108 comtés provinciaux, des 17 députés élus le 29 avril, du chef et de quelques membres permanents du parti. Ces représentants démocratiques tiendront leur journée complète d'études au Centre paroissial de Limoilou, à Québec.

La veille, le Bureau national, qui est formé du chef, de trois délégués pour chacune des dix régions administratives du Québec et de cinq députés, pour un total de 36 membres, préparera la réunion du Conseil national. Puisque les discussions du Conseil national seront à huis clos, il est d'ores et déjà assuré que les délibérations du Bureau national demeureront ultra secrètes.

Les militants devront donc attendre à samedi soir avant d'obtenir la ration d'informations que le chef voudra bien leur donner concernant la tenue du prochain congrès... démocratique du parti.

# Congrès du PLC (Q) préparatoire aux élections de 1972

d'après PC

Le prochain congrès de la section Québec du Parti libéral du Canada aura pour thème les prochaines élections prévues pour 1972.

De 1,000 à 1,200 participants se rendront à Québec, du 5 au 7 février, et se pencheront tout particulièrement sur les événements qui ont marqué le Québec au cours des derniers mois.

"L'Avenir, c'est aujourd'hui", est le thème officiel de ce congrès qui se déroulera sans la présence du premier ministre Trudeau. Celui-ci s'est décommandé en raison de la conférence fédérale-provinciale qui se tient à Ottawa les 8 et 9 février et pour laquelle il sera retenu dans la capitale canadienne.

M. Trudeau a cependant promis d'être présent lors d'un dîner-bénéfice qui aura lieu à Montréal le 21 février.

Une série télévisée de treize émissions commanditée par l'aile québécoise du Parti libéral du Canada sera présentée, à compter de mars 1971, à l'antenne des postes privés du Québec. La nouvelle a été communiquée hier, lors d'une conférence de presse, par M. Jean Marchand, ministre de l'Expansion économique régionale. Chaque émission hebdomadaire sera d'une durée de 15 minutes.

M. Marchand a indiqué que ces émissions visent à "fournir une réponse aux questions des citoyens relativement aux politiques et à l'administration du gouvernement Trudeau". Le ministre a affirmé que l'équipe qui dirige actuellement le gouvernement du Canada est "la mieux en mesure de proposer une image réaliste du rôle que le Québec peut jouer dans la fédération canadienne".

"Ce message d'espoir et de confiance qu'il faut apporter à l'ensemble des Québécois est d'autant plus nécessaire, a dit M. Marchand, que les propagandistes de la sécession ont depuis longtemps trouvé les ressources nécessaires pour occuper les écrans de la télévision."

# Pas de dissension au cabinet

par François TREPANIER
*de notre bureau de Québec*

QUEBEC — Cherchant visiblement à mettre un terme à certaines rumeurs selon lesquelles il serait en désaccord avec son chef, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a affirmé, hier, qu'il n'existe pas de dissension au sein du cabinet de M. Robert Bourassa.

"Je n'a jamais été le genre d'individu qui protège ses arrières en se gardant prudemment en équilibre sur la clôture et je ne le suis pas moins depuis mon entrée en politique, a déclaré M. Castonguay devant un club social de Québec.

"Si je me suis permis à deux reprises, soit en novembre et aujourd'hui, d'analyser les événements au Québec aussi objectivement que possible, a ajouté M. Castonguay, ceci témoigne non pas de dissension au sein du cabinet ou encore entre le premier ministre et moi, mais plutôt d'un désir de la part de ce dernier que notre gouvernement soit aussi ouvert et démocratique que possible."

**Grande liberté**

D'après M. Castonguay, les déclarations qui ont laissé croire à des dissensions au sein du cabinet sont attribuables uniquement à la grande liberté que M. Bourassa accorderait à ses ministres.

"L'on a reproché dans le passé à certains premiers ministres d'imposer une discipline trop rigide aux membres de leur cabinet, a dit M. Castonguay. Aujourd'hui, je voudrais rendre hommage au premier ministre Robert Bourassa qui a le courage de prendre le risque de voir son cabinet soupçonné de dissension alors que dans les faits il en est tout autrement."

M. Castonguay a rappelé enfin que s'il avait adhéré au parti libéral au printemps 1970, c'est parce qu'il croyait ce parti le plus apte à réaliser certains objectifs et il a dit qu'il considère encore son choix comme heureux.

M. Castonguay faisait allusion par tous ces propos aux rumeurs de dissension au sein du cabinet, rumeurs qui ont pris une nouvelle ampleur depuis quelques semaines par suite de plusieurs déclarations contradictoires de certains ministres.

Les rumeurs touchant M. Castonguay comme tel avaient pris naissance l'automne dernier durant la crise du mois d'octobre.

Au cours du débat sur cette crise, M. Castonguay avait contredit publiquement le chef du gouvernement affirmant que l'action de la police et le développement économique ne seraient pas des moyens suffisants pour régler les problèmes du Québec.

Deux autres ministres avaient également exprimé à la même époque des opinions différentes de celles de M. Bourassa sur les solutions en vue de régler les problèmes du Québec.

Durant les deux dernières semaines, plusieurs ministres s'étaient enfin contredits publiquement soit sur des politiques gouvernementales comme l'assurance-automobile et avaient tenu d'autres propos laissant croire à des divergences d'opinion profondes.

la presse

MONTREAL, MARDI 19 JANVIER 1971 — 87e ANNEE — No 15 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 

# Fluoration: Québec aidera les villes intéressées

Selon un communiqué en provenance de l'Office d'information et de publicité du Québec (OIPQ), le ministère des Affaires sociales mettra $50,000, cette année, à la disposition des municipalités voulant s'équiper pour fluorer leur eau potable: le ministère accorde $5,000 pour l'achat de chaque appareil dont il approuve les plans techniques.

Toujours selon ce communiqué, le ministère a jusqu'ici accordé des subventions aux municipalités de Nicolet, Terrebonne et Châteauguay. Il est en train d'étudier les projets de sept autres municipalités. Avant 1970, l'on dénombrait 33 systèmes de fluoration en opération, desservant 654,000 habitants répartis dans 67 municipalités différentes.

L'on sait que la fluoration des eaux a de multiples adversaires, dont le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, qui s'est toujours opposé à ce que l'on force toute une population à boire de l'eau fluorée.

Contre la fluoration des eaux, il n'y a pas que l'argument "moral": il y a aussi des arguments médicaux, scientifiques. Mais, le ministère des Affaires sociales se range à l'avis de la majorité, semble-t-il, puisqu'ils sont fort nombreux les organismes de santé qui, au pays ou à l'étranger, ont recommandé la fluoration des eaux comme un moyen bien efficace de prévenir la carie dentaire.

Et, à défaut d'avoir pu intégrer pleinement les soins dentaires dans le régime d'assurance-santé, le ministère des Affaires sociales a bien l'intention, selon un porte-parole, de mettre l'accent sur la prévention globale, du genre que permet la fluoration de l'eau d'une région.

Selon le ministère, la carie dentaire constitue actuellement l'un des problèmes les plus urgents auxquels ont à faire face les citadins des villes qui ne fluorent pas leur eau potable. Par contre, il est prouvé hors de tout doute, selon le communiqué, que la fluoration de l'eau est une mesure efficace, peu coûteuse et sans danger, qui peut diminuer de 60 à 65 p. 100 l'incidence de la carie dentaire.

Le coût d'opération "per capita" d'un appareil de fluor peut varier entre 8 et 15 cents par année.

**La Communauté urbaine : trop tôt encore**

Par ailleurs, le président de l'exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), M. Lucien-Saulnier, a laissé entendre, hier après-midi, qu'il était favorable, du moins en principe, à la fluoration des eaux.

Il n'a pas établi clairement ce qu'il en pensait, mais il a dit n'avoir aucune raison d'être insatisfait d'un premier rapport du service de santé de Montréal qui favorisait la fluoration des eaux.

De son côté, le président du comité exécutif de Montréal, M. Gérard Niding, laisse entendre que la question de la fluoration des eaux mérite encore d'être étudiée, mais qu'il y a des questions plus importantes à résoudre et qui ont la priorité au comité exécutif.

# Restructuration scolaire : un projet de loi sera présenté en février

QUEBEC (PCf) — Le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, a indiqué hier qu'il soumettra à l'Assemblée nationale, au début de février, un projet de loi en vue de doter Montréal d'un système unifié de commissions scolaires.

Au cours d'une interview, M. Saint-Pierre a ajouté que le bill, qui est en fait une substitution apportée par le gouvernement libéral au bill 62, établira deux systèmes scolaires, un de langue française et un de langue anglaise. Le nombre de commissions scolaires pour toute l'île de Montréal sera de 11 ou 12.

Selon le bill 62, soumis par l'ancien gouvernement de l'Union nationale, les 42 commissions scolaires catholiques et protestantes existant présentement dans l'île auraient été remplacées par 11 commissions scolaires régionales, dont les membres auraient été élus. Un conseil scolaire aurait exercé une surveillance sur ces commissions; ce conseil aurait été composé de 11 membres désignés par chacune des commissions et de quatre membres choisis par le gouvernement.

**Un premier pas**

M. Saint-Pierre a continué : "Peu après avoir été nommé au ministère de l'Education, je me suis rendu compte que le premier obstacle à franchir serait la réduction du nombre des commissions scolaires de l'île. Ce ne sera pas la solution de tous les problèmes, mais ce sera le premier pas dans la bonne direction."

Le ministre a souligné que tous les commissaires seraient élus et non désignés. Les premiers changements devraient être effectués en septembre prochain et s'échelonner sur un an et demi.

L'instruction religieuse ne sera pas rejetée, mais les parents intéressés à chaque école individuelle en décideront. Comme l'a souligné le ministre, le changement posera certaines difficultés, car des écoles seront déménagées d'un secteur à un autre pour répondre aux besoins de la population.

Selon le nouveau système unifié, les parents pourront envoyer leurs enfants à l'école de leur choix.

Le ministre Saint-Pierre prévoit également une loi séparée pour le regroupement des commissions scolaires dans d'autres régions de la province. Toutefois, dans ces régions, les divisions religieuses demeureront, car la population hors de Montréal n'est pas prête à un tel changement et il serait inutile de provoquer la bagarre.

M. Saint-Pierre a aussi déclaré, sans fournir de détails, que les systèmes de taxation devraient être modifiés afin que tous les secteurs du Québec reçoivent une éducation de même valeur.

"Si nous décentralisons, nous devons redistribuer la richesse. Grâce au système de taxation actuel, les anglophones ont jusqu'ici bénéficié d'une situation privilégiée, mais la meilleure éducation possible doit être accessible à tous. Je me demande pourquoi une ville comme Rouyn devrait avoir un meilleur système scolaire, parce qu'elle a plus de cheminées d'industries que, disons, la ville de Gaspé."

M. Saint-Pierre a laissé entendre que les changements apportés pourraient toucher la distribution des taxes payées par les grandes compagnies.

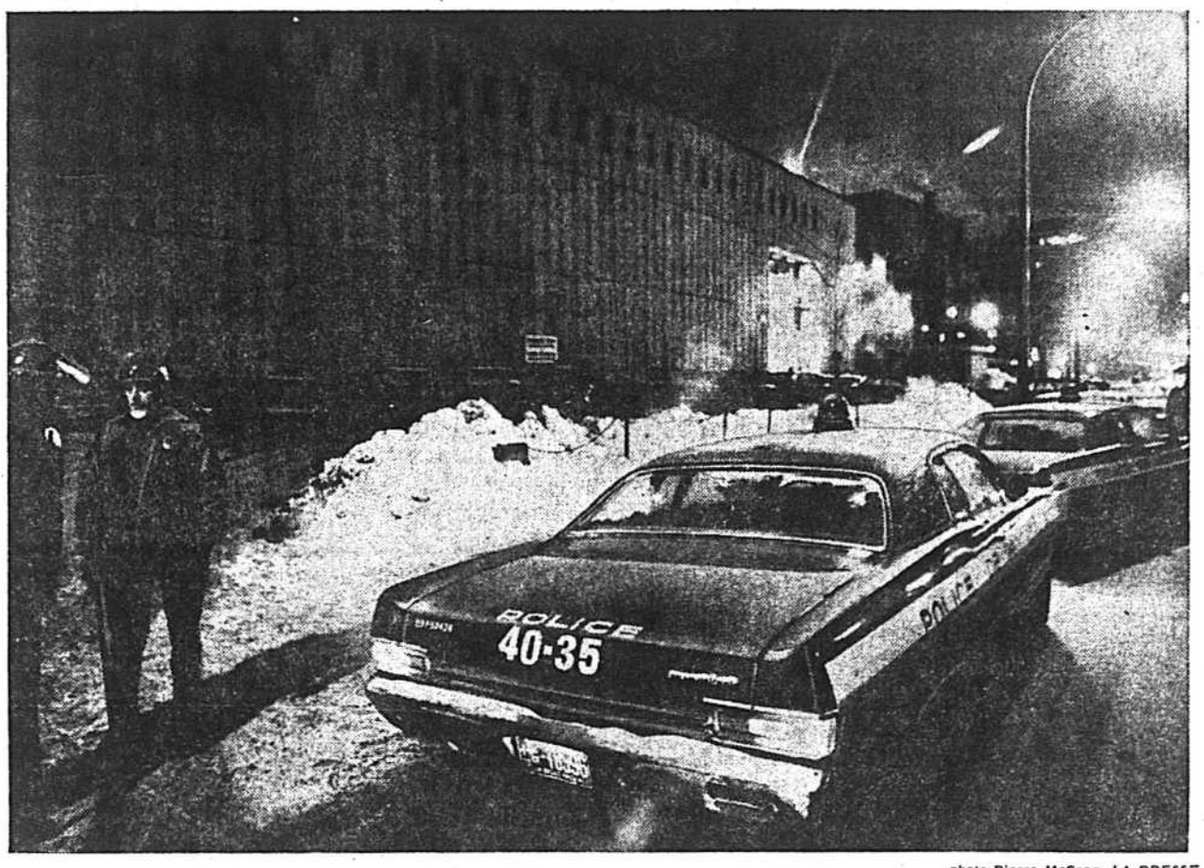


photo Pierre McCann, LA PRESSE

## *Place des Arts: on n'aime pas les guichets fermés!*

Place des Arts, hier soir, Johnny Winter et son groupe "pop" jouaient à guichets fermés, ce qui a déplu, et c'est peu dire, à quelque 200 admirateurs du fameux guitariste, massés devant l'entrée de la Place des Arts, par une température de 7 degrés sous zéro. La colère grondait dans le coeur des jeunes et la situation s'envenimant, on a dû faire appel à l'escouade mobile de la police de Montréal. Les manifestants ont vivement été dispersés et les policiers ont pénétré à l'intérieur de la salle, où l'on craignait que certains spectateurs sèment la pagaille à la fin du spectacle. En fin de compte, 12 manifestants ont été appréhendés par les policiers, pour être relâchés quelques heures plus tard sans qu'aucune accusation ne soit portée contre eux.

# Un policier se plaint du Conseil de sécurité

par Florian BERNARD

Le directeur du service de police de Pointe-aux-Trembles, M. Pierre Gariépy, a sévèrement pris à partie le Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal, hier soir, en l'accusant de boycotter délibérément les services municipaux de police dans l'île de Montréal et en particulier celui de sa ville.

S'adressant aux membres du conseil, le directeur Gariépy a déclaré que les délais apportés par la CUM dans la ratification des nominations de policiers dans l'île de Montréal sont absolument injustifiables. Il a de plus déclaré que l'élimination massive des candidats a rendu la vie impossible aux services municipaux de police, notamment à Pointe-aux-Trembles. Ces délais et ces chinoiseries administratives privent certaines villes de policiers dont elles ont un besoin urgent.

Pour illustrer ce qu'il a qualifié de 'boycottage", le directeur Gariépy a déclaré que sur 167 candidats soumis par Pointe-aux-Trembles, 3 seulement ont été retenus, et ceci après six mois ! L'un des trois candidats retenus, Maurice Piché, a été engagé hier soir par le conseil. Un deuxième candidat, Claude Roy, est récemment entré en fonction. Enfin, le troisième candidat, une femme policier, Francine Monette, a récemment été engagée.

Or, depuis six mois, Pointe-aux-Trembles a besoin de dix policiers. Il en reste sept à trouver. Au rythme où le Conseil de sécurité de la CUM les examine, a dit le directeur, et si l'on se base sur leurs critères de sélection, il nous faudra leur fournir au moins 300 candidats pour obtenir enfin les policiers dont nous avons besoin . . .

**Candidats déjà sélectionnés**

Le directeur Gariépy a expliqué que les 167 candidats présentés au Conseil de sécurité de la Communauté urbaine avaient déjà répondu à un questionnaire préparé selon des questionnaires en usage au service de la police de Montréal et de la Sûreté du Québec. De plus, le service de police de Pointe-aux-Trembles avait ajouté ses propres questions au formulaire. Ainsi, les candidats présentés au Conseil de sécurité répondaient déjà, du moins après examen sommaire, à un certain nombre de critères de base. Pourtant, en six mois, la CUM n'a retenu que trois noms.

Le maire Bernard Benoit a ajouté ses propres doléances à celles exprimées par son directeur de police. "La situation que vous décrivez est vraiment difficile et vous n'hésitez pas à parler de boycottage".

"Je maintiens ce mot de boycottage", devait répondre le directeur Gariépy, en ajoutant: "Et je ne crains pas d'utiliser ce mot que je suis prêt à répéter devant quiconque".

# Le traversier "Le Manic" a été prisonnier des glaces pendant 75 heures

MATANE (PCf) — Le brise-glace d'Iberville est parvenu, lundi soir, après une heure d'effort, à libérer le traversier Le Manic, qui était prisonnier des glaces depuis 75 heures avec une cinquantaine de personnes à son bord.

Le Manic, qui relie Godbout, sur la Côte-Nord, à Matane en Gaspésie, a commencé à éprouver des difficultés avec les glaces à environ cinq milles de son quai de Matane, vendredi après-midi.

Selon un des passagers qui ont passé la fin de semaine à bord du traversier, vers 10h., dimanche matin, le Manic était parvenu à s'approcher à environ 400 pieds du quai. Mais, par la suite, tous ses efforts pour accoster furent vains et il était impossible de reculer tellement la glace était épaisse à cet endroit, atteignant près de cinq pieds d'épaisseur.

Les passagers ont trouvé les heures assez longues, jouant surtout aux cartes. La nourriture n'a pas manqué et elle était assez bonne, à leurs dires.

**Le capitaine intervient**

Au nombre des passagers, il y avait six ou sept enfants dont l'âge variait de 10 mois à six ans. Heureusement, personne n'a été malade.

Certains passagers ont fait part de leur intention de regagner la terre ferme en marchant sur les glaces, mais le capitaine du Manic s'y est opposé catégoriquement.

C'est le premier hiver que le Manic fait la traversée entre Godbout et Matane. La compagnie Traverse Matane-Godbout, qui opère le navire, a voulu tenter cette expérience, espérant qu'il serait plus facile d'accoster à Matane qu'à Pointe-au-Père, près de Rimouski, où le bateau avait l'habitude de se rendre, mais le froid intense qui persiste depuis plusieurs jours n'a pas permis d'obtenir les résultats attendus.

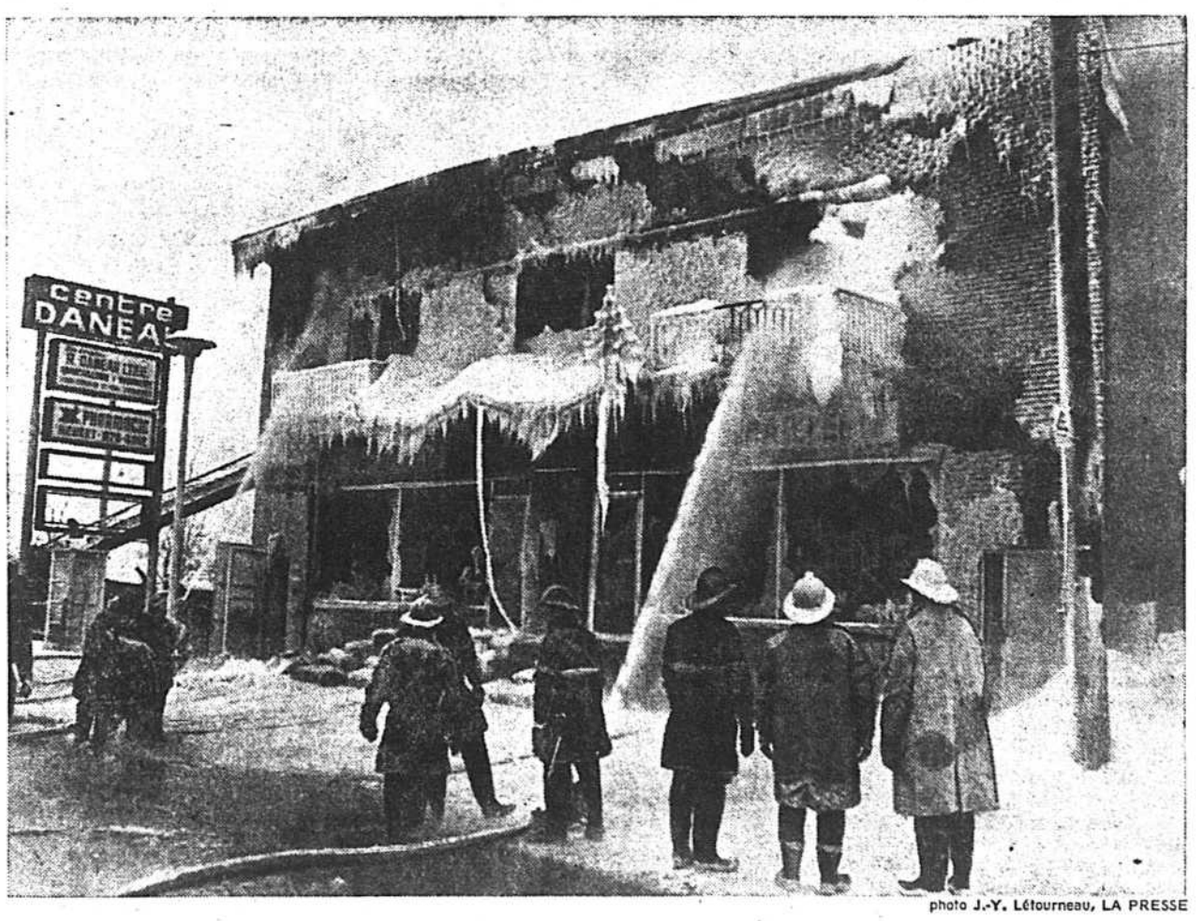


photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

## *Violent incendie à Saint-Hubert*

Une quarantaine de pompiers de Saint-Hubert et de Longueuil ont mis environ six heures, ce matin, avant de maîtriser les flammes qui ont détruit le centre commercial Daneault, au 4200 chemin Chambly, à Saint-Hubert. Le feu s'est déclaré vers 6 h. et s'est rapidement propagé à tout l'édifice, ravageant une quincaillerie, une pharmacie, une salle de billard, une clinique médicale, un entrepôt de produits chimiques et des bureaux. Un pompier a dû être hospitalisé à Charles-Lemoyne de Greenfield Park, pour des gelures aux mains.

# 6 blessés dans un accident

Un spectaculaire carambolage a fait six blessés, hier soir, sur le pont Legardeur, à Repentigny.

Une automobile conduite par M. Laurent Fouché, du 48A, route 2, à L'Assomption, a fait une tête-à-queue pour se retrouver face à la circulation venant en sens inverse.

Quatre voitures en tout ont subi des dégâts considérables et, parmi les six blessés, seuls MM. Fouché et Claude Charlebois, 472 rue Iberville, à Repentigny, sont encore à l'hôpital Legardeur.

# Hausse des taxes de 10 cents à Montréal-Est

par Florian BERNARD

Le conseil municipal de Montréal-Est a dû décréter une hausse des taxes de 10 cents par $100 d'évaluation foncière, hier après-midi, en vue de défrayer la quote-part de cette municipalité dans le partage du coût des services de police de la Communauté urbaine.

Le total des divers taux de taxe, l'an dernier, se chiffrait à $1.14 par $100 d'évaluation. Cette année, ce même total atteint $1.22 à cause des frais accrus des services de police de la CUM. La répartition des différents taux de taxes de Montréal-Est se répartit donc comme suit, pour 1971 : taxe générale 54.9 cents, taxe foncière spéciale, 40.1 cents, taxe du métro, 9 cents, et taxe de la police de la CUM, 20 cents, pour un total de $1.24.

**Un surplus symbolique**

Le budget adopté hier après-midi prévoit des dépenses de l'ordre de $3,671,633 contre des revenus de $3,673,390, soit un surplus "symbolique" de $1,757 à la fin de l'exercice.

C'est le service de la dette qui absorbera la part la plus importante du budget, soit $637,883, dont $269,603 pour les rachats d'obligations à long terme.

L'administration générale de Montréal-Est entrainera un déboursé de $626,700. Le service de la police coûtera $351,500 et celui des incendies, $131,250. Par ailleurs, une prévision a été faite en vue de la construction d'une caserne commune entre Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles. La construction de cette caserne centrale devrait débuter sous peu.

La voirie exigera des déboursés de $625,300 durant le prochain exercice, tandis qu'il faudra dépenser un peu plus de $100,000 pour l'enlèvement de la neige.

**La CUM coûte cher**

La Communauté urbaine ira chercher une part importante du budget de Montréal-Est, soit près de un demi million. La quote-part de Montréal-Est pour le métro sera de $110,000 tandis que le partage des coûts de la police nécessitera un déboursé de $256,000. A ces dépenses "communautaires", il faut ajouter une somme de $52,500 en répartition du coût des voies latérales du boulevard Métropolitain.

Compte tenu des dépenses additionnelles occasionnées par la CUM, le maire Edouard Rivest s'est dit enchanté de ces prévisions budgétaires qui reflètent, selon lui, l'excellente situation financière de sa ville.

Paul E. TALBOT O.D. OPTOMÉTRISTE
6741, rue SAINT-HUBERT
272-7611 • 7616
HEURES DE BUREAU :
Lundi au jeudi : 9 h à 6 h
Vendredi : 9 h à 9 h
Samedi : 9 h à 1 h

AVIS PUBLIC (2)

Depuis quelques dizaines d'années, la pharmacie a changé d'aspect, personne ne peut le nier. La formation et le rôle du pharmacien ont aussi évolué. Le rôle du pharmacien d'aujourd'hui est beaucoup plus important que celui d'il y a quelques années. Jadis préoccupé par la préparation des médicaments, le pharmacien s'intéresse aujourd'hui beaucoup plus à l'interprétation de l'ordonnance et des dangers qui en découlent.

On accole souvent au pharmacien le terme de spécialiste du médicament. Cette affirmation est facile à prouver, et il suffit simplement de jeter un coup d'oeil rapide sur les programmes d'études des faculté et école de pharmacie des universités de Montréal et Laval et sur ceux des autres facultés de la santé pour se rendre à l'évidence.

Pour être admis à l'étude de la pharmacie, le candidat doit entre autres être titulaire du diplôme de bachelier ès arts ou ès sciences ou du certificat d'études du CEGEP "option chimie et biologie".

Pour devenir pharmacien, le candidat doit détenir un diplôme universitaire (baccalauréat en pharmacie) garantissant sa compétence dans la délivrance des médicaments. De plus, le candidat doit compléter un stage d'une année après avoir terminé ses quatre années universitaires. Seule le pharmacien reçoit la formation nécessaire (7,000 heures) pour connaître à fond les différentes substances de l'arsenal thérapeutique et pour comprendre l'action des médicaments sur l'organisme humain.

Collège des Pharmaciens du Québec
1074 ouest, avenue Laurier, Montréal 153, Qué.

# C'est à huis clos que se joue l'avenir du Commonwealth

SINGAPOUR, (AFP, PA, Reuter, UPI) — L'avenir du Commonwealth que d'aucuns déclarent sérieusement menacé par la décision du gouvernement Heath de vendre des armes à l'Afrique du Sud, est en train de se jouer à Singapour, mais à "huis clos". Un huis clos hermétique excluant même les ministres des Affaires étrangères des 30 gouvernements rassemblés à Singapour.

C'est le premier ministre de Songapour, M. Lee Kuan Yew, qui, dans un ultime effort pour tirer la Conférence du Commonwealth de l'impasse, a fait adopter ce matin ce qu'il a appelé une "procédure de crise", c'est-à-dire des entretiens à huis clos, dernière chance selon lui de parvenir, sinon à un compromis, du moins à un "arrangement" qui sauverait les apparences.

A l'issue du "huis clos" de ce matin, le président Milton Obote, de l'Ouganda, a déclaré: "Nous ne sommes parvenus à aucune conclusion, à aucun compromis".

M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, a estimé quant à lui que tout n'est pas perdu, tant que les participants accepteront de dialoguer. M. Trudeau a toutefois ajouté qu'à la rencontre secrète de ce matin, aucune tentative sérieuse de parvenir à un compromis ne s'était manifestée.

Grâce à une "fuite" vraisemblablement calculée, il a été possible d'apprendre qu'au cours de cette réunion, le premier ministre Heath, de Grande-Bretagne, a soumis une formule de compromis sur la question explosive de la vente d'armes britanniques au régime de Pretoria.

Selon cette formule-compromis, la Grande-Bretagne restreindrait ses ventes d'armes au régime de Pretoria, se contentant de "renouveler et maintenir en bon état" l'arsenal naval de l'Afrique du Sud.

Cette apparente concession du gouvernement Heath n'a pas semble-t-il réussi à entamer les convictions de ses interlocuteurs africains et la Zambie, la Tanzanie et L'Ouganda persistent à réaffirmer catégoriquement le point de vue africain sans l'atténuer par l'ombre d'une concession.

Cet après-midi et demain, avaient lieu d'autres réunions à huis clos.

L'atmosphère générale de la Conférence, déjà lourde depuis le premier jour, se fait de plus en plus pesante. Selon les observateurs, la journée de demain ne fera rien pour arranger les choses et la discussion sur la "déclaration de principes" présentée par le président Kauda, de Zambie, dont l'objet est d'interdire aux pays du Commonwealth toute aide à l'Afrique du Sud, sera également âpre.

**Seul point d'accord: sauver le Commonwealth**

A Singapour, tous les leaders cherchent une issue qui permettrait de sauver la face.

Selon certaines sources, le représentant de la Jamaïque pourrait proposer que des unités navales britanniques soient affectées à la défense de la route du Cap, obviant ainsi à la nécessité de livrer l'équipement naval à Pretoria.

Mais il semble que de part et d'autre, en dépit des valeureux efforts de médiation de certains leaders, notamment du premier ministre Trudeau, les positions se raidissent. Au dire du premier ministre de la Guyane, il n'y a qu'un point sur lequel se fait l'unanimité: "Nous voulons sauver le Commonwealth".

## SAULNIER

SUITE DE LA PAGE A 1

de la même façon et en même temps dans les différentes régions: les grands problèmes d'ordre général ont des incidences locales que les juridictions supérieures ont du mal à régler seules; les pays qui ont connu une centralisation administrative dans les affaires urbaines au niveau de l'Etat reviennent aujourd'hui à des politiques de décentralisation.

Après avoir défini le rôle et la vocation d'une communauté urbaine, et rappelé les responsabilités de ses administrateurs, M. Saulnier a souligné le fait que les communautés urbaines du Canada et même celles du Québec n'avaient pas les mêmes caractéristiques ethniques, économiques, sociales et culturelles. "Les problèmes ne se posent pas de la même façon et en même temps à Montréal, Toronto, Vancouver, Québec ou Hull", dit-il.

Et le conférencier de réfuter l'affirmation de certains voulant que "l'homme est le même partout et que ses problèmes sont étrangement les mêmes". "C'est un sophisme dangereux, dit-il, car c'est faire abstraction de l'histoire, de l'économie, de l'environnement qui donnent un aspect particulier aux citoyens d'une Communauté donnée et qui influencent leurs problèmes et les solutions à y apporter".

**Les incidences locales des grands problèmes**

Parlant des grands problèmes, comme l'embauche, le chômage, l'environnement, M. Saulnier soutient que de plus en plus, "justement à cause de ces différences", ces problèmes ont des incidences locales que les juridictions supérieures ont du mal à régler seules.

Le conférencier cite alors l'exemple de la lutte à l'inflation. "C'était le problème numéro un dans une partie du pays et il fallait à tout prix réduire l'activité économique pour assurer le succès de cette lutte", dit-il.

Or, poursuit M. Saulnier, dans une autre partie du pays, en l'occurence la province de Québec, c'était le chômage et non l'inflation qui était le problème numéro un. De sorte que la lutte contre l'inflation décrétée par le fédéral constituait pour nous au Québec une aggravation du mal que nous avions à déplorer".

**Les lois générales ne règlent rien localement**

"C'est dire qu'on ne peut rien régler par les lois générales pouvant s'appliquer indistinctement à toutes les parties dee notre immense pays ou de notre vaste province", conclut-il.

M. Saulnier remarque qu'il en est ainsi dans le domaine de l'habitation, dont les problèmes n'ont pas les mêmes résonnances à Montréal, Toronto ou Vancouver. "Et à cet égard, dit-il, c'est à la Société d'Habitation du Québec qu'il faut donner plus de pouvoirs et non à la Société centrale d'hypothèques et de logement."

Enfin, M. Saulnier rappelle une fois de plus que dans les pays qui ont connu une forte centralisation administrative dans les affaires urbaines, comme en France ou aux Etats-Unis, les gouvernements sont à définir et à etablir des politiques de décentralisation administrative et fiscale.

"Nous ne pouvons donc pas et nous ne devons donc pas laisser aux autres seulement le soin d'organiser et de régler notre vie communautaire", conclut le conférencier, exhortant les autorités locales à assumer leurs responsabilités.

A cette fin cependant, M. Saulnier rappelle la nécessité urgente pour les administrations locales ou régionales d'obtenir les ressources appropriées à leurs responsabilités. "D'abord définition ou redéfinition si nécessaire des pouvoirs et ensuite décentralisation progressive et rationnelle de la fiscalite", dit-il.

## CUM

SUITE DE LA PAGE A 1

parfois des déclarations qui en rendent d'autres sceptiques."

M. Saulnier parlait alors devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal, où il a fait un vaste tour d'horizon sur la nature de l'organisme régional, sa nécessité, sa vocation, ses moyens d'existence, ses responsabilités et ses relations avec les gouvernements provincial et fédéral.

Quelle conception de la Communauté urbaine, M. Saulnier invite-t-il les 81 membres du conseil à partager avec lui ?

D'abord que la communauté urbaine n'est pas seulement une entité territoriale et démographique, mais "pardessus tout" une entité économique, sociale et jusqu'à un certain point culturelle.

Ensuite, que sa vocation est très vaste et rejoint la vocation supérieure des grandes villes du monde, de l'antiquité à nos jours : elle doit rejoindre l'homme tout entier et posséder tous les attributs d'un groupement humain ayant une mission politique et sociale bien caractérisée et de première grandeur, en plus de leur procurer les services communautaires nécessaires.

Finalement, que la communauté urbaine ne se distingue pas des municipalités qui en font partie. Et en ce sens, M. Saulnier souligne que l'administration de la communauté est l'affaire de tous et chacun de ses membres, tout autant que l'administration de leurs municipalités collectives.

Au début de son discours, M. Saulnier a posé la question suivante : La Communauté urbaine . . . "en avons-nous besoin ? En voulons-nous ? Il a aussitôt répondu : "Et je réponds affirmativement : un grand besoin, c'était urgent".

**Il y va de la vie même de la CUM**

Puis le président de l'Exécutif de la CUM de noter que tous les citoyens et leurs administrateurs auront à répondre affirmativement dans les prochains mois. "Il s'agit, dit-il, de l'existence même du concept de Communauté urbaine et, si l'organisation ne s'installe pas véritablement dans un court délai, nous n'aurons qu'un être chétif qui ne saurait survivre aux maladies de son enfance".

M. Saulnier a rejeté l'affirmation que la CUM était née accidentellement à la suite de l'arrêt de travail des policiers de Montréal le 7 octobre 1969. Au contraire il a soutenu qu'elle était nécessaire depuis fort longtemps, qu'elle s'imposait pour des raisons de justice, et aussi pour des raisons d'efficacité et possiblement d'économie.

La Communauté urbaine n'est pas un simple instrument de partage des coûts de certains services publics, pas plus qu'un simple organisme de coordination. "Un bon comptable pourrait accomplir cette tâche à meilleur compte qu'un Conseil de 80 personnes élues", dit-il.

Certes, M. Saulnier se dit d'accord avec le gouvernement qui, au lieu de tout centraliser ou de créer un quatrième palier de gouvernement, a intégré la communauté urbaine aux municipalités. A la condition cependant que les administrateurs municipaux prennent également conscience de leurs responsabilités dans la communauté et ne s'en remettent pas uniquement au gouvernement.

**Optimisme du côté de Québec**

Quant au gouvernement provincial, M. Saulnier a tenu des propos fort optimistes en disant qu'il avait eu plusieurs entrevues avec les autorités provinciales et que celles-ci prenaient conscience de leurs responsabilités.

"J'ai la conviction, dit-il, que les autorités provinciales, notamment le premier ministre de la province, sont parfaitement conscientes de cet impératif et qu'elles s'apprêtent à définir incessamment un régime fiscal approprié à nos besoins."

M. Saulnier rappelait ainsi que Québec est en voie de mettre au point un nouveau régime fiscal, mais soulignait discrètement aux oppositionnistes de la CUM que celle-ci était là pour demeurer, mais qu'ils avaient à décider s'ils acceptaient d'y jouer pleinement leur rôle ou s'ils en laisseraient l'autorité au gouvernement du Québec.

## le TEMPS qu'il fera

### *Et ça va continuer jusqu'à vendredi !*

Etant donné que la vague de froid va se poursuivre jusqu'à vendredi (selon M. Alcide Ouellet), la section des fait d'hiver vous présente aujourd'hui quelques recettes pour faire démarrer votre automobile.

1—Asseyez-vous calmement devant votre volant, mettez le contact et poussez le démarreur.

2—Si vous entendez un bruit (tel un gémissement ou un clic . . . clic . . . clic . . .) assurez-vous que vous êtes seul dans votre auto.

3—Si vous n'entendez rien, c'est que vous êtes seul. Dans ce cas, vous pouvez jurer (mais en silence car la buée peut obstruer votre pare-brise).

4—Relâchez votre démarreur, vérifiez que personne ne regarde de votre côté, mettez-vous debout, près de votre voiture et . . . donnez-lui un grand coup de pied dans la portière gauche (en général, ça vous décharge au même titre que votre accumulateur).

5—Remontez chez vous, réveillez doucement (très doucement) votre femme et dites lui avec amour et tendresse: "Bonjour chérie . . . je te laisse la voiture aujourd'hui, pour tes courses. Il fait tellement froid et je ne voudrais pas que tu attrapes un rhume . . . fais attention, hein, ça glisse".

**Maximum 5, Minimum —20**

**Les prévisions de la météo selon l'observatoire de Dorval**

**Regions de Montréal, Ottawa, Laurentides, Cantons de l'Est et Québec :** généralement nuageux avec quelques périodes de neige et venteux par moments. Le ciel se dégagera cette nuit. Mercredi généralement ensoleillé. Maximum aujourd'hui et mercredi zéro à 5 au-dessus. Minimum cette nuit 10 à 20 sous zéro.

**Regions du St-Maurice et Lac St-Jean :** généralement nuageux avec période de neige. Venteux par moment. Cette nuit et mercredi, temps clair avc quelques périodes nuageuses. Maximum aujourd'hui et mercredi zéro et 5 au-dessus. Minimum cette nuit 10 à 20 sous zéro.

**Regions de Baie-Comeau et Sept-Iles:** nuageux avec périodes de neige. Mercredi nuageux avc quelques périodes ensoleillées. Maximum 10 à 20 au-dessus. Minimum cette nuit zéro à 10 sous zéro. Maximum mercredi 5 à 15 au-dessus.

**Régions de Rimsouski et Gaspé :** ciel variable avec quelques périodes de neige généralisées ou chutes de neige locales aujourd'hui et mercredi. Maximum aujourd'hui et mercredi zéro à 10 au-dessus. Minimum cette nuit 5 à 10 sous zéro.

## Grève chez Ford Canada

WINDSOR, Ont. (PC) — Environ 14,000 travailleurs de l'automobile ont quitté le travail à 1 h cet après-midi. Il s'agit des travailleurs de la compagnie Ford du Canada. Les négociations tenues à huis clos devaient se poursuivre tout l'après-midi. Elles se poursuivent sans interruption depuis hier.

Les travailleurs unis de l'automobile à Windsor, Oakville, Talbotville, Niagara Falls et Bramalea ont établi des lignes de piquetage.

Les détails des offres de la compagnie Ford n'ont pas encore été rendus publics. L'heure limite pour le début de la grève est passée sans que les négociateurs aient pu s'entendre sur le nouveau contrat de travail de trois ans.

## STANFIELD

SUITE DE LA PAGE A 1

semaine dernière", a-t-il déclaré aux Communes, dans une intervention à la reprise du débat sur le budget.

M. Stanfield rencontre, aujourd'hui, à Montréal, d'autres chômeurs et représentants syndicaux, après avoir confronté en matinée le public, sur la "ligne ouverte" d'une station française de radio (CKVL) de la métropole.

Lundi, M. Stanfield a repris, en leur donnant plus de mordant, ses accusations contre le gouvernement, responsable, selon lui, de la présente crise de chômage.

"L'industrie n'a pas créé le chômage, a-t-il dit. Ce n'est pas les syndicats qui l'ont créé: c'est le gouvernement."

Le chef de l'Opposition aux Communes a fait part des sentiments qu'il a rencontrés, à Vancouver et dans l'Ouest, la semaine dernière, lors de la première partie de son voyage à travers le Canada.

Les gens sont outragés, a-t-il dit. Le temps n'est pas loin où tous les chômeurs lanceront des invectives à tous les députés siégeant à la Chambre. Des individus souffrent dans leur fierté.

"Plus d'un demi-million de Canadiens paient un prix élevé pour l'arrogance et l'incompétence du gouvernement

M. Stanfield a demandé au gouvernement de résilier la politique annoncée par le ministre des Finances, M. Edgar Benson, dans son budget spécial du 8 décembre. Cette politique, selon M. Stanfield, a déjà créé plus de mal que de bien. Ses résultats seront insignifiants d'ici la fin de l'hiver.

Selon le chef conservateur, le seul remède immédiat que le gouvernement Trudeau pourrait apporter au chômage et aux souffrances des chômeurs, serait de réduire les impôts.

Il en a de nouveau adressé la demande au gouvernement, qui a refusé de le faire.

M. Stanfield intervenait, lundi, à l'appui de la motion de son collègue conservateur, M. Marcel Lambert, PC Edmonton-Ouest, reprochant au gouvernement Trudeau de n'avoir apporté dans son dernier budget aucun remède au chômage. Le débat se poursuit aujourd'hui. La reprise de ce débat sur le budget avait été précipitée par la publication, jeudi, de statistiques faisant état d'une nouvelle hausse de 0.1 pour cent et de 62,000 du nombre des chômeurs au Canada.

Au Québec, le taux de chômage — le plus élevé — s'établit à 8.8 pour cent.

## Les anglophones s'inquiètent de leur sort — *Springate*

Les Québécois de langue anglaise, au nombre de plus de 1,000,000, s'interrogent avec inquiétude sur les répercussions de l'établissement du français comme "langue de travail" au Québec. Jusqu'à présent, les mille et une questions qu'ils se posent sur leur avenir en tant qu'anglophones au Québec n'ont à peu près pas reçu de réponses de la part de ceux qui prônent cette réforme et tout particulièrement de la part du gouvernement actuel pour lequel les anglophones québécois ont voté massivement aux dernières élections.

M. George Springate, député libéral de Montréal-Ste-Anne à l'Assemblée nationale, s'est fait le porte-parole de cette "minorité silencieuse" au cours d'une causerie intitulée: "Où va le Québec" qu'il prononçait hier devant les membres du Canadian Club de Montréal.

## Les libéraux ontariens remettraient plus de pouvoirs à Ottawa au besoin

TORONTO (PC) — L'Ontario devrait se préparer à remettre à Ottawa certains pouvoirs constitutionnels pour régulariser l'économie s'il est démontré qu'un contrôle efficace n'est possible qu'au niveau du gouvernement fédéral. C'est ce qu'a fait savoir un rapport émis par le Parti libéral provincial.

Ce rapport, préparé à l'occasion d'une conférence politique qui doit débuter demain à Toronto, précise que ces pouvoirs législatifs touchent entre autres choses la pollution, le contrôle du crédit et la régularisation de l'économie.

Il ajoute que ces sujets doivent être coordonnés par un secrétariat dépendant du bureau du premier ministre, parce que les relations provinciales-fédérales se sont traduites par "une confrontation non productive, particulièrement en matière fiscale."

## Mme Grissom réclame $10 millions

TITUSVILLE, Floride, (UPI) — La veuve de l'astronaute Virgil "Gus" Grissom a engagé hier des poursuites en dommages de dix millions de dollars contre les constructeurs de la capsule spatiale dans laquelle son époux et deux autres astronautes ont perdu la vie avant même de quitter le sol. Les compagnies en cause, North American Rockwell Corp., Rockwell Standard Corp., Rockwell Standard Co. et North American Aviation Inc., toutes de Delaware, auront à répondre à l'accusation de "négligence flagrante" et de "tromperie sur la marchandise".

Grissom, White et Chaffee sont morts asphyxiés à la suite d'un incendie qui s'est déclaré dans la première capsule de l'"Apollo" auquel ils devaient faire subir une première envolée-test en février 1967. On n'a jamais déterminé avec précision la cause de l'incendie.

Cependant une équipe d'experts a opiné que celui-ci pouvait être attribué à une étincelle produite par un court-circuit dans les fils qui se trouvaient à la partie inférieure, à gauche de la cabine, près des jambes de Grissom.

Selon les accusations portées par Mme Grissom lés constructeurs "savaient que la capsule n'offrait pas la sécurité requise et qu'elle ne pouvait pas remplir son rôle de capsule spatiale". Toujours selon la plaignante, les mêmes constructeurs auraient dissimulé ces faits à la NASA (National Aeronautics and Space Administration).

Mme Grissom, qui habite Houston, Texas, demande cinq millions de dollars dans une première poursuite, en tant que veuve, et un montant égal dans une seconde poursuite, en tant qu'exécutrice de la succession de Virgil Grissom.

Mme White, une autre des trois veuves, qui habite également Houston, a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention d'imiter Mme Grissom, tout en refusant de faire tout commentaire sur l'initiative de celle-ci. Mme Chaffee n'a pu être interrogée.

## Augmentation proposée des tarifs de la Voie maritime

*de notre bureau d'Ottawa*

OTTAWA — Dans une étude déposée aux Communes aujourd'ui, une entreprise d'économistes-conseil suggère l'augmentation unilatérale des tarifs des péages de la Voie maritime du St-Laurent.

La maison D. Wm. Carr envisage une solution à court terme au problème financier de la voie maritime.

La solution à court terme comprend:

1) l'abolition de l'obligation qu'a l'administration de la Voie maritime du St-Laurent de rembourser les dépenses en immobilisation, tout en conservant l'obligation de payer des intérêts sur l'investissement.

2) la réduction à un niveau plus approprié des prêts en immobilisation et,

3) une augmentation unilatérale de cinq pour cent par année et pendant cinq ans des taux de péage.

La solution à long terme englobe l'élaboration de certains principes fondamentaux de l'investissement public dans les transports et envisage une rationalisation éventuelle du recouvrement des investissements dans tous les modes de transport, y compris la voie maritime.

## "MAREE NOIRE"

SUITE DE LA PAGE A 1

Toutefois, des équipes de secours de la Standard Oil se sont mis à l'oeuvre pour tenter de nettoyer le plus possible les eaux de la baie et les plages noircies par le pétrole.

Des tonnes de foin ont été jetées sur les nappes afin d'absorber le pétrole.

## LE MANQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

sing; il était aussi absent. Il demanda le directeur du personnel; ce dernier était également absent.

La directrice adjointe du personnel, Mlle M. Pratt, a écouté poliment le récit de l'aumônier et a imposé une sanction au surveillant qui n'avait pas fait rapport.

**Des peccadilles !**

Le 21 avril, Mlle Pratt recevait une lettre du directeur du nursing, le Frère Roland Bernard, o.h., la blâmant d'avoir "osé endosser à l'endroit d'un membre de notre service dans l'exercice de ses fonctions les plus élémentaires" des sanctions que le Frère Bernard déclarait "nul (sic) et sans valeur".

Le Frère Bernard, dans une lettre au français douteux, et que nous respecterons, écrivait: "Le Service des soins infirmiers tente de plus en plus de s'unifier à l'intérieur de ses cadres, malheureusement en combattant certaines âmes charitables qui ne savent que mettre le trouble et la discorde."

Le directeur du service du nursing, dans cette épître, affirme qu'en son absence, "chacun des membres de la direction du Service des soins infirmiers jouit de l'immunité administrative dans l'exercice de ses fonctions. Personne, sauf le directeur des soins infirmiers peut admonester ou punir un des membres de la direction après avoir entendu les parties en cause".

Il continue par le syllogisme (?) suivant: "Le Directeur général peut intervenir s'il le juge bon. Le jugeant bon, sa présence sera donc nécessaire puisque le cas devra être très important".

Si l'on comprend bien, ce n'est pas la nature des faits qui détermine leur gravité mais la présence du Directeur général. Par conséquent, rien de grave ne peut se produire en son absence.

Le Frère Bernard écrit: "Une tempête dans un ou par un verre d'eau à éclater (sic) mettant en cause un malade, l'aumônier, un infirmier cl.8 et un membre de la direction des soins infirmiers. Personnellement, nous étions absent; des décisions très fâcheuses ont été prises sur lesquelles il est de notre devoir de revenir.

"Dans notre service, poursuit-il, les peccadilles, les enfantillages et les conflits de troisième, quatrième ou cinquième importance ne dépassent pas ou ne doivent pas dépasser le seuil de chaque unité. L'information est donnée au directeur et le sujet est clos par lui-même." Et voilà ! Tout est en ordre.

**La hiérarchie est lésée**

Le Frère Bernard se réjouit de ce que le surveillant ait attendu son retour avant de prendre une décision mais il déplore l'initiative de Mlle Pratt, directrice adjointe du service du personnel. La hiérarchie n'a pas été respectée. Le malade non plus, mais le directeur du nursing dit qu'il s'agit d'une peccadille.

De plus, péché impardonnable, c'est un membre du clergé local qui a osé protester contre le comportement d'un infirmier. L'aumônier, selon le Frère Bernard, qui était pourtant absent, "a raconté avec parti-pris" ce qui s'est passé. Il considère que c'est "une insulte" envers son service en général... Le verre d'eau en pleine figure au patient qui réclamait son bain n'est pas une insulte. C'est une tempête dans un verre d'eau.

En conséquence, avec une désinvolture dont on ne sait s'il faut en pleurer ou en rire, le Frère Bernard invite l'aumônier "à s'occuper de son domaine premièrement et avant tout".

Il menace implicitement celui que les malades appellent avec admiration et affection le Père Valère de faire mention au conseil d'administration "des fausses manoeuvres administratives utilisées qui ne sont certainement pas pour le plus grand bien de l'hôpital".

**Se taire et rester... ou partir !**

Cet incident, où éclate l'irrespect que la majorité des employés (pas tous) et la direction même de l'hôpital professent à l'égard des patients, démontre que l'institution existe pour l'institution et non pour les patients. Quant au sens de l'humain, s'il est rare à Saint-Charles-Borromée, on le rencontre quand même de temps à autre, comme on l'a vu d'ailleurs. Certaines femmes de ménage sont extrêmement bonnes et gentilles pour les malades, se chargeant de leurs courses, à l'occasion, travaillant silencieusement, la nuit, pour ne point troubler le repos des patients. Les infirmières sont généralement appréciées aussi.

Certaines d'entre elles se sont émues de cette situation. Elles ont fait des rapports qui ont disparu, dans de nombreux cas, du dossier de l'employé. Les infirmières et les employés qui ont tenté de changer cet état de choses ont vite compris leur impuissance. Ils se taisent ou ils partent.

## OUIMET

SUITE DE LA PAGE A 1

tribunal a été créée pour servir la justice ou pour assouvir les tendances vindicatives d'un juge?

Lorsque les citoyens commencent à analyser les jugements de la justice en ces termes, il est important, selon les syndicalistes, pour l'avenir de la paix au Québec, que le pouvoir politique se réveille et prenne ses responsabilités.

C'est en fait à une condamnation de tout le comportement de l'appareil judiciaire à l'endroit des personnes encore emprisonnées en vertu de la loi des mesures de guerre et de la Loi Turner que se sont livrées les centrales syndicales qui demandent le retrait immédiat de la loi sur l'ordre public et le retour à la normalité au Québec.

Selon les centrales syndicales c'est maintenant à l'appareil judiciaire de prouver que lui non plus n'est pas à l'abri de l'arbitraire.

Les centrales protestent officiellement contre ce qu'elles appellent "le refus répété" du système judiciaire d'accorder un cautionnement aux personnes emprisonnées en vertu de la loi des mesures de guerre.

"Nous croyons, affirment les dirigeants des trois centrales syndicales, que ce n'est pas en privant toute une collectivité de ses libertés qu'on viendra à bout des extrémistes. C'est plutôt en rétablissant la confiance de tous les citoyens dans ses instruments démocratiques, dont celui de la justice, et dans la capacité de l'Etat à solutionner les problèmes sociaux comme le chômage et la pauvreté.

"Autrement nous commencerons, nous aussi, à nous demander si la Loi Turner ne vise pas davantage à protéger le pouvoir contre la révolte possible des 600 mille chômeurs canadiens, que contre l'insurrection appréhendée de quelques terroristes".

## Chrysler: règlement de la 11e heure

DETROIT (PA) — Un accord de principe est intervenu ce matin entre les Travailleurs unis de l'automobile et la société Chrysler sur la plupart des clauses d'un contrat de trois ans touchant 110,000 employés de la production et de l'entretien au Canada et aux Etats-Unis.

Les détails de l'entente n'ont pas été divulgués, mais on a tout lieu de croire qu'ils correspondent sensiblement aux contrats de travail signés par les TUA avec la General Motors et la Ford à la fin de l'année dernière.

La grève devait éclater à 10 h ce matin, mais les succès obtenus dans les dernières négociations ont permis de suspendre indéfiniment le moment d'un arrêt possible de travail. Un porte-parole du syndicat précise qu'il reste deux ou trois jours de négociations avant de compléter l'accord.

## Distribution garantie du courrier

M. Jean-Pierre Côté, ministre responsable des Postes, a annoncé hier le lancement d'un programme unique en son genre, soit "le service de distribution garantie du courrier", dans un délai donné. Ce service ser d'abord inauguré à Toronto, le 1er février, puis il sera assuré progressivement dans d'autres villes canadiennes au cours de 1971 et de 1972.

Le directeur du district Montréal métropolitain, M. Hector Cormier a fait savoir que la poste garantie entrera en vigueur à Montréal, le 1er juillet 1971. Selon ce programme connu sous le nom de "Poste garantie", les Postes Canadiennes s'engagent à distribuer dans un délai donné, le courrier de première classe déposé avant certaines heures limites. Ce service se limitera au régime intérieur et ne visera pas les lettres destinées aux Etats-Unis ou aux autres pays.

"Ce service sera offert au tarif ordinaire des objets de première classe, de dire M. Côté, et les objets de correspondance déposés à des heures autres que celles qui sont prévues par le système de distribution garantie recevront le même traitement que par le passé".

## L'OTAN lancera son deuxième satellite de communications

BRUXELLES. (AFP) — Le deuxième satellite de communications de l'OTAN sera lancé le 27 janvier du Cap Kennedy et assurera de façon continue les liaisons par satellite qui sont indispensables à l'OTAN, annonce un communiqué du secrétariat de l'alliance atlantique.

Le premier satellite avait été lancé le 20 mars 1970.

Le projet de satellite, dont le coût est évalué à 50 millions de dollars, est financé par les pays membres de l'OTAN à l'exception de la France.

# Poste important pour Martin à Winnipeg...

Une conférence de nouvelles aura lieu à Winnipeg, probablement jeudi, pour annoncer la nomination de Lou Martin à un poste important avec les Whips.

C'est ce que nous avons appris hier de la bouche même de Jim Fanning, qui n'a pas voulu nous dire exactement quel serait ce poste.

Il nous a toutefois mis sur une bonne piste en nous expliquant:

"Toute équipe de calibre "AAA" a besoin de plus d'un homme pour opérer. Actuellement, Terry Hynes fait tout le travail. Il est gérant général, responsable des relations publiques etc. Nous avons voulu donner à l'équipe un autre homme qui possédait l'expérience nécessaire du triple "A".

Martin était directeur des opérations depuis l'avènement des Expos.

**Britton et Brand ont signé**

D'autre part, les Expos ont fait savoir hier que Jim Britton et Ron Brand ont signé leur contrat pour l'année qui vient.

On se rappellera que Britton, acquis du Atlanta au début de la saison dernière, n'a pu disputer un seul match avec l'équipe locale à cause d'un malaise au coude qui a nécessité une opération.

Quant à Brand, un réserviste, favori des foules, il a joué à presque toutes les positions la saison dernière et s'avère fort utile à l'équipe.

Ailleurs, dans les ligues majeures, quatre joueurs ont signé un contrat avec les Cardinals de Saint-Louis. Il s'agit du lanceur Frank Linzy, de l'intérieur Milt Ramirez et des voltigeurs Jim Beauchamp et Jose Cruz.

Pour leur part, les Pirates de Pittsburgh sont parvenus à faire signer le jeune Robert Miller, 18 ans, acquis lors de la récente séance de repêchage. Il s'agit d'un voltigeur qui peut frapper des deux côtés du marbre.

# Les Pingouins sont à Pittsburgh pour y rester

BOSTON (UPI) — Le Bureau des Gouverneurs de la ligue Nationale a publié un communiqué aujourd'hui dans lequel on fait état de quatre offres différentes d'achat pour la franchise des Pingouins de Pittsburgh.

Les quatre groupes d'hommes d'affaires sont de Pittsburgh où opèrent principalement de Pittsburgh et, dans les quatre cas, il est d'ores et déjà assuré que la franchise des Pingouins ne sera pas transférée.

Le Bureau des Gouverneurs explique que les assistances ont augmenté de 58 p. cent à Pittsburgh cette saison et que l'opération de la franchise est maintenant rentable, exception faite du service de la dette de $5.6 millions.

Il ajoute toutefois qu'une transaction définitive ne saurait tarder et qu'il importe qu'elle soit complétée à temps afin de permettre aux nouveaux propriétaires de participer au repêchage de juin.

## Berenson réélu à la présidence

BOSTON (UPI) — L'Association des joueurs de la LNH a annoncé aujourd'hui qu'elle avait accepté une garantie de $500,000 de la corporation Licensing of America, firme qu'elle a chargée de différents plans de promotion au cours des cinq prochaines années.

Le directeur exécutif de l'Association, Me Alan Eagleson, a déclaré qu'il s'agissait d'une augmentation substantielle de la garantie annuelle versée par la même firme au cours des deux dernières années.

Les fonds serviront à couvrir les frais d'opération, les contributions au fonds de pension et les versements aux joueurs au cas où une grève se produirait.

Red Berenson, des Blues de St. Louis, a été réélu président de l'association, et Lou Angotti, vice-président.

## Du baseball sénior, enfin, à Montréal

La nouvelle ligue de baseball sénior montréalaise, que Fred Spada tentait de mettre sur pied depuis un bon moment déjà, a vu officiellement le jour aujourd'hui.

En effet, lors d'une conférence de nouvelles convoquée à ce sujet ce midi, on a annoncé la création d'une ligue senior de quatre équipes qui disputera ses matches au parc Ahuntsic.

La ligue sera aidée financièrement par le Club des Amis du baseball, dont tous les joueurs devront être membres après avoir payé leur cotisation.

# Le Rosemont triomphe; Peloffy revient de Boston

par François BELIVEAU

"Nous n'avons aucune protection. Nous investissons des milliers de dollars dans une équipe de hockey de calibre junior et quand un de nos joueurs vient à se signaler particulièrement, comme l'a fait notre meilleur compteur, André Peloffy, une université américaine vient nous le soutirer, au beau milieu de la saison, en exigeant même de nous que nous signions une formule mensongère."

Jean Rougeau, président du National de Rosemont, et Paul Larivée, vice-président, étaient unanimes hier pour considérer que la lumière devrait être faite au sujet de l'émigration des joueurs de hockey canadiens vers les universités américaines.

"Dans son contrat, a révélé Rougeau, Peloffy a accepté, au début de la saison, les conditions suivantes: $40 par semaine; $25 de pension, et les dépenses de ses études payées ainsi que la promesse formelle que s'il n'était pas repêché par une équipe de hockey professionnelle à la fin de la saison, nous lui paierions un cours universitaire.

"Ce cours universitaire en Education physique, dans l'université de son choix, dure un minimum de 4 ans. Tout ce qui pourrait nous libérer de cette promesse serait le fait qu'il ne soit pas repêché en juin.

"Donc, qu'est-ce que l'Université de Boston offre de plus? Rien! Et en venant nous arracher Peloffy, ils ont poussé l'intransigeance jusqu'à nous demander de signer une formule sur laquelle il était écrit que Peloffy ne gagnait pas plus de $20 par semaine, ce qui est faux. Allions-nous mentir pour leur faire plaisir?"

Donc, André Peloffy, qui s'est rendu quand même à Boston dimanche, afin de se joindre à l'équipe universitaire de l'endroit, est revenu très dépité hier. On n'a pu l'accepter à cause de l'absence de cette formule signée qu'exige maintenant la NCCA, organisme qui régit les normes du hockey collégial aux Etats-Unis.

Peloffy est revenu, mais consentira-t-il à endosser de nouveau l'uniforme du Rosemont? Rougeau ne le sait pas encore.

Paul Larivée a par ailleurs déclaré qu'il avait eu, hier matin, une conversation téléphonique orageuse avec l'instructeur de l'équipe de l'Université de Boston, Jack Kelley. "Il nous a demandé pourquoi nous n'avions pas fait de difficulté dans le cas de Chuck Lambert et que nous en faisions pour Peloffy. Lambert est un Américain de Boston. Nous l'avons laissé aller étudier chez lui. C'est pas plus compliqué."

Quant au salaire de $40 soulignons que la ligue Majeure du Québec permet aux joueurs des salaires allant jusqu'à $60 ou $65 afin de payer leurs petites dépenses qu'entraîne le fait d'être des porte-couleurs d'équipes reconnues: frais de représentation, etc...

On sait que le joueur-étoile des Maple Leafs de Verdun, Serge Martel, et plusieurs autres vedettes de la ligue du Québec, songent sérieusement à accepter des bourses d'études des universités américaines.

Mais pourquoi, quand ils peuvent obtenir la même chose au Québec? On ne nous fera pas avaler, comme l'ont dit les représentants américains, qu'un cours d'Education physique dure neuf ans au Québec et seulement quatre aux Etats-Unis.

Les deux matches au programme ce soir, le Shawinigan à Québec et le Sherbrooke à St-Jérôme, ont été remis à demain en raison de la télédiffusion du match d'étoiles de la ligue Nationale de hockey.

Yves Locas débutera alors comme assistant du nouvel instructeur des Alouettes, Yves Nadon. On sait que le St-Jérôme a perdu les services de Richard Bergeron, obtenu récemment dans l'échange avec les Remparts. Il a tout simplement décidé de se retirer du hockey.

# McGill conserve son équipe de hockey

L'université McGill aura son équipe de hockey en 1971-72.

En effet, la fondation Martlett, un groupe d'anciens, a ramassé assez d'argent pour permettre aux Redmen de poursuivre leurs activités en dépit des mesures restrictives déjà annoncées par la direction de l'université en ce qui a trait au sport interuniversitaire.

Les Redmen seront une des neuf formations qui feront partie de la ligue de hockey de la nouvelle Association sportive interuniversitaire du Québec, a-t-on annoncé hier à Montréal.

Des ligues de football, de basket-ball, de soccer et de volley-ball seront également mises sur pied.

La nouvelle Association a également fait connaître son nouvel exécutif.

Gérald Simond, directeur athlétique à l'Université de Montréal, a été élu président, tandis que le vice-président sera Gaston Marcotte, de l'université Laval. Le poste de secrétaire-trésorier a été confié à Yvon Lamarche, de l'Université de Sherbrooke.

Al Grazys, de l'université Bishop's, a été nommé président du comité technique masculin et Francine Germain, de l'Université de Montréal, remplira le même rôle pour les jeunes filles.

# Nette domination de Russel en slalom géant

ADELBODEN (AFP) — Le Français Patrick Russel, 24 ans, a confirmé hier à Adelboden sa maîtrise absolue en slalom géant. Sur deux parcours sensiblement différents, l'un faisant appel à la condition athlétique, l'autre tracé plus en finesse, il a réalisé le meilleur temps dans chacune des deux manches, battant son grand rival, l'Italien Gustavo Thoeni, de 1.48 seconde, et le Français Henri Duvillard, de 1.96 seconde.

Déjà vainqueur cette saison du slalom géant de Val d'Isère, deuxième dans la même spécialité à Berchtesgaden et à Madonna du Campiglio, Russel est actuellement le maître incontesté dans cette spécialité.

Cette domination lui a d'ailleurs valu ne marquer hier que cinq points au classement général du trophée Evian (seuls les trois meilleurs résultats par spécialité, obtenus au cours de la saison, comptent pour le classement général), et d'être dépassé en tête du trophée par Thoeni. L'Italien totalise 90 points, menant avec un point d'avance sur Duvillard et cinq points sur Russel.

Russel a pris hier tous les risques et ne s'est pas laissé déconcentrer en fin de parcours comme dimanche dans le slalom spécial de St-Moritz. Sa victoire a été totale.

Ce slalom géant d'Adelboden a été un succès pour les Français qui ont classé quatre représentants dans les 10 premiers: Russel (1er), Duvillard (3e), Augert (6e) et Penz (8e), contre trois Autrichiens, Josef Loidl (4e), Werner Bleiner (7e) et David Zwilling (10e), un Italien, Thoeni (2e), un Allemand de l'Ouest, Sepp Heckelmiller (5e) et un Polonais, Bachleda (9e).

**Revanche**

Largement battus à St-Moritz, en descente comme en slalom, les Français se sont donc réhabilités dans le "géant" d'Adelboden, tandis que les Suisses qui avaient plané dans la descente du Lauberhorn ont dû hier se contenter de glisser leur premier représentant à la 11e place, le jeune Heini Hemmi.

Les Américains ont eux aussi marqué le pas: Eric Poulsen, leur premier représentant, est 20e.

Quant aux Autrichiens, sans leur champion Karl Schranz, blessé, ils n'ont pu à Adelboden endiguer le furieux assaut des Français qui voulaient oublier le plus vite possible leur déconvenue de St-Moritz.

# Delage remplace Bisson à Sorel, mais pourquoi?

François Béliveau

Les Eperviers de Sorel ont mis la main sur l'un des meilleurs instructeurs de hockey du Québec et ils n'ont pas négligé les sacrifices.

Afin d'obtenir Ghyslain Delage, qui vient de démissionner de son poste avec les Alouettes de St-Jérôme, les Eperviers ont dû congédier Pete Bisson, un instructeur qui faisait tout de même de l'excellent travail à Sorel, et ils ont offert un contrat de professionnel au nouveau venu... qui n'est pas le premier venu.

Delage, qui a déclaré hier soir être infiniment satisfait des conditions de travail qu'on lui a offertes, admet qu'il devra relever un défi de taille puisque Bisson, un ancien joueur de hockey de calibre senior, était en voie de conduire son équipe jusqu'à la quatrième position, selon les récents succès.

Les Eperviers, qui sont en pleine période de reconstruction, ne semblaient pas suffisamment solides, au début de la saison, pour espérer une meilleure position au classement que la 9e ou la 10e place, et ils sont présentement au 6e rang, à 3 points du 4e.

Les amateurs de hockey, en général, rendaient grâce à Bisson pour ces succès inespérés, surtout après la victoire des Eperviers contre les Remparts de Québec. Ils ont donc été vraiment surpris d'apprendre son congédiement alors que tous croyaient sa position assurée jusqu'à la fin de la saison. D'ailleurs personne n'aurait été surpris de voir Delage hériter du poste de pilote à Drummondville, où rien ne va plus...

Donc, Delage sera à la barre de l'équipe jeudi soir alors que les Eperviers recevront la visite des Alouettes de St-Jérôme. Un revers de sa nouvelle équipe contre son ancienne permettrait aux dénigreurs du gérant général des Eperviers, Rodrigue Lemoyne, de commencer déjà à contester cette décision.

Lemoyne, qui avait congédié l'entraîneur Richard Patenaude dès sa nomination au poste de gérant général, avant la période des Fêtes, n'a pas voulu commenter ce nouveau congédiement.

"Il n'a pas été complètement congédié, s'est-il limité à dire, hier soir. Nous en discuterons aujourd'hui." Bisson, il faut le mentionner, avait abandonné son travail dans une usine de Sorel, au début de la saison, pour se consacrer à son équipe.

Bien que Lemoyne n'aime pas généralement voir personne s'opposer à ses décisions, celle-ci semble des plus discutables... à moins qu'il consente à donner quelques explications.

Ghyslain Delage, qui n'est toutefois pas responsable de cette situation, a déclaré: "C'est vrai que Bisson a fait de l'excellent travail. Mais on attend de moi que je consacre mon temps à préparer une équipe et même une organisation complète pour l'avenir. Pour cette saison, je continue à enseigner à Montréal tout en visant une place dans les séries éliminatoires. Mais la saison prochaine, puisque nous ne perdrons que trois joueurs qui atteindront l'âge limite, nous devrions espérer davantage. Je consacrerai alors 18 heures par jour, s'il le faut, à cette équipe."

Delage a tenu à souligner que son école de hockey demeurera quand même à St-Jérôme et que les inscriptions commencent déjà à affluer. Enfin, il a dit qu'il n'est pas parti de St-Jérôme en claquant la porte ni à cause de l'échange de Jacques Locas aux Remparts.

Ghyslain Delage

# Curling féminin: égalité en tête

QUEBEC (PC) — Deux équipes sont sur un pied d'égalité au premier rang du classement après quatre rondes des championnats québécois de curling féminin, qui se déroulent à Québec.

Le quatuor de Nicole Janelle, de Port Alfred, a infligé un revers de 9-6 à celui de Mavis Weismiller, de Ste-Anne-de-Bellevue, dans la quatrième ronde, hier soir, pour rejoindre cette dernière équipe au sommet du classement. Les deux ont remporté trois victoires et subi une défaite jusqu'à maintenant.

Dans les autres matches en quatrième ronde, Thérèse Gauthier, de Granby, a eu raison de Marie Descoteaux, de Shawinigan 9-6; Lee Tobin, du Club Caledonia de Montréal, a disposé de Dorothy Crowe, du Mont-Bruno, 10-6, et Rita Proulx, du club hôte, le Winter Club, a battu Leona McKinnie, de Lachute, 9-5.

Le rink dirigé par Mme Weismiller s'était hissé en tête à l'issue de la troisième ronde en battant Marie Descoteaux par 10-3. Dans la deuxième ronde, elle avait eu raison de Thérèse Gauthier, de Granby, par 12-6.

Les vainqueurs de ce tournoi-rotation opposant huit équipes représenteront le Québec au tournoi national à St-Jean, Terre-Neuve, le 23 février.

CLASSEMENT

| | PJ | G | P |
|---|---|---|---|
| Ste-Anne-de-Bellevue | 4 | 3 | 1 |
| Port-Aldred | 4 | 3 | 1 |
| Lachute | 4 | 2 | 2 |
| Mont-Bruno | 4 | 2 | 2 |
| Montréal (Caledonia) | 4 | 2 | 2 |
| Québec (Winter Club) | 4 | 2 | 2 |
| Granby | 4 | 2 | 2 |
| Shawinigan | 4 | 0 | 4 |

## Du nouveau à Wimbledon!

LONDRES (AFP) — Un nouveau système, en cas d'égalité dans un match de tennis, sera introduit dans les tournois britanniques y compris les championnats de Wimbledon cette saison, a annoncé, hier, à Londres, Herman David, président du All England Club.

La nouvelle méthode différera du système utilisé jusqu'ici en commençant seulement à partir de 8-8 au lieu de 6-6.

Selon le nouveau système, à partir de huit jeux partout, les joueurs disputeront 12 points en servant alternativement deux fois de suite, la victoire allant au premier qui aura deux points d'avance.

S'ils sont toujours à égalité au bout des 12 points, soit à 6-6 points partout, les joueurs continueront la partie, mais en servant alternativement, jusqu'à ce que l'un ou l'autre obtienne une avance de deux points.

Enfin, les joueurs ne changeront de côté que tous les six points.

## Mlle Macchi enlève le non-stop

SCHRUNS, (AFP) — Les Françaises, Françoise Macchi, en tête ont été les plus rapides dans la descente non-stop de Schruns. Macchi, victorieuse dans la première descente de la saison, en décembre à Bardonnèche, a été créditée aujourd'hui de 1'55" 1/10, suivie d'Isabelle Mir, qui avait gagné à Val D'isère, à 8/10 de seconde, et de Michèle Jacot à 1" 8/10.

Ces temps officieux chronométrés par les entraîneurs français n'ont pas été pris sur la longueur totale du parcours (2580 mètres mais sur ses neuf dixièmes.)

L'Autrichienne Wiltrud Drexel suivant en quatrième position, nettement en arrière à 2" 1/10 de Macchi, puis la Française Jacqueline Rouvier, à 2"5 et l'Autrichienne Annemarie Proell, à 2"6.

## Duncan avec les Riders?

L'ex-joueur des Alouettes, présentement la propriété des Blu Bombers de Winnipeg, Dennis Duncan, fait présentement l'objet de pourparlers entre Frank Clair, des Rough Riders et la direction des Blue Bombers. Clair a révélé qu'il ne se cachait pas pour dire qu'il était vivement intéressé aux services du puissant demi-offensif.

## conditions de neige

A = Qualité de la neige ; surface/base
B = Date de la dernière chute de neige
C = Epaisseur de la dernière chute de neige
D = Précipitation totale de la semaine
E = Numéro de la piste intermédiaire considérée
F = Epaisseur moyenne de la neige damée
G = Remontées

Abréviations utilisées :
artif. = artificielle
f.d. = fond dur
gran. = granuleuse
poud. = poudreuse
op. = opérant
part. = partiel
P.O. = pistes ouvertes
S.-D. = sam./dim.

### Région des Laurentides

TEMPERATURE —20 — CLAIR ET FROID

PREVISIONS : ensoleillé et périodes nuageuses et neige légère et moins froid demain. Max. et min. 15/20 et 0/—10.

| STATIONS | A | B | C | D | E | F | G |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gray Rocks | art./f.d. | 14 | 4 | 0 | 3 | 18/36 | op. |
| Belle-Neige | art./f.d. | 14 | 4 | 0 | 2 | 11/20 | op. |
| Mont Ste-Agathe | trav./f.d. | 14 | 4 | 0 | 1 | 8/9 | op. |
| Mont Garceau | trav./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 8/9 | op. |
| Mont Plante | trav./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 7/8 | op. |
| La Sapinière | gran./f.d. | 14 | 3 | 0 | — | 7/8 | op. |
| Mont-Gabriel | art./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 11/20 | op. |
| Côte 40-80 | trav./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 8/9 | op. |
| La Réserve | trav./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 8/9 | op. |
| Mont-Habitant | art./f.d. | 14 | 4 | 0 | — | 12/15 | op. |
| Mt-Trem. (v.-s.) | art./f.d. | 14 | 4 | 0 | — | 14/30 | op. |
| Mt-Trem. (v.-n.) | gran./f.d. | 14 | 4 | 0 | — | 8/9 | op. |
| La Marquise | gran./f.d. | 14 | 4 | 0 | 1 | 8/9 | op. |
| Up Hill 69 à 72 | art./f.d. | 14 | 4 | 0 | 1 | 10/15 | op. |
| Chantecler | art./f.d. | 14 | 5 | 0 | 1 | 7/24 | op. |
| Ayers Ski Centre | fermé du lundi au vendredi inclus. | | | | | | |
| Mont Castor | fermé du lundi au vendredi inclus. | | | | | | |
| Mont Avalanche | fermé du lundi au vendredi inclus. | | | | | | |
| **SKI LE SOIR** | | | | | | | |
| Mont-Gabriel | tous les soirs, dimanche excepté. | | | | | | |
| Mont-Habitant | tous les soirs, dimanche excepté. | | | | | | |
| Up Hill 69 à 72 | du mercredi au vendredi inclus. | | | | | | |

### Région des Deux-Montagnes

| | |
|---|---|
| Mont Boisclair | fermé du lundi au vendredi inclus. |

### Région des Cantons de l'Est

TEMPERATURE : —28

PREVISIONS : ensoleillé et froid, devenant nuageux avec des chutes de neige. Min. —10, max. 0.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Indian Valley | pou./f.d. | 15 | 5 | 0 | 1 | 14 | op. |
| Mont Pinacle | pou./f.d. | 15 | 6 | 0 | 1 | 14 | op. |
| Mont St-Bruno | pou./f.d. | 15 | 3 | 0 | — | 15 | op. |
| Mont Gleason | pou./f.d. | 15 | 5 | 0 | 1 | 13 | op. |
| Mont Bellevue | pou./f.d. | 15 | 2 | 0 | 1 | 9 | op. |
| Mont Joye | pou./f.d. | 15 | 2 | 0 | 1 | 13 | op. |
| Shefford Valley | pou./f.d. | 15 | 6 | 0 | — | 11 | op. |
| Bromont | pou./f.d. | 15 | 6 | 0 | 6 | 14 | op. |
| Mont Orford | pou./f.d. | 15 | 8 | 0 | 4 | 16/20 | op. |
| Mont Elan | pou./f.d. | 15 | 4 | 0 | 2 | 14 | op. |
| Mont Echo | pou./f.d. | 15 | 5 | 0 | — | 12 | op. |
| Sutton | pou./f.d. | 15 | 5 | 0 | 8 | 8/20 | op. |
| **SKI LE SOIR** | | | | | | | |
| Mont St-Bruno | tous les soirs. | | | | | | |
| Mont Bellevue | tous les soirs. | | | | | | |
| Bromont | tous les soirs. | | | | | | |
| Indian Valley | tous les soirs. | | | | | | |
| Mont Pinacle | mardi au vendredi inclusivement. | | | | | | |
| Mont Elan | mardi au vendredi inclusivement. | | | | | | |
| Shefford Valley | mardi, mercredi et samedi. | | | | | | |
| Mont Gleason | mardi, mercredi et samedi. | | | | | | |

## Beltoise a comparu

BUENOS AIRES (AFP) — Le pilote français Jean-Pierre Beltoise a déposé durant plus de deux heures devant le juge d'instruction, pour l'accident au cours duquel, le 10 janvier dernier, périt le pilote italien Ignazio Giunti.

Au terme de cette audience, le juge Estebban Vergara a déclaré que Beltoise restait en liberté, mais qu'il devrait comparaître une nouvelle fois devant les autorités d'ici quelques jours, pour élargir l'instruction du procès poursuivi par la Justice argentine.

VEGA-PINTO-GREMLIN
$6 par jour 6¢ le mille
BÉLAIR
Rent-A-Car-System
277-1133
4 succursales pour vous servir.

GENERAL TIRE
AVIS IMPORTANT
ORGANISATEUR DE CLUBS SOCIAUX ET GROUPEMENTS DIVERS,
FAITES ÉCONOMISER VOS MEMBRES SUR L'ENTRETIEN COMPLET DE LEUR VOITURE:
Prix spéciaux sur • pneus • pièces mécaniques • main-d'oeuvre • alignement et balancement des roues, etc.
INFORMEZ-VOUS DE NOTRE "PLAN D'ACHAT GROUPE" à 384-6120
DENIS PELLETIER

les épargnes de janvier vous attendent à la PLACE VICTORIA

ATTENTION
845-9231
274-9341
POUR HOMMES SEULEMENT

INVITATION À TOUS LES ACHETEURS AVISÉS
PROCUREZ-VOUS UNE GARDE-ROBE DE GRANDE DISTINCTION DURANT LE SOLDE DE JANVIER CHEZ
Max Beauvais de la rue st-jacques
385 RUE ST-JACQUES — 288-9261
(A quelques pas de la station de métro Place Victoria
Stationnement gratuit: coin des rues Notre-Dame et St-Pierre)

PARLEZ EN PUBLIC
RAPIDEMENT ET AISEMENT
N'IMPORTE QUI PEUT :
• Parler avec aisance • Faire accepter ses idées.
• Développer la confiance en soi • Augmenter ses revenus.
ASSISTEZ A LA PREMIERE SEANCE GRATUITE
EN FRANÇAIS MERC. — JEUDI LES 20—21 JANV. A 7 H 30 P.M.
Le fameux cours
DALE CARNEGIE
HOTEL SHERATON
1455 rue Peel (métro Peel), Mezzanine, suite M 21
Présenté par E. J. Glowka & Associés Inc., 845-5264

Dale Carnegie
auteur du livre "Comment se faire des amis et influencer les gens"

la presse

CAHIER C — BONNE TABLE / ALIMENTATION / VIVRE AUJOURD'HUI / FINANCE / CARRIERES ET PROFESSIONS

MONTREAL, MARDI 19 JANVIER 1971 — 87e ANNEE — No 15

# Ironie sur la "société juste" et les 100,000 emplois à Ottawa

par Marcel DESJARDINS
*de notre bureau d'Ottawa*

OTTAWA — Les forces conjuguées de l'Opposition ont réduit en charpie, lundi, "les cent milles emplois" de M. Robert Bourassa' et "la société juste" de M. Pierre Elliott Trudeau, deux slogans que l'on évoque maintenant avec beaucoup d'ironie, à la Chambre des Communes, pour mieux illustrer "l'échec" des politiques économiques libérales.

M. Bryce Mackasey

Intervenant lors de la reprise du débat sur le budget, deux jours de séances qui porteront principalement sur le chômage, le chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, a dit qu'il fallait désormais parler de "cent mille renvois" au Québec et non plus de "cent milles emplois".

Le député conservateur de Charlevoix, M. Martial Asselin, a conclu sa sortie contre le gouvernement Trudeau en expliquant que "la société juste" n'avait été qu'un slogan vide et que les libéraux qui l'utilisèrent durant la campagne électorale de 1968 n'étaient pas prêts à l'appliquer pour soulager la misère des 538,000 chômeurs canadiens.

Ceta près-midi, le mnistre des Finances, M. Edgar Benson, prendra la parole lors de la reprise des débats pour défendre son budget du 3 décembre dernier et les politiques économiques adoptées par le gouvernement pour combattre l'inflation.

M. Benson en aura d'ailleurs plein les bras s'il entend relever toutes les critiques dirigées contre lui tantôt par une Opposition qui a fait preuve d'une virulence inaccoutumée, tantôt par certains députés de son parti, comme M. Robert Kaplan.

Le jeune député torontois de Don Valley ne s'est pas gêné pour expliquer aux journalistes que le gouvernement avait trop attendu avant de relâcher les contraintes de sa politique anti-inflationniste et qu'il n'avait tout simplement pas eu "le culot" d'imposer certains contrôles sur les prix et les salaires.

**Réponse de MacKasey**

C'est le ministre du Travail, M. Bryce MacKasey, qui a donné la réplique à l'Opposition. Il s'est notamment inquiété de l'attitude de cette dernière qui, par "ses propos sombres et ténébreux" contribue, selon le ministre, à la détérioration du climat psychologique de confiance dont le Canada a tant besoin pour attirer des capitaux étrangers et pour encourager les entreprises qui sont déjà installées au pays à prendre del 'expansion.

M. MacKasey a avoué bien candidement à l'extérieur des Communes que l'indice du chômage risque de grimper de nouveau au cours des deux ou trois prochains mois.

Quant au chômage, l'administration libérale de M. Trudeau n'en détient pas le monopole ni tous les records, selon M. Mackasey. Pour le démontrer, il a évoqué les années de 1958-62 alors que le régime conservateur fut relégué dans l'opposition pour avoir laissé le chômage grimper à 6.3 pour cent. A cette époque il était lui aussi occupé à lutter contre l'inflation.

Le député de Verdun a souligné qu'en prenant le pouvoir en 1963, les libéraux ont réussi à créer de l'emploi et qu'ils feront de même cette fois encore.

Mais, selon M. Mackasey, les chômeurs libéraux se retrouvent dansu ne situation relativement meilleure que les chômeurs de l'époque conservatrice. Ils ne sont pas complètement laissés à eux-mêmes. Ils bénéficient de mesures sociales comme l'assurance-santé, l'assurance-hospitalisation, les programmes de recyclage et des prestations accrues d'assurance-chômage, adoptées par les libéraux.

Le ministre du Travail a constaté, non sans un certain regret, et dans un esprit qu'il a voulu dépouillé de toute partisanerie, "l'absence d'idées nouvelles" de la part des partis de l'opposition qui, selon M. Mackasey, n'ont fait que répéter leurs vieilles rengaines.

**L'opposition**

M. Mackasey renvoyait ainsi la balle à l'opposition qui, tantôt par la bouche de M. Robert Stanfield, reprochait au gouvernement de s'entêter dans ses politiques économiques "attentistes", tantôt par l'entremise du leader adjoint du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, accusait les ministériels de maintenir des mesures "cruelles et sans coeur" et de sacrifier le bien-être des Canadiens "sur l'autel de politiques économiques dépassées, qui s'inscrivent mal dans une société industrielle moderne".

MM. Stanfield et Lewis, tout comme M. Caouette, ont invité le gouvernement à sortir du cadre de ses présentes politiques pour adopter de nouvelles mesures qu'ils jugent beaucoup plus énergiques et dont l'effet se ferait immédiatement sentir sur l'emploi.

**M. Stanfield**

Ainsi, le chef conservateur, qui a fait escale à Ottawa, hier, pour participer au débat sur le chômage, et qui se trouve à Montréal, mardi, dans le cadre de sa tournée pancanadienne sur le chômage, a repris quelques-unes des suggestions formulées dans le passé.

Il a invité M. Benson à accorder des diminutions d'impôt de l'ordre de six pour cent sur le revenu des particuliers et à abolir la taxe de vente sur les matériaux de construction.

# Quand les ministres passent par Paris...

par Marcel ADAM
*de notre bureau de Paris*

PARIS — De ce temps-ci plusieurs ministres canadiens en transit hantent occasionnellement Paris et les couloirs gouvernementaux.

Il en est des fédéraux, comme M. Mitchell Sharp, l'automne dernier, et comme M. Gérard Pelletier, ces jours-ci; il en est aussi des provinciaux — dans le sens constitutionnel du terme —, tel que M. Gérard Lévesque et Mme Claire Kirkland-Casgrain, il y a quelque temps, M. Jean-Paul L'Allier ces jours derniers, et M. Guy Saint-Pierre, ces prochains jours.

Le ministre fédéral Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat, et le ministre québécois Jean-Paul L'Allier, ministre de la Fonction publique et des Communications, se sont arrêtés à Paris la semaine dernière, avant de se rendre, samedi, à Lomé, au Togo, assister à la conférence des ministres de la fonction publique des pays membres de l'Agence de coopération (francophone) culturelle et technique, qui a lieu du 18 au 22 janvier.

A cette occasion, le ministre Pelletier a rencontré M. Philippe Mallaud, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et président de la délégation française à Lomé, avec lequel il s'est entretenu de l'objet de la conférence. A cause des contraintes de temps, il n'a pu que s'entretenir par téléphone avec le nouveau ministre français des Affaires culturelles, M. Duhamel; de plus, il a eu un entretien avec M. Jean-Marc Léger, secrétaire général de l'Agence de coopération.

Enfin, M. Pelletier a déjeuné avec le directeur de l'Unesco dont le siège est Paris, pour l'entretenir d'une proposition émise par la délégation canadienne lors des assises de Venise, l'an dernier : la tenue au Canada, peut-être au cours du premier semestre de 1972, d'un colloque sur les problèmes culturels qui se posent dans les pays multilingues ou pluriculturels, et qui pourrait intéresser une vingtaine de pays.

**Entretiens L'Allier-Mallaud**

Quant au ministre Jean-Paul L'Allier, il a aussi rencontré le ministre français Philippe Mallaud en vue de la conférence de Lomé, et M. Joseph Coniti, son homologue à l'Office franco-québécois, avec lequel il a notamment été question du volume des échanges — que l'on veut temporairement stationnaire quant aux effectifs qui restent et de la hausse de 10 p. 100 que le Québec se propose d'apporter à sa contribution financière l'an prochain. (Cette année la France a augmenté seule sa participation financière). Il a aussi rencontré M. Robert Galley, ministre des Communications, avec lequel il s'est entretenu de la coopération franco-québécoise en cette matière.

Avant son départ pour le Togo, M. L'Allier a reçu à tour de rôle un certain nombre de journalistes; contrairement au président la délégation canadienne à la Conférence de Lomé, M. Gérard Pelletier, le chef de la délégation québécoise s'est montré moins tempérant que ne l'avait été celuilà lors de sa conférence de presse de la veille.

Alors que M. Pelletier avait répondu sur un ton lénifiant et rassurant aux questions concernant la composition de la délégation canadienne et à celle rappelant les divergences des conférences précédentes, M. L'Allier a clairement laissé entendre avec autant de fermeté que de calme, que la représentation fédérale à cette conférence est "injustifiée" dans la mesure où le gouvernement fédéral affiche ses intentions de diriger ses dépenses. Et de souligner que la délégation canadienne, avec une vingtaine de personnes, est plus imposante qu'est la totalité des délégations africaines et double même celle de la France.

Le ministre québécois s'est peu étendu sur le statut du Québec dans la délégation canadienne, si ce n'est que pour insister sur le fait qu'il a reçu les pleins pouvoirs pour parler et agir au nom du gouvernement québécois et que la délégation québécoise à Lomé a l'intention de marquer sa présence "par la qualité".

**A Lomé**

On sait que lors des dernières conférences de la France, Ottawa détenait la présidence et le Québec la vice-présidence de la délégation canadienne. Mais à la suite de la conférence constitutive de l'Agence, l'an dernier à Niamey, le Québec a réussi à obtenir de participer à l'Agence au titre de membre participant, mais sous le chapeau juridique d'Ottawa, qui, lui, avait signé en tant que membre à part entière. Mais c'est à définir, entre les deux gouvernements, comment opérerait dans la pratique le statut du Québec qui, ne l'oublions pas, avait été établi après une dure lutte, pour permettre au Québec de siéger à l'Agence. Or les négociations n'ont pas encore abouti et tout ce que Québec s'était vu offrir par Ottawa, avant la conférence de Lomé, équivaut au maintien du statue anté, alors qu'il voulait rien de moins que la coprésidence.

Cette négligence était d'autant plus normale, dit M. L'Allier, que le Québec est le seul gouvernement au Canada à posséder un ministère de la Fonction publique, de même qu'une école nationale d'administration. Et le ministre de souligner que le président de la délégation, M. Gérard Pelletier, n'est pas plus que le porte-parole aux Communes de la fonction publique fédérale, ce qui lui paraît être en quelque sorte "une fausse représentation".

Au sujet de sa rencontre avec le ministre français des Communications, M. L'Allier a dit qu'il avait été question du problème général de la coopération en matière de télécommunications, et notamment du projet de construction conjointe de satellites de communications.

A ce propos, le ministre québécois a voulu démentir les rumeurs persistantes des intérêts du Québec à l'endroit de ce projet et souligner qu'il a le dossier en main depuis octobre dernier et qu'à ce jour son ministère ne possède pas suffisamment d'informations lui permettant de prendre une décision valable pour ou contre la participation du Québec à un tel projet. Cela ne sera possible qu'après la détermination détaillée de son utilité et de sa rentabilité éventuelles. Aussi, a-t-il proposé au ministre L'Allier la formation d'une commission d'experts français qui se rendraient au Québec en février ou mars pour y rencontrer les techniciens du ministère en vue de la préparation d'un rapport succeptible de répondre aux interrogations des deux gouvernements.

# Il faut créer 65,000 emplois par an d'ici 1975 — *Loubier*

*par Pierre ST-GERMAIN*

Sans faire de promesses, M. Gabriel Loubier — qui annoncera mardi prochain, a-t-il dit, s'il sera candidat à la direction de l'Union nationale — soutient que le Québec doit relever ce "défi impressionnant":

1—D'ici 1975, créer 65,000 nouveaux emplois par an si nous voulons avoir "un taux de chômage décent, soit quatre pour cent".

2—Pour atteindre cet objectif, il faudra investir $5.7 milliards par an (alors que le budget annuel du Québec est actuellement de $3.5 milliards).

3—Le taux annuel de croissance économique devra être de cinq pour cent

Le député de Bellechasse, qui était hier soir le conférencier au diner de l'Association des hommes d'affaires du Nord de Montréal, au restaurant Bobino, à Ville Saint-Laurent, a fait état de ce défi en exposant le troisième thème — les problèmes économiques — de la thèse qu'il présente à la population du Québec.

**Pour éviter le chaos**

Estimant que la santé économique d'un peuple provoque le chaos — allusion à la présente situation — si elle est anémique, M. Loubier considère que le développement du Québec exige une nouvelle constitution qui ferait des provinces des Etats autonomes dotés des pouvoirs nécessaires. Actuellement, c'est Ottawa qui "a l'argent et oblige le Québec à s'orienter selon le plan du gouvernement central". Il faut fixer "un échéancier de deux ans" pour résoudre ce problème constitutionnel, sans quoi le peuple devrait être consulté par voie de référendum.

Pour le relever le "défi" auquel fait face le Québec, il importe de mobiliser les capitaux (épargnes individuelles, Caisses populaires, Banque d'entraide économique régionale, compagnie d'assurance, participation de l'Etat sous formes de subventions, assistance technique, dégrèvements fiscaux, et avec le concours de la SGF, de Soquem, du Crédit industriel, etc.), sans compter les capitaux étrangers.

**Structures régionales**

Par ailleurs, selon M. Loubier, on doit doter chacune des régions du Québec de structures politiques (gouvernement régional qui pourrait être électif), sociales (participation des corps intermédiaires, syndicats, coopératives) et financières (banques économiques, Caisses populaires, banques coopératives).

M. Loubier propose également les réformes suivantes.

- Education: système moderne et fonctionnel attirant les jeunes vers les carrières économiques ("à peine 25 p.c. se dirigent présentement vers ces carrières").
- Exploitation des richesses naturelles et développement rationnel du tourisme, "qui peut être une source fantastique d'emplois et de revenu".
- Réseau d'entreprises industrielles pour la transformation de nos richesses en produits finis et création d'usines de biens de consommation.
- Mise en marché par l'action concertée de l'entreprise privée et des gouvernements.

Quel que soit le système, fédéralisme ou séparatisme, capitalisme ou socialisme, a soutenu M. Loubier, il ne permettra pas au Québec de maîtriser son avenir économique "si nous oublions d'évaluer nos forces" et s'il n'y a pas "une participation positive de toute la population dans le cadre d'une planification de tout le territoire".

**Il sera candidat si ...**

Avant le diner, auquel n'assistaient — à cause du froid sibérien — qu'une quarantaine de personnes, l'ex-ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a répondu aux questions des journalistes sur sa candidature éventuelle, le congrès de l'UN et la politique québecoise.

— M. Loubier ne sera candidat, a-t-il rappelé, que s'il constate que sa thèse reçoit un accueil favorable. Il fera part de sa décision après la réunion du Conseil supérieur de l'UN qui aura lieu à Québec le 23 et au cours duquel seront arrêtées les modalités du congrès pour l'élection du chef.

— Il ne sera pas candidat si le congrès ne se déroule pas le plus tôt possible. Après septembre par exemple, il sera trop tard, car le futur chef doit avoir le temps d'inspirer l'UN dans son orientation et ses structures, et des élections peuvent avoir lieu d'ici 1972.

— Par ailleurs, la décision de M. Loubier dépendra du "genre" de congrès qui sera tenu. Si cette manifestation ne lui semble pas devoir respecter les règles démocratiques, notamment en ce qpui concerne le choix des délégués ayant droit de vote, s'il faut que les candidats parcourent les circonscriptions électorales, ce sera non.

— M. Loubier ne sait pas s'il aurait l'appui de la "machine" et de la "caisse" du parti. "Je n'ai ni caisse électorale, ni secrétariat", a-t-il assuré, ajoutant que seulement deux personnes sont à son service.

— Il estime avoir l'appui de "plusieurs députés et anciens ministres", qui l'ont sollicité — a-t-il dit — pour qu'il soit candidat.

— Il est en bons termes avec M. Jean-Jacques Bertrand, mais il n'hésiterait pas à reformuler les critiques qu'il lui avait adressées, l'été dernier, après que le chef démissionnaire eut pris à partie MM. Mario Beaulieu, Marcel Masse et Jean-Guy Cardinal à la suite de leurs déclarations durant la campagne électorale. (Jusqu'ici, M. Beaulieu est le seul candidat déclaré à la direction de l'UN, mais on s'attend que M. Masse entre en lice.)

— Au sujet du "non" de M. Claude Wagner à ceux qui voulaient qu'il soit candidat à la direction de l'UN, M. Loubier — qui était hostile à cette campagne — a dit:

"Cette tentative ne m'a jamais causé de panique". Si M. Wagner voulait être candidat, il n'avait qu'à descendre du banc et à se présenter au congrès, a-t-il indiqué.

soirée de mode
MARDI LE 19 JANVIER à 20:30 heures
SUÈDES ET CUIRS
SÉDUISANTS
DE LA
BOUTIQUE REMI
121, MORIN — SAINTE-ADÈLE-EN-HAUT

RUBY FOO'S
RESTAURANT ET MOTOR HOTEL
où la qualité est une tradition
BLACK SHEEP BAR
du lundi au vendredi de 5.30 à 8.30 p.m.
le trio PERRY CARMEN et les chansons de Dino Vale
A compter de 9.00 p.m. le Trio Tony Dickson prend la vedette avec les chansons de Chris Archer
à 10 minutes de l'aéroport
Tél. (514) 731-7701
7815 Boul. Décarie, Mtl P.Q.
Telex 012 709 — Stationnement gratuit

PROPRIÉTAIRES !
CONDITIONS ET PRIX SPÉCIAUX
PENDANT L'HIVER. POURQUOI ATTENDRE AU
PRINTEMPS ET PAYER PLUS CHER.
ACHETEZ MAINTENANT !
FENÊTRES ET PORTES PERMANENTES EN ALUMINIUM
AUVENTS-REVÊTEMENTS EN ALUMINIUM
ESTIMATION GRATUITE
279-8551
ALSCO
1530, est, Beaubien, Montréal, P.Q.
SUCCURSALES :
•Québec: 2070 Branly — 681-6009 •Trois-Rivières: 429 Laviolette — 375-7321
•Sherbrooke: 815 Short — 567-5122 •Ottawa: 206, rue Main — 236-0734
ACHETEZ DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER !

VENTE de JANVIER
TECK
MOBILIER DE SALON
2 mcx, en véritable wetlook
Rég. $789.00
SPÉCIAL $549
SET DE SALON
2 mcx, choix de tissus.
Rég. $399.00
SPÉCIAL $319
MOBILIER DE CUISINE
3 mcx, 1 table, 27½ x 39
2 chaises, $149.00
SPÉCIAL $109
MOBILIER DE CUISINE
5 mcx, 1 table de 44" diamètre.
4 chaises. Rég. $219.00
SPÉCIAL $159
MOBILIER DE CHAMBRE
8 mcx
Rég. $799
SPÉCIAL $599
PEINTURES
Fait à la main, 24 x 24.
Rég. $69.95
SPÉCIAL $39.95
Tables à café
Tables de bout
Tables de coin
Rég. $59.00
SPÉCIAL $39
TAPIS
100% pure laine
3 x 6. Rég. $69.00
SPÉCIAL $49
A. FORGET INC
6725 boul. st-laurent, tél.: 274-5568
stationnement gratuit à l'arrière du magasin.

# MONTRÉAL

## Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

| Valeurs | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. Net |
|---|---|---|---|---|---|
| Abitibi | 2060 | $8¾ | 8½ | 8⅝ | + ⅛ |
| Albta Gas | 300 | $49½ | 49½ | 49½ | |
| Alcan | 4125 | $25 | 24⅞ | 25 | |
| Alcan 4¼ pr | 500 | $29¼ | 29¼ | 29¼ | + ¼ |
| Algoma Stl | 9645 | $16⅝ | 16⅛ | 16⅜ | + ⅜ |
| Aquitaine | 4125 | $26⅛ | 26 | 26⅛ | + ⅛ |
| Argus C pr | 100 | $9⅞ | 9⅞ | 9⅞ | + ⅛ |
| Asbestos | 231 | $33⅞ | 33½ | 33½ | |
| Atl Sug | 100 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | + ⅛ |
| Bank Mont | 2532 | $14½ | 14¼ | 14½ | + ⅛ |
| Bank NS | 6384 | $22¼ | 22 | 22 | |
| Banq CN | 1846 | $13¾ | 13⅝ | 13⅝ | + ⅛ |
| Banq PC | 2233 | $10 | 10 | 10 | |
| Bell Can | 3779 | $47¾ | 47½ | 47⅝ | + ⅛ |
| Bel Ca PrA | 1535 | $54⅞ | 54¾ | 54⅞ | + ⅛ |
| BP O Gas | 700 | 590 | 585 | 590 | +5 |
| Brascan | 1035 | $16½ | 16 | 16¼ | |
| Brinco | 1100 | $5½ | 5⅜ | 5½ | |
| CAE Ind | 290 | $5½ | 5½ | 5½ | — ⅛ |
| Cal Pow | 1000 | $27½ | 27⅜ | 27½ | — ½ |
| Camp Corp | 100 | 470 | 470 | 470 | —5 |
| C Cem Lafrg | 168 | $39¾ | 39½ | 39¾ | + ⅜ |
| C Stm L | 200 | $29⅝ | 29⅜ | 29⅜ | + ⅛ |
| Can Arena | 900 | $9½ | 9½ | 9½ | |
| Can Brew | 3307 | $8½ | 8⅜ | 8⅜ | — ⅛ |
| Can Br 2.20A | 1¼⅝ | 1⅜ | 2½ | 30½ | 30½ + |
| Can Hydro | 400 | $17 | 17 | 17 | |
| C Imp BkC | 2450 | $19⅜ | 19½ | 19⅜ | |
| CIL | 550 | $12¼ | 11⅞ | 11⅞ | — ⅛ |
| C Int Pow | 330 | $24⅜ | 24½ | 24½ | — ¼ |
| CP Inv pr | 1310 | $27⅜ | 27¼ | 27⅜ | + ⅛ |
| CP Inv wt | 2040 | 500 | 490 | 490 | —5 |
| CPR | 810 | $70 | 69¾ | 69¾ | — ⅛ |
| CPR 300 pr | 200 | $9¼ | 9¼ | 9¼ | + ⅜ |
| C Tire A | 450 | $27¾ | 27½ | 27½ | — ¼ |
| Canron | 2200 | $15⅜ | 15½ | 15⅜ | + ½ |
| Cent Del | 515 | $12½ | 12½ | 12½ | + ⅛ |
| Cent Dyn | 1100 | 70 | 70 | 70 | +9 |
| Chart Ind | 500 | 110 | 105 | 110 | +5 |
| Chemcell | 100 | $6⅛ | 6⅛ | 6⅛ | |
| Chum | 100 | 450 | 450 | 450 | +25 |
| Cominco | 100 | $24 | 24 | 24 | — ⅛ |
| Con Bathrst | 1100 | $12⅛ | 12 | 12⅛ | + ⅛ |
| Cons Gas | 3630 | $20½ | 20 | 20¼ | + ¼ |
| Crush | 925 | $15¼ | 15 | 15¼ | + ¼ |
| Cummings | 300 | $14⅞ | 14⅞ | 14⅞ | |
| Denison | 180 | $26⅜ | 26⅜ | 26⅜ | — ⅜ |
| Dist Seag | 9075 | $50½ | 50¼ | 50¼ | — ¾ |
| Dome Pete | 100 | $81 | 81 | 81 | +1 |
| Dom Bridge | 260 | $19½ | 19½ | 19½ | — ⅛ |
| Dofasco | 9400 | $24⅝ | 24¼ | 24⅝ | + ⅛ |
| Dom Lime | 300 | $5¾ | 5¾ | 5¾ | + ¼ |
| Dom Stores | 1200 | $11¼ | 11⅛ | 11¼ | + ⅛ |
| Dom Text | 400 | $14½ | 14⅜ | 14⅜ | — ⅛ |
| Domtar | 140 | $14¾ | 14¾ | 14¾ | |
| Donohue | 200 | $8 | 8 | 8 | — ⅛ |
| Donohue Pr | 100 | $19 | 19 | 19 | |
| Du Pont | 205 | $16½ | 16½ | 16½ | + ⅛ |
| Falcon | 3115 | $140⅞ | 140 | 140⅞ | + ⅜ |
| Fam Plyrs | 100 | $11¼ | 11¼ | 11¼ | |
| First NC Bk | 100 | $11¼ | 11¼ | 11¼ | |
| Fraser | 200 | $20½ | 20½ | 20½ | + ½ |
| Fulcrum Pr | 100 | $8½ | 8½ | 8½ | — ⅛ |
| Gaz Metro | 1128 | $5¼ | 5 | 5¼ | + ¼ |
| Gaz Met 63wt | 100 | $30¾ | 30¾ | 30¾ | |
| Genstar | 277 | $11½ | 11½ | 11½ | — ⅛ |
| Glengair | 500 | 195 | 195 | 195 | |
| Gt Lk Pap | 175 | $20½ | 20½ | 20½ | + ½ |
| Gt Wst Life | 25 | $38 | 38 | 38 | |
| Greyh Cmp | 100 | 160 | 160 | 160 | —10 |
| Gulf Oil | 1270 | $20¼ | 20⅛ | 20¼ | + ⅛ |
| Handy Andy | 100 | 450 | 450 | 450 | +100 |
| Hawker S | 800 | 260 | 255 | 255 | |
| Hollinger | 850 | $37½ | 37½ | 37½ | + ¼ |
| Home A | 1205 | $28 | 27¾ | 27⅞ | — ⅜ |
| Hud Bay M | 650 | $21⅞ | 21¾ | 21⅞ | + ⅛ |
| Hud Bay Co | 500 | $16 | 16 | 16 | |
| Hud Bay Oil | 200 | $39⅛ | 39⅛ | 39⅛ | — ⅛ |
| HB Oil pr | 1350 | $56¼ | 56¼ | 56¼ | —1¼ |
| Hunt D | 1100 | $10 | 10 | 10 | + ½ |
| Husky Oil | 3850 | $16⅝ | 16½ | 16⅝ | + ¼ |
| Imp Oil | 5732 | $19⅜ | 18¾ | 19⅛ | — ¼ |
| Imasco Ltd | 2380 | $17⅛ | 17 | 17 | |
| IAC Ltd | 8670 | $18 | 17⅝ | 18 | + ⅜ |
| Int N Gas | 155 | $12⅜ | 12⅜ | 12⅜ | + ⅛ |
| Int Nickl | 2004 | $46⅞ | 46½ | 46¾ | + ⅛ |
| Int Util | 800 | $36⅞ | 36¾ | 36⅞ | — ⅛ |
| Int Pipe L | 2100 | $27⅜ | 27⅛ | 27¼ | |
| IOS Ltd | 700 | 135 | 135 | 135 | +10 |
| Ivaco | 700 | $9 | 8⅞ | 9 | + ⅛ |
| Jamaic PS | 960 | 33 | 33 | 33 | |
| Labatt | 740 | $22⅞ | 22⅝ | 22¾ | + ¼ |
| Laur Fin | 520 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | + ⅜ |
| La Fn 200Pr | 150 | $23¾ | 23¾ | 23¾ | +1¾ |
| Loblaw B | 350 | $5⅝ | 5⅝ | 5⅝ | + ⅛ |
| Maclean H | 5650 | $14 | 14 | 14 | + ½ |
| Macmillin | 2025 | $27¾ | 27½ | 27¾ | + ⅛ |
| Magnas Can | 200 | $7¼ | 7¼ | 7¼ | — ⅛ |
| Maritime El | 100 | $21½ | 21½ | 21½ | |
| Mass Fer | 7110 | $11¾ | 11½ | 11¾ | + ⅜ |
| Melchers | 200 | $11⅞ | 11¾ | 11⅞ | — ⅛ |
| Microsysts | 1515 | $6⅛ | 6⅛ | 6⅛ | — ⅛ |
| Molson A | 3800 | $16½ | 16⅜ | 16⅜ | |
| Molson B | 700 | $16½ | 16½ | 16½ | |
| Mont Trst | 300 | $11⅞ | 11⅞ | 11⅞ | + ⅛ |
| Moore Corp | 3795 | $35¼ | 34⅜ | 35¼ | +⅜ |
| Morse R A | 100 | $11¼ | 11¼ | 11¼ | + ¼ |
| MSN Ind | 1345 | 400 | 400 | 400 | |
| Nfld Light | 3400 | 59 | 57⅞ | 57⅞ | — ⅛ |
| Norznda | 2583 | $31 | 30⅝ | 30⅞ | + ⅜ |
| N Cent Gas | 1445 | $15⅞ | 15¾ | 15¾ | — ⅛ |
| NS LP | 100 | $9⅛ | 9⅛ | 9⅛ | — ⅛ |
| Oshawa A | 500 | $11¼ | 11¼ | 11¼ | + ¼ |
| Pac Petrolm | 530 | $29¼ | 29 | 29¼ | + ¼ |
| Placer | 1000 | $34 | 34 | 34 | +1⅜ |
| Pop Ind | 500 | 170 | 170 | 170 | |
| Pow Corp | 2400 | $6¼ | 6⅛ | 6¼ | + ⅛ |
| Pow Co 5Pr | 300 | $9¼ | 9¼ | 9¼ | + ⅛ |
| Price | 1532 | $9¼ | 9 | 9¼ | + ⅛ |
| Provigo | 125 | 415 | 415 | 415 | +15 |
| QSP Ltd | 110 | $15½ | 15½ | 15½ | — ¼ |
| Que Ph 6.20 | 200 | $14½ | 14⅜ | 14½ | + ½ |
| Rap Data | 1400 | 240 | 235 | 200 | —20 |
| Rap Data Pr | 800 | 350 | 325 | 325 | —25 |
| Rio Algom | 600 | $17½ | 17¼ | 17½ | + ¼ |
| Rothm PrB | 100 | $18½ | 18½ | 18½ | |
| Royal Bank | 1512 | $23¼ | 23⅛ | 23⅛ | — ⅛ |
| StL Cem A | 100 | $29 | 29 | 29 | |
| Shell Can | 684 | $35¼ | 34¾ | 34¾ | — ½ |
| Shell In p | 100 | $35⅛ | 35⅛ | 35⅛ | — ⅜ |
| Simpsons | 6300 | $18⅛ | 18 | 18 | |
| Southam | 575 | $56½ | 56 | 56½ | |
| Steel Can | 5535 | $27⅜ | 27¼ | 27⅜ | + ⅛ |
| Steinbg A | 1278 | $14¾ | 14½ | 14½ | — ¼ |
| Superior EI | 200 | 375 | 375 | 375 | |
| Texaco Can | 750 | $28 | 27¾ | 27¾ | |
| Total Pet | 438 | 740 | 730 | 730 | —25 |
| TQR Can PL | 1210 | $34½ | 34¼ | 34½ | + |
| TC PL 275p | 25 | $64¾ | 64¾ | 64¾ | + ¾ |
| TC PL wts | 150 | $11 | 11 | 11 | |
| Tr Mt P | 300 | $20½ | 20⅜ | 20½ | + ¼ |
| Trizec | 300 | 125 | 125 | 125 | |
| Union Carb | 1200 | $16½ | 16½ | 16½ | + ¼ |
| Un Corp B | 3600 | $14¾ | 14¾ | 14¾ | + ½ |
| Velcro Ind | 550 | $20½ | 20½ | 20½ | |
| Walk GW | 700 | $40 | 39⅞ | 00 | + |
| W Coast Tr | 2100 | $23 | 22⅝ | 23 | + ½ |
| Westb Ind | 133 | $8⅞ | 8⅞ | 8⅞ | + ⅜ |
| Westb PrA | 500 | $28¾ | 28½ | 28¾ | + ¼ |
| Weston | 600 | $20 | 19¾ | 20 | + ¼ |
| Weston 4½Pr | 40 | $65½ | 65½ | 65½ | +1½ |
| Zellers | 1350 | $14 | 13¾ | 14 | + ¼ |

## dividendes

| | | Taux | | Paiement | Enrg. |
|---|---|---|---|---|---|
| Blue bonnets | | $0.04 | tr | 01-02-71 | 15-01-71 |
| GAF Corp. | (X) | $0.10 | tr | 20-02-71 | 22-01-71 |
| GAF Corp. Priv. | (X1 | $0.30 | | 20-02-71 | 22-01-71 |
| Hollinger Mines | | $0.40 | tr | 26-02-71 | 29-01-71 |
| Labrador Mining | | $0.45 | tr | 23-02-71 | 02-02-71 |
| Reichhold Chemicals | | $0.06 | tr | 17-02-71 | 03-02-71 |
| United Corps 5'B'' | | $0.12-0.02 | tr | 15-02-71 | 20-01-71 |

(X1 Payable en dollars U.S.

## newyork

par la PRESSE CANADIENNE

| Valeurs | Ventes | Haut | Bas | 2.30 | Ch. net |
|---|---|---|---|---|---|
| **A-B** | | | | | |
| AbbtLb 1.10 | 40 | 76 | 75¼ | 76 | — ¼ |
| Adrs .15g | 155 | 25½ | 24⅜ | 25¼ | + ⅛ |
| Admirl | 13 | 9⅜ | 9⅛ | 9⅜ | |
| AirRed .80e | 93 | 21⅜ | 21⅛ | 21⅜ | — ⅛ |
| Alcan 1.20 | 86 | 24⅜ | 24⅜ | 24½ | |
| AllegC .20e | 26 | 11⅞ | 11½ | 11⅝ | — ⅛ |
| AllegL 2.40 | 31 | 31⅞ | 31⅜ | 31⅞ | + ⅛ |
| Alld C 1.20 | 313 | 25 | 23¾ | 24⅜ | — ⅛ |
| AHess .30r | 203 | 46⅞ | 46¼ | 46½ | — ¼ |
| AAirlin .80 | 193 | 27⅛ | 26¼ | 26½ | — ¼ |
| ABrnd 2.10 | 92 | 44⅝ | 44½ | 44⅝ | |
| ABC 1.20 | 243 | 27⅞ | 27½ | 27¾ | + ¼ |
| AmCan 2.20 | 344 | 40½ | 40 | 40⅛ | — ⅜ |
| ACyan 1.25 | 227 | 34¾ | 34 | 034½ | + ¼ |
| AmEIP 1.70 | 221 | 32 | 31¼ | 31¾ | — ¼ |
| AHome 1.60 | 96 | 73⅜ | 72⅜ | 73¼ | + ¼ |
| AHosp .26 | 134 | 35¾ | 35⅛ | 35½ | — ⅛ |
| AmMot | 186 | 7⅛ | 6⅞ | 6⅞ | — ⅛ |
| AmPhot .16 | 287 | 11½ | 10¾ | 11⅜ | + ⅛ |
| AmStd 1 | 39 | 29¾ | 29⅜ | 29⅝ | — ⅛ |
| AT T 2.60 | 1147 | 53⅜ | 52⅝ | 53¼ | + ⅛ |
| AmZinc | 20 | 8⅜ | 7⅝ | 7⅞ | — ¼ |
| Anacon 1.90 | 310 | 21½ | 20⅞ | 21⅜ | + ⅜ |
| ApacheCp .25 | 85 | 15¼ | 15 | 15⅛ | + ⅛ |
| Arlans | 84 | 11 | 10⅜ | 10⅝ | — ⅜ |
| Armco 1.60 | 159 | 23⅛ | 22¾ | 23 | + ¼ |
| ArmC .80 | 146 | 32⅜ | 31⅞ | 31⅞ | — ⅜ |
| ArmRu 1.60 | 2 | 36¼ | 36¼ | 36¼ | |
| AtlRich 2 | 115 | 66¼ | 65½ | 66⅛ | — ⅜ |
| Avco | 118 | 15¾ | 15½ | 15½ | — ¼ |
| Avon 1.10 | 64 | 85⅜ | 84¾ | 85¼ | + ½ |
| Babck .50 | 118 | 24¾ | 24⅜ | 24⅝ | — ⅛ |
| Bathl .05e | 128 | 24 | 23½ | 23½ | — ½ |
| Baxtr .11 | 131 | 27 | 26½ | 26⅞ | + ⅛ |
| Beckmn .50 | 101 | 28⅜ | 28 | 28¼ | + ⅛ |
| BeechA .75 | 72 | 16½ | 15⅞ | 16⅛ | — ½ |
| BellH .60 | 42 | 33½ | 32¾ | 33⅛ | — ⅜ |
| Bndix 1.60 | 71 | 30⅜ | 30 | 30¼ | |
| BenF 1.60 | 352 | 55 | 53½ | 54⅜ | +1⅛ |
| BethSt 1.80 | 320 | 23⅜ | 23⅛ | 23⅜ | — ⅛ |
| BlackD .88 | 101 | 58¼ | 57⅜ | 58 | — ⅞ |
| BlissL 1 | 7 | 23½ | 23¼ | 23½ | + ¼ |
| Boeing .40 | 417 | 18 | 17½ | 18 | — ⅛ |
| Bordn 1.20 | 13 | 25⅜ | 25 | 25⅜ | + ⅜ |
| Borg 1.25 | 67 | 28½ | 27½ | 27⅞ | — ½ |
| BristMy 1.20 | 79 | 67⅜ | 66½ | 66⅝ | — ⅜ |
| Brown | 19 | 8½ | 8⅜ | 8½ | |
| Brnswk .12 | 98 | 21½ | 20¾ | 20¾ | — ¾ |
| BucyEr 1.20 | 34 | 28⅜ | 27⅞ | 27⅞ | |
| Budd | 55 | 12⅞ | 12⅝ | 12⅝ | |
| Bulova .60 | 77 | 24¾ | 24½ | 24¾ | |
| Burlin 1.40 | 49 | 43⅞ | 43½ | 43¾ | + ⅛ |
| Burndy .70 | 20 | 20⅞ | 20¾ | 20¾ | — ⅛ |
| Burrghs .60 | 477 | 108¾ | 105 | 107⅜ | +2⅜ |
| **C** | | | | | |
| CampS 1.10 | 103 | 32⅝ | 32⅜ | 32½ | |
| CPR 3.30 | 8 | 69¼ | 68⅝ | 68⅞ | — ⅛ |
| Carrier .60 | 130 | 35¼ | 34¼ | 35 | + ½ |
| CartW .40a | 393 | 17⅛ | 16⅝ | 16¾ | — ¼ |
| CatTr 1.20 | 133 | 46⅞ | 45⅝ | 46⅞ | +1½ |
| Celanese 2 | 52 | 65⅝ | 65 | 65¼ | + ¼ |
| ChesOh 4 | 35 | 58¾ | 58¼ | 58¼ | |
| ChocFN .25r | 30 | 9¼ | 9 | 9 | — ⅜ |
| ChrisCft | 203 | 8⅞ | 8⅝ | 8⅝ | |
| Chrysir .60 | 1555 | 25⅞ | 25½ | 25¾ | + ½ |
| CitFn 1.80 | 55 | 43⅜ | 43⅛ | 43⅛ | |
| CitiesSv 2.20 | 144 | 49⅜ | 48⅞ | 48⅞ | |
| Cluett P .90 | 78 | 24⅝ | 23⅝ | 23⅝ | — ⅞ |
| CocaC 1.44 | 32 | 85¼ | 84⅝ | 84⅝ | — ⅛ |
| ColPal 1.40 | 55 | 48⅛ | 47⅝ | 47⅝ | — ⅛ |
| CollAik 1 | 26 | 40 | 39 | 39 | —1 |

### Dow-Jones de clôture

+ 1.65 à 849.47

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| CollinR | 40 | 15 | 14⅜ | 14¾ | — ⅜ |
| CBS 1.40b | 108 | 33½ | 32½ | 33⅜ | + ⅜ |
| ColuGas 1.76 | 117 | 37 | 36⅞ | 36½ | — ¼ |
| CmEd 2.20b | 110 | 41⅞ | 41½ | 41⅞ | + ⅛ |
| COllRef .60 | 54 | 17⅞ | 17½ | 17⅞ | + ⅛ |
| ConEd 1.80 | 636 | 29 | 28¼ | 28⅞ | + ⅝ |
| ConFds 1.20 | 142 | 41¾ | 40⅝ | 41¼ | + ⅜ |
| ConCan 1.60 | 340 | 37¼ | 36½ | 37¼ | + ¼ |
| ConOil 1.50 | 464 | 30⅛ | 29⅜ | 29¾ | + ⅛ |
| ConData | 363 | 49⅝ | 48⅝ | 49 | — ⅝ |
| Coopln 1.40 | 6 | 32⅜ | 32⅛ | 32⅜ | — ⅛ |
| CPCIntl 1.70 | 140 | 37 | 36⅜ | 36⅝ | — ¼ |
| Crane 1.60b | 42 | 39⅛ | 38⅝ | 39 | +1¼ |
| Cr Zell 1.20 | 74 | 32⅛ | 31⅝ | 32 | + ½ |
| Culligan .28 | 22 | 15¼ | 14⅝ | 14¾ | — ½ |
| CurtWr .60 | 44 | 12¼ | 11¾ | 12 | — ⅜ |
| Cyprus 1.60 | 92 | 56 | 54½ | 55⅝ | +1⅜ |
| **D-G** | | | | | |
| DanR | 93 | 10⅝ | 10¼ | 10⅜ | + ⅛ |
| Dartl .30b | 36 | 38½ | 37½ | 37¾ | — ¼ |
| Deere 2 | 130 | 41⅜ | 40⅞ | 41½ | + ⅜ |
| Dexter .24 | 43 | 19½ | 19 | 19½ | + ⅛ |
| DiaSh 1 | 55 | 21⅜ | 21⅛ | 21¼ | + ⅛ |
| Disney .30b | 159 | 156⅞ | 153½ | 154⅞ | —1⅝ |
| Diversfn .36 | 25 | 9¾ | 9¾ | 9⅞ | — ⅛ |
| DowC 2.60 | 222 | 75⅛ | 74⅜ | 75⅛ | + ⅛ |
| Dresln 1.40 | 50 | 33½ | 33⅛ | 33½ | + ⅛ |
| duPon 5e | 160 | 130½ | 129½ | 130 | + ¼ |
| DuqLt 1.66 | 78 | 26⅜ | 26⅛ | 26⅛ | + ⅛ |
| EastAir | 274 | 16⅞ | 16½ | 16⅝ | |
| EastK 1a | 274 | 75⅜ | 73¾ | 74 | —1¼ |
| Elect As | 123 | 6⅛ | 5½ | 5½ | — ⅝ |
| ElPasNG 1 | 145 | 18⅛ | 18¼ | 18⅜ | — ¼ |
| EmEl 1.16 | 206 | 69¾ | 68¾ | 68¾ | — ⅞ |
| ESB 1.20 | 7 | 23½ | 23⅛ | 23½ | + ¼ |
| EthylCp .84 | 103 | 23⅜ | 23¼ | 23⅜ | — ⅛ |
| ExCel 1.25 | 158 | 23⅜ | 22¼ | 22¼ | — ⅞ |
| Fairch | 308 | 25¾ | 24⅜ | 25½ | +1 |
| FedPac | 12 | 14¾ | 14¾ | 14¾ | — ⅛ |
| Firest 1.60 | 32 | 48⅞ | 48½ | 48½ | — ⅛ |
| FChart 1.84t | 83 | 44 | 42⅝ | 44 | +1⅜ |
| Flintkote 1 | 60 | 28¼ | 28¼ | 28¾ | + ⅜ |
| FlaPw 1.68 | 18 | 55 | 54⅞ | 54⅞ | — ⅛ |
| Ford 2.40 | 1115 | 55⅛ | 54⅞ | 54⅞ | — ¾ |
| Frueh 1.70 | 51 | 32½ | 31⅝ | 31⅝ | — ⅞ |
| GAF .45 | 98 | 13⅞ | 12¾ | 12⅞ | |
| GenDyn | 30 | 23¼ | 23 | 23¼ | + ¼ |
| GenEle 2.60 | 180 | 95¾ | 95¼ | 95½ | + ¼ |
| GFds 2.60 | 126 | 88¼ | 87¾ | 87¾ | — ½ |
| GMC 3.40e | 468 | 79½ | 78½ | 78⅝ | + ⅛ |
| GPubU 1.60 | 203 | 25⅛ | 24⅞ | 25 | |
| GTelE 1.52 | 190 | 32⅝ | 32¼ | 32¼ | — ⅛ |
| GTire 1b | 231 | 24½ | 24¼ | 24½ | + ⅛ |
| GaPac .80b | 227 | 58¼ | 57⅞ | 58 | — ⅜ |
| Gillette 1.40 | 277 | 47¾ | 47 | 47½ | + ⅜ |
| Goodrh 1 | 86 | 29½ | 29⅜ | 29½ | |
| Gdyr .85 | 660 | 31⅜ | 30⅞ | 31⅜ | — ⅛ |
| Grace 1.50 | 71 | 32⅜ | 31⅜ | 32¼ | + ⅜ |
| GrndU .80 | x572 | 27( | 26¾ | 27¼ | + ⅞ |
| GtA&P 1.30 | 212 | 31¼ | 29⅞ | 30¾ | — ⅜ |
| G W Fin | 200 | 23¾ | 22¾ | 23¾ | +1 |
| GrnGt .96 | 84 | 26¾ | 26 | 26¾ | + ¾ |
| Greyhnd 1 | 316 | 19⅝ | 19⅜ | 19½ | + ⅛ |
| GrumAir 1 | 26 | 23⅞ | 22¾ | 23 | — ⅞ |
| GulfO 1.50 | 673 | 29½ | 28¾ | 29⅜ | + ⅜ |
| GulfW .50 | 76 | 21¼ | 20¾ | 20⅞ | — ¼ |
| Gulton | 42 | 9⅛ | 8¾ | 8¾ | — ⅜ |
| **H-L** | | | | | |
| Harris 1 | 44 | 60⅝ | 59⅜ | 59¾ | — ¼ |
| Heinz 1 | 112 | 36⅝ | 36¼ | 36½ | — ⅛ |
| HeleneCurt | 58 | 8⅝ | 8⅜ | 8⅝ | + ⅛ |
| HershF 1.10 | 5 | 28¾ | 28⅜ | 28¾ | + ¾ |
| Hobart 1.20 | 9 | 42¼ | 42¼ | 42¼ | |
| Hmstk .40 | 53 | 24½ | 23¾ | 23¾ | — ½ |
| Hnywl 1.30 | 100 | 87⅞ | 86¼ | 87⅞ | + ⅜ |
| HFC 1.20 | 91 | 42⅞ | 42⅜ | 42⅞ | + ⅜ |
| Howmet .70 | 217 | 20⅜ | 20 | 20 | — ¼ |
| HuntC .12 | 44 | 16⅝ | 16⅛ | 16½ | |
| HlICent 1.14 | 57 | 31⅛ | 30½ | 31⅛ | + ⅜ |
| INA 1.40 | 178 | 38 | 37⅝ | 37⅞ | + ⅛ |
| IngRand 2 | 100 | 46⅜ | 45¾ | 46⅜ | + ⅞ |
| InlandStl 2 | 114 | 28⅞ | 28½ | 28¾ | + ⅛ |
| IBM 4.80 | 258 | 314 | 312 | 312 | — ¼ |
| IntFF .60b | 75 | 65½ | 64½ | 64½ | —1⅞ |
| IntHar 1.80 | 264 | 30¼ | 29 | 30¼ | + ⅞ |
| IntMnr | 301 | 15½ | 15¼ | 15½ | + ¼ |
| IPap 1.50 | 212 | 35½ | 35 | 35⅛ | — ⅜ |
| IntT&T 1.15 | 497 | 52⅞ | 52⅛ | 52⅞ | + ¼ |
| Ipco .34 | 10 | 22 | 21¾ | 21⅞ | — ¼ |
| ITEC .60 | 59 | 30 | 29½ | 29⅞ | + ⅞ |
| JnMan 1.20 | 428 | 42 | 40½ | 41¾ | +1⅛ |
| JohnJ .32 | 371 | 62¾ | 60 | 62¼ | +1½ |
| JoneL | 35 | 12⅜ | 12⅛ | 12¼ | |
| Joy 1.40 | 30 | 52⅞ | 52⅝ | 52¾ | + ⅛ |
| KaisrAl 1 | 151 | 36¾ | 36¼ | 36½ | + ⅛ |
| KaysRo .60 | 20 | 26⅜ | 25¾ | 26⅛ | + ⅜ |
| Kellogg 1 | 38 | 24 | 23⅞ | 23⅞ | — ⅛ |
| Kendall .60 | 117 | 32⅜ | 32 | 32⅜ | + ⅛ |
| Kennec 2.60 | 109 | 37¾ | 37¼ | 37½ | + ⅛ |
| KerM 1.50 | 22 | 117⅜ | 116½ | 117½ | +1⅜ |
| KimbC 1.20 | 88 | 32¼ | 31⅝ | 32¼ | + ⅜ |
| KLM 2.22e | 37 | 55⅞ | 55⅛ | 55⅝ | + ⅜ |
| Kraftco 1.70 | 74 | 45 | 44 | 44⅜ | — ⅛ |
| Kresge .44 | 134 | 59⅜ | 58¾ | 59⅜ | — ⅛ |
| Kroehl | 10 | 25 | 24½ | 24¾ | + ¼ |
| Leasco | 508 | 17¼ | 16¾ | 16⅞ | |
| LehPC .40 | 29 | 14⅜ | 14 | 14 | — ¼ |
| LiggM 2.50 | 28 | 48¼ | 48 | 48⅛ | + ⅛ |
| Ling | 223 | 12⅜ | 11½ | 12⅜ | +1¼ |
| Litton .50t | 788 | 24⅛ | 24⅛ | 24⅛ | + ⅛ |
| Lock A | 143 | 10¼ | 9¾ | 10⅛ | — ⅛ |
| Loews 1 | 82 | 37⅜ | 37¼ | 37½ | — ⅛ |
| LukensStl 1 | 48 | 21½ | 20 | 20¼ | —1⅝ |
| **M-N** | | | | | |
| Macy | 112 | 36½ | 36 | 36¼ | + ⅛ |
| Mgnvx 1.20 | 80 | 39⅜ | 38¾ | 39 | — ⅜ |
| Manpow .72 | 24 | 36⅛ | 35⅝ | 35⅝ | — ⅜ |
| Marath 1.60 | 119 | 33⅜ | 32⅝ | 33¼ | + ⅜ |
| MartM 1.10 | 182 | 20⅜ | 01⅝ | 20⅛ | — ¼ |
| MascoCp .28 | 8 | 48⅜ | 48¼ | 48⅜ | + ½ |
| MassF | 181 | 11¾ | 11⅜ | 11¾ | + ⅛ |
| McDnD .40 | 285 | 25½ | 24⅜ | 25⅛ | + ⅜ |
| McGEd 1.40 | 16 | 35⅜ | 35⅛ | 35⅜ | + ⅛ |
| McGrH .60 | 502 | 19⅞ | 19½ | 19¾ | — ⅛ |
| Memrx | 104 | 57¾ | 56⅞ | 57 | —1⅛ |
| MGM | 99 | 21½ | 20½ | 20¾ | — ½ |
| MidldR 1.40 | 9 | 28 | 27¾ | 27¾ | |
| MMM 1.75 | 106 | 96⅜ | 95⅞ | 96¼ | + ⅛ |
| Mobil 2.40 | 239 | 52⅜ | 51½ | 52⅛ | + ⅛ |
| Msant 1.80 | 548 | 34⅝ | 34 | 34⅜ | + ⅜ |
| Motrla .60 | 77 | 58⅞ | 57½ | 58½ | +1⅜ |
| NBisc 2.20 | 31 | 49¼ | 48⅝ | 49¼ | + ⅛ |
| NatCan .45 | 30 | 25⅞ | 25½ | 25¾ | + ⅛ |
| N Cash .72 | 218 | 39⅜ | 38⅝ | 39⅛ | — ⅛ |
| NDist .90 | 114 | 17⅛ | 16⅝ | 17 | — ⅛ |
| Nat | | Genl | | | .20 |
| | 1138 | 21¼ | 20⅜ | 20¾ | — ⅜ |
| NGyps 1.05 | 132 | 25¼ | 24⅝ | 24⅝ | + ⅛ |
| NLead 1 | 227 | 21⅜ | 20¾ | 21⅛ | + ½ |
| NatStl 2.50 | 174 | 45 | 44 | 44⅞ | + ⅞ |
| NatTea .80 | 11 | 13⅜ | 13¼ | 13⅜ | + ⅛ |
| Newmt 1.04 | 185 | 28⅜ | 27¾ | 28¼ | + ⅛ |
| NjaMo 1.10 | 269 | 18 | 17¾ | 18 | + ⅜ |
| NoAmR 1.20 | 144 | 22 | 21⅛ | 21⅞ | — ⅛ |
| NwstAir .45 | 089 | 23⅜ | 23⅜ | 23½ | + ⅛ |
| Nort5 1.83f | 127 | 48¾ | 48⅛ | 48⅜ | — ⅛ |
| **O-S** | | | | | |
| Occidt 1b | 1085 | 18⅜ | 17⅝ | 18⅛ | + ⅜ |
| OlinCp .88 | 174 | 19⅛ | 18⅝ | 18⅞ | + ⅜ |
| OutbMar 1 | 38 | 28½ | 28⅛ | 28⅛ | — ⅜ |
| OwenC .75 | 56 | 45¾ | 44⅝ | 44¾ | — ⅛ |
| PacGE 1.50 | 252 | 36⅜ | 35⅞ | 36⅛ | + ⅛ |
| PenCn | 248 | 6⅞ | 6⅛ | 6⅛ | — ⅛ |
| PennyJC 1 | 129 | 58⅜ | 57¼ | 58⅛ | + ⅛ |
| Pennzo .80 | 172 | 31 | 30⅛ | 30⅜ | — ⅛ |
| PepsiCo 1 | 98 | 54⅝ | 53⅜ | 53⅞ | — ⅛ |
| Pfizer .60a | 260 | 37½ | 36¾ | 37⅜ | — ⅛ |
| PhelD 2.10 | 143 | 39¾ | 38¾ | 39⅛ | — ⅜ |
| PhilMr 1.20 | 348 | 49 | 47¾ | 49 | +1⅜ |
| PhilP 1.30 | 797 | 30¾ | 30⅛ | 30⅝ | + ¼ |
| PitneyB .68 | 168 | 27⅜ | 27¼ | 27½ | |
| Pitstn .60b | 335 | 45½ | 43⅞ | 43⅞ | —1¾ |
| Polrold .32 | 157 | 85¾ | 85 | 85 | — ⅞ |
| ProcG 1.00 | 80 | 57 | 56⅜ | 56¾ | + ⅜ |
| Pilmn 2.80 | 39 | 45⅝ | 45⅛ | 45½ | + ⅛ |
| Ralst P .70 | 107 | 25¾ | 25¼ | 25⅝ | + ⅛ |
| Raythn .60 | 103 | 30⅞ | 30¼ | 30⅜ | + ⅛ |
| RCA 1 | 476 | 29½ | 28¾ | 29⅜ | + ⅛ |
| Reich .20 | 43 | 11⅜ | 10¾ | 11¼ | — ⅛ |
| RepSt 2.50 | 81 | 31⅜ | 30⅝ | 31⅜ | + ⅛ |
| Revere 1 | 13 | 21⅝ | 21⅝ | 21⅝ | + ⅛ |
| RexCh 1.50 | 11 | 34½ | 33¾ | 33¾ | — ¾ |
| RichM 1 | 58 | 65 | 64⅛ | 64¼ | —1 |
| Ronsn .25f | 17 | 7 | 6¾ | 6⅞ | |
| RCCola .54 | 212 | 18¾ | 17⅝ | 18⅜ | + ¾ |
| RoyD 2e | 168 | 40⅞ | 40½ | 40⅞ | + ¼ |
| Safew 1.30 | 167 | 35¾ | 35¼ | 35½ | + ¼ |
| StReg 1.60 | 88 | 37¾ | 37¼ | 37½ | + ¼ |
| SaFei 1.60 | 174 | 25½ | 25⅛ | 25¼ | |
| Schenl 1.40 | 17 | 26⅜ | 26 | 26¼ | — ⅛ |
| Schlbg 1.40 | 21 | 90⅜ | 90 | 90 | |
| Scientif | 58 | 3⅝ | 3½ | 3⅝ | + ⅛ |
| SCM | 99 | 15¾ | 15½ | 15¾ | + ¼ |
| ScottPap 1 | 409 | 27½ | 27⅛ | 27¼ | |
| SrsR 1.20a | 316 | 81¾ | 81 | 81⅜ | + ⅛ |
| ShellO 2.40 | 216 | 50 | 49½ | 49½ | — ¼ |
| Simmn 1.40a | 02 | 64¼ | 63¾ | 63¾ | |
| Singer 2.40 | 59 | 66⅜ | 65⅝ | 66 | + ¼ |
| SkilCp | 4 | 20¾ | 20½ | 20¾ | + ¼ |
| SmithA 1.40 | 28 | 46¼ | 45⅛ | 45¼ | —1 |
| Smith KF 2 | 112 | 51½ | 51 | 51½ | + ⅜ |
| SouPac 1.80 | 117 | 38⅛ | 37⅝ | 37¾ | — ⅛ |
| SouRy 3a | 183 | 69 | 68⅝ | 68⅝ | + ⅝ |
| SpryR .12g | 774 | 25⅛ | 25⅛ | 25¼ | |
| StdBr 1.60 | 10 | 48¾ | 48¼ | 48¾ | + ½ |
| StOCal 2.80 | 424 | 52¼ | 51⅝ | 

## 927 Remorques Roulottes

MAISON mobile 60 x 12 neuve, valeur $10,000, aubaine $8,200 financerais. M. Danis 436-3434.

MONTCALM équipée au complet, appareil stéréo AM-FM. Aubaine, 672-5234.

REMORQUE, fermée, 80" long x 42" large x 52 haut, idéale pour transport instruments d'orchestre, $225. 467-6905.

ROULOTTE 17' 70 à vendre tout équipée, particulier, 374-0584.

ROULOTTES UNIQUES
Grand spécial, roulottes et maison mobiles, toutes grandeurs. 387-8152; 435-5940.

## 931 Accessoires d'autos-camions

MOTEURS Volkswagen reconstruits, garantis, $150-$200. Pièces de Porsche. 669-8454.

MOTEUR Camaro 1969, 327, 300, 353-3652.

PIECES usagés Renault R-8 et R-10. Bon prix. 453-6175; 524-6983.

TRANSMISSION GM, 63, 622-2835, APPELEZ APRES 6 HEURES.

## 936 Camions à vendre

Vendez votre voiture rapidement
256-9068
Modèles récents préférables...
BOB BARNABE INC.
7645 LEMANS, ST-LEONARD
UNE RUE AU NORD DE JEAN-TALON SUR LACORDAIRE

AUTOS, CAMIONS, TOUTES SORTES DE MATERIAUX, DEMANDES POUR LA SCRAP. 10,171, PELLETIER, MONTREAL-NORD, 321-4820.

A VENDRE, flot de camions, téléphone 676-8934 le soir.

CAMION Mercury 1965, pick-up, 1 tonne, 4 vitesses, roues doubles, $750. 676-6372.

CAMION Ford 1970, Econoline 4,000 milles, bon ordre, 725-6217.

CHEVROLET 1969, 5 tonnes, tracteur avec van de 40 pieds, 13,000 milles, aubaine $9,500, termes. 430-3434.

## 936 Camions à vendre

CHEVROLET 1965, boite 16 pieds fermée, 3 tonnes. Finance, 663-7311.

CHEVY VAN, 1967, 6 cylindres, standard, BON ETAT, 669-0377.

DUSTER 1971, Chrysler 1970, camion et tracteur Ford 1970, Van Can Car chauffé garantie 50 en bas de zéro isolée, tout doit être liquidé, pour suite, référer 561 fin de liquidation, cause départ pour Floride, 679-4919.

ECONOLINE 1966 gris, 6 cyl., transmission manuelle, couleur rouge, camion de particulier, 522-1412.

FARGO 1962, pick-up 1 tonne, spécial, parfaite condition, $375. 728-2626.

FORD 1969
Econoline van, 6 cyl., manuelle, balance de garantie, $1,795, stock 71-161.
HY ROAD FORD MOTORS LTEE
4901 o., JEAN-TALON, 731-8278

FORD Econoline 1968, vitré, radio, comme neuf, meilleure offre 681-5300.

JEEP DATSUN, 1970, 1 tonne, 2,700 milles, 4 roues motrices, pelle hydraulique de 7 pieds, phares à neige, lumières clignotantes sur le toit, booster, balance de garantie, 1 an, 12,000 milles, 674-8559.

METRO, Station-Wagon, Panel Van, Pick-up, Jeep. 381-5945.

TOWING Chevrolet, tout équipé, en très bon état, 381-5945.

TOWING, GMC, aubaine, parfaite condition, commerce vendu. S'adresser 6275 Casgrain.

TOWING, traction 4 roues, ½ tonne, 1967 à 1970. 663-6144.

VOLKSWAGEN, fourgon de livraison 1969, 25,000 milles, particulier, faut vendre, $1,275 ou meilleure offre (anglais), 626-8868.

## 938 Autos-Camions demandés

ACHETONS comptant, vendons autos usagées. 819, Rachel est, 522-1196.

ACHETONS autos accidentées. Perte totale. De 6 à 71 361-5050.

ACHETONS autos propres de 1965 à 1970, voiture familiale. Payons comptant 10,300 boul. Pie IX, 323-4330, local 60.

ACHETERAIS autos, particuliers, 1960 à 1970, paierais comptant. M. Bourget, 522-7496.

ATTENTION Valiant 1964 à 1967 demandées, bonne condition, 276-5519.

CADILLAC ou Impérial Le Baron. Particulier seulement. Comptant. Soir 672-5234.

RUBRIQUE 940

AUTOS À VENDRE

Voir à la suite des pages sportives

LE CENTRE D'ACHATS DE L'AUTO

PAGE B 6 à B 8

Tous les mardis, la rubrique des petites annonces AUTOS À VENDRE fait partie du Centre d'achats de l'auto, dans le cahier sports. C'est un véritable salon de l'auto neuve et usagée

# La pharmacie Cumberland rouvre ses portes

La pharmacie Cumberland a rouvert hier son centre d'ordonnances, fermé depuis 18 jours à la suite d'une décision du Collège des pharmaciens.

Le Collège a donné suite, samedi, à la demande de l'avocat Stanley Shuster, qui, au nom de son client, M. Morrie Neiss, a demandé de suspendre les effets de la sentence du bureau de discipline de la corporation jusqu'à ce que les tribunaux aient statué sur la demande en appel de M. Neiss, propriétaire de cette pharmacie connue dans tout Montréal pour ses prix coupés.

Le bureau de discipline du Collège a entrepris des procédures contre un bon nombre de ses membres, qui refusent de se plier à un règlement adopté en 1967, règlement qui veut qu'une pharmacie ne vende que des médicaments.

Le règlement contesté ne concerne que les pharmacies ouvertes depuis 1967, mais le Collège a l'intention, d'ici quelques mois, d'élargir ce règlement pour qu'il s'applique à toutes les pharmacies.

En réalité, les pharmacies peuvent s'en tirer à bon compte, en séparant par un mur l'officine du pharmacien du reste du magasin. M. Neiss déclare qu'il lui en coûte $17.53 pour tendre un rideau de polythène qui sauve les apparences et le règlement.

Le président du Collège des pharmaciens, M. Jacques Gagnon, proteste contre l'interprétation largement répandue par M. Neiss, selon laquelle le Collège aurait cédé sur toute la ligne. "A la demande de son avocat, dit-il, nous avons accepté, à condition que M. Neiss se conforme aux règlements du Collège, de suspendre la décision du comité de discipline jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu une décision."

JEAN XXIII

Remerciements à Jean XXIII, pour faveur obtenue avec promesse de publier. J. N. Rivet.

A. Jules d'Alcantara Inc. FLEURISTE
526-5955
3033 SHERBROOKE E.

POUR FAVEUR OBTENUE

O Marie, Reine des Coeurs, avocate des causes désespérées, Mère si pure, si compatissante, Mère du Divin Amour et pleine de lumière divine, je mets entre vos mains si tendres les faveurs que nous attendons de vous aujourd'hui. Regardez nos misères, nos coeurs, nos larmes, nos peines intérieures, nos souffrances; vous pouvez nous exaucer par les mérites de votre divin Fils Jésus-Christ. Nous promettons, si nous sommes exaucés, de répandre votre gloire et de vous faire connaître sous le titre de "MARIE, REINE DES COEURS", et Reine de l'univers entier. Exaucez-nous près de votre autel, où tous les jours vous donnez tant de preuves de votre puissance et amour pour la guérison de l'âme et du corps.

Nous espérons contre toute espérance; demandez à Jésus notre guérison, notre pardon et notre persévérance finale.

O Marie, Reine des Coeurs, guérissez-nous. Nous avons confiance en vous. (3 fois)

Réciter cette prière 9 jours consécutifs, se confesser et faire la sainte communion.

Recommandée par W. D.

Imprimatur: J.-C. Chaumont, P.A., v.s.

Montréal, 9 mai 1938.

# naissances-décès-remerciements-in memoriam

**Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h**

**ARSENAULT (Eva)** — A Ste-Marthe de Vaudreuil, le 18 janvier 1971, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Gaspard Arsenault, née Eva Besner. Lui survivent ses enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F. Pilon et Fils,
à St-Clet
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Marthe où le service sera célébré à 3 h p.m., et de là au cimetière du même endroit.

**AUBUT (Emile)** — A Longueuil, le 17 janvier 1971, à l'âge de 81 ans, est décédé Emile Aubut, époux de Marie Thibault. Demeurant 169 Louise. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses 12 enfants, leurs conjoints ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils
1370, chemin Chambly, Longueuil
à 1 h. 45 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BABIN (Arsène)** — A Montréal le 18 janvier 1971, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Arsène Babin, époux de feu Yvonne Labranche, demeurant 120 rue Martel, Chambly, père de Jean, grand-père de Mme Jean Lacroix (Francine), Mme Warren Hanna (Diane). Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie
et ave Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BEAUDRY (Omer)** — A Montréal, le 18 janvier 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Omer Beaudry, chauffeur de Direct Motors Cie, époux de Léanne Beaudry, demeurant rue St-André, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est
à 10 h 30 pour se rendre à l'église St-Ellenne, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BEDARD (Marie-Jeanne)** — A Montréal, le 18 janvier 1971 à l'âge de 77 ans est décédée Mme veuve Emile Bédard, née Marie-Jeanne Richard, autrefois de Rosemont. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.
130, boul. Henri-Bourassa est,
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Laurent, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BELANGER (Yvonne)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 70 ans, est décédée Yvonne Leduc, épouse de feu Alphonse Bélanger, mère de 1 fils, Paul et son épouse Pauline Labonté. Elle laisse 2 petits-enfants, Lise et Martin. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Ste-Anne-de-Bellevue, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BELISLE (Michel)** — Accidentellement, à Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 20 ans, est décédé Michel Bélisle, fils de Doris Bélisle et de Claire Bédard, demeurant au 1610 Albert, à Brossard, frère de Francine, Ginette, Luc et Linda. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils Inc.,
200, rue St-Louis, Lemoyne
à 9 h 15 pour se rendre à l'église St-Sébastien de Boucherville où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BERGERON (Alida)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 80 ans, est décédée Mlle Alida Bergeron, fille de feu Louis Bergeron et de feu Mélina Bergeron. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, boul. Crémazie est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Mathieu, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BERGERON (Napoléon)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Napoléon Bergeron, employé au Bureau des Postes, section Windsor, époux de Léannie Thibault, père de Nicole (Mme veuve Guy Longtin) et 2 petites-filles, Sylvie et Nathalie. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4848, rue Papineau
à 8h45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BERNARD (Ovila)** — A Drummondville, au Pavillon Georges-Frédéric, le 18 janvier 1971, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Ovila Bernard, autrefois de St-Césaire, époux de feu Rose-de-Lima Lussier. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Poirier Enrg.,
à St-Césaire,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BERNIER (Odilon)** — A Montréal, le 17 janvier 1971 à l'âge de 56 ans est décédé M. Odilon Bernier, autrefois de Rimouski. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
7100, rue Joseph-Renaud, Ville d'Anjou
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Conrad, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BLONDIN (Aurore)** — A Saint-Lin, le 17 janvier 1971, à l'âge de 85 ans, 10 mois, est décédée Mme Emile Blondin, née Aurore Lefebvre. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier
4733, rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Pierre-Claver où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BRAZEAU (Albert)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Albert Brazeau, époux de Marie-Jeanne Martel. Demeurant à 1841 Desjardins. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 est, rue Ontario
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Nom-de-Jésus de Maisonneuve où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**BRISSETTE (Henri)** — A Montréal, le 18 janvier 1971, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Henri Brissette, époux de Yvette Billy, demeurant au 1464, rue Aylwin. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
3472 est, rue Ste-Catherine
à 9h45 pour se rendre à l'église Très-St-Rédempteur, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**CARDINAL (Gonzague)** — A Montréal, le 18 janvier 1971 à l'âge de 54 ans est décédé M. Gonzague Cardinal, époux de Majella Bédard; père de André et Jacques. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Placide, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P., pas de fleurs.

**CHARBONNEAU (Nativa)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Nativa Laurendeau, épouse de feu Armand Charbonneau de 583, rue William-David. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240, rue Adam
pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**COMTOIS (Lucien)** — A Montréal-Nord, le 17 janvier 1971, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Lucien Comtois, époux de Paula Chassay. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130, Boul. Pie-IX, Montréal-Nord,
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**COTE (Adrienne)** — A St-Eustache, le 18 janvier 1971, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Arthur Côté, née Adrienne Landry; demeurant 69, 30e Avenue, Ste-Marthe-sur-le-Lac. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils,
1004, Chemin d'Oka,
Cité des Deux-Montagnes.
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Marthe-sur-le-Lac, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**COTE (Napoléon)** — A Ville Mont-St-Hilaire, le 17 janvier 1971, à l'âge de 90 ans, est décédé Napoléon Côté, époux de feu Alexandrina Lebrun. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Albany Larivée,
234, boul. Richelieu,
Mont-St-Hilaire,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit.

**CROUSSETT (Maria)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 69 ans 7 mois, est décédée Maria Larivée, épouse de Philippe Croussett; mère de Louis, Marie, Armand, Gilbert, Ronald, Jean et leur épouse, Florence (Mme Gilbert Jean), Jeanne, Mme veuve Romuald Croussett, grand-mère de 25 petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
5805, rue Boileau,
angle boul. Lacordaire,
à 1 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**DAOUST (Raoul)** — A Notre-Dame, Ile-Perrot, le 18 janvier 1971, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Raoul Daoust, époux de feu Antonia Courtemanche, demeurant 1014 boul. Perrot, Ile Perrot. Il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Clovis Châles (Simone), M. et Mme Paul Germain (Thérèse), Mlles Yolande et Françoise, M. et Mme J. René Daoust (Lucille Villeneuve), l'abbé Gilles Daoust; ses petits-enfants René jr, Christiane, Micheline, Ghislaine et Josée Daoust. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau,
12, rue St-Charles, Dorion
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-de-Chantal, Ile-Perrot-Sud, où le service sera célébré à 15 h, (3 h. p.m.) et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**DE LA DURANTAYE (Rosaire)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Rosaire de La Durantaye, fils de feu Emery et Frazie de La Durantaye, demeurant 3987 Drolet. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
528 rue Rachel est,
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**DION (Isoline)** — A Ste-Dorothée, le 18 janvier 1971, à l'âge de 77 ans, est décédée Isoline Dominique, épouse de Patrick Dion, elle laisse dans le deuil outre son époux, ses 8 enfants et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.R. Deslauriers Ltée
627, rue Principale, Ste-Dorothée
pour se rendre à l'église Ste-Dorothée, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**FONDROUGE (Gaston)** — A Montréal, le 18 janvier 1971, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Gaston FondRouge, époux de Lucienne Dépatie, demeurant 4698 Lafontaine. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Barnabé-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**FONTAINE (Francine et Carole)** — Accidentellement à Laval, le 17 janvier 1971 à l'âge de 18 ans et 15 ans, sont décédées Francine et Carole Fontaine, filles de Conrad Fontaine et de Jeanne-Mance Vallières; elles laissent dans le deuil, 3 frères: Roger, Yves et Luc. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Ouimet et Fils
3517 boul. Lévesque, Chomedey
pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**FOREST (Emile)** — A Montréal, le 18 janvier 1971, à l'âge de 52 ans est décédé M. Emile Forest, fils de feu Valmore Forest et de feu Eudoxie Lapointe; demeurant 756 Irène. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest
à 10 h 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière des Côtes-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**FORTIN (Wilfrid)** — A Montréal, le 18 janvier 1971, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Wilfrid Fortin, époux de feu Alma Belzil, père de Carmen (Mme C. Carbonneau), Jean-Claude et son épouse Fleurette Cayer, Muriel (Mme F. Raby) et Claudette. Grand-père de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
4504 est, rue Ste-Catherine
à 9h45 pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**FRENETTE (Rose-Anna)** — A Lachine, le 18 janvier 1971, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme Adjutor Frenette, née Rose-Anna Jolicoeur; mère de Paul. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
pour se rendre à l'église St-André-Hubert, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**GAHAN (James A.)** — A Longueuil, Québec, le 19 janvier 1971, à l'âge de 64 ans, est décédé M. James A. Gahan, époux de Margaret Dean, père bien-aimé de Eileen (Mme R. Régnier), Carol, Connie et de feu Richard, lui survivent aussi 3 petites-filles: Susan, Diane et Debbie. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur et Fils,
70 boul. Lemoyne, Longueuil
pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges,

**JOLY (Léocadie)** — St-Isidore de Laprairie, le 17 janvier 1971 à l'âge de 91 ans est décédée Mme veuve Joseph Joly, née Léocadie Delorme, elle laisse son frère Télesphore - Delorme, de Terrebonne, sa fille: Germaine épouse du Dr Alexandre Delorme de St-Isidore, son petit-fils: Serge, sa petite-fille: Hélène (Mme Yvan Nadon) de Montréal, et ses arrière-petits-enfants: Chantal et Sylvain Nadon. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Primeau,
rue St-Régis, St-Isidore de Laprairie,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière du même endroit.

**LACHAPELLE (Laura)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, est décédée Mlle Laura Lachapelle, fille de feu Edmond Lachapelle et de feu Hélène Deslauriers. Demeurant boul Gouin est. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 est, boul. Henri-Bourassa
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Sainte-Madeleine-Sophie où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Saint-François-du-Lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons à l'Institut de Cardiologie.

**LACOMBE (Jacqueline)** — A Montréal, le 16 janvier 1971, à l'âge de 41 ans, est décédée Mme Jean-Pierre Lacombe, née Jacqueline Rouleau. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAFLECHE (Flore)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme Eugène Laflèche, née Flore Robichaud, mère de Jacques. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Magnus Poirier Inc.,
10,526, Boul. Saint-Laurent,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAFONTAINE (Ozéline)** — A St-Jérôme, le 17 janvier 1971, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Etienne Lafontaine, née Ozéline Gosselin. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hervé Trudel et Fils,
400, rue Labelle
pour se rendre à la cathédrale où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LALONDE (Jean-Aimé)** — A Montréal, le 19 janvier 1971, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Jean-Aimé Lalonde, ex-courtier en assurances de la Metropolitan Life, époux en 1res noces de feu Vérina Pesant, et en 2es noces d'Alice Filiatrault; père de Jean-Marie, Mme Michel Anfossi (Réjeanne), Mme Raynald Martel (Jacqueline), Mme Aurélien Gauthier (Suzanne). Les funérailles auront lieu vendredi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,
pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAMONDE (Carole)** — Accidentellement à Bromont, le 16 janvier 1971, à l'âge de 22 ans, est décédée Carole Pelletier, épouse de feu Jacques Lamonde, fille de Rolland Pelletier et de Claire Tremblay, demeurant à Longueuil. Les funérailles collectives auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils,
527, rue Sainte-Hélène, Longueuil,
à 1 h. 40 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAMONDE (Jacques)** — Accidentellement à Bromont, le 16 janvier 1971, à l'âge de 24 ans, est décédé Jacques Lamonde, époux de feu Carole Pelletier, demeurant à Longueuil, fils de Joseph Lamonde et de Thérèse Cléroux, de Chomedey. Les funérailles collectives auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche et Fils,
527, rue Sainte-Hélène, Longueuil,
à 1 h. 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce de Longueuil où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAMONTAGNE (Bernard)** — A LaSalle, le 15 janvier 1971, à l'âge de 16 ans, est décédé M. Bernard Lamontagne, fils de Marcel Lamontagne et de Liliane Pellerin. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
9135, rue Airlie, Lasalle,
(près de la 80ième av.)
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Télesphore, de LaSalle, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAPERRIERE (Edouard)** — A Longueuil, le 18 janvier 1971, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Edouard Laperrière, époux de Régina Marcil, demeurant au 119, rue Verchères, père de Paul-Emile, époux de Jeannette McKibbon; Fernand, époux de Jeanne-d'Arc Lafond; Wilfrid, époux de Pauline Léonard; Gabriel, époux de Jeannette Désilet; Jeannine, épouse d'Adrien Paradis; Hermel, époux de Georgette Paquin; Réal, époux d'Irène Rivest; Jean, époux de Micheline Daniel. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils
200, rue St-Louis, LeMoyne
pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LAUDI (Richard "Rick")** — A Montréal, lundi le 18 janvier 1971, est décédé M. Richard Laudi, fils de Dominique Laudi et de Theresa Gualano, frère de Joey, Ernie et Dora. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la maison funéraire
Leather's,
1718, boul. St-Joseph, Lachine,
(17e Av.),
pour se rendre à l'église Resurrection of Our Lord, Lachine, où le service sera célébré à 10 h. a.m., et de là au cimetière de Lachine.

**LAUZON (Marcel)** — A L'Annonciation, le 18 janvier 1971 à l'âge de 49 ans, 3 mois est décédé M. Marcel Lauzon, fils de feu Pierre Lauzon (fils de feu Xavier Lauzon) et de feu Eva Boisvert, domicilié à 133 St-Joseph, Terrebonne. Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
St-Louis
939, rue St-Louis, Terrebonne
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LEFEBVRE (Hercule)** — A Montréal, le 17 janvier 1971 à l'âge de 79 ans, est décédé M. Hercule Lefebvre, époux de feu Laura Lussier; père de Mme Guy Martin (Marquise), Mme Jean Joyal (Réjane) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington, Verdun
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église paroissiale Ste-Claire d'Assise de Rivière-Beaudette, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Rivière-Beaudette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LEGAULT (André)** — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 18 janvier 1971, à l'âge de 55 ans, est décédé M. André (Jack) Legault, époux de feu Simone Dagenais. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 est, rue Beaubien
à 8h45 pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LEVESQUE (Jean-Maurice)** — Subitement à Montréal, le 16 janvier 1971, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Jean-Maurice Lévesque, époux de Cécile Michaud. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130, Boul. Pie-IX, Montréal-Nord,
à 10 h. 40, pour se rendre à l'église St-René-Goupil, où le service sera célébré à 11h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LUSSIER (François)** — A Montréal, le 17 janvier 1971, à l'âge de 53 ans, est décédé M. François Lussier, époux d'Irène Fauteux. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont
à 9h30 pour se rendre à l'église Ste-Gemma, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**MAJOR (Yvonne)** — A Verdun, le 18 janvier 1971 à l'âge de 72 ans est décédée Mme veuve Euclide Major, née Yvonne Biron; demeurant 5500 boul. Lasalle. Les funérailles auront lieu mercredi le 20 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington, Verdun
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église paroissiale Ste-Claire d'Assise de Rivière-Beaudette, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Rivière-Beaudette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**MARCEAU (Léo)** — A Montréal, le 18 janvier 1971, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Léo Marceau, époux de Lucia Fortin, père de Lorette (Mme Patrick Jean), Lucille (Mme Gaston St-Michel). Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.A. Guilbault Inc.
5359, boul. St-Michel
à 9h45 pour se rendre à l'église Ste-Gemma, où le service sera cél